


600004160H



HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DE 1830.

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, N° 4.

HISTOIRE

DE LA

RÉVOLUTION DE 1830

ET DES

NOUVELLES BARRICADES.

Ouvrage présenté au Roi

Par F. ROSSIGNOL,

Avocat à la Cour Royale,

Et J. PHARAON,

DE PLUSIEURS ACADÉMIES, DES SOCIÉTÉS ASIATIQUE ET DE GÉOGRAPHIE DE PARIS;
DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DES ENFANS DONT LES PÈRES SONT MORTS POUR LA PATRIE.





Paris.

CHEZ CH. VIMONT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Galerie Véro-Dodat, n° 1, et rue de Grenelle St-Honoré, n° 29,

LEVAVASSEUR, PALAIS-ROYAL, — URBAIN-CANEL, RUE J.-J. ROUSSEAU.

1830.

A Sa Majesté

Louis Philippe 1er, Roi des Français

Hommage du plus profond respect, d'un dévouement sans bornes & de reconnaissance nationale,

Par

Ses très humbles, très obéissants
et très fidèles sujets,

F. Rossignol & J. Pharaon.

SOMMAIRE.

Aperçu rapide depuis 89 jusqu'en 1830. — Réflexions sur les causes de cette révolution. — Rapport des ministres. — Fatales ordonnances. — Discussion de droit sur les ordonnances. — Jugemens en référé. — Détails des événemens des 26, 27, 28 et 29 juillet. — Gouvernement provisoire; ses actes. — Le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume. — Chambre des députés. — Charles X déchu du trône de France. — Louis XIX et Henri V. — Nouvelle Charte. — Serment du lieutenant-général. — Louis-Philippe d'Orléans roi des Français. — Serment des chambres. — Discours de M. de Châteaubriand. — Fuite de la famille royale. — Proclamation du roi. — Portrait du roi par Paul-Louis Courrier. — Liste générale de toutes les personnes qui ont bien mérité de la patrie. — Avant-propos. — Deux cent vingt-neuf traits de courage et de patriotisme.

ERRATA.

PAGES 5, ligne 3. Ce peuple d'une GRAVE ville, lisez *grande* ville.

7, ligne 24. AMIS une espèce d'amour propre, lisez *a mis*.

30, ligne 23. Parce qu'il y a trop à SERVIR, lisez à *sévir*.

53, ligne 7. Nous n'avons pas à tracer CES devoirs, lisez *ses* devoirs.

55, ligne 3. Déjà INSCRIT sans doute, lisez déjà *inscrits*.

58, ligne 21. Les tribunaux ne protègent QUE les ordonnances, lisez ne protègent *pas* les ordonnances, etc.

66, ligne 4. Sous lesquelles APPARAISSENT, lisez *apparaissaient*.

81, ligne 10. Avait DU comprendre, lisez avait *fait* comprendre.

110, ligne 13. LA formidable artillerie, lisez *sa* formidable.

132, ligne 2. Président LE conseil, lisez président *du* conseil. *Note.*

152, ligne 13. Que l'on VOIT jusqu'à quel degré, lisez que l'on *vit*.

152, *Note.* Au lieu de SECOURAIJE, lisez *secouerai-je*.

155, Au lieu de une monarchie de QUATRE siècles, lisez de *quatorze* siècles.

177, ligne 2. Ramena TOUT-A-FAIT, lisez *à peu près*.

192, ligne 14. LA profonde instruction, lisez *sa* profonde instruction.

192, ligne 18. SA superbe protection, lisez *la* superbe protection.

199, ligne 9. Qu'on PROMETTAIT, lisez qu'on *promettrait*.

233, ligne 5. M. Jacquinot Pamplune, lisez Pampelune.

PRÉFACE.

Venit summa dies et ineluctabile tempus.
VIRGILE.

UNE révolution achevée en quatre jours par le peuple d'une grande cité, commencée sans chefs, sans ordres, sans autre impulsion que celle d'une vertueuse indignation en voyant le mépris des lois et des sermens les plus sacrés soutenu par l'abus le plus odieux de la force, voilà le spectacle dont Paris a été témoin pendant les mémorables journées dont nous allons essayer de tracer l'esquisse, pour les faire connaître à la France et à l'Europe.

La foudre populaire a brisé dans la main de Charles X un des plus beaux sceptres de la terre. Cette catastrophe imprévue, incalculable dans ses effets, étonne encore à présent ceux qui en ont été témoins : résultat prodigieux de l'action instantanée d'une nombreuse population, animée du même esprit, pleine de courage et de raison, et pour qui l'héroïsme semble être un sentiment naturel.

Nous n'ambitionnons pas le titre d'historiens, nous n'en avons eu ni le temps ni le talent; loin de nous aussi les prétentions littéraires. Nous avons voulu seulement payer à nos braves et généreux concitoyens un juste tribut d'admiration, et fournir à l'histoire quelques matériaux.

Témoins actifs d'une partie des faits que nous rapportons, nous avons écrit sous l'influence du moment: c'est au bruit de la fusillade qui d'heure en heure devenait plus vive, c'est au bruit du canon qui tonnait, sans les épouvanter, contre nos braves Parisiens, que nous avons recueilli nos renseignemens.

Nous adressons ici nos remerciemens aux personnes qui ont bien voulu nous communiquer les notes dont nous avons fait usage, et qu'on retrouvera sans doute avec plaisir; tout ce qui a trait à ces mémorables journées, dignes d'être comparées aux plus brillantes de la révolution de 1789, soit par la rapidité des résultats, soit par leur importance, est désormais en possession d'exciter au plus haut point l'intérêt et d'émouvoir fortement les ames.

HISTOIRE

DES 27, 28 ET 29 JUILLET 1830.

Graces au progrès des lumières et de l'esprit de civilisation, la révolution de 1830 n'a rien et n'aura rien de commun, nous osons l'espérer, avec celle de 1789.

A cette époque tout était à conquérir en fait de liberté. Que d'abus à vaincre, que de priviléges odieux à détruire, que de distinctions injurieuses, que de préjugés à renverser! Il fallait attendre du temps les réformes nombreuses qui ont été faites dans la législation et dans l'administration de toutes les branches importantes de l'état; et, chose singulière, ce ne fut pas le peuple qui commença ce mouvement régénérateur; mais une fois qu'il fut donné, il s'en empara avidement et résista avec plus ou moins de bonheur toutes les fois qu'on voulut lui retirer cette portion de liberté qu'il avait conquise.

Bientôt la révolution de 1789, détournée de son but sacré, ne suivit plus l'impulsion que lui avaient donnée des hommes de bien, entre autres ce sage et vertueux citoyen que la garde nationale mettait avec orgueil, comme aujourd'hui encore, à la tête de ses courageuses cohortes. L'histoire, maintenant dé-

gagée de préjugés haineux, atteste les efforts qu'il fit pour que la cause de la liberté demeurât pure de tout excès coupable; mais seul, ou presque seul, pouvait-il, malgré ses intentions pures, résister au torrent populaire, constamment poussé hors de toute limite par de faux systèmes, par les déclamations passionnées d'hommes qui ont acquis une funeste célébrité? Puis vinrent d'autres hommes, dictateurs stupidement féroces, qui s'entourèrent de cadavres et de ruines, et osèrent, sous le plus effroyable despotisme, celui de la terreur, proclamer la liberté.

Mais la liberté telle qu'ils l'avaient faite était devenue méconnaissable. Ce nom, si cher aux ames généreuses, et qui ne devait effrayer que les tyrans, n'était prononcé qu'avec crainte et ne rappelait plus que des idées funèbres, la dévastation, la terreur et la mort.

Ce fut avec cet effrayant cortége que se présenta long-temps à l'ame épouvantée le dogme souvent contesté de la souveraineté du peuple. Ce n'est pourtant qu'une vérité de fait, résultat de la simple comparaison des forces et des masses. Appliqué à une population sauvage, ne connaissant que le droit du sabre, et ne voulant rien autre chose que détruire, il est clair que ce principe peut avoir de grands dangers; mais les peuples de l'Europe, et en première ligne parmi eux les Français, sont trop civilisés et trop éclairés pour en faire craindre le retour.

Les journées dont nous allons rendre compte nous montrent assez quels progrès dans la civilisation avait faits ce peuple d'une grave ville, que nous croyions désintéressé dans les grandes questions qui s'agitaient devant lui depuis long-temps. Non, il n'était pas indifférent à ces discussions; il prenait note de ses droits et de ses libertés, tant de celles qu'il avait conquises que de celles qui lui avaient été rendues. Ces garanties de prospérité publique et de bonheur individuel lui étaient chères, et dans son repos il se préparait à la résistance si jamais on cherchait à les lui ravir. Il avait mis tout son avenir dans les lois électorales, dans la liberté de la presse qui emporte l'obligation de l'éclairer sur ses droits et sur ses devoirs, dans la confiance qui s'attache aux lois votées par les trois pouvoirs de l'état, dans l'ordre légal, frein salutaire rongé par le pouvoir qui vient de crouler, et dont la chute va d'états en états retentir dans tous les pays de l'Europe.

La révolution de 1830 a été faite pour maintenir contre un pouvoir oppresseur ces garanties d'une sage indépendance, de la prospérité et du repos publics, que cherchaient depuis long-temps à détruire les incapables et criminels conseillers de la couronne. La plus ordinaire prudence indiquait d'abandonner ces mesures illégales et violentes qui n'auraient jamais dû venir d'un cœur français, et qui causaient une si vive exaspération. On a ignoré ou méconnu l'opinion publique; on l'a méprisée; en em-

ployant la force, on n'a pas voulu voir qu'elle serait insuffisante s'il fallait lutter contre toute la France, s'il fallait que des Français fissent couler le sang de leurs concitoyens. En mettant des hommes d'honneur à une si cruelle épreuve, on n'a pas voulu prévoir que les armes tomberaient bientôt de leurs mains!

Il y a plus : en sortant si violemment de l'ordre légal, en voulant, par la puissance des baïonnettes, reconquérir pour la royauté ce pouvoir absolu dont le prestige s'est depuis long-temps évanoui devant les lois constitutionnelles, et qui n'était plus qu'une abstraction sans force et sans réalité, on a même réduit à l'impossibilité d'agir le petit nombre de gens dévoués à un pouvoir dont ils se partageaient les faveurs. Qui donc aurait voulu se faire le champion d'une cause à jamais perdue, et par ses propres fautes, et par l'opinion, et par l'illégalité de ses actes, et par la violence coupable avec laquelle elle voulait suppléer à ce qui lui manquait de justice? On s'est en effet plus d'une fois demandé où étaient les ROYALISTES aux journées des 28 et 29 juillet 1830.

Ainsi, la double puissance du peuple, soit sous le rapport de l'opinion, soit sous le rapport de la supériorité physique, ne saurait être méconnue. Sa cause était juste : il combattait pour le maintien des lois et pour faire respecter un pacte juré à la face de l'Europe. Nous pouvons envisager son triomphe sans trouble, et en jouir avec lui.

Lorsqu'un peuple tout entier embrasse une opinion et résiste long-temps par la force morale qu'elle peut donner; quand il raisonne sa résistance qui s'accroît avec l'oppression; lorsqu'il verse son sang pour la défense de ses libertés; lorsqu'après la victoire il reste calme, généreux, respectant les droits de tous, comme il a su faire respecter les siens; qu'il ne se permet aucun excès, et que par une police improvisée dans son sein il punit sévèrement ceux qui en commettent; lorsqu'un peuple a des idées d'ordre et de justice, si profondément empreintes, on peut avec sécurité annoncer sa victoire.

L'Europe admire et s'étonne: elle proclame le peuple de Paris, le peuple français, le premier de tous dans les voies de la civilisation.

En effet, trois jours ont suffi pour changer les destinées de l'état; renverser un gouvernement qui pesait sur la France par un malheureux système suivi avec obstination, et par le mauvais choix de ses conseillers; préparer les voies à une sage liberté, et tout cela sans autre effusion de sang que celle qui était inévitable dans une légitime défense. Le peuple de 1830 égal, s'il n'est même supérieur en énergie, aux hommes de 1789, amis une espèce d'amour-propre et de point d'honneur à ne commettre aucun excès, voulant ainsi s'élever par ses sentimens, comme il s'élevait par son courage.

Légère et presque insouciante avant le danger; intrépide lorsqu'il a fallu repousser la force par la force;

calme, pleine d'humanité et de clémence après la victoire, cette grande population de Paris vient de donner une salutaire leçon aux peuples de l'Europe, qui peut-être n'attendaient que ce signal, et un terrible enseignement aux rois qui cherchent à se dégager de leurs sermens, opprimer leurs sujets et détruire les gages de liberté, qui sont maintenant la condition de leur existence. Sans doute, ils chercheront désormais à régner plutôt par l'amour que par la crainte, et n'oublieront pas cet avertissement que se donnait à lui-même un roi de France (1), qui pourtant n'en a guère profité : *oderint cùm metuunt.*

C'est pourtant ce que les hommes qui s'interposaient entre le monarque tombé de si haut et son peuple n'ont pas voulu comprendre. Mais un roi sur le déclin de l'âge ne peut guère savoir l'opinion du peuple que par les courtisans, c'est dire assez qu'il l'ignorait complètement. Tous n'ont vu que rébellion et injure dans l'expression souvent reproduite du désir et du besoin qu'avait le peuple d'une sage indépendance. Honte éternelle à ceux qui, ramenés par suite de la médiation étrangère, ont cru pouvoir nous faire rétrograder de près de deux siècles et nous ramener au despotisme de Louis XIV, qui avait du moins pour lui le prestige de tous les genres de gloire !

Ils n'avaient pu étudier la marche de l'esprit fran-

(1) Louis XI.

çais que sur un sol étranger; ils ne le connaissaient pas; ils n'ont eu pour idée fixe que la crainte d'une révolution semblable à celle qui les avait une première fois éloignés de la France. Il est bien remarquable que les mesures qu'ils ont prises pour éviter ce malheur sont précisément celles qui ont accéléré leur chute; et comme le grand essor de la pensée et de l'opinion avait sans doute contribué à développer les germes de la révolution de 1789, ils ont cru que, enchaînant la manifestation de la pensée, ils étoufferaient violemment l'opinion et parviendraient à arrêter le torrent d'idées libérales et généreuses qui partout débordait les digues impuissantes qu'on lui voulait opposer.

C'est là ce qui explique la marche incertaine et pénible du gouvernement, sans cesse balancé entre la crainte de l'insurrection et le désir de retirer les institutions qu'il avait données. Et cependant, cette royale famille, nous l'avions accueillie avec amour, avec enthousiasme; malgré son long séjour sur la terre étrangère, on croyait que tous les souvenirs cruels étaient effacés, et que cet accueil fait avec franchise, avec loyauté par des hommes qui n'étaient pourtant pas coupables de la faute de leurs devanciers, était le signal d'une réconciliation sincère: vain espoir! nous ne savons ce qu'ils avaient appris, mais ils n'avaient rien oublié... Le sort du bon et malheureux Louis XVI, cette époque où ils avaient tant souffert leur furent toujours présens; et conti-

nuellement préoccupés de cette page sanglante de notre histoire, ils n'ont vu dans les Français, réclamant contre la couronne des garanties d'indépendance, des institutions libérales, que des rebelles et des conspirateurs. La Charte était odieuse à la cour; on s'observait, on se craignait mutuellement, et ce pacte ne devait être maintenu qu'autant que l'un des deux partis en présence ne serait pas plus fort que l'autre.

Il faut toutefois excepter Louis XVIII. Ce prince avait mieux employé que les autres membres de sa famille le temps de l'exil; il avait compris les besoins de l'époque et la nécessité pour le pouvoir royal de faire des concessions que la force des choses aurait tôt ou tard rendues indispensables; il avait senti que, à tout prendre, il valait mieux les donner de bonne grace que de les voir arrachées par une violence qui pouvait faire crouler la monarchie. En montant sur le trône, il avait donné cette Charte qui, dans ses intentions paternelles, devait tout concilier, et qui était destinée au contraire à devenir une pomme de discorde; il jura le premier de maintenir cette constitution et imposa le même serment à ses successeurs; mais soit que les principes de liberté qui s'y trouvaient fussent en opposition avec l'esprit monarchique, soit qu'il y ait chez les ministres et les favoris d'un prince une propension naturelle à étendre les limites de son pouvoir, parce qu'en même temps ils augmentent le leur, on put dès lors remarquer

une tendance à sortir continuellement des limites tracées par ce pacte fondamental.

D'abord faible sous Louis XVIII, cette tendance devint plus marquée sous les divers modes d'administration de son successeur.

La révolution qui semblait durer depuis quarante ans ne paraît terminée que depuis quelques jours seulement; mais quelle peine nous avons eue pour jouir de ses conquêtes! Il nous a fallu passer par l'anarchie pour arriver au despotisme: ce n'était que changer d'esclavage; mais le second parut plus supportable. Il n'était pas sans gloire le despotisme de Napoléon, de ce génie puissant et extraordinaire qui pendant vingt ans nous conduisit à la victoire. Fier de donner des lois à des peuples conquis, le peuple français gagnait en renommée ce qu'il perdait en indépendance, et pourvu que sa tête s'élevât encore au-dessus des autres nations, il la courbait volontiers sous un si vaillant capitaine.

Cette brillante destinée ne pouvait pas durer longtemps. Le succès de nos armes se ralentit, la fierté des nations vaincues se réveilla, le colosse qui pesait sur l'Europe est tombé, et le bruit de sa chute retentit jusqu'aux extrémités du monde. S'il a fallu céder à la force et au nombre, si le fruit de tant de batailles nous a été enlevé, cependant nous pouvons dire encore: *Tout a été perdu fors l'honneur.*

Sous le prince qui *octroya* la Charte, on commençait à jouir des bienfaits d'une administration sage et

modérée; mais les premiers temps de ce règne furent troublés par de coupables violences, effet inévitable de la réaction des partis. Le midi de la France vit les cachots se remplir par la délation, des crimes impunis, et les sanglantes journées de 1815 eurent, dans les Bataille et les Trestaillon, de féroces imitateurs des orgies de 1793.

Il était difficile, après tous les maux d'une double invasion étrangère, lorsque les ames avaient passé par tant d'émotions violentes, qu'elles reprissent tout d'un coup l'habitude de paisibles sentimens; il faut donc mettre sur le compte de l'effervescence singulière des esprits, sous un climat brûlant, les affligeans désordres qui eurent lieu à cette époque. La tranquillité renaissant par degrés, on oublia le massacre des Égyptiens, l'assassinat du maréchal Brune et de tant d'autres... On espéra que le pouvoir, désormais mieux affermi dans la main du prince, et instruit par l'expérience du passé, saurait mettre un terme à tous ces maux.

La grande irritation des partis se calma: toutefois ils étaient en présence, et l'opposition toujours très vive qui régnait entre eux fit craindre pour le trône, sur les fondemens duquel tombaient tous leurs coups. Alors arriva le ministère Decazes, dont la politique fut d'établir chacun des partis comme contrepoids de l'autre, en les favorisant tour à tour; mais ce jeu de bascule fatiguait les rouages de l'état, ne donnait aux affaires aucune marche, aucune direction cer-

taine et suivie; seulement il semblait préserver le pouvoir; inventé pour la sécurité du trône, il se bornait au présent et ne donnait au peuple aucune garantie de liberté ni de prospérité pour l'avenir.

Cependant il est présumable que Louis XVIII qui comprenait, comme nous l'avons dit, les besoins de son époque, aurait cédé franchement au vœu de la nation, et, adoptant sa bannière et ses couleurs, eût marché avec un grand peuple vers la civilisation.

Mais pour arriver à un si noble résultat, pour obéir à cette généreuse impulsion, il fallait s'isoler de sa famille et du cortége de nobles émigrés qui ne virent dans ce retour qu'une occasion de ressaisir des priviléges surannés, détruits, et des avantages que rien ne justifiait dans leur personne, au moins pour la plupart.

Le clergé cherchait déjà à reprendre son influence. Le clergé, dont l'immense fortune exempte des charges de l'état, dont les loisirs voluptueux, contrastant d'une manière scandaleuse avec la pauvreté laborieuse du peuple, avait été l'un des prétextes ou pour mieux dire l'une des raisons de l'inquiétude générale et du soulèvement de 1789. Toutes les vieilles prétentions se réveillèrent dans de vieilles têtes, et le prince, faiblissant avec l'âge, ne sut pas toujours y résister dans les derniers momens de son règne.

C'est à cette époque que le ministre Villèle fut placé à la tête des affaires. Cet homme, auquel on

ne peut refuser une grande capacité, ne fut que l'instrument d'un parti. En prenant une direction plus loyale, ses talens auraient pu être utiles au trône et à sa patrie; mais une fois engagé dans une route que nous avons bien le droit maintenant de regarder comme mauvaise, il devint l'ennemi de toutes les libertés; il marcha à grands pas vers l'absolutisme, et appela à son aide les coups d'état, mesures extraordinaires qui usent le pouvoir quand elles ne le consolident pas, qui ne peuvent être indifférentes à la constitution du royaume, et qui amènent peu à peu la chute d'un monarque assez imprudent pour y recourir.

C'est alors que les inquiétudes causées aux rentiers par le projet de remboursement, l'établissement des rentes dites 3 *pour cent*, l'arrestation de Manuel, de cet honorable et véridique député, qui annonçait que la personne du roi était déconsidérée en France, les troubles de la place Louis XV, excités par une répression brutale qui coûta la vie au jeune Lallemand, et les attaques ouvertes contre la Charte, rendirent ce ministre non-seulement impopulaire, mais odieux à la nation.

Cette administration continua sous Charles X, sur les mêmes erremens et avec les mêmes principes. La liberté de la presse, d'abord accordée comme un don de joyeux avénement, ne fit que rendre plus désagréable la censure des feuilles publiques, la censure dramatique, et enfin le retrait définitif de cette

franchise. Dès lois absurdes ou atroces, le licenciement *inattendu* de la Garde Nationale, véritable grossièreté faite à la ville de Paris; l'introduction dans la Chambre Haute de soixante-seize pairs, mesure illégale qui faussait cette grande institution; les fusillades de la rue Saint-Denis; l'outrage prodigué aux restes du sage et vertueux M. de La Rochefoucauld, ce bienfaiteur de l'humanité; enfin, une guerre dispendieuse entreprise sans nécessité contre l'Espagne, pour intervenir dans une querelle domestique, dont la France ne devait pas se mêler, tous ces actes peuvent être considérés comme les premiers symptômes de la chute du monarque, et cette continuation de l'administration de M. de Villèle fut justement qualifiée par l'épithète de *déplorable*.

A la vue de tant de fautes et du sort qu'elles préparaient au trône, il y eut un concours général de réclamations. La cour ouvrit les yeux, et pour éviter ou plutôt pour retarder la catastrophe, on imagina la formation d'un ministère mixte, celui de M. de Martignac, dont l'éloquence persuasive et conciliatrice donna un moment l'espoir d'un retour à la légalité. Ce ministère fit quelques concessions assez insignifiantes pour la cause populaire, mais que la cour ne vit pas sans effroi; on les accepta comme gages de paix. Le calme renaissait avec l'espoir d'un meilleur avenir: quand on a souffert, on est si prompt à espérer!

Mais cette sécurité ne fut pas de longue durée.

Ce ministère conciliateur, taxé de faiblesse et peut-être de connivence avec la cause de la liberté fut bientôt remplacé par le ministère de Labourdonnaye, l'homme aux catégories, et cent jours après par des hommes inconnus, faibles, incapables ou proscrits par l'opinion, qui avait déjà flétri leur caractère privé ou politique; mais on se crut assez fort pour la braver. A leur tête était M. de Polignac, connu par une froide fermeté, qu'on reconnut plus tard n'être que l'entêtement de l'ignorance.

L'ordonnance du 8 août 1829 qui nommait ces ministres redoutés, répandit le deuil et l'affliction partout; l'opinion résista de toutes ses forces; l'accueil sinistre qu'on leur fit et auquel leurs antécédens devaient les préparer, en fit des ennemis de la France; ils méditèrent le triomphe de l'absolutisme; et comme déjà on pouvait remarquer à cette époque que la résistance était générale, on put dès lors prédire une grande commotion politique qui pouvait renverser le trône.

Soit faiblesse de l'âge, soit inexpérience des affaires du moment, qui, il le faut avouer, se compliquaient tous les jours davantage, Charles X se fit toujours illusion sur le vœu de la majorité des Français; il prit pour révolte ce qui n'était que la libre et légale émission d'un vœu. Il crut, disons mieux, on lui persuada qu'il fallait recourir à la force pour commencer cette tardive régénération de l'opinion; que c'était le cas de montrer une grande énergie, et

de faire voir à son peuple que comme roi il avait aussi sa volonté.

L'élection des 221 députés lui montra quelle était l'opinion de toute la France ; il proscrivit et ces députés et l'adresse qu'ils lui avaient présentée en réponse au discours du trône; il se persuada que cette manifestation de l'opinion était factice, qu'elle était due à des intrigues habilement conduites; il cassa la chambre, ordonna de nouvelles élections, et il en appela ainsi de la nation à la nation; la victoire du peuple fut encore complète.

Dès lors tout se ressentit de la crise qui s'approchait et qui menaçait d'être violente. Les gens paisibles, tous ceux qui ont besoin de la tranquillité publique pour se livrer avec confiance au commerce, à l'étude ou aux arts, ne virent pas sans effroi s'engager une lutte décisive entre la royauté, affectant l'absolutisme, et les intérêts populaires. Les hommes d'état s'éloignèrent des affaires, quelques-uns prédirent la catastrophe, dont la venue subite frappa de stupéfaction tous les esprits. Le commerce, qui déjà languissait, ne fit plus que se traîner; une crainte vague et de tous les instans s'empara de tout le monde. On remarqua que la foule était moins empressée aux spectacles; et soit concurrence, soit mauvaise direction, soit plutôt encore indifférence du public, presque tous furent menacés d'une ruine complète et prochaine.

Des actes arbitraires vinrent ajouter au mécon-

tentement général; plusieurs familles respectables, qui devaient leur existence aux secours que l'État accorde à de longs services, s'en virent tout d'un coup privées par le bon plaisir du ministre[1].

On sent bien que des ministres qui semblaient prendre à tâche d'accumuler sur eux toutes les haines, et qui s'irritaient chaque jour davantage de l'opinion qui se prononçait ouvertement, ne pouvaient que détruire un reste d'attachement qu'on portait encore au roi. On avait longtemps hésité à lui imputer les fautes des ministres. Mais le choix exprès qu'il en fit malgré l'opposition manifestée contre quelques-uns d'entre eux le rendit solidairement responsable de leurs fautes et plus tard de leurs attentats.

Cependant le moment de commencer les nouvelles opérations électorales approche ; ils veulent fortement distraire l'attention publique, qui épie leur conduite et discute leurs actes avec une persévérance importune. Ils imaginent une expédition contre Alger : l'importance de l'entreprise, couronnée depuis du plus brillant succès, ne put imposer si-

(1) M. Elias Pharaon, ancien consul général, a été privé sous le ministère Polignac d'une pension de 3000 francs. Depuis ce moment fatal, ce vieillard infirme et chargé de famille n'a pu obtenir une seule audience pour demander justice ; plus de 25 lettres sont restées sans réponse, et toutes les démarches ont été inutiles. Espérons qu'une aussi criante injustice sera réparée et que M. Pharaon, qui n'a rien à se reprocher, rentrera dans ses droits ; malgré le refus qu'oppose au nom de Polignac aujourd'hui 14 août 1830, M. Grenier chef de division aux affaires étrangères.

lence à la haine et porta même quelques esprits à prédire, à désirer le malheur de nos armes, plutôt que de voir des hommes odieux, qui perdaient le roi et la France, se perpétuer dans le pouvoir.

Pourtant, il était vrai de dire qu'ils avaient entrepris cette expédition sans autorisation, sans crédit préalable; ils avaient induit l'État dans une dépense énorme qui pouvait devenir inutile, et tourner contre la France. La fureur d'une mer peu connue de nos vaisseaux sembla longtemps protéger les pirates, qu'au nom de l'Europe nous allions punir. Enfin nous avons triomphé; mais cette victoire due à l'intrépidé de nos marins et de nos soldats, et à l'habileté des chefs, les ministres peuvent-ils la regarder comme leur ouvrage? Non: tout leur échappe, jusqu'au plan de cette belle expédition, dont le projet pourrait être revendiqué par l'homme extraordinaire qui porta si haut les destinées et la gloire de la France.

Les opérations électorales n'en furent pas un moment troublées, les ministres n'en devinrent pas plus populaires. La France nomma librement ses mandataires; son attention sut se partager entre ses devoirs et l'admiration due au courage de nos marins et de nos soldats: les élections furent toutes contraires au ministère. Les 221, dont la nomination avait motivé la dissolution de la Chambre, furent réélus. Qu'il soit encore permis de le dire, ce n'était point en haine du monarque, mais de ses mi-

nistres : sept hommes de moins au timon des affaires, et la France se réconciliait avec son roi!... et on ne l'a pas voulu!

Charles X est profondément blessé de cette réélection; toutes les défiances, toutes les craintes, tous les ressentimens assiègent son cœur. Comme roi, il se croit offensé : il lui faut une réparation. Les ministres sont attérés. Loin d'avouer qu'ils ont méconnu le vœu de l'État, et qu'ils sont sans influence sur la très grande majorité des électeurs, ils protestent que la France est sous le joug d'une faction habile, persévérante, infatigable; que les élections ont été faussées; que la monarchie est en danger; que le corps social est prêt à se dissoudre, et que c'est le cas d'appliquer un violent remède à un mal extrême. Dans un préambule que nous allons faire connaître, ils rassurent la conscience du monarque qui reculait devant un coup d'autorité aussi hardi. Livré à leurs sophismes, n'écoutant que leurs avis, il se décide à dissoudre la Chambre des Députés une seconde fois, à annuler les élections et la loi qui les régit, à anéantir la liberté de la presse, et à briser ainsi les seuls nœuds qui l'attachent encore aux Français.

Mais c'en est assez, et désormais nous allons rapporter comme pièces du procès terrible qui vient d'être jugé, les fatales ordonnances du 25 juillet 1830 avec le rapport dont elles sont précédées.

RAPPORT AU ROI.

26 juillet 1830.

Sire,

Vos ministres seraient peu dignes de la confiance dont V. M. les honore, s'ils tardaient plus longtemps à placer sous vos yeux un aperçu de notre situation intérieure, et à signaler à votre haute sagesse les dangers de la presse périodique.

A aucune époque, depuis quinze années, cette situation ne s'était présentée sous un aspect plus grave et plus affligeant. Malgré une prospérité matérielle dont nos annales n'avaient jamais offert d'exemple, des signes de désorganisation et des symptômes d'anarchie se manifestent sur presque tous les points du royaume.

Les causes successives qui ont concouru à affaiblir les ressorts du gouvernement monarchique, tendent aujourd'hui à en altérer et à en changer la nature. Déchue de sa force morale, l'autorité, soit dans la capitale, soit dans les provinces, ne lutte plus qu'avec désavantage contre les factions; les doctrines pernicieuses et subversives, hautement professées, se répandent et se propagent dans toutes les classes de la population; des inquiétudes trop généralement accréditées agitent les esprits et tourmentent la so-

ciété. De toutes parts on demande au présent des gages de sécurité pour l'avenir.

Une malveillance active, ardente, infatigable, travaille à ruiner tous les fondemens de l'ordre, et à ravir à la France le bonheur dont elle jouit sous le sceptre de ses rois. Habile à exploiter tous les mécontentemens et à soulever toutes les haines, elle fomente parmi les peuples un esprit de défiance et d'hostilité envers le pouvoir, et cherche à semer partout des germes de troubles et de guerre civile.

Et déjà, sire, des événemens récens ont prouvé que les passions politiques, contenues jusqu'ici dans les sommités de la société, commencent à en pénétrer les profondeurs et à émouvoir les masses populaires. Ils ont prouvé aussi que ces masses ne s'ébranleraient pas toujours sans danger pour ceux-là mêmes qui s'efforcent de les arracher au repos.

Une multitude de faits recueillis dans le cours des opérations électorales confirment ces données, et nous offriraient le présage trop certain de nouvelles commotions, s'il n'était au pouvoir de V. M. d'en détourner le malheur.

Partout aussi, si l'on observe avec attention, existe un besoin d'ordre, de force et de permanence, et les agitations qui y semblent le plus contraires n'en sont en réalité que l'expression et le témoignage.

Il faut bien le reconnaître : ces agitations qui ne peuvent s'accroître sans de grands périls, sont presque exclusivement produites et excitées par la liberté

de la presse. Une loi sur les élections, non moins féconde en désordres, a sans doute concouru à les entretenir; mais ce serait nier l'évidence que de ne pas voir dans les journaux le principal foyer d'une corruption dont les progrès sont chaque jour plus sensibles, et la première source des calamités qui menacent le royaume.

L'expérience, sire, parle plus hautement que les théories.

Des hommes éclairés sans doute, et dont la bonne foi d'ailleurs n'est pas suspecte, entraînés par l'exemple mal compris d'un peuple voisin, ont pu croire que les avantages de la presse périodique en balanceraient les inconvéniens, et que ses excès se neutraliseraient par des excès contraires. Il n'en a pas été ainsi; l'épreuve est décisive, et la question est maintenant jugée dans la conscience publique.

A toutes les époques, en effet, la presse périodique n'a été, et il est dans sa nature de n'être qu'un instrument de désordre et de sédition.

Que de preuves nombreuses et irrécusables à apporter à l'appui de cette vérité! C'est par l'action violente et non interrompue de la presse que s'expliquent les variations trop subites, trop fréquentes de notre politique intérieure. Elle n'a pas permis qu'il s'établît en France un système régulier et stable de gouvernement, ni qu'on s'occupât avec quelque suite d'introduire dans toutes les branches de l'administration publique les améliorations dont elles

sont susceptibles. Tous les ministères, depuis 1814, quoique formés sous des influences diverses et soumis à des directions opposées, ont été en butte aux mêmes traits, aux mêmes attaques et au même déchaînement de passions. Les sacrifices de tout genre, les concessions de pouvoir, les alliances de parti, rien n'a pu les soustraire à cette commune destinée.

Ce rapprochement seul, si fertile en réflexions, suffirait pour assigner à la presse son véritable, son invariable caractère. Elle s'applique, par des efforts soutenus, persévérans, répétés chaque jour, à relâcher tous les liens d'obéissance et de subordination, à user les ressorts de l'autorité publique, à la rabaisser, à l'avilir dans l'opinion des peuples et à lui créer partout des embarras et des résistances.

Son art consiste, non pas à substituer à une trop facile soumission d'esprit une sage liberté d'examen, mais à réduire en problème les vérités les plus positives; non pas à provoquer sur les questions politiques une controverse franche et utile, mais à les présenter sous un faux jour et à les résoudre par des sophismes.

La presse a jeté ainsi le désordre dans les intelligences les plus droites, ébranlé les convictions les plus fermes, et produit, au milieu de la société, une confusion de principes qui se prête aux tentatives les plus funestes. C'est par l'anarchie dans les doctrines qu'elle prélude à l'anarchie dans l'état.

Il est digne de remarque, sire, que la presse pé-

riodique n'a pas même rempli sa plus essentielle condition, celle de la publicité. Ce qui est étrange, mais ce qui est vrai à dire, c'est qu'il n'y a pas de publicité en France, en prenant ce mot dans sa juste et rigoureuse acception. Dans l'état des choses, les faits, quand ils ne sont pas entièrement supposés, ne parviennent à la connaissance de plusieurs lecteurs que tronqués, défigurés, mutilés de la manière la plus odieuse. Un épais nuage, élevé par les journaux, dérobe la vérité et intercepte en quelque sorte la lumière entre le gouvernement et les peuples. Les rois vos prédécesseurs, sire, ont toujours aimé à se communiquer à leurs sujets : c'est une satisfaction dont la presse n'a pas voulu que Votre Majesté pût jouir.

Une licence qui a franchi toutes les bornes n'a respecté, en effet, même dans les occasions les plus solennelles, ni les volontés expresses du roi, ni les paroles descendues du haut du trône. Les unes ont été méconnues et dénaturées; les autres ont été l'objet de perfides commentaires ou d'amères dérisions. C'est ainsi que le dernier acte de la puissance royale, la proclamation, a été discrédité dans le public, avant même d'être connu des électeurs.

Ce n'est pas tout. La presse ne tend pas moins qu'à subjuguer la souveraineté et à envahir les pouvoirs de l'état. Organe prétendu de l'opinion publique, elle aspire à diriger les débats des deux chambres, et il est incontestable qu'elle y apporte le poids d'une

influence non moins fâcheuse que décisive. Cette domination a pris surtout depuis deux ou trois ans dans la chambre des députés un caractère manifeste d'oppression et de tyrannie. On a vu, dans cet intervalle de temps, les journaux poursuivre de leurs insultes et de leurs outrages les membres dont le vote leur paraissait incertain ou suspect. Trop souvent, sire, la liberté des délibérations dans cette chambre a succombé sous les coups redoublés de la presse.

On ne peut qualifier en termes moins sévères la conduite des journaux de l'opposition dans des circonstances plus récentes. Après avoir provoqué eux-mêmes une adresse attentatoire aux prérogatives du trône, ils n'ont pas craint d'ériger en principe la réélection des 221 députés dont elle est l'ouvrage. Et cependant V. M. avait repoussé cette adresse comme offensante; elle avait porté un blâme public sur le refus de concours qui y était exprimé; elle avait annoncé sa résolution *immuable* de défendre les droits de sa couronne si ouvertement compromis. Les feuilles périodiques n'en ont tenu aucun compte; elles ont pris au contraire à tâche de renouveler, de perpétuer et d'aggraver l'offense. V. M. décidera si cette attaque téméraire doit rester plus longtemps impunie.

Mais de tous les excès de la presse, le plus grave peut-être nous reste à signaler. Dès les premiers temps de cette expédition dont la gloire jette un éclat si pur et si durable sur la noble couronne de France,

la presse en a critiqué avec une violence inouie les causes, les moyens, les préparatifs, les chances de succès. Insensible à l'honneur national, il n'a pas dépendu d'elle que notre pavillon ne restât flétri des insultes d'un barbare. Indifférente aux grands intérêts de l'humanité, il n'a pas dépendu d'elle que l'Europe ne restât asservie à un esclavage cruel et à des tributs honteux.

Ce n'était point assez : par une trahison que nos lois auraient pu atteindre, la presse s'est attachée à publier tous les secrets de l'armement, à porter à la connaissance de l'étranger l'état de nos forces, le dénombrement de nos troupes, celui de nos vaisseaux, l'indication des points de station, les moyens à employer pour dompter l'inconstance des vents, et pour aborder la côte. Tout, jusqu'au lieu du débarquement, a été divulgué comme pour ménager à l'ennemi une défense plus assurée. Et, chose sans exemple chez un peuple civilisé, la presse, par de fausses alarmes sur les périls à courir, n'a pas craint de jeter le découragement dans l'armée ; en signalant à sa haine le chef même de l'entreprise, elle a pour ainsi dire excité les soldats à lever contre lui l'étendard de la révolte ou à déserter leurs drapeaux ! Voilà ce qu'ont osé faire les organes d'un parti qui se prétend national !

Ce qu'il ose faire chaque jour dans l'intérieur du royaume ne va pas moins qu'à disperser les élémens de la paix publique, à dissoudre les liens de la so-

ciété, et, qu'on ne s'y méprenne point, à faire trembler le sol sous nos pas. Ne craignons pas de révéler ici toute l'étendue de nos maux pour pouvoir mieux apprécier toute l'étendue de nos ressources. Une diffamation systématique, organisée en grand et dirigée avec une persévérance sans égale, va atteindre, ou de près ou de loin, jusqu'au plus humble des agens du pouvoir. Nul de vos sujets, sire, n'est à l'abri d'un outrage, s'il reçoit de son souverain la moindre marque de confiance ou de satisfaction. Un vaste réseau, étendu sur la France, enveloppe tous les fonctionnaires publics: constitués en état permanent de prévention, ils semblent en quelque sorte retranchés de la société civile; on n'épargne que ceux dont la fidélité chancelle; on ne loue que ceux dont la fidélité succombe; les autres sont notés par la faction pour être plus tard sans doute immolés aux vengeances populaires.

La presse périodique n'a pas moins d'ardeur à poursuivre de ses traits envenimés la religion et le prêtre. Elle veut, elle voudra toujours déraciner dans le cœur des peuples jusqu'au dernier germe des sentimens religieux. Sire, ne doutez pas qu'elle n'y parvienne, en attaquant les fondemens de la foi, en altérant les sources de la morale publique, et en prodiguant à pleines mains la dérision et le mépris aux ministres des autels.

Nulle force, il faut l'avouer, n'est capable de résister à un dissolvant aussi énergique que la presse.

A toutes les époques où elle s'est dégagée de ses entraves, elle a fait irruption, invasion dans l'état. On ne peut qu'être singulièrement frappé de la similitude de ses effets depuis quinze ans, malgré la diversité des circonstances et malgré le changement des hommes qui ont occupé la scène politique. Sa destinée est, en un mot, de recommencer la révolution dont elle proclame hautement les principes. Placée et replacée à plusieurs intervalles sous le joug de la censure, elle n'a autant de fois ressaisi la liberté que pour reprendre son ouvrage interrompu. Afin de le continuer avec plus de succès, elle a trouvé un actif auxiliaire dans la presse départementale qui, mettant aux prises les jalousies et les haines locales, semant l'effroi dans l'ame des hommes timides, harcelant l'autorité par d'interminables tracasseries, a exercé une influence presque décisive sur les élections.

Ces derniers effets, sire, sont passagers; mais des effets plus durables se font remarquer dans les mœurs et dans le caractère de la nation. Une polémique ardente, mensongère et passionnée, école de scandale et de licence, y produit des changemens graves et des altérations profondes; elle donne une fausse direction aux esprits, les remplit de préventions et de préjugés, les détourne des études sérieuses, nuit ainsi aux progrès des arts et des sciences, excite parmi nous une fermentation toujours croissante, entretient jusque dans le sein des fa-

milles de funestes dissensions, et pourrait par degrés nous ramener à la barbarie.

Contre tant de maux enfantés par la presse périodique, la loi et la justice sont également réduites à confesser leur impuissance.

Il serait superflu de rechercher les causes qui ont atténué la répression et en ont fait insensiblement une arme inutile dans la main du pouvoir. Il nous suffit d'interroger l'expérience et de constater l'état présent des choses.

Les mœurs judiciaires se prêtent difficilement à une répression efficace. Cette vérité d'observation avait depuis longtemps frappé de bons esprits : elle a acquis nouvellement un caractère plus marqué d'évidence. Pour satisfaire aux besoins qui l'ont fait instituer, la répression aurait dû être prompte et forte : elle est restée lente, faible et à peu près nulle. Lorsqu'elle intervient, le dommage est commis ; loin de le réparer, la punition y ajoute le scandale du débat.

La poursuite juridique se lasse, la presse séditieuse ne se lasse jamais. L'une s'arrête parce qu'il y a trop à servir; l'autre multiplie ses forces en multipliant ses délits.

Dans les circonstances diverses, la poursuite a eu ses périodes d'activité ou de relâchement. Mais zèle ou tiédeur de la part du ministère public, qu'importe à la presse? Elle cherche dans le redoublement de ses excès la garantie de leur impunité.

L'insuffisance ou plutôt l'inutilité des précautions établies dans les lois en vigueur est démontrée par les faits. Ce qui est également démontré par les faits, c'est que la sûreté publique est compromise par la licence de la presse. Il est temps, il est plus que temps d'en arrêter les ravages.

Entendez, sire, ce cri prolongé d'indignation et d'effroi qui part de tous les points de votre royaume. Les hommes paisibles, les gens de bien, les amis de l'ordre élèvent vers V. M. des mains suppliantes. Tous lui demandent de les préserver du retour des calamités dont leurs pères ou eux-mêmes eurent tant à gémir. Ces alarmes sont trop réelles pour n'être pas écoutées; ces vœux sont trop légitimes pour n'être pas accueillis.

Il n'est qu'un seul moyen d'y satisfaire, c'est de rentrer dans la Charte. Si les termes de l'article 8 sont ambigus, son esprit est manifeste. Il est certain que la Charte n'a pas concédé la liberté des journaux et des écrits périodiques. Le droit de publier ses opinions personnelles n'implique sûrement pas le droit de publier, par voie d'entreprise, les opinions d'autrui. L'un est l'usage d'une faculté que la loi a pu laisser libre ou soumettre à des restrictions; l'autre est une spéculation d'industrie qui, comme les autres et plus que les autres, suppose la surveillance de l'autorité publique.

Les intentions de la Charte, à ce sujet, sont exactement expliquées dans la loi du 21 octobre 1814,

qui en est en quelque sorte l'appendice. On peut d'autant moins en douter que cette loi fut présentée aux chambres le 5 juillet, c'est-à-dire, un mois après la promulgation de la Charte. En 1819, à l'époque même où un système contraire prévalut dans les chambres, il y fut hautement proclamé que la presse périodique n'était point régie par la disposition de l'article 8. Cette vérité est d'ailleurs attestée par les lois même qui ont imposé aux journaux la condition d'un cautionnement.

Maintenant, sire, il ne reste plus qu'à se demander comment doit s'opérer ce retour à la Charte et à la loi du 21 octobre 1814. La gravité des conjonctures présentes a résolu cette question.

Il ne faut pas s'abuser. Nous ne sommes plus dans les conditions ordinaires du gouvernement représentatif. Les principes sur lesquels il a été établi n'ont pu demeurer intacts, au milieu des vicissitudes politiques. Une démocratie turbulente, qui a pénétré jusque dans nos lois, tend à se substituer au pouvoir légitime. Elle dispose de la majorité des élections par le moyen de ses journaux et le concours d'affiliations nombreuses. Elle a paralysé, autant qu'il dépendait d'elle, l'exercice régulier de la plus essentielle prérogative de la couronne, celle de dissoudre la chambre élective. Par cela même, la constitution de l'État est ébranlée : Votre Majesté seule conserve la force de la rasseoir et de la raffermir sur ses bases.

Le droit, comme le devoir d'en assurer le maintien, est l'attribut inséparable de la souveraineté. Nul gouvernement sur la terre ne resterait debout, s'il n'avait le droit de pourvoir à sa sûreté. Ce pouvoir est préexistant aux lois, parce qu'il est dans la nature des choses. Ce sont là, sire, des maximes qui ont pour elles et la sanction du temps et l'aveu de tous les publicistes de l'Europe.

Mais ces maximes ont une autre sanction plus positive encore, celle de la Charte elle-même. L'article 14 a investi Votre Majesté d'un pouvoir suffisant, non sans doute pour changer nos institutions, mais pour les consolider et les rendre plus immuables.

D'impérieuses nécessités ne permettent plus de différer l'exercice de ce pouvoir suprême. Le moment est venu de recourir à des mesures qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui sont en dehors de l'ordre légal, dont toutes les ressources ont été inutilement épuisées.

Ces mesures, sire, vos ministres, qui doivent en assurer le succès, n'hésitent pas à vous les proposer, convaincus qu'ils sont que force restera à justice.

Nous sommes avec le plus profond respect,

de Votre Majesté,

Les très humbles et très fidèles sujets,

Le président du conseil des ministres,

Prince DE POLIGNAC.

Le garde des sceaux de France, ministre de la justice, CHANTELAUZE.

Le ministre secrétaire d'état de la marine et des colonies, Baron D'HAUSSEZ.

Le ministre secrétaire d'état de l'intérieur, Comte DE PEYRONNET.

Le ministre secrétaire d'état des finances, MONTBEL.

Le ministre secrétaire d'état des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, Comte DE GUERNON-RANVILLE.

Le ministre secrétaire d'état des travaux publics, Baron CAPELLE.

ORDONNANCES DU ROI.

CHARLES, etc.

Sur le rapport de notre conseil des ministres,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. La liberté de la presse périodique est suspendue.

2. Les dispositions des art. 1er, 2 et 9 du titre 1er de la loi du 21 octobre 1814 sont remises en vigueur.

En conséquence, nul journal et écrit périodique ou sémi-périodique, établi ou à établir, sans distinc-

tion des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître, soit à Paris, soit dans les départemens, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous séparément les auteurs et l'imprimeur.

Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois.

Elle pourra être révoquée.

3. L'autorisation pourra être provisoirement accordée et provisoirement retirée par les préfets aux journaux et ouvrages périodiques ou sémi-périodiques publiés ou à publier dans les départemens.

4. Les journaux et écrits, publiés en contravention à l'article 2, seront immédiatement saisis.

Les presses ou caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

5. Nul écrit au-dessous de vingt feuilles d'impression ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre secrétaire d'état de l'intérieur, à Paris, et des préfets dans les départemens.

Tout écrit de plus de vingt feuilles d'impression qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage, sera également soumis à la nécessité de l'autorisation.

Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis.

Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés ou mis hors de service.

6. Les Mémoires sur procès et les Mémoires des

CHARLES, etc.

Ayant résolu de prévenir le retour des manœuvres qui ont exercé une influence pernicieuse sur les dernières opérations des colléges électoraux;

Voulant en conséquence réformer, selon les principes de la Charte constitutionnelle, les règles d'élection dont l'expérience a fait sentir les inconvéniens,

Nous avons reconnu la nécessité d'user du droit qui nous appartient de pourvoir, par des actes émanés de nous, à la sûreté de l'état et à la répression de toute entreprise attentatoire à la dignité de notre couronne.

A ces causes,

Notre conseil entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons :

Art. 1er. Conformément aux art. 15, 37 et 50 de la Charte constitutionnelle, la chambre des députés ne se composera que des députés des départemens.

2. Le cens électoral et le cens d'éligibilité se composeront exclusivement des sommes pour lesquelles l'électeur et l'éligible seront inscrits personnellement, en qualité de propriétaire ou d'usufruitier, au rôle de l'imposition foncière et de l'imposition personnelle et mobilière.

3. Chaque département aura le nombre de députés qui lui est attribué par l'art. 36 de la Charte constitutionnelle.

4. Les députés seront élus et la chambre sera renouvelée dans la forme et pour le temps fixés par l'art. 37 de la Charte constitutionnelle.

5. Les colléges électoraux se diviseront en colléges d'arrondissement et colléges de département.

Sont toutefois exceptés les colléges électoraux des départemens auxquels il n'est attribué qu'un seul député.

6. Les colléges électoraux d'arrondissement se composeront de tous les électeurs dont le domicile politique sera établi dans l'arrondissement.

Les colléges électoraux de département se composeront du quart le plus imposé des électeurs du département.

7. La circonscription actuelle des colléges électoraux d'arrondissement est maintenue.

8. Chaque collége électoral d'arrondissement élira un nombre de candidats égal au nombre des députés de département.

9. Le collége d'arrondissement se divisera en autant de sections qu'il devra nommer de candidats.

Cette division s'opérera proportionnellement au nombre des sections et au nombre total des électeurs du collége, en ayant égard autant qu'il sera possible aux convenances des localités et du voisinage.

10. Les sections du collége électoral d'arrondissement pourront être assemblées dans des lieux différens.

11. Chaque section du collége électoral d'arron-

dissement élira un candidat et procédera séparément.

12. Les présidens des sections du collége électoral d'arrondissement seront nommés par les préfets, parmi les électeurs de l'arrondissement.

13. Le collége de département élira les députés.

La moitié des députés du département devra être choisie dans la liste générale des candidats proposés par les colléges d'arrondissement.

Néanmoins, si le nombre des députés du département est impair, le partage se fera sans réduction du droit réservé au collége du département.

14. Dans le cas où, par l'effet d'omissions, de nominations nulles ou de doubles nominations, la liste des candidats proposés par les colléges d'arrondissement serait incomplète ; si cette liste est réduite au-dessous de la moitié du nombre exigé, le collége de département pourra élire un député de plus hors de la liste ; si la liste est réduite au-dessous du quart, le collége de département pourra élire hors de la liste la totalité des députés de département.

15. Les préfets, les sous-préfets et les officiers généraux commandant les divisions militaires et les départemens, ne pourront être élus dans les départemens où ils exercent leurs fonctions.

16. La liste des électeurs sera arrêtée par le préfet en conseil de préfecture. Elle sera affichée cinq jours avant la réunion des colléges.

17. Les réclamations sur la faculté de voter auxquelles il n'aura pas été fait droit par les préfets se-

ront jugées par la chambre des députés en même temps qu'elle statuera sur la validité des opérations des colléges.

18. Dans les colléges électoraux de département, les deux électeurs les plus âgés et les deux électeurs les plus imposés rempliront les fonctions de scrutateur.

La même disposition sera observée dans les sections de collége d'arrondissement, composées de plus de cinquante électeurs.

Dans les autres sections de collége, les fonctions de scrutateur seront remplies par le plus âgé et par le plus imposé des électeurs.

Le secrétaire sera nommé dans le collége des sections de colléges par le président et les scrutateurs.

19. Nul ne sera admis dans le collége ou section de collége s'il n'est inscrit sur la liste des électeurs qui doivent en faire partie. Cette liste sera remise au président, et restera affichée dans le lieu des séances du collége pendant la durée de ses opérations.

20. Toute discussion et toute délibération quelconques seront interdites dans le sein des colléges électoraux.

21. La police du collége appartient au président. Aucune force armée ne pourra, sans sa demande, être placée auprès du lieu des séances. Les commandans militaires seront tenus d'obtempérer à ses réquisitions.

22. Les nominations seront faites dans les colléges

et sections de collége à la majorité absolue des votes exprimés.

Néanmoins, si les nominations ne sont pas terminées après deux tours de scrutin, le bureau arrêtera la liste des personnes qui auront obtenu le plus de suffrages au deuxième tour. Elle contiendra un nombre de noms double de celui des nominations qui resteront à faire. Au troisième tour, les suffrages ne pourront être donnés qu'aux personnes inscrites sur cette liste, et la nomination sera faite à la majorité relative.

23. Les électeurs voteront par bulletin de liste. Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de nominations à faire.

24. Les électeurs écriront leurs votes sur le bureau ou l'y feront écrire par l'un des scrutateurs.

25. Le nom, la qualification et le domicile de chaque électeur qui déposera son bulletin seront inscrits par le secrétaire sur une liste destinée à constater le nombre des votans.

26. Chaque scrutin restera ouvert pendant six heures et sera dépouillé séance tenante.

27. Il sera dressé un procès-verbal pour chaque séance. Ce procès-verbal sera signé par tous les membres du bureau.

28. Conformément à l'art. 46 de la Charte constitutionnelle, aucun amendement ne pourra être fait à une loi, dans la chambre, s'il n'a été proposé ou consenti par nous, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

29. Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance resteront sans effet.

30. Nos ministres secrétaires d'état sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Saint-Cloud, le vingt-cinquième jour du mois de juillet de l'an de grace 1830, et de notre règne le sixième.

CHARLES.

Par le roi :

Le président du conseil des ministres,
Prince DE POLIGNAC.

Le garde des sceaux ministre de la justice,
CHANTELAUZE.

Le ministre de la marine et des colonies,
Baron D'HAUSSEZ.

Le ministre de l'intérieur,
Comte DE PEYRONNET.

Le ministre des finances,
MONTBEL.

Le ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique,
Comte DE GUERNON-RANVILLE.

Le ministre des travaux publics,
Baron CAPELLE.

nommés conseillers d'état en service extraordinaire.

6. Les sieurs baron de Chaulieu, préfet du département de la Loire, et Mery de Contades sont nommés maîtres des requêtes en service extraordinaire.

7. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château de Saint-Cloud, le 25e jour de juillet de l'an de grace mil huit cent trente, et de notre règne le sixième.

CHARLES.

Par le roi :

Le garde des sceaux ministre de la justice,
CHANTELAUZE.

CHARLES, etc.

Sur le rapport de notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le sieur Bergasse, ancien député aux états généraux, est nommé conseiller d'état honoraire.

2. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'état au département de la justice, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné au château de Saint-Cloud, le 25ᵉ jour de juillet de l'an de grace mil huit cent trente, et de notre règne le sixième.

CHARLES.

Par le roi :

Le garde des sceaux ministre de la justice,

CHANTELAUZE.

A la lecture de ces ordonnances dont le secret avait transpiré depuis long-temps, on fut saisi d'une muette indignation ; on se refusait à le croire; déjà l'imagination se traçait par avance le tableau des malheurs que pouvait entraîner une résistance qui menaçait de s'armer.

Déjà, le lundi, les journaux, en conséquence des ordres qui avaient été donnés, étaient mutilés par la censure. La protestation de tous les journalistes de Paris, et que nous allons rapporter ci après, ne s'y trouve pas. Dans l'effroi que le commencement de ce grand orage politique inspirait à tout le monde, les ateliers se ferment, les imprimeurs déclarent à plusieurs milliers d'ouvriers qu'il leur est désormais impossible de leur donner de l'occupation, que les ordonnances du roi les ruinent de fond en comble et rendent désormais leurs bras inutiles. Dans leur consternation plusieurs fabricans, entre autres M. Ternaux, qui occupait plus de 1500 ouvriers, ferment leurs vastes ateliers, et interrompent leurs travaux.

On comprend quelle inquiétude et quelle fermentation ces mesures excitèrent parmi ces gens qui se regardaient désormais comme sans pain; la politique, qu'en général ils n'ont pas le temps d'approfondir, se révélait à eux par un résultat effrayant, la perte de leurs moyens d'existence; et ces questions, qui peut-être dans d'autres positions auraient été indifférentes à leurs yeux, prirent une importance extrêmement grave.

C'est au sein de cette troupe inoccupée et réduite au désespoir que se manifestèrent les premiers symptômes du trouble qui devait bientôt devenir insurrection. Le gouvernement en butte aux malédictions de tout un peuple n'était-il pas déjà sur le penchant de sa ruine qui n'eût été qu'ajournée en supposant que, pour cette fois, les choses n'eussent pas été poussées aux dernières extrémités? Ainsi l'insurrection faisant des prosélytes d'heure en heure, l'immense population de Paris se trouva disposée à tous les moyens possibles de résistance, et la révolution qu'avaient voulu faire des ministres criminels était désormais inévitable.

L'impression que ces ordonnances avaient produite sur les autres classes en apparence moins immédiatement intéressées à la question, n'était ni moins profonde ni moins terrible; elles contiennent une violation si manifeste des lois fondamentales de l'état qu'on demeure étonné d'une tentative aussi hardie dans un pays où depuis dix ans on ne parle que de LÉGALITÉ.

La liberté de la presse, loi délibérée et votée par les trois pouvoirs ne pouvait être modifiée ou annulée que de la même manière, c'est-à-dire par une loi; une ordonnance du roi ne pouvait pas en tenir lieu.

La dissolution de la chambre des députés n'était pas plus légitime; les mandataires du peuple n'étant pas assemblés, n'ayant fait aucun acte, émis aucun vote, aucun système pour ou contre le gouvernement, il n'y avait que les élémens d'une chambre; il n'y avait rien à dissoudre puisque rien n'était encore constitué. On ne s'attaquait donc qu'aux individus, c'est-à-dire qu'on annulait les élections: or, nulle part la Charte ne donne au gouvernemeut le droit de frapper de nullité les élections légalement faites en vertu de l'exécution des lois électorales.

Enfin ces lois mêmes qu'on bouleversait dans les ordonnances ne pouvaient être changées que par d'autres lois.

La charte dit en effet (art. 8) que les Français, en ce qui concerne la presse, sont tenus de se conformer aux lois et non pas aux ordonnances.

Elle décide par l'article 35 que l'organisation des colléges électoraux sera réglée par des *lois*, elle ne dit pas par des *ordonnances*.

Le pouvoir constituant, l'interprétation de l'article 14, ne pouvait détruire ces principes, ni donner à la couronne un pouvoir dictatorial aussi

soit du pouvoir faussement attribué à l'article 14.

Toutes les fois, en effet, que des circonstances, prétendues graves, lui ont paru exiger une modification, soit au régime de la presse, soit au régime électoral, elle a eu recours aux deux chambres. Lorsqu'il a fallu modifier la Charte pour établir la septennalité et le renouvellement intégral, elle a eu recours, non à elle-même, comme auteur de cette Charte, mais aux chambres.

La royauté a donc reconnu, pratiqué elle-même ces articles 8 et 35, et ne s'est point arrogé, à leur égard, ni une autorité constituante, ni une autorité dictatoriale qui n'existent nulle part.

Les tribunaux qui ont droit d'interprétation ont solennellement reconnu ces mêmes principes. La cour royale de Paris et plusieurs autres ont condamné les publicateurs de l'association bretonne, comme auteurs d'outrages envers le gouvernement. Elle a considéré comme un outrage la supposition que le gouvernement pût employer l'autorité des ordonnances là où l'autorité de la loi peut seule être admise.

Ainsi, le texte formel de la Charte, la pratique suivie jusqu'ici par la couronne, les décisions des tribunaux, établissent qu'en matière de presse et d'organisation électorale, les lois, c'est-à-dire le roi et les chambres, peuvent seuls statuer.

Aujourd'hui donc le gouvernement a violé la légalité. Nous sommes dispensés d'obéir. Nous essayons

de publier nos feuilles, sans demander l'autorisation qui nous est imposée. Nous ferons nos efforts pour qu'aujourd'hui, au moins, elles puissent arriver à toute la France.

Voilà ce que notre devoir de citoyens nous impose, et nous le remplissons.

Nous n'avons pas à tracer ces devoirs à la chambre illégalement dissoute. Mais nous pouvons la supplier, au nom de la France, de s'appuyer sur son droit évident, et de résister autant qu'il sera en elle à la violation des lois. Ce droit est aussi certain que celui sur lequel nous nous appuyons. La Charte dit, article 50, que le roi peut dissoudre la chambre des députés, mais il faut pour cela qu'elle ait été réunie, constituée en chambre, qu'elle ait soutenu enfin un système capable de provoquer sa dissolution. Mais avant la réunion, la constitution de la chambre, il n'y a que des élections faites. Or, nulle part la Charte ne dit que le roi peut casser les élections. Les ordonnances publiées aujourd'hui ne font que casser des élections; elles sont donc illégales, car elles font une chose que la Charte n'autorise pas.

Les députés élus, convoqués pour le 3 août, sont donc bien et dûment élus et convoqués. Leur droit est le même aujourd'hui qu'hier. La France les supplie de ne pas l'oublier. Tout ce qu'ils pourront pour faire prévaloir ce droit, ils le doivent.

Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous

« Attendu que l'ordonnance du roi du 25 juillet relative à la presse périodique n'a pas été promulguée selon les formalités prescrites par l'art. 4 de l'ordonnance du 27 novembre 1826, et par l'art. 1er de l'ordonnance du 18 janvier 1817 ;

« Que d'ailleurs il est juste d'accorder aux journaux existans les délais nécessaires pour user du bénéfice de l'art. 2 de ladite ordonnance, et qu'une interruption dans la publication porterait préjudice ;

« Ordonnons que le sieur Selligue procédera à la composition et à l'impression du *Journal du Commerce*, qui doit paraître demain, ce qui sera exécuté par provision, comme ordonnance de référé sur minute, et avant l'enregistrement et dépôt au greffe.

« Signé, DEBELLEYME. »

La crainte de voir consommer sa ruine par des voies de fait semblables à celles qui avaient été exercées sur les presses des journaux le *National* et le *Temps*, interrompit les travaux de M. Gauthier-Laguionie, imprimeur du *Courrier Français*, non qu'une crainte pusillanime eût paralysé son patriotisme, mais il voulait éviter la destruction de ses presses consacrées à ce journal, et qui une fois brisées n'auraient pu faire le service de long-temps ; un zèle mieux entendu conseillait de recourir aux tribunaux, afin d'avoir au moins un titre légal à opposer aux émissaires du pouvoir expirant

MM. Lapelouze et Châtelain, gérans du *Courrier Français*, l'assignèrent donc à bref délai, vu l'urgence, au tribunal de commerce pour qu'il fût tenu, en vertu du jugement à intervenir, d'exécuter ses conventions pour le service régulier de l'impression de ce journal.

Me Mérilhou, avocat à la cour royale, dont l'éloquence et le savoir avaient plus d'une fois défendu devant les tribunaux les gérans et rédacteurs du *Courrier Français*, dans les nombreux procès suscités par un pouvoir ombrageux, Me Mérilhou ne fut inférieur dans cette circonstance, ni à sa fermeté, ni à son talent ordinaires; au son des tambours, des cris, de la fusillade qui retentissaient jusque dans ce sanctuaire de la justice, au son du tocsin et du canon qui annonçait la vengeance d'un roi, il démontrait l'impuissance des ordonnances royales, pour entraver l'exécution des lois sur la liberté de la presse, et des conventions particulières, et s'exprimait ainsi :

« M. Gaultier-Laguionie s'est engagé, par une convention faite avec MM. de Lapelouze et Châtelain, à imprimer le *Courrier Français*. Jusqu'à présent cet imprimeur a fidèlement rempli ses obligations; mais, depuis avant-hier, il refuse le service de ses presses à mes cliens. Il fonde ce refus sur une prétendue ordonnance du 25 juillet, qui a renversé la liberté de la presse établie par la loi du 28

juillet 1828, et sur un ordre que lui aurait donné le préfet de police Mangin.

« M. Gaultier-Laguionie devait savoir qu'en France les lois ne se détruisent pas par des ordonnances. Qu'une poignée de factieux élevés aux sommités de l'ordre social ait, dans son orgueil, conçu un pareil projet, c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute ; mais ces insensés auront bientôt reçu la peine due à leur téméraire tentative. C'est à une fantaisie illégitime, à un caprice inconcevable qui a germé je ne sais dans quelle tête, que nous devons ces monstrueuses ordonnances qui ont paru dans le *Moniteur*, et qui ont soulevé d'indignation tout ce qui a un cœur de citoyen. On ne s'est pas borné à vouloir anéantir par ces ordonnances la liberté d'écrire, on a encore essayé d'annuler les opérations électorales de la France et de créer un nouveau système d'élection. Il ne se trouvera pas un seul tribunal qui veuille prêter l'appui de son autorité à une si folle et si sacrilége audace ; car les tribunaux ne protégent que les ordonnances qui violent les lois.

« La cour royale de Paris, par son mémorable arrêt du 1er avril 1830, dans l'affaire de MM. Bert et de Lapelouze, a déclaré que la seule *intention* de changer *illégalement* ou par ordonnance le système électoral actuel et renverser l'une des garanties consacrées par la Charte, était un crime. Or ce crime est aujourd'hui consommé ; il réside dans la publication des ordonnances insérées au *Moniteur*. Est-

ce que M. Gaultier-Laguionie peut s'appuyer sur un crime pour se soustraire à l'exécution de ses engagemens? Le doute à cet égard serait une absurdité !...

« L'arrêt du 1er avril est un fanal qui éclairera la France entière : le tribunal de commerce y ajoutera le poids de son suffrage, car sa justice reculera devant la sanction d'un crime. Je conclus en conséquence à ce que Gaultier-Laguionie soit condamné à imprimer *immédiatement* le *Courrier Français*, ou à payer à MM. de Lapelouze et Châtelain 5,000 fr. de dommages-intérêts pour chaque jour de retard. »

Qu'il nous suffise de dire qu'à ce moment Charles X avait encore, soit à Paris, soit au dehors, vingt mille hommes sous les armes, et que la cause de la liberté n'était pas encore gagnée.

Le tribunal de commerce, composé alors de MM. Lemoine-Tacherat, Gisquet, Lafond et Truelle, après avoir entendu M. Gaultier-Laguionie dans les explications, se retira immédiatement dans sa chambre du conseil pour en délibérer; il rentra quelques momens après en séance, et le président, M. Ganneron, prononça d'une voix ferme et avec une dignité imposante, le jugement dont la teneur suit:

Le tribunal:

Considérant que par convention verbale, Gaultier-Laguionie s'est obligé à imprimer le journal intitulé le *Courrier Français;*

Que les conventions légalement formées doivent recevoir leur effet; qu'en vain, pour se soustraire à

de la chambre des pairs, aux droits publics des Français, aux attributions et aux arrêts des tribunaux, et propres à jeter l'état dans une confusion qui compromet également la paix du présent et la sécurité de l'avenir.

« En conséquence, les soussignés, inviolablement fidèles à leur serment, protestent d'un commun accord, non-seulement contre lesdites mesures, mais contre tous les actes qui en pourraient être la conséquence.

« Et attendu d'une part que la chambre des députés n'ayant pas été constituée, n'a pu être légalement dissoute; d'autre part, que la tentative de former une autre chambre des députés, d'après un mode nouveau et arbitraire, est en contradiction formelle avec la Charte constitutionnelle et les droits acquis des électeurs; les soussignés déclarent qu'ils se considèrent toujours comme légalement élus à la députation par les colléges d'arrondissement et de département dont ils ont obtenu les suffrages, et comme ne pouvant être remplacés qu'en vertu d'élections faites selon les principes et les formes voulues par les lois.

« Et si les soussignés n'exercent pas effectivement les droits, et ne s'acquittent pas de tous les devoirs qu'ils tiennent de leur élection légale, c'est qu'ils en sont empêchés par une violence matérielle.

« *Signé* :

« Labbey de Pompières, Sébastiani, Méchin, Casi-

mir Périer, Guizot, Audry de Puyraveau, André Gallot, Gaëtan de Larochefoucault, Mauguin, Bernard, Voisin de Gartempe, Froidefond de Bellisle, Villemain, Firmin Didot, Daunou, Persil, Viennet, De la Riboissière, comte de Bondy, Duris Dufresne, Girod de l'Ain, Lainé de Villelévêque, Benjamin Delessert, Jacques Odier, Benjamin Constant, le colonel Paixhans, député de la Moselle; Dupin aîné, Charles Dupin, Marchal, Nau de Champlouis, comte Lobau, baron Louis, Milleret, comte d'Estourmel, comte de Montguyon, Levaillant, Tronchon, général Gérard, J. Laffitte, Garcias, Dugas Montbel, Camille Périer, Vassal, Alexandre de Laborde, Odier, Jacques Lefebvre, Mathieu Dumas, Eusèbe Salverte, de Corcelles, de Schonen, Hernoux. »

Ces décisions judiciaires, ces protestations par lesquelles les odieuses ordonnances furent d'abord combattues, appartiennent à l'histoire ainsi que les noms de ceux qui figurent dans ces luttes courageuses, et nous n'avons pas cru pouvoir les passer sous silence, d'autant plus que proclamées et affichées partout, elles augmentèrent la confiance du peuple dans la cause sacrée qu'il allait bientôt défendre les armes à la main.

Désormais nous allons reprendre sans interruption le récit que nous devons à nos lecteurs, et sur lequel peut-être nous avons anticipé.

Déjà nous leur avons fait connaître l'effet de ces

ordonnances fatales, qui faisaient succéder la plus vive inquiétude pour l'avenir à une sécurité trompeuse; au moment même où on préparait dans l'ombre les mesures les plus violentes contre les généreux défenseurs des libertés publiques, lorsque l'ordre de conduire dans les cachots les mandataires du peuple, au moins pour la plupart, était déjà donné, leurs ennemis les accueillaient avec un sourire gracieux et de douces paroles. Des lettres closes avaient été envoyées à tous les députés, on leur annonçait l'ouverture des chambres et le commencement de leurs travaux pour le 3 août.

Cette perfidie calculée du gouvernement ne contribua pas peu à soulever tous les esprits chez un peuple qui met au nombre de ses qualités naturelles la franchise et la confiance.

Le lundi 26, jour où les projets des ministres furent dévoilés, il y eut beaucoup d'agitation à la bourse, dont l'immense local était encombré; on raisonnait sur la situation difficile dans laquelle on se trouvait, on exprimait tout haut son indignation contre les perfides instigateurs de tous les maux qui menaçaient la France; contre des mesures illégales, qui déjà portaient le trouble partout, et nous préparaient un esclavage aussi humiliant que celui sous lequel les Portugais et les Espagnols, si fiers cependant, sont obligés de courber leurs fronts. Cette affluence, cette agitation naturellement motivés par le lieu, et l'intérêt des affaires qui s'y traitent, ne

parut point inquiéter l'autorité. Les rentes baissèrent de plus de quatre francs.

Ce fut vers les cinq heures que le préfet de police, Mangin, envoya à tous les journaux la défense de faire paraître leurs feuilles le lendemain, à moins qu'elles n'eussent été préalablement soumises à l'agrément de quelques délégués du pouvoir. Cette ordonnance fut affichée et répandue dans les faubourgs avec profusion. Défense fut aussi faite aux gens tenant des cabinets de lecture de donner à lire les journaux proscrits. Cet ordre fut immédiatement exécuté par la descente des agens de police dans un cabinet de lecture de la nouvelle galerie, dite d'*Orléans*, au Palais-Royal, vers six heures du soir : ce petit établissement, tenu par le marquis de Chabannes, s'intitulait bureau du *Régénérateur*.

Nous dirons en peu de mots à nos lecteurs que le marquis de Chabannes, dont la tête est fort exaltée, pour ne pas dire davantage, avait conçu depuis le projet, que nous ne qualifierons pas, de changer à lui seul l'état des choses, et de combattre l'opinion dominante depuis plusieurs années; il voulait régénérer l'esprit public: de là vient le titre de *Régénérateur*, qu'il donna à une feuille qui paraissait depuis près d'une année, dont il inondait tout Paris, après avoir épuisé tous les moyens possibles de publicité pour le prospectus. Il se servait tour à tour du rhythme de la poésie, et des périodes nombreuses et cadencées d'une prose qu'il cher-

chait à rendre éloquente ; mais malheureusement ses vers et sa prose étaient jugés depuis long-temps; ces formes bizarres et inusitées sous lesquelles apparaissent pour la première fois les discussions de la politique, n'étaient accueillies que par un sourire dédaigneux; on ne lui faisait pas même l'honneur d'une réfutation, et le genre de renommée qu'il s'était fait eût affligé tout autre que M. le marquis de Chabannes.

Cependant, fatigué de ne point avoir de lecteurs, il changea brusquement le but et l'objet de cette régénération politique, dont il s'était fait l'entrepreneur; depuis quelque temps son journal attaquait le ministère qui, probablement, avait rejeté les offres et la coopération d'un auxiliaire plus propre à décréditer une cause qu'à la soutenir. A l'apparition des ordonnances, sa verve avait pris un nouvel essor; il avait fait contre les ministres et contre M. de Peyronnet une tirade assez violente; il l'avait affichée aux carreaux; les curieux, les passans, et tous ceux que l'agitation du moment amenait dans la galerie, lisaient cet écrit de M. de Chabannes, qui cette fois avait frappé fort et juste. Les agens de police entrent dans son établissement pour saisir des journaux et cette affiche poétique, dont nous venons de parler. Il résistait : tandis qu'on déchirait la satire d'un côté, il l'affichait de l'autre. Comme les agens de police en vinrent à la violence avec lui, on accourut à son aide, et ce fut l'occa-

sion d'une scène tumultueuse qui se prolongea quelque temps, et qui ne finit que par la retraite des agens qui, fort maltraités, furent heureux cependant de se retirer sans autre accident des mains d'une foule irritée.

Nous nous sommes un peu étendus sur cet incident, qui n'est qu'un point du vaste tableau que nous devons dérouler aux yeux de nos lecteurs, parce que ce fut véritablement là le commencement de la révolution de 1830.

Nous avons dit quelle effervescence le retrait de la liberté de la presse principalement avait excitée dans la classe nombreuse des ouvriers et des employés de tout genre qui vivent de la presse; mais ce ne fut que le lendemain, lorsqu'ils revinrent aux travaux, que leur indignation communicative augmenta au dernier point la violente agitation qui régnait déjà partout.

Sur les huit heures du soir, un rassemblement nouveau, qui n'était pas motivé par des affaires de commerce, se forma dans le jardin du Palais-Royal, auprès de cette vaste et magnifique galerie dont le duc d'Orléans avait embelli sa royale demeure. Ce n'étaient d'abord que quelques individus parlant avec énergie, avec feu sur la grande affaire du moment, au milieu d'une vingtaine de personnes qui les écoutaient et prenaient part à la discussion. On disait que les ministres ne ménageaient plus rien; que, s'il le fallait, ils étaient déterminés à employer la force;

que la garnison ordinaire de Paris avait été renforcée; que les ordres les plus sévères avaient été donnés; que les soldats de la garde royale avaient reçu comme gratification un mois et demi de solde; qu'on était sûr des Suisses; qu'enfin des listes de proscription avaient été dressées, et que si les odieux projets des ministres venaient à réussir, ce n'était plus seulement une oppression des masses qu'il fallait craindre, mais une persécution individuelle.

Voilà ce qu'on disait dans le groupe assez considérable qui s'était formé par la seule sympathie ordinaire aux hommes menacés par un même et grand événement. Alors on entendit des discours dont le sens et l'esprit se conçoivent facilement, interrompus par des bravos et des battemens de mains; la foule s'augmentait, on criait: « A bas les ministres! vive la Charte! vive le Roi!... »

Bientôt, nous ne savons quel mouvement soudain, quelles démonstrations fit cette troupe, qui était le noyau du rassemblement; mais il est certain que la foule, saisie d'une espèce de terreur panique, se disperse rapidement et cherche un refuge dans les galeries; puis elle revient plus considérable encore : l'inquiétude se peint sur toutes les figures, dont quelques-unes sont encore pâles d'effroi; on craint sans savoir ce dont il s'agit. Vous eussiez vu alors les marchands, les propriétaires des cafés, les habitués et les consommateurs qui s'y trouvent sur le seuil de la porte, interroger le premier venu, qui ne peut donner aucune explication. L'in-

certitude augmente la crainte; l'affluence croît toujours; les magasins, les boutiques se ferment; le jardin comme de coutume. L'heure avancée de la nuit peut seule disperser cette foule de citoyens inquiets qui s'écoule lentement, et dont chacun va répandre dans sa famille les alarmes qu'il vient de concevoir.

Dès le mardi matin, le préfet de police, voulant intimider les esprits par une prompte exécution de ses menaces, peu confiant dans l'obéissance des imprimeurs et des personnes qui donnent à lire les journaux, se doutant bien que les uns imprimeraient, et que les autres présenteraient à l'avidité des lecteurs les feuilles proscrites, déjà même, pour quelques-unes, en ayant la certitude par les rapports de ses émissaires, il fait pratiquer par ses agens la saisie des presses *rebelles* et celle des feuilles *séditieuses* dans les cabinets de lecture et partout où elles paraîtraient.

Quelques-unes avaient été imprimées avec peine et clandestinement; d'autres paraissent mutilées par la censure. La défense augmente le désir: on se les dispute dans les cafés, dans les cabinets de lecture; quelques militaires veulent aider dans leur office les agens de M. Mangin, qui avaient été maltraités: ils ne sont pas plus heureux.

La saisie des presses, accompagnée de circonstances fâcheuses et de la résistance des imprimeurs, dégénéra en une véritable violation de domicile et

de propriété avec effraction. Le secours des serruriers parut indispensable à la police ; les serruriers refusèrent de participer à une odieuse persécution. Alors on eut recours à l'homme dont la fonction pénible, mais nécessaire, est de river les fers des forçats. Les commissaires de police sentirent pour la plupart combien leur mission était injuste et désagréable ; ils adoucirent par des formes polies la rigueur de leurs ordres : ils n'obéissaient qu'à regret.

On sent tout ce que des scènes de ce genre, dans chaque quartier, devaient ajouter à l'agitation générale. Il n'a pas tenu à M. Mangin qu'elle ne fût encore plus grande. Dans cette même matinée, déjà féconde en événemens, plus de soixante députés, connus par l'énergie de leur caractère, devaient être arrêtés, ainsi que plusieurs pairs de France et d'autres individus. M. Mangin avait fait venir M. Foucault, colonel de gendarmerie, et lui avait dit qu'il fallait se transporter à leur domicile et les enlever. Mais sachant bien que M. Mangin n'oserait pas prendre sur lui une telle responsabilité, il exigea un ordre exprès et formel signé de lui : M. Mangin refusa, et il n'en fut plus question.

Au nombre des précautions qui furent prises pour assurer le triomphe de l'absolutisme, dont aucun des agens du gouvernement ne paraissait douter, nous rapporterons ce qui a été pratiqué à l'égard du corps si utile et si dévoué des sapeurs-pompiers. Leur

mission est bien distincte de celle des autres troupes : leur devoir est d'éteindre les flammes qui dévorent les habitations des citoyens, de protéger leurs propriétés. S'exposant avec sang-froid aux plus grands dangers, bravant et subissant quelquefois une mort sans gloire, aimés et estimés de leurs concitoyens, comment avait-on eu l'idée d'en faire des instrumens de vengeance! Il faut croire qu'on n'était pas bien sûr de leurs dispositions à cet égard, puisque, dès le jour dont nous racontons les événemens, ils furent envoyés, sous prétexte de leur service spécial, à l'état-major du corps : on les fit passer dans la cour de la préfecture où ils furent mêlés avec les gendarmes qui devaient les surveiller ; là ils reçurent l'ordre positif de faire feu sur le peuple. La plus vive indignation, qu'ils ne craignirent pas de manifester, accueillit cette consigne barbare. Très maltraités par leurs chefs qui paraissaient tout dévoués à la police, malgré leurs menaces ils n'en saisirent pas moins la première occasion qui se présenta de fournir à leurs braves citoyens des moyens de défense, et de livrer leurs armes au lieu de s'en servir contre eux.

Pour prix de leur résistance à des ordres cruels, pour prix de leurs services et de leur dévouement connu à leurs frères, à leurs concitoyens, ils ne demandent qu'une chose, c'est que les chefs qui leur seront donnés veuillent bien les traiter avec moins de rigueur, et que désormais ils ne soient plus mis à la

disposition des agens subalternes de la police. Sachant que nous nous disposions à écrire les événemens du jour, ils nous ont adressé de nombreuses réclamations : pourquoi aurions-nous refusé de leur servir d'interprètes, si notre voix peut leur faire rendre la justice qui leur est due et qu'ils ont ardemment sollicitée? Quel que soit le sort réservé par le public à notre travail, nous nous estimerons heureux si en quelque chose du moins il peut être utile à ce corps précieux pour la capitale et justement estimé.

Le bruit s'était répandu que le Palais-Royal avait été le théâtre de quelques scènes de tumulte : aussi dès le matin une quantité considérable de curieux s'y porta. On voulait voir ce qu'on avait à craindre ; on voulait s'informer sur les lieux mêmes ; et la foule des gens inquiets ne s'apercevait pas que c'était elle-même qui, par son invincible désir de connaître, augmentait le tumulte et l'inquiétude.

Des gendarmes se présentent, et sont fort mal accueillis. Ils comprennent facilement que leurs efforts seront inutiles au milieu de cette affluence : on leur donne l'ordre de faire évacuer le jardin ; on ferme les grilles ; la multitude reflue dans les galeries et dans les rues latérales et jusque dans la rue Neuve-des-Petits-Champs et sur la place du Palais-Royal.

On assure que M. le duc d'Orléans alors à Neuilly, qui ne pouvait pas rester étranger aux scènes qui avaient lieu dans son palais, donna l'ordre vers deux heures environ d'*inviter* les gendarmes à en sortir. Cet

excellent prince redoutait leur emportement, et ne voulait pas que sa demeure fût ensanglantée par leurs excès.

Ce fut M. Dumey, ancien officier de la garde impériale, attaché au service du prince, qui fut chargé de cet ordre. Plus d'une fois dans le cours de ces scènes affligeantes il eut le bonheur, par sa généreuse médiation et par la fermeté de son caractère, d'arrêter l'effusion du sang.

A cette foule craintive et tumultueuse et jusque là inoffensive se joignit bientôt une grande partie de la population des faubourgs qui s'émeut d'ordinaire à l'approche des grands événemens. Elle était composée de tous les ouvriers sans ouvrage par suite de la fermeture générale des ateliers, et des imprimeries frappées d'interdiction : ceci peut donner une idée de l'immense et tumultueuse réunion qui encombrait tout ce quartier.

Sur la place même du Palais-Royal et en face d'un établissement qu'on appelle le café de la *Régence*, était une maison presque démolie pour faire place aux travaux du prolongement de la galerie de Nemours. Sur les décombres se réfugient quelques individus pour se dégager de la foule qui les presse, et pour éviter d'être foulés aux pieds par les chevaux et les gendarmes : déjà plusieurs détachemens de la garde royale et de la gendarmerie se promenaient dans les rues Saint-Honoré et sur la place du Palais-Royal, qu'elles cherchaient à faire évacuer. On

entend quelques coups de feu ; on voit de loin s'agiter et tomber quelques malheureux en poussant des cris de rage et de désespoir ; le bruit se répand que, dans la rue Croix-des-Petits-Champs, deux hommes et une femme se dérobant à une charge de cavalerie et de soldats de la garde avec toute la vitesse que donne souvent la crainte sont tombés morts au milieu de leur fuite. Une centaine de jeunes gens, qui attendaient auprès de l'hôtel de M. Casimir Périer le résultat d'une délibération des députés, sont impitoyablement sabrés ; l'indignation devient générale : point d'armes encore, mais les décombres de la maison en serviront. Un nouveau détachement de la garde arrive, et, pour forcer les masses à se dissoudre et à se retirer, ils font feu sur des gens inoffensifs, qui n'ont d'autre tort que celui d'une extrême inquiétude et d'un insurmontable désir de voir et de connaître : on leur répond par une grêle de pierres ; la fureur toujours croissante se fait arme de tout. Les gendarmes, les gardes royaux ripostent par un feu terrible : le sang coule ; une guerre cruelle commence, et ce sont des soldats français auxquels on a donné l'affreuse consigne de devenir les bourreaux de leurs concitoyens !

Des armes ! des armes ! voilà le cri partout répété ; des armes ! voilà le premier besoin, la nécessité du moment : il en faut à tout prix. Les magasins de M. Lepage, armurier, sont investis, assaillis ; on frappe à coups redoublés, on va briser les portes ;... la né-

cessité n'a point de loi. M. Lepage ouvre, se présente armé de deux pistolets : « Citoyens, dit-il, vous demandez des armes, je vous les distribuerai moi-même; mais point de violence, point d'irruption dans mon domicile : à l'exemple de mon père je saurai faire un sacrifice à mon pays[1]...» En ce moment plusieurs coups de feu et des cris prolongés se font entendre... Des armes! des armes! répète-t-on avec fureur de toutes parts; la foule le presse de nouveau, l'enlève du poste qu'il défend; l'entrée du magasin est libre, on s'y précipite avec rage : en un instant toutes les armes sont enlevées.

La même scène a lieu chez M. Leduc, également armurier, rue de Richelieu, et chez plusieurs autres; et le lendemain il ne restait pas un seul fusil chez tous les fabricans d'armes de la capitale. Leur perte est incalculable.

Dans la matinée, une centaine d'hommes déterminés, armés de bâtons et de pierres, avaient pris le chemin des boulevards : ils furent en un instant suivis par une foule qui grossit sur la route. L'hôtel de M. de Polignac est assailli : on brise les vitres, on attaque avec des bâtons le poste qui le défend : malheur à lui s'il se présente!... On apprend qu'il doit revenir de Saint-Cloud; alors chaque voiture qui paraît se diriger vers l'hôtel est prise pour la sienne : cette impatience de trouver l'odieux minis-

(1) M. Lepage père avait, en 1789, livré toutes ses armes aux citoyens dans une circonstance semblable.

tre donne lieu à plusieurs méprises, qui heureusement n'entraînent aucun accident, et qui sont de suite reconnues.

Mais cet homme, qui du reste n'avait rien prévu, avait songé à sa défense : l'hôtel des affaires étrangères se hérisse de canons et devient une forteresse imprenable; les canonniers sont à leurs pièces, la mèche allumée... L'effroi, la terreur règnent surtout dans cette portion de la capitale. Cependant le ministre est de retour de Saint-Cloud : il était allé rassurer le malheureux roi sur l'exécution de ses criminels projets; il a trouvé moyen de se glisser inaperçu dans son hôtel. Le tumulte était au comble dans la capitale; tout un peuple allait s'armer pour sa défense; déjà le sang des citoyens commençait à couler... et cet homme prenait un tranquille repas avec ses collègues, disons mieux, avec ses complices !...

Les scènes de violence et de tumulte ne sont déjà plus bornées au seul quartier du Palais-Royal et des boulevards : sur la place du Carrousel plusieurs charges de lanciers ont donné lieu à de graves accidens; sur la place de Grève, où se trouvaient réunis des troupes de ligne, des gendarmes et de la garde royale. La foule immense qui remplissait les quais et la place même était violemment refoulée dans les rues adjacentes par de nombreuses incursions de la force armée : plusieurs victimes des décharges meurtrières tombent en demandant vengeance.

Leur dernier vœu semblait avoir été entendu : le peuple avait déjà beaucoup souffert du côté de la rue et de la porte Saint-Denis par les décharges des gendarmes ; il avait aussi dans cette portion de la ville ses morts à venger. L'occasion lui en fut bientôt offerte : un gendarme isolé du corps auquel il appartenait est entouré ; il tue et blesse quelques personnes, mais enfin il est désarmé, et quelques instans après il était sans vie, attaché à une enseigne qu'on appelait l'*image de Malvina*, et qu'on ne croyait guère destinée à une semblable exécution.

A peu près à la même heure, un libraire nommé Charpentier vengeait aussi d'une manière terrible la mort des citoyens déjà victimes dans cette première journée. On portait sur un brancard un citoyen blessé grièvement ; le sang ruisselait sur le pavé. Charpentier à cette vue n'est plus maître de son indignation : hors de lui, il crie aux armes ! Alors un agent de police sortant du poste de la rue Colbert le désigne à la fureur des Suisses, et veut l'arrêter : muni d'un bâton qui ressemble à une massue, il lui porte un coup terrible : ce jeune homme assez heureux pour l'esquiver le désarme, lutte long-temps avec lui et le laisse presque sans vie sur le pavé. Les Suisses prennent les armes. et emportent cet agent de police qui, dit-on, expira deux heures après. Ces premières vengeances, faibles représailles de la part d'un peuple qu'on décimait, contribuèrent à aigrir les différens corps qui lui étaient opposés et qui

avaient reçu des instructions sévères. Dès ce moment on ne dut pas compter beaucoup sur la modération et les ménagemens soit des Suisses soit de la gendarmerie et même de la garde royale.

Cette observation n'est pas inutile : l'impartialité de l'histoire, ou d'un récit qui peut lui fournir des matériaux, nous oblige de dire que beaucoup de détachemens, dans les premières hostilités, avaient tiré en l'air. Sans doute ils reculaient d'abord devant le sang de leurs frères, ou peut-être croyaient-ils que le bruit et les démonstrations suffiraient pour intimider la multitude. Ils reconnurent bientôt leur erreur : le combat était déjà sérieux partout et les jours suivans il fut acharné.

C'est ce même jour que fut arrêté un jeune homme nommé Laplanche, dont les vicissitudes singulières méritent d'être rapportées. Il avait tué un aide-de-camp qui portait de nouveaux ordres plus cruels encore que ceux qui avaient été donnés jusqu'alors : les Suisses le conduisent au château ; on l'enferme dans une cave ; on lui annonce qu'il va être jugé par une commission et qu'il sera exécuté de suite.

En effet une commission militaire s'assemble : on le juge ; il est condamné à mort, il va être fusillé. Un incident retarde son supplice. Le lendemain et le surlendemain, la résistance et ensuite l'attaque du peuple furent si vives sur tous les points qu'on n'eut pas le temps de songer au condamné. Enfermé dans cette même cave qui d'abord lui avait servi de prison, il

n'en sortit que lors de l'attaque des Tuileries : on n'avait pu procéder régulièrement à l'exécution de la sentence, on tâcha d'y suppléer. Les Suisses eurent la cruauté d'exposer ce malheureux jeune homme sans armes et qui n'avait pris aucune nourriture depuis trois jours au feu des deux partis. Il se réfugia au milieu d'une grêle de balles et de dangers de toute espèce dans un groupe de tirailleurs : il eut le bonheur de ne pas être atteint. Promis à une mort certaine, en proie aux tourmens de la faim, il échappe comme par miracle au double feu des combattans et rentre sain et sauf dans sa famille qui déjà pleurait sa mort.

Dans le faubourg Poissonnière, le capitaine Flandin, à la tête de deux cents hommes, dont peut-être il n'y avait pas vingt qui fussent armés, attaqua la caserne de la Jeune-France, fit mettre bas les armes à cent quarante soldats du 50e de ligne qui la gardaient, et s'empara de ce poste important, où on a trouvé de précieuses ressources pour la défense. Cette attaque, conduite avec vigueur, fut une des actions remarquables de cette soirée.

La place de la Bourse était aussi en ce moment devenue un champ de bataille : les citoyens, plusieurs fois repoussés par les décharges de la gendarmerie, finissent par s'emparer du corps de garde. Ils avaient beaucoup souffert de leur feu meurtrier ; ils avaient réduit à la retraite ce qui restait de gendarmes. Dans l'ivresse du succès contre une troupe

désormais odieuse, on mit le feu à ce corps de garde.

Il serait difficile de peindre l'effroi, l'alarme de tout le voisinage : la lueur rougeâtre de l'incendie colorait au loin les toits et les cheminées des maisons. Comme la peur grossit tout, la plupart s'imaginèrent que la moitié du quartier était enflammée ; les plus raisonnables disaient que l'incendie dévorait le théâtre des Nouveautés; d'autres assuraient que c'était une aile de la Bibliothèque nationale. Cependant les pompiers s'y transportent, mais leurs efforts sont inutiles pour conserver un édifice déjà à moitié consumé : à une heure du matin il n'en restait plus rien.

Cependant les habitans du quartier du Palais-Royal et de la Bourse, s'attendant toujours à quelque nouveau malheur de ce genre, passent une grande partie de la nuit, soit aux fenêtres, soit devant leurs maisons, dans une frayeur continuelle.

Le général Dubourg donnait aux citoyens alarmés le conseil salutaire d'empêcher par des barricades que les rues ne devinssent le théâtre de cette guerre de partisans : « Il faut, leur dit-il, dépaver les rues, jeter des pavés de distance en distance, en construire des éminences qui empêchent le passage des troupes. » Ce conseil est unanimement adopté : bientôt il se répand de proche en proche; les lanternes disparaissent ou sont brisées ; on commence le dépavement des rues et les barricades; quatre ou cinq mille citoyens à peu près sont armés; la nuit se passe

en grande partie dans des préparatifs de tout genre, on entend encore de loin en loin quelques coups de feu; le bruit cesse, le silence le plus parfait finit par s'établir, et pendant quelques heures les citoyens essaient de se livrer au sommeil.

La journée du mercredi s'annonça par des dispositions plus menaçantes encore que la veille, et sous des auspices bien défavorables à la cause de Charles X: l'acharnement des troupes auxquelles il avait remis le soin de *donner une leçon au peuple de Paris*, suivant l'expression de M. de Peyronnet, avait dû comprendre l'indispensable nécessité d'une défense vigoureuse et générale sur tous les points à la fois. Les armuriers de Paris consommèrent en entier dans cette matinée le sacrifice de leurs armes pour la sûreté publique. Déjà plusieurs postes avaient été enlevés avec plus ou moins de résistance, dans l'unique but de s'emparer des armes. Les gérans et les imprimeurs des journaux avaient fait pendant la nuit les plus grands efforts pour se dérober à l'investigation d'une police qui n'était pas encore découragée, et plusieurs feuilles parurent le matin : distribuées par les colporteurs, elles contenaient toutes l'expression du plus ardent patriotisme, l'indignation la plus véhémente contre les excès d'une soldatesque gorgée d'or et de vin, et qui avait déjà fait tant de victimes, et les plus pressantes invitations (superflues d'ailleurs au point où en étaient les choses) à s'armer, à combattre vaillamment pour la cause de la

liberté contre un pouvoir sanguinaire, qui désormais avait brisé tous les liens qui l'attachaient à la nation.

La haine violente, la guerre à mort qu'on lui avait déclarées se manifestèrent par quelques scènes qui mirent la terreur dans l'ame de quelques paisibles habitans. Dans cette même matinée en effet, on acheva de détruire tous les réverbères qui la veille avaient été épargnés ou n'avaient pu être brisés; mais de plus on arracha, on brisa en pièces, on foula aux pieds les insignes de la royauté qui décoraient plusieurs magasins et les boutiques de quelques fournisseurs de la cour: tout disparut en quelques instans. On prévenait même les désirs du peuple à cet égard: soit précaution, soit empressement, on n'attendait pas qu'il exigeât ou consommât lui-même ce sacrifice; les notaires, les huissiers et les fonctionnaires publics firent disparaître en toute hâte les panonceaux qui brillaient au-dessus de leurs portes. Plusieurs de ces enseignes furent pendues aux cordes désormais privées de leurs réverbères; des feux furent allumés dans plusieurs endroits, et furent long-temps alimentés par les attributs d'une royauté qui était déjà détruite, alors que la haine qu'elle excitait s'était annoncée par d'aussi violens symptômes. Il y parut bien par la suite, lorsque vaincu il voulut faire entendre des paroles de paix qui furent méconnues: une autorité vaincue, humiliée et peut-être avilie pouvait-elle en effet dicter des con-

ditions? Son nom était désormais sans valeur et n'était plus prononcé qu'avec l'indignation si juste qui s'attachait aux perfides et criminels conseillers de la couronne.

Une grande partie des attroupemens de la veille étaient déjà reformés ; quelques-uns même paraissaient avoir duré toute la nuit et s'augmentaient d'une manière considérable, à la faveur d'un soleil brillant qui promettait une température élevée : en effet le thermomètre de Réaumur monta à près de 28 degrés. Les places publiques qui n'étaient pas occupées par les troupes l'étaient par de nombreux rassemblemens, où l'on discutait avec la plus grande vivacité les questions politiques qui se rattachaient à l'intérêt du moment. Déjà on formait le projet d'une nouvelle forme de gouvernement en harmonie avec les besoins de l'époque, si l'on était assez heureux pour l'emporter sur les satellites du pouvoir et reconquérir la liberté. Les citoyens, presque abandonnés à eux-mêmes (ils le croyaient du moins alors), étaient obligés de s'occuper des affaires de l'état et de se choisir des chefs: aussi dès le matin ils avaient nommé par une acclamation unanime le général Dubourg qui la veille avait déjà dirigé quelques-unes de leurs opérations, leur avait donné d'excellens conseils, et qui malgré la sollicitation d'une quantité considérable de personnes des quartiers du Palais-Royal, de la Chaussée-d'Antin et de toute cette partie de la ville, n'avait pas encore voulu

prendre le titre de leur commandant; mais enfin vaincu par leurs prières réitérées, persuadé d'ailleurs que l'élection la plus honorable, et celle qui engage le plus un homme de cœur, c'est l'assentiment unanime de ses concitoyens, il se décide à marcher à leur tête; il rassemble trois ou quatre cents hommes déterminés, et, montant sur les marches du palais de la Bourse, leur adresse cette courte harangue :

« Citoyens, leur dit-il, vous m'avez choisi pour votre chef dans la généreuse ardeur qui vous anime : je ne vous abandonnerai qu'à la mort. Les lâches qui voulaient punir de mort vos vœux pour l'ordre public et l'indépendance vous ont désarmés, mais un vaillant peuple n'a pas besoin d'armes pour commencer la conquête de sa liberté; il les arrache des mains de ses oppresseurs et achève avec gloire l'œuvre de son affranchissement. Déjà le canon vous appelle, déjà le sang de vos frères recommence à couler : allons les secourir ou les venger. Vive la Charte! vive la liberté! marchons. »

Il dit, et agitant son épée; tous répondent avec enthousiasme à son allocution. Il les entraîne à l'Hôtel-de-Ville: la troupe des soldats citoyens grossit encore en avançant; alors on voit accourir de tous côtés des gardes nationaux qui avaient conservé leur uniforme; mais d'autres ont fait voir qu'un cœur vraiment français battait aussi sous l'habit bourgeois et même sous le costume le plus simple et le plus délabré.

Mais avant de les suivre sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où ils vont chercher les dangers et la gloire, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil sur ce qui se passait dans la capitale au moment même où la troupe dont nous venons de parler se mettait en marche, et par son attitude guerrière et déterminée inspirait le courage aux ames les plus timides.

Ils allaient combattre des troupes bien équipées, bien armées, disciplinées, aguerries, encouragées par l'or qu'on leur prodiguait et par l'appât des récompenses qu'on faisait briller à leurs yeux, excitées par les vins et les liqueurs qu'on leur avait fait distribuer et encore par l'excessive chaleur du soleil de juillet; tandis que les soldats-citoyens n'avaient voulu prendre que de l'eau ou de l'eau rougie pour rafraîchissement, et que, pendant toute la durée de ces combats acharnés, ils ont constamment refusé toute autre boisson. Contes que cela! diront quelques incrédules qui ne veulent voir dans un homme pauvre et laborieux qu'un être nécessairement abject et méprisable: nous l'avons vu cependant, nous témoins et narrateurs, et plus de vingt personnes dignes de foi l'ont vu de même et nous l'ont attesté: c'était un parti pris; c'était une mesure générale.

Dès le matin, la résistance armée était partout, l'action était engagée à la fois sur tous les points. Nous ne pouvons fixer l'attenti on de nos lecteurs que sur les combats principaux, dans l'impossi-

bilité où nous sommes de dire tout ce qui se passait dans une ville comme Paris, et à peu près à la même heure.

A dix heures du matin, un bataillon du 50e de ligne est désarmé sur la place Royale ; on avait pu déjà remarquer l'extrême répugnance que ces militaires avaient hautement manifestée de tirer sur le peuple : ce bataillon se rend presque sans coup férir.

Au même moment, commençait dans le faubourg Saint-Antoine un combat très meurtrier : la gendarmerie et les cuirassiers rivalisaient de fureur et n'épargnaient personne. Est-ce férocité, est-ce désir de terminer promptement par des actes d'une horrible sévérité une sédition qu'ils ne croyaient pas générale, nous ne prononçons pas, mais il est certain (et dans le cours de notre récit nous aurons plus d'une occasion de le faire remarquer à nos lecteurs) que ce n'était pas seulement les gens armés qui étaient l'objet et le but de leurs coups : ils faisaient un feu vif qui n'épargnait personne : vieillards, femmes, enfans, tout tombait sous le plomb mortel.

Les officiers supérieurs des cuirassiers payèrent cet acharnement de leur vie : l'un deux (et les autres plus tôt ou plus tard) fut renversé à la vue de ses troupes, par un jeune homme qui n'avait guère plus de 15 ans, et qui se dévoua pour arracher la vie à cet homme redouté. Il se glisse auprès de lui, lâche son coup de pistolet, lui casse la tête et se sauve, assez heureux pour échapper aux balles

qui le poursuivent; mais par un enfantillage héroïque cependant, s'apercevant qu'il a oublié sa casquette, il retourne la prendre à la vue des militaires irrités, rejoint les siens, et recommence le combat avec ses frères d'armes.

Aux troupes dont nous venons de parler et qui se trouvaient à l'embouchure de la rue Saint-Antoine près la place dite de l'*Éléphant*, se joignait un bataillon de la garde qui manœuvrait dans la même rue du côté de la barrière du Trône. L'armée citoyenne eût éprouvé à cet endroit un cruel échec sans l'intrépidité du sieur Pierron, ancien officier, qui mérite d'être rapportée. A la tête de vingt de ses braves, il attaque une compagnie, lui fait mettre bas les armes, et le capitaine lui-même rend son épée. Indigné d'une telle audace, le général qui commandait fait faire un feu terrible sur le peuple : les premiers combattans mordent la poussière; on saisit le malheureux Pierron et l'ordre de le fusiller sans désemparer va être exécuté, mais les citoyens reviennent à la charge plus nombreux, excités par la soif de la vengeance et brûlans de délivrer le brave Pierron; après une vigoureuse attaque ils y parviennent, et mettent la garde dans une déroute complète. Ils doivent la victoire à Pierron, mais celui-ci leur doit la vie.

A quelques pas de là, Mohter, mécanicien, blessé et saisi par un groupe de gendarmes, se débat inutilement au milieu d'eux; mais le peuple vient à son secours : il est délivré, et reporté à bras au milieu

de sa famille. La reconnaissance et la bravoure sont à la même hauteur dans la cœur de l'homme : Mohter pouvait-il oublier ses libérateurs ? De son lit de souffrance il conçoit un des premiers l'idée d'une souscription nationale, et envoie son offrande patriotique.

Quelques régimens, ainsi que nous l'avons dit, ont montré quelque répugnance à tirer sur leurs concitoyens : de ce nombre est le 5e régiment de ligne stationné à la place Vendôme. Il reçoit l'ordre de marcher sur la place Victoire pour soutenir le 50e régiment qui occupait la rue Montmartre et qui alors avait déjà quelque désavantage. Le 5e marchait donc ayant en tête les gendarmes des chasses et un peloton de la gendarmerie de Paris commandés par le général de Walsh, d'origine anglaise. Ils traversaient la rue Neuve-des-Petits-Champs : alors l'un de nous s'avance auprès du régiment arrêté dans sa marche ; on paraît disposé à l'écouter, les officiers cherchent à lui imposer silence : « Nos soldats n'ont pas besoin, monsieur, de vos exhortations ; ils connaissent leur devoir qui est d'obéir tant qu'ils seront sous nos ordres. » Mais il insiste, et bravant toutes les menaces, il demande dans une boutique voisine une chaise qu'on s'empresse de lui apporter : il monte dessus, et du haut de cette tribune improvisée, il les harangue en ces termes : « Braves soldats, si vous marchiez contre les ennemis de la France, si ces baïonnettes et ces armes menaçantes étaient tournées

contre eux, ce serait un crime sans doute que de chercher à refroidir votre ardeur guerrière, et vous empêcher de remplir un devoir sacré. Bien loin de là, vous me verriez alors dans vos rangs, heureux et fier de me trouver au milieu de militaires français. Mais contre qui vous mène-t-on? ces tubes homicides et ces fers que je vois étinceler de toutes parts, contre qui sont-ils dirigés? contre vos compatriotes, vos concitoyens, vos frères; et qui vous dit qu'au moment où l'ordre fatal sortira de la bouche de vos officiers, le plomb mortel parti de vos armes n'ira pas atteindre le cœur d'un ami, d'un parent, d'un père peut-être? Soldats, vous consoleriez-vous jamais d'un pareil malheur? ne détesteriez-vous pas le jour affreux où on vous aurait faits les assassins de vos familles et les bourreaux de vos concitoyens? Non, soldats, non, vous ne voudrez point commettre de pareils attentats, la discipline militaire cesse là où commence le crime, et en vous donnant des ordres barbares, on vous donne en même temps et par-là même le droit de ne pas les exécuter. On parle d'*obéissance passive*, eh bien! soldats, faites feu s'il le faut, pour obéir à la discipline, mais tirez en l'air: vous n'aurez ainsi ni crime ni malheur à vous reprocher et vous aurez bien mérité de la patrie. »

Alors quelques soldats, plus près de l'orateur, se mettent à crier qu'ils ne tireront pas sur le peuple, qu'on peut compter sur eux, et qu'ils ne sont pas des assassins; et bientôt tous répètent par acclama-

tion : « Non, nous ne tirerons pas. » Effectivement ces braves gens se sont souvenus de leur parole, et chaque fois qu'on leur a commandé de faire feu, ils ont constamment tiré en l'air, jusqu'au moment où ils ont pu fraterniser avec les troupes nationales.

Le combat était devenu général sur la place des Victoires et à toutes les issues ; mais elle fut bientôt évacuée par les troupes royales complètement repoussées sur tous les points.

C'est sur cette même place que, le matin, avait eu lieu une scène qui avait fait une profonde impression de terreur : un homme d'une taille et d'une force herculéennes, boulanger, dit-on, portait depuis la rue Saint-Honoré le cadavre d'une malheureuse femme qui venait d'être percée d'une balle ; il dépose son funeste fardeau auprès du piédestal de la statue, et là, avec cette éloquence de la douleur et de la rage pleine d'un pathétique qui fait vibrer toutes les ames, il appelle toutes les vengeances de ses concitoyens contre les hommes capables de pareils attentats ; puis, reprenant le corps, il se dirige vers le poste de la Banque, gardé par la troupe de ligne : « Tenez, dit-il, en jetant le cadavre dans leurs rangs, voilà comme vos camarades arrangent nos femmes : en ferez-vous autant, soldats, et suivrez-vous un aussi horrible exemple ? Non, s'écrient-ils, non, nous ne tirerons pas sur vous, nous le jurons ; mais venez donc à nous avec des armes. » Quelques momens après, les fusils étaient

enlevés, et le poste gardé par les citoyens ; et nous devons ajouter, à la louange de ces braves et honnêtes gens, que cette attaque et cette invasion du poste de la Banque n'eut aucun résultat fâcheux, ni pour l'ordre public, ni pour la conservation des sommes énormes qui s'y trouvaient, car on n'a même pas cherché à pénétrer dans l'intérieur de l'édifice.

Aussitôt que les soldats-citoyens étaient maîtres d'un champ de bataille, ils se portaient immédiatement sur d'autres points où leur présence pouvait être nécessaire, et entre autres vers l'Hôtel-de-Ville, point principal de l'attaque et de la défense, où, comme nous l'avons dit, déjà commandait depuis le matin le général Dubourg, qu'il faut bien se garder, pour toutes sortes de raisons, de confondre avec un général nommé *Dufour;* car ce serait mal reconnaître le *noble et courageux* dévouement dont il a fait preuve dans cette révolution dont l'explosion subite a glacé plus d'un courage d'ailleurs éprouvé. Si nous sommes bien informés, cet officier nommé Dufour, dont nous ne voulons pas caractériser la conduite, parce que notre ouvrage n'est point un libelle, paraîtrait avoir nécessité l'emploi de mesures rigoureuses contre lui : nous n'en dirons pas davantage, pour faire concevoir que toute confusion serait injuste et cruelle, et toute comparaison déraisonnable, et qu'enfin l'officier-général Dufour et le général Dubourg sont deux hommes tout-à-fait distincts et différens.

Ce dernier s'était le matin dirigé avec une troupe assez nombreuse vers la place de l'Hôtel-de-Ville, et s'était de suite composé un état-major qui fut, à vrai dire, le premier gouvernement provisoire, dans un moment où déjà toutes les autorités constituées ou craignaient de se montrer, ou étaient sans force et sans crédit pour s'opposer aux maux et aux désordres qui pouvaient naître d'une aussi terrible catastrophe. C'est de ce point central que partirent les premières instructions pour l'attaque, pour la défense et pour le maintien de l'ordre. Il avait compris qu'il ne suffisait pas de détruire, mais qu'il importait de protéger l'édifice social qu'une aussi grande commotion pouvait dissoudre, et c'est dans cet esprit qu'il publia une proclamation qui ne fut affichée que le lendemain et que nous rapporterons en son lieu.

Une section considérable se dirigea, d'après ses ordres, vers la rue Montmartre et le quartier des halles, où la perte était grande du côté des citoyens dont le courage ne pouvait pourtant pas suppléer à l'extrême disproportion du nombre; ce renfort leur arriva fort à propos, et on finit par rester maître du champ de bataille. C'est là que Sébire (Céleste) planta le premier l'étendard national sur la fontaine des Innocens : ce brave et malheureux jeune homme eut les deux jambes fracassées.

C'est encore sur ce même point qu'on eut à redouter un autre genre de malheur qu'on ne sait

encore à qui attribuer. Le feu prit par trois fois différentes à la halle aux draps : on dit que les derniers agens d'une police infâme avaient imaginé ce moyen pour frapper tout un quartier de stupeur et anéantir la défense sur ce point ; mais s'il y a des scélérats, honte de l'humanité et fléau de leur pays, il y a aussi des hommes courageux qui sont aussi ardens pour le bien que les premiers pour le mal. C'est au zèle soutenu, c'est à l'ardeur infatigable de Duplessis, pharmacien, place des Innocens, qu'on doit la conservation peut-être de toute cette portion du quartier. Trois fois, par ses soins et ses secours bien entendus et appliqués à propos, il parvint à éteindre le commencement d'incendie qu'un génie infernal ralluma trois fois.

La troupe ainsi repoussée chercha à gagner les abords des boulevards et de la porte Saint-Denis, où elle se replia : alors commença sur ce point une suite non interrompue de décharges meurtrières. Nous pouvons assurer qu'en moins de cinq minutes nous avons vu tomber autour de nous plus de vingt personnes dans le faubourg Saint-Denis.

Le 3e régiment de la garde, placé à la porte Saint-Denis même, était dans l'impossibilité d'opérer aucune retraite : exposés à un feu continuel et meurtrier qui partait de toutes les fenêtres, ceux qui tentaient de pénétrer dans la rue Saint-Denis rencontraient la mort.

C'est ici le lieu de parler du trait d'un enfant de

douze ans, si toutefois on peut donner ce nom à celui qui déjà déploie un courage et une présence d'esprit semblables. Effrayé pour ses concitoyens du danger auquel ils vont être exposés par la décharge d'une pièce d'artillerie, il casse la tête d'un coup de pistolet au chef de pièce au moment où l'ordre fatal allait sortir de sa bouche ; il est différé de quelques minutes; les citoyens ont le temps de se retirer d'une aussi dangereuse position. Quant au jeune brave, il avait prévu ce qui devait arriver : il se couche instantanément par terre, se dérobe à une grêle de balles, à une mort qui paraissait certaine, et rejoint les siens.

Un autre enfant, qui avait aussi tué d'un coup de pistolet un officier de lanciers, fut sauvé par les jeunes gens appartenant au commerce de ce quartier: ils ouvrirent leurs rangs, firent un feu soutenu, et les lanciers furent obligés à la retraite.

Un détachement de gendarmerie qui occupait le carré Saint-Martin avait à combattre une masse compacte de citoyens armés et guidés par plusieurs élèves de cette brave école Polytechnique dont la bravoure, le sang-froid et l'intrépidité sont au-dessus de tout éloge dans ces journées mémorables. Le détachement, ne pouvant plus tenir, annonce l'intention de se rendre et de fraterniser: en effet, on les reconduit à leur caserne; les citoyens pleins de joie leur font fête ; les gendarmes promettent de livrer toutes leurs armes : on arrive à cette caserne

située dans le faubourg Saint-Martin; mais, ô trahison, ô perfidie!... ils ne reprennent leurs armes que pour faire un feu terrible sur les trop confians Parisiens!

Alors la rage, l'indignation les transportent: les difficultés irritent leur courage: le repaire de ces hommes, véritables brigands sans foi ni loi, est pris et repris plusieurs fois; le carnage est affreux; les citoyens restent maîtres de cette odieuse demeure. Alors un grand feu est allumé: on brûle tout ce qui a appartenu à ces bourreaux. On ne s'empare de rien: un homme du peuple qui avait pris une redingote est contraint à la rendre; elle est brûlée avec tout le reste. Un autre, ayant dérobé un couvert d'argent, refusait obstinément de le rendre: il est à l'instant même fusillé par ses camarades.

D'après notre récit, on peut voir combien l'action était déjà fortement engagée sur tous les points: il n'était encore que onze heures et demie, et déjà le sang des citoyens coulait partout à grands flots, ainsi que celui des soldats royaux auxquels ils faisaient chèrement acheter leur vie. Les députés se rassemblent et comprennent que le devoir des mandataires du peuple est sans doute d'assurer leur liberté, leur indépendance, de défendre leurs droits, de leur inspirer le courage nécessaire pour combattre; mais qu'un devoir encore plus sacré leur commande de faire tous les efforts pour arrêter l'effusion du sang.

Alors il est convenu qu'une commission, composée

de MM. Lafitte, Mauguin, et Casimir Perrier, se rendra immédiatement auprès du maréchal de Raguse, et lui fera les représentations qu'exige une aussi affreuse position.

Les députés passent au milieu d'une fusillade très vive : ils ont quelque peine à faire connaître qu'ils ont une mission pacifique à remplir; enfin ils abordent le maréchal de Raguse, qui, pendant l'action, dirigeait toutes les opérations de cette cruelle guerre, du pavillon contigu à la rue de l'Échelle. Les députés l'abordent avec fermeté, mais une morne tristesse se peint sur leur visage. « Maréchal, lui dit M. Lafitte, qui portait la parole au nom de la députation, vous le voyez, le sang coule de toutes parts; le sang français est versé par des mains françaises. Entendez cette fusillade générale : il n'y a pas un seul coup qui ne coûte la vie à un habitant de cette capitale, à un soldat français; il dépend de vous d'arrêter ce massacre : votre cœur ne vous dit-il rien pour votre patrie, pour vos concitoyens, et n'adoucirez-vous pas la rigueur des ordres cruels qui vous ont été donnés? » Le maréchal répond froidement : « L'honneur militaire consiste à obéir. — Et l'honneur civil, reprend M. Lafitte, consiste à arrêter l'effusion du sang de ses concitoyens. » Alors Raguse, après avoir rêvé quelques instans: « Mais enfin, messieurs, que proposez-vous? — Le renvoi des ministres, le rapport de ces malheureuses ordonnances, et la convocation des Chambres pour le

3 août; avec ces conditions nous espérons, dit M. Lafitte, calmer l'exaspération des citoyens, qui, vous avez pu vous en convaincre vous-même, augmente de moment en moment. Comme citoyen, dit le maréchal, je puis ne pas désapprouver ces propositions, mais comme militaire, j'ai des ordres, et je ne puis rien prendre sur moi; d'ailleurs, messieurs, si vous voulez en causer avec M. de Polignac, il n'est pas loin d'ici, je sais où le trouver... Allez donc, dit M. Lafitte, et puissiez-vous nous rapporter bientôt une réponse favorable!»

Cependant le bruit se répand qu'un armistice de deux heures est demandé et accordé réciproquement, que chacun gardera ses positions, qu'il n'est plus nécessaire de tirer, qu'on négocie les conditions de la paix, et que dans quelques heures tout sera arrangé.

Cet espoir paraît chez quelques citoyens refroidir leur ardeur. «Pourquoi, disent les uns, faire de nouvelles victimes si nous obtenons enfin justice... Non, s'écrient les autres, nos ennemis sont fatigués par une guerre continue, ils ne demandent à se reposer que pour nous traiter plus cruellement quand les hostilités reprendront; courage donc, citoyens, encore quelques efforts, et la cause de la patrie est gagnée. Ils demandent une armistice, craignez que ce ne soit une trahison; rappelez-vous qui les commande, n'est-ce pas celui qu'on a toujours accusé d'avoir livré nos murs à l'étranger?... Courage donc,

braves amis, achevons notre ouvrage ;... Une trêve ! nous n'en demandons pas, nous...» et le feu le plus vif recommence et est rendu par la garde royale.

Le maréchal, pâle et défait, revient après quelques instans, qui parurent bien longs aux députés, impatiens de connaître le résultat de leur pacifique mission. «Eh bien! lui dit M. Lafitte, quelle réponse? Messieurs, dit Raguse, M. de Polignac, auprès duquel j'ai beaucoup insisté, vous pouvez m'en croire, m'a chargé de vous répondre que les propositions qui sont faites sont de nature à rendre toute conférence inutile. C'est donc la guerre civile que vous voulez, reprend M. Lafitte?» Le maréchal s'incline, une profonde douleur se peint sur son visage, il se retire.

Cependant l'obstination cruelle de M. de Polignac était due à l'ignorance complète dans laquelle il était sur la véritable position des choses.

La sécurité n'était ni moins grande ni moins trompeuse à Saint-Cloud ; Charles X croyant que ses troupes n'avaient affaire qu'à une poignée de révoltés facile à réduire, avait ordonné une brillante partie de chasse pour le lendemain.

Mais le duc de Maillé, le duc de Mouchy et quelques autres personnages de la cour, mieux instruits et voyant déjà la foudre gronder sur leur tête, donnaient au roi l'avis salutaire de négocier au plus tôt, disant qu'avec un peu de ménagement et d'adresse, la royauté pouvait encore sortir saine et sauve de

cette terrible épreuve. Le roi dit que M. de Polignac, M. de Peyronnet et M. de Marmont lui ont répondu de tout; qu'on est en butte à une crainte pusillanime, et que tout ira bien.

En ce moment on annonce le général de Coëtlosquet, naguère chef du personnel au ministère de la guerre. Il vient de Paris, il a des nouvelles récentes; il s'approche du roi; il lui peint l'état affreux de la capitale, tous les citoyens armés déjà vainqueurs sur plusieurs points, et encouragés par ces premiers succès; la garde royale fatiguée d'un service non interrompu et commençant à détester les ordres cruels qui lui ont été donnés; la ligne incertaine, déjà même quelques régimens ayant livré leurs armes et d'autres refusant de tirer sur le peuple; quelques colonels tués, on ne sait par quelle fatalité, à la tête de leur régiment, sans être cependant au milieu de l'action. Sire, ajoute-t-il avec une profonde émotion, il n'y a pas à hésiter, il faut céder; dans trois heures peut-être il ne sera plus temps, et c'en est fait de la monarchie... Le roi accueille le général avec froideur, et on parle d'autre chose.

Mais dans cette même journée, comme si la providence avait voulu multiplier les avertissemens, Charles X eut à supporter une nouvelle scène et de nouvelles supplications.

Madame, duchesse de Berry, ordinairement étrangère par goût à tout ce qui se rattachait à la poli-

tique; toute occupée de plaisirs, de bienfaisance, et des arts qui font le charme de la vie, avait eu des nouvelles de la capitale par un peintre, possesseur de nouveaux procédés: il avait eu à courir des dangers réels pour se rendre à Saint-Cloud, il avait passé à travers la fusillade, il avait été témoin de l'insurrection dans toute sa rage; un malheureux avait été frappé à côté de lui, et il portait encore sur ses habits les horribles débris de sa cervelle dispersée; il raconte, il émeut, la stupeur se peint sur tous les traits. La duchesse tremblante d'effroi et de douleur, après une aussi terrible révélation, veut cependant s'assurer par elle-même s'il est vrai que le drapeau tricolore ait été arboré à Paris; elle monte à cette tour, non loin de la demeure royale à Saint-Cloud, et qu'on appelle la *Lanterne de Diogène*, elle ne doute plus, ses yeux l'ont convaincue de la fatale vérité.

Alors elle se rend chez le roi, se jette à ses pieds, les arrose de larmes, et le supplie de ne pas déshériter son fils d'une couronne qui lui est destinée, de songer à lui, à son salut, à celui de tant d'êtres qui lui sont chers et qui n'ont pas mérité peut-être les affreux malheurs qui les menacent. M. de Polignac entre, fait un signe négatif au roi, qui repousse alors la duchesse éplorée, et lui dit: Vous êtes une folle, éloignez-vous, et ne reparaissez plus devant moi.

Revenons à Paris, où les événemens justifiaient

de plus en plus l'épouvante que quelques personnes avaient conçue à Saint-Cloud. Le peuple armé partout se battait avec acharnement ; les positions où il avait l'avantage commençaient à se multiplier ; la trêve si courte, qui avait été annoncée avec tant de peine, n'avait interrompu les hostilités que sur quelques points.

La place de Grève était sans contredit le théâtre le plus sanglant de l'attaque et de la défense ; elle était depuis le matin presque entièrement couverte de troupes : on y voyait deux régimens suisses, le 3e de la garde, un corps assez considérable de lanciers, un escadron de cuirassiers, un grand nombre de gendarmes, le tout soutenu par quatre pièces d'artillerie qui faisaient un feu terrible ; elles défendaient la place de Grève, poste important qui fut pris et repris plusieurs fois, et gardé en définitive par les efforts et la valeur des citoyens ; des élèves de l'école de droit et de l'école de médecine, de la jeunesse du commerce, qui tous ont rendu par leur courage de si grands services dans ce terrible combat, soutenus et guidés par les élèves de l'école polytechnique, dont la belle conduite est au-dessus de nos éloges.

On sait que dès le mardi matin ils avaient enlevé plutôt qu'obtenu du gouverneur la permission de prendre une part active aux événemens du jour, et de guider l'ardeur généreuse des citoyens : on assure même qu'à plusieurs reprises le peuple était

venu les demander, sûr de vaincre s'il avait à sa tête des chefs pris dans cette pépinière de héros.

Tous ont répondu à cet appel de leur patrie, soit comme chefs, soit comme artilleurs pour diriger les pièces qui avaient été prises; ils étaient disséminés partout, partout on se ressentit de leur présence.

L'avantage remporté sur la place de Grève fut chèrement acheté : on assure que sur ce point il y eut plus de dix huit cents personnes de tuées ou mises hors de combat. Les munitions manquaient, et l'on n'aurait pas réussi peut-être si on ne s'était emparé d'une poudrière près le Jardin des Plantes, comme on avait fait de l'arsenal dans la même matinée. Au moyen de petits bateaux qui descendirent vers la Grève, on amena des barils de poudre, des balles, des cartouches aux combattans qui, faute de pouvoir rendre le feu qu'on faisait contre eux, commençaient à se décourager.

C'est là qu'on vit combattre avec la plus grande intrépidité M. Boulet, l'un des professeurs d'escrime les plus distingués de la capitale, et grenadier de la sixième légion de la garde nationale.

C'est là qu'on vit des femmes même, révoltées de l'inhumanité et de l'acharnement des troupes de la garde qui ne ménageaient pas même leur sexe, se mêler parmi les combattans et faire le coup de fusil pendant plus de deux heures; là madame Frottier affronte tous les dangers pour donner ses soins aux blessés, et bientôt après s'empare d'une pièce de

canon. L'exemple de cette intrépide héroïne électrise tout : une troupe de braves vient par les quais de l'archevêché au secours de ceux de la Grève ; mais ils sont arrêtés à l'entrée du pont par le feu de l'ennemi. Alors on voit sortir impétueusement des rangs un jeune homme de dix-sept ans, portant un étendard tricolore ; il court, s'élance et va planter sur le milieu du pont ce signe de ralliement à la vue de ceux qui le défendaient : « Mes amis, dit-il aux siens, souvenez-vous de moi, je me nomme d'Arcole » ; il tombe au même moment criblé de balles, il meurt... mais son nom va devenir immortel, et déjà on a donné au pont que son exemple fit enlever à l'ennemi, le nom de *pont d'Arcole*, en mémoire de ce courageux dévouement.

On se rappelle qu'à une époque célèbre, un jeune héros qui depuis a fait la gloire de la France, traversa en Italie, au milieu des balles et de la mitraille, le pont d'Arcole, tenant aussi le drapeau qu'après quinze ans nous revoyons avec orgueil déployer sur nos édifices ses nobles couleurs.

Le renfort qui arrivait de l'autre rive rendit désormais impossible le succès des troupes royales sur ce point important, l'Hôtel-de-Ville resta au peuple, une grande quantité de postes non moins avantageux étaient en son pouvoir, et on put dès lors présager une victoire complète.

Parmi ceux qui ont le plus inquiété les troupes dans leur retraite le long des quais, nous pouvons

citer M. Guyot, ancien directeur des hôpitaux militaires, à la tête d'une troupe de tirailleurs embusqués derrière une maison sur la place du Châtelet ; il fit un grand ravage dans les rangs des Suisses qu'il força à évacuer encore cette portion du quai, laissant la terre jonchée de morts.

Nous avons dit que le peuple, malgré l'ivresse du succès, avait toujours gardé des mesures, fait preuve de justice et de modération, et avait sévèrement puni ceux qui se permettaient des excès; nous en avons déja rapporté des exemples, en voici un nouveau :

A la suite des affaires dont nous venons de rendre compte, un misérable ayant eu la lâche cruauté de tirer sur un enfant qui criait vive le roi! vive la Charte! sur le quai Pelletier, fut à l'instant même jugé et fusillé par le peuple sur le pont Marie et son corps fut jeté à l'eau.

A peu de distance et au même moment, un gendarme, ou plutôt un tigre, sans pitié pour le sexe et la position intéressante d'une femme enceinte de six mois, venait de lui ouvrir le ventre avec son sabre, trouvant ainsi le moyen de commettre deux crimes à la fois; il fut à l'instant même mis en pièces après une assez grande résistance.

Obligés de battre en retraite par les quais pour se replier vers les Tuileries, les troupes royales furent inquiétées dans leur marche par le feu continuel des citoyens postés sur l'autre rive. Entre autres personnes qui, du côté de l'hôtel des Monnaies, se

faisaient remarquer par leur ardeur, nous citerons avec plaisir M. Genevray, grenadier de la onzième légion.

D'un autre côté, Nicod, peintre en bâtimens, voit avancer les Suisses, il saisit son fusil, monte avec des munitions à un entresol, en fait une espèce de fort qui est bientôt assiégé; il donne la mort à plusieurs assaillans; il succombe, mais du moins il avait vengé ses concitoyens; et en restant seul dans un poste aussi dangereux, il est vrai de dire que d'avance il avait fait le sacrifice de sa vie.

Les traits d'héroïsme, de mépris de la mort, d'intrépidité, de grandeur d'ame sont si nombreux, que dans l'impossibilité de retracer tous ceux qui nous ont été signalés, nous éprouvons l'embarras du choix.

Ici c'est Paulet qui, sans armes, attaque corps à corps un cuirassier de la garde, s'accroche à ses habits, le renverse de son cheval, s'empare de son sabre, achève de le désarmer et lui fait payer cher la résistance opiniâtre qu'il oppose; seul il a la hardiesse d'aller au-devant d'une compagnie de cuirassiers crier vive la Charte! et de les défier; il essuie leur feu qui ne l'atteint pas, et rassemblant tous les gens de cœur qui l'ont choisi pour chef, les oblige à une retraite précipitée.

Petitjean, à la tête de quelques partisans, s'empare d'un poste qui gardait les approches de Notre-Dame, et le premier fait flotter sur ses tours l'étendard tricolore.

Dans la rue Saint-Honoré et toutes les rues latérales, l'action n'est ni moins vive ni moins meurtrière; la hardiesse d'un clerc de notaire nommé Lebreton est digne de remarque :

Voyant qu'un assez fort détachement de la garde royale, par une obéissance aveugle aux ordres de son capitaine, faisait un feu très meurtrier, effrayé du grand nombre de victimes qui tombaient à chaque décharge : « Attendez, dit-il à ses camarades, je vais faire finir tout ceci » ; alors armé d'un pistolet il s'avance jusqu'à une portée sûre, ajuste le capitaine, l'étend sans vie sur le pavé, et comme gage et comme preuve de sa victoire, il court lui arracher son hausse-col, soutenu par la vive fusillade de ses amis, qui par-là donnaient de l'occupation aux soldats; il revient sain et sauf: on assure que cette compagnie ne tarda pas à se disperser.

Combien de personnes dont nous ne pouvons donner les noms se sont distinguées par des traits de générosité et des sacrifices de tout genre, qui du reste étaient bien dus à l'intrépidité des citoyens! souvent même, on avait quelque peine à faire accepter à des hommes dénués de tout le moindre secours d'argent; leur noble fierté se révoltait, ils croyaient qu'on voulait payer leur courage et leur dévouement comme on paye une commission et presque tous refusaient. On sait ce qui est arrivé à M. Darmaing, rédacteur en chef de la *Gazette des Tribunaux*: il était à la Bourse, deux ouvriers étaient

préposés à la garde des Suisses et des gardes royaux qui avaient été obligés de se rendre dans cette journée, et auxquels on avait laissé la vie : « Croiriez-vous, monsieur, disent-ils au rédacteur, que nous n'avons pas mangé depuis douze heures ?» Aussitôt il leur présente une pièce de 5 francs en leur disant : « Mes amis, allez manger, je prends votre place et j'y resterai jusqu'à votre retour» ; ils hésitaient : «Prenez donc, ajoute M. Darmaing, dans un moment comme celui-ci, celui qui en a donne à celui qui n'en a pas» ; ils acceptent enfin et reviennent quelques momens après ; ils rapportent 55 sous, qu'ils rendent à leur remplaçant, en le remerciant. Pénétré d'estime et d'admiration, M. Darmaing n'a pas osé les prier de les garder.

D'après les ordres de la commission parisienne dont nous aurons bientôt occasion de parler, M. Bavoux, préfet provisoire de police, avait fait remettre une somme de 3000 francs à M. Georges Lafayette, pour être distribuée aux ouvriers pleins de zèle et d'ardeur qui travaillaient aux barricades ; sans ressources pécuniaires, éloignés la plupart de leur domicile, ils pouvaient avoir besoin de secours : cependant c'est avec la plus grande peine que M. de Lafayette a distribué un millier de francs ; «Nous sommes ici, disaient-ils, pour la défense de nos droits et de notre personne, car vous voyez la manière dont on traite le pauvre peuple, nous voulons faire la guerre à nos dépens.» Les deux mille francs restant ont été, en conséquence, réin-

tégrés dans la caisse de la préfecture de police. Voilà le peuple de Paris, celui auquel une cour corrompue ne voulait supposer ni honneur, ni fierté, ni délicatesse.

Enfin après la prise de l'Hôtel-de-Ville, M. *Odillon-Barrot*, avocat à la cour de cassation, bien connu par ses talens et son ardent patriotisme, a distribué aux vainqueurs pour plus de 10,000 francs en argent, comestibles et secours de toute nature : on ne peut ignorer d'ailleurs que M. Odillon-Barrot a pris dès lespremiers momens la part la plus active à cette glorieuse révolution. Plus tard nous le verrons à l'Hôtel-de-Ville apporter les secours de ses lumières et de ses conseils, ainsi que MM. Mauguin, Audry de Puyraveau, Schonen, Lobau, et autres honorables députés composant la commission municipale qui s'était établie en permanence après avoir succédé, et de leur gré, aux premiers délégués provisoires et sagement établis par le brave général Dubourg.

Nous avons déjà parcouru bien des faits et cependant il s'en faut beaucoup que nous ayons raconté toutes les opérations importantes qui eurent lieu dans cette journée qu'on peut regarder comme décisive.

Nous allons les indiquer rapidement. Outre l'Hôtel-de-Ville et un grand nombre de positions avantageuses, de casernes, de postes de la ligne et de l'arsenal, les citoyens étaient maîtres de la préfecture de

police ; et il faut dire à l'honneur des pompiers, qu'ils aidèrent puissamment dans cette expédition.

On avait enlevé le poste de la gendarmerie rue du Foin, et les habitans du faubourg Saint-Germain, commandés par les élèves de l'école polytechnique et courageusement soutenus par les élèves des écoles de droit et de médecine, avaient déjà pris sur les deux heures la poudrière d'Ivry, l'Abbaye et le musée d'artillerie situé sur la place Saint-Thomas d'Aquin.

A trois heures on marcha sur la caserne de Babylone, qui était occupée par les Suisses et défendue par eux avec un courage et une vigueur à laquelle il faut rendre justice ; mais enfin les citoyens montrèrent tant d'ardeur et de résolution, que la caserne fut enlevée d'assaut : une issue qu'on ne connaissait pas favorisa leur retraite. Ils échappèrent ainsi à une mort certaine ; car dans l'exaspération où était le peuple il est bien certain qu'on ne les aurait pas ménagés.

A six heures du soir le faubourg Saint-Germain étant libre, les combattans qui avaient contribué à la prise de la caserne de Babylone purent se joindre aux autres citoyens pour marcher contre la garde royale, qui disputait vivement au peuple le boulevard, les quartiers Saint-Denis, Saint-Martin, et le faubourg Saint-Antoine.

L'artillerie n'avait pas cessé de gronder sur tous ces points depuis le matin ; de plus, l'infanterie de

la garde s'était cantonnée dans les maisons du faubourg Saint-Antoine, et tirait sur le peuple par les croisées. Nous avons rapporté différentes scènes qui prouvent combien était vive la résistance de ce faubourg, qui finit par chasser une grande partie de ces troupes, et obligea l'autre à se rendre.

Les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin commençaient à forcer à la retraite une grande partie de la garde qui les occupait. Comment auraient-ils pu tenir? Le système de défense indiqué dès la veille avait été généralement adopté, et si toutes les rues de ces faubourgs n'étaient pas encore barricadées puisque la garde y pouvait circuler et faire jouer la formidable artillerie, des pierres, des pavés entiers ou en morceaux avaient été montés dans les maisons, et de toutes les fenêtres hommes, femmes, enfans leur lançaient ces projectiles au passage, tandis que ceux qui avaient des armes, tirant sur les lanciers dans toutes les directions, en détruisaient un grand nombre; ils se replièrent donc sur le boulevard, où ils aperçurent de loin les dernières compagnies de plusieurs bataillons de la garde qui ne pouvaient plus tenir: dans toute cette direction, ils eurent bientôt la conviction qu'ils n'avaient fait que céder à la nécessité, et force leur fut d'imiter leur exemple et d'opérer leur retraite vers les Champs-Élysées, laissant quelques compagnies dans des positions moins difficiles avec de l'artillerie.

Mais un bataillon et plusieurs escadrons de la

garde et des Suisses, qui tenaient la place des Victoires, la rue Montmartre et la rue Mandar, en faisant un feu très vif, ayant été accueillis comme dans les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, non-seulement par un feu continuel, mais par une épouvantable grêle de pierres et de pavés, furent aussi obligés à la retraite.

Les rues dont nous venons de parler étant devenues libres, les citoyens se rendirent en masse sur le boulevard, et on força encore à la retraite, par les Champs-Élysées, l'infanterie et l'artillerie qui y étaient restées.

Le faubourg Saint-Antoine ne put se débarrasser des troupes qui l'assiégeaient que vers la fin de la journée : ce quartier très populeux, presque entièrement composé d'ouvriers, avait acquis dans la révolution de 1789 une célébrité que n'ignoraient pas les ministres, et Marmont, qui dirigeait les opérations, avait confié à des troupes nombreuses le soin de le maintenir; mais ce fut inutilement, et l'acharnement fut tel, qu'après avoir jeté toutes les pierres dont on avait fait provision, on vit grand nombre d'habitans jeter par les fenêtres les marbres des commodes et des secrétaires, puis les meubles eux-mêmes, et jusqu'à des pièces de vaisselle.

A huit heures et demie du soir, la rue et le faubourg Saint-Denis, la rue et le faubourg Saint-Martin, les boulevards, les rues Montmartre, Mandar et la place des Victoires étaient libres.

On profita avec la plus grande diligence de ce repos qui pouvait bien ne pas durer, pour achever le système de défense par des barricades, qui n'étaient pas complètement terminées partout; on dépavait les rues, et ainsi que nous l'avons dit, on jetait les pavés de distance en distance; sur les boulevards on abattait les arbres, en telle sorte qu'à l'entrée de la nuit on pouvait espérer que cette partie de la ville serait à l'abri des incursions de la cavalerie, et même de l'infanterie: en effet, les troupes royales ne reparurent plus sur presque tous ces points et principalement sur les boulevards.

La fusillade avait duré toute la journée dans la rue Saint-Honoré, principalement du côté des rues de Valois, des Boucheries, Croix-des-Petits-Champs et des Bons-Enfans, où il n'y avait pas un seul carreau qui ne fût brisé ; l'alarme était grande dans ces rues, dont les habitans avaient beaucoup souffert durant cette terrible journée ; quelques-uns même avaient été blessés ou tués à leurs fenêtres ; la crainte des balles n'était pas toujours suffisante pour les empêcher de jeter un regard plein d'inquiétude sur le combat, et de s'assurer par eux-mêmes de ce qu'ils avaient à craindre ou à espérer.

Cependant ces rues, dans lesquelles gisaient un grand nombre de victimes, n'avaient pas été le théâtre d'une action générale et décisive, parce que le peuple et la garde nationale s'étaient portés en masse sur d'autres points, où, comme on l'a vu dans cette journée, il avait payé cher la victoire.

Quelques compagnies du 6e régiment de la garde s'étaient jointes au 3e, mais on ne voyait plus de gendarmerie à cheval, elle avait été trop maltraitée la veille et le matin même pour oser reparaître; la gendarmerie à pied stationnait au poste du Palais-Royal, mais elle ne tirait pas sur les citoyens.

Le soin de poursuivre la *leçon* qu'on persistait à donner au peuple de Paris, l'office dangereux de précepteur était désormais confié à la garde royale et à l'artillerie[1]; aussi rien n'avait été épargné pour soutenir et augmenter s'il se peut son zèle : et comme si ce n'était pas assez pour ces soldats d'une chaleur de vingt-cinq degrés et de l'odeur de la poudre qu'ils respiraient incessamment, de l'argent qui leur avait été donné, des récompenses qu'on leur avait promises, on avait établi dans leurs rangs, dit-on, des baquets de vin et d'eau-de-vie; aussi étaient-ils dans une exaspération qui ressemblait au délire. Leurs feux duraient quelquefois deux heures sans interruption, embusqués entre les colonnes du Palais-Royal et au coin de la rue Saint-Honoré: tous ceux qui paraissaient, armés ou non, risquaient leur vie.

Dans leur fureur, ils arrêtent un jeune homme qui passait tranquillement sur la place du Palais-Royal, ils le fouillent, et ayant trouvé sur lui un cou-

(1) M. de Peyronnet avait dit, en voyant passer les canons : Voilà les précepteurs du peuple; on courut de suite à Saint-Cloud régaler les princes de cette atroce plaisanterie.

teau et un pistolet, plusieurs soldats s'écrièrent qu'il fallait le fusiller, et ils préparèrent leurs armes; l'officier intervint, et arracha cet infortuné des mains de ces furieux; on le conduisit au corps-de-garde où déjà plus de cent personnes étaient arrêtées, et il n'était pas quatre heures.

Enfin, vers le soir, ayant appris que les 5e, 15e et 56e de ligne s'étaient réunis au peuple, et que leurs camarades avaient été défaits complètement dans la rue de Richelieu, près le Théâtre-Français, ils prirent la résolution de forcer plusieurs maisons de la place, et d'en occuper militairement tous les étages.

Telle fut la journée du mercredi, déjà décisive pour le peuple qui était resté maître de tous les points, hors quelques-uns; elle lui avait révélé sa puissance, fier de ses succès contre des troupes aguerries, et qui n'accomplirent que trop bien le funeste, l'odieux devoir qu'on leur avait imposé. Les positions qu'il se proposait d'attaquer le lendemain l'inquiétaient peu, il n'y voyait pas plus de difficulté qu'à la prise de l'Hôtel-de-Ville, de la caserne Babylone et de quelques autres points importans, où la résistance des troupes avait été terrible, acharnée, mais cependant où la garde nationale et les citoyens avaient triomphé.

Rien ne pouvait plus arrêter toute une population qui marchait à la conquête de son indépendance.

Les barricades furent fortifiées et achevées sur

tous les points; elles étaient tellement multipliées qu'on en voyait à chaque débouché de rue, et quelquefois trois ou quatre dans une seule pour peu qu'elle se prolongeât.

De nouveaux pavés et des projectiles de toute espèce étaient disposés dans les maisons, les succès de la journée avaient fourni des armes; la garde nationale était déjà beaucoup plus nombreuse et mieux régularisée : toute la population était déterminée à la plus opiniâtre défense : Paris est devenu imprenable; on n'entend plus que des cris de guerre dans les rues, une défiance bien naturelle a organisé dans chaque maison une défense particulière; toute la nuit le silence est interrompu par des coups de feu; ceux qui ont combattu, harassés, épuisés de fatigue, sont bientôt ensevelis dans un profond sommeil, aux autres une angoisse inexprimable serre le cœur et ne permet ni repos ni sommeil.

Résignés à tout, ceux qui n'avaient pas eu connaissance des avantages remportés par le peuple attendent le lendemain à peu près dans la même disposition qu'un condamné qui est à la veille du jour fatal.

La défaite se présentait avec des circonstances qu'on n'envisageait qu'avec terreur; car on avait répandu le bruit vrai ou faux que Charles X, outré de la résistance et de la révolte de Paris, avait promis le pillage au soldat.

D'un autre côté, la victoire du peuple et ses

core plus sévères pour répondre aux désirs de l'ordonnance qui annonçait le siége de Paris, il était en exécration à la ville, et déjà suspect à la cour à cause du triste résultat qu'avaient eu les opérations dont on lui avait donné la conduite. Le duc d'Angoulême dans la soirée même s'emporta avec violence, lui dit qu'il était un traître, et essaya de briser son épée. Pour cette fois on avait tort; on ne lui rendait pas justice, il avait accompli sa cruelle mission avec toute la sévérité possible, ses ordres n'avaient été que trop bien exécutés, la preuve en était dans le sang qui ruisselait dans Paris, dans les cadavres que l'on ne comptait plus depuis vingt-quatre heures et qui encombraient les rues et les quais, et dont une affreuse nécessité avait fait faire des barricades dans quelques endroits.

Avait-il rempli le devoir d'un citoyen, d'un militaire français, dans l'exécution dont il avait répondu, et dont il aurait pu ne pas se charger?... nous l'ignorons; mais ce qui n'est douteux pour personne, c'est qu'il avait fait l'office de bourreau de ses concitoyens et de ses anciens frères d'armes dont la plupart se trouvaient dans les rangs opposés.

Aussi les Parisiens le cherchaient avec une impatience et une activité infatigables; on avait soif de son sang et l'on désirait si ardemment la mort de cet homme devenu odieux, que trois fois le bruit courut qu'on lui avait brûlé la cervelle à la tête de son état-major.

Mais les troupes ne peuvent pas être, comme le commandant en chef et les officiers, responsables du sang versé ; aveugles instrumens de vengeance, d'abord ils n'ont pu qu'obéir, ensuite est venue cette nécessité d'une défense personnelle qui ne permet pas à un militaire armé de recevoir la mort sans la donner, et cette nécessité était d'autant plus impérieuse que l'acharnement du peuple ne leur donnait pas toujours la ressource de se rendre, ce qu'ils ont fait pour la plupart toutes les fois qu'ils l'ont pu avec dignité.

Ainsi nous avons vu des régimens de la troupe de ligne refuser de tirer sur le peuple, et lui livrer leurs armes en fraternisant avec lui. Quelques autres assaillis, n'oser, par honneur et par humanité, répondre avec des balles aux pierres qu'on leur lançait.

Des soldats de la garde royale versaient des larmes sur la situation pénible dans laquelle on les avait placés ; d'autres s'écriaient en voyant des frères, des amis dans les rangs du peuple : Donnez-moi la mort, elle est préférable aux tourmens que nous éprouvons ; mais en présence de leurs chefs, n'osant s'échapper, ils ne tardaient pas à aller se jeter dans les bras de ceux qui auraient pu devenir leurs victimes, détestant une odieuse discipline, et renonçant à leur état plutôt que de renoncer à tout sentiment d'homme.

On a vu des officiers briser leur épée, délier leurs soldats de toute obéissance, et retourner chez eux.

Il en est d'autres qui ont tenu davantage à leur consigne, à la discipline militaire qui peut-être alors s'accordait avec leurs sentimens et leurs opinions; méprisant la plupart des hommes qu'ils combattaient, ils regardaient leur existence comme peu essentielle à la société, et leur appliquaient sans doute ce vers d'un de nos poètes :

Qu'importe qu'au hasard un sang vil soit versé!

Mais à côté d'exemples pénibles dont il faut maintenant détourner les yeux pour les oublier à jamais, que nous sommes heureux de rapporter à nos lecteurs la belle conduite et le noble langage de M. Turgot, officier de cuirassiers, et de M. Raoul de la Tour-du-Pin, capitaine de la garde!

Vers le milieu du jour précédent, M. Turgot avait donné sa démission, et M. Raoul de la Tour-du-Pin avait écrit à M. de Polignac la lettre suivante, qui peut être comparée à celle du vicomte d'Orth, commandant de Baïonne à Charles IX, lorsque ce prince dans sa criminelle faiblesse, entraîné d'ailleurs par la séduction mystique des prêtres, croyait véritablement servir les intérêts du ciel en employant la force armée contre une portion de ses sujets, comme si nous étions encore sous l'empire de ces dieux de nos ancêtres, qui voulaient des victimes humaines[1]. Voici la lettre de M. Raoul de la Tour-du-Pin à M. de Polignac :

(1) Le vicomte d'Orth, commandant de Baïonne, avait reçu de Charles IX

« Monseigneur,

« Après une journée de massacres et de désastres, entreprise contre toutes les lois divines et humaines, et à laquelle je n'ai pris part que par un respect humain que je me reproche, ma conscience me défend impérieusement de servir un moment de plus.

« J'ai donné dans ma vie d'assez nombreuses preuves de dévouement au roi, pour qu'il me soit permis, sans que mes intentions puissent être calomniées, de distinguer ce qui émane de lui, des atrocités commises en son nom.

« J'ai donc l'honneur de vous prier, Monseigneur, de mettre sous les yeux de Sa Majesté ma démission de capitaine de sa garde.

« J'ai l'honneur d'être,

« Monseigneur,

« de Votre Excellence,

le très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Comte Raoul de la Tour-du-Pin. »

l'ordre de faire massacrer les protestans qui se trouvaient dans la ville, il répondit de suite :

Sire,

« J'ai communiqué aux officiers et soldats, commandant la garnison de Baïonne, les ordres qui m'ont été transmis ; j'ai trouvé en eux de fidèles et dévoués sujets de Votre Majesté, et pas un bourreau. Nous vous supplions, Sire, de vouloir bien employer nos bras et nos vies en choses possibles, nous y consacrerons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. »

Après une semblable lettre toute réflexion est inutile, il ne reste qu'à donner des éloges à ces deux braves officiers qui par un généreux abandon de leur épée dans un moment où il n'était pas sûr de le faire, et où cette abdication d'autorité pouvait coûter cher, ont acquis des droits à l'estime de leurs concitoyens et à la reconnaissance publique.

Le capitaine Cernot a aussi tenu une conduite digne d'éloges, à l'exemple des deux officiers que nous venons de nommer : il a déclaré qu'il ne voulait pas qu'une seule goutte du sang français pût retomber sur lui, et il n'a pris aucune part aux affaires des 27, 28, et 29. Il disait : « J'ai servi trente ans, j'ai combattu contre les ennemis de la France ; on se trompe si on a cru trouver en moi un bourreau : je ne brûlerais pas une amorce contre les Parisiens. »

Si ces heureuses dispositions avaient été *générales*, si du moins ceux qui pensaient comme eux avaient été libres, la guerre était finie. Et d'ailleurs pourquoi donc faire encore des victimes, infortuné monarque ? est-ce dans ton Louvre, dans ton palais des Tuileries et dans tes châteaux que réside ta puissance ? Non ; la force d'un roi est dans l'affection de ses sujets : dès qu'il l'a généralement perdue, il est détrôné, et l'on peut vraiment dire qu'aucune autorité sur la terre ne résiste, ni au mépris, ni à l'indifférence, ni à la haine : dès que ces sentimens existent contre elle, il faut qu'elle cesse de se proclamer

autorité, et qu'elle ait au moins vis-à-vis d'elle-même la bonne foi de reconnaître son néant.

Mais il était écrit dans les destinées qu'il fallait encore une hécatombe au pouvoir qui périssait, et qu'il devait signaler sa chute par des flots de sang.

Ainsi se vérifie encore cet exorde d'un de nos orateurs sacrés :

« Telle est la destinée des rois et des princes de la terre, d'être établis pour la perte comme pour le salut du reste des hommes ; et quand le ciel les donne au monde, on peut dire que ce sont des bienfaits ou des châtimens publics que sa miséricorde ou sa justice prépare aux peuples. »

La lutte recommença donc avec plus d'énergie que jamais, les citoyens pour garder la gloire qu'ils s'étaient acquise dans les précédentes journées et achever la conquête de la liberté ; les soldats de Charles X pour chercher, suivant leurs instructions, à prolonger la lutte, à donner le temps ou de faire venir des renforts ou de traiter avec moins de désavantage si la fortune se déclarait tout-à-fait en faveur des soldats citoyens.

Les légions commandées par le général Dubourg, qu'il avait conduites à l'Hôtel-de-Ville, et qui en étaient revenues victorieuses, se dirigèrent sur divers quartiers encore occupés par les troupes royales.

Tout excitait les ames, tout portait aux combats, les cris, le tumulte, un intérêt pressant, la chaleur

déjà excessive, la gloire de vaincre, la honte et le malheur de succomber.

Mais ce qui contribua puissamment à soulever encore le faubourg Saint-Marceau mérite d'être rapporté.

Un vieillard logé avec sa famille à un entresol, s'apercevant que la fenêtre et la jalousie ne sont pas bien fermées, et que si ce point de son quartier redevenait encore le théâtre du combat, comme déjà la chose avait eu lieu, il serait exposé; croyant pour le moment n'avoir rien à craindre, essaie d'entr'ouvrir, puis ne voyant personne ouvre tout-à-fait et examine ce qui s'oppose à la fermeture exacte de son volet. Il est aperçu par un gendarme qui presqu'à bout portant lui fait sauter la cervelle... On juge des cris et du désespoir de sa famille. Le scélérat s'était retiré après cette épouvantable exécution... Des cris de vengeance retentissent partout; alors quatre hommes formant à la hâte un brancard avec un drap et quatre ais ajustés ensemble, transportent le cadavre de cet infortuné vieillard dans le faubourg Saint-Marceau et dans d'autres lieux avoisinans; ils racontent les crimes exécrables des suppôts d'un pouvoir qui ne semble plus compter que sur la terreur qu'il veut inspirer... Quelle plus éloquente harangue que la vue de ce malheureux vieillard, subitement arraché à la vie, qui déjà s'éteignait par degrés dans son corps glacé! Une horrible blessure met à découvert les organes naguère de la pensée

et de l'intelligence ; ces cheveux blancs, qui devaient inspirer quelque pitié, sinon du respect, horriblement souillés par un sang déjà noir et coagulé. Vengeance ! aux armes ! voilà les cris qui retentissent de toutes parts ; la population nombreuse de ces quartiers se soulève en masse, des cris de rage, de fureur, de désespoir se font entendre, le cortége grossit dans sa marche. Bientôt la colonne ayant à sa tête M. Maës, brasseur, et Lallemand, relieur, vient fondre sur la Salpêtrière ; le poste qui la garde est bientôt massacré en partie, le reste ne trouve de salut que dans la fuite.

De là ils arrivent à l'Odéon ; sur cette place ils se comptent, ils se reconnaissent, ils se rallient, ils se dirigent vers ce Panthéon, autrefois si fameux par son inscription[1] et le dépôt de cendres illustres. Quelques citoyens, venus d'un autre point, voulaient absolument ouvrir la prison militaire de Montaigu ; mais l'énergie et la présence d'esprit des deux chefs qui commandaient la colonne partie du faubourg Saint-Marceau y mirent obstacle, et l'ordre public n'a pas eu à déplorer la mise en liberté de malfaiteurs qui par leur coopération ne pouvaient que souiller la cause de la liberté.

Cinquante hommes furent préposés à la garde de cette prison concurremment avec la compagnie de la

(1) Cette inscription était, comme on sait, *aux Grands Hommes la Patrie reconnaissante* ; elle vient d'être rétablie par les soins de M. Lebas, professeur au collége Saint-Louis.

garde sédentaire, qui s'était rendue de suite, et annoncèrent l'intention de faire cause commune avec le peuple.

Le reste se transporta d'un accord unanime à la caserne de Babylone, occupée par les Suisses, après s'être ralliés sur la place de l'Odéon.

Mais avant d'arriver à la caserne l'un des chefs dont nous avons parlé, M. Maës, fit faire halte au coin de la rue de Belle-Chasse, et envoya plusieurs éclaireurs dans la rue de Grenelle et dans les rues environnantes, pour s'assurer s'il n'y avait point de troupes dans le voisinage: il plaça en même temps des sentinelles sur différens points, pour donner l'alarme en cas de besoin.

Alors il députe vers les officiers un élève de l'école polytechnique pour parlementer et les engager à se rendre; mais ils répondirent qu'ils étaient prêts à combattre jusqu'à la mort.

Alors l'attaque commença, elle fut très vive, très meurtrière : l'avantage resta en définitive aux citoyens, qui déployèrent dans cette circonstance un courage inouï ; pourtant le chef des assaillans réussit à sauver du massacre plusieurs Suisses qui s'échappèrent de leur caserne, sans armes et presque sans vêtemens : il en confia la garde aux habitans du faubourg Saint-Marceau.

On s'empare de la caserne ; sans l'activité des sapeurs-pompiers, qui furent prévenus à temps, le fruit

de la victoire n'eût été qu'un monceau de cendres.

Parmi les personnes qui se sont particulièrement distinguées à cette attaque, nous citerons M. Brongniard, élève de l'école polytechnique; M. Courceil, maréchal-des-logis de l'ex-garde; Sainte-Marie, médecin; Cuvillon, chirurgien; Guillot, élève en médecine; Carron, docteur médecin; Bergeon, élève interne à Bicêtre; Adolphe Laugier, Perrier, ex-sous-officiers; Duruy jeune, Duruy aîné, Lagache, Henry de Place, Coispellier, Pèbre, Faure, Alexandre, sous-officiers; Gourlet, ex-sous-officier des chasseurs de la garde; Duval, élève en médecine; Duval-Duval, au Jardin des Plantes; Dalbret, jardinier au Jardin des Plantes, Armand jeune, mégissier; Gournet, docteur en médecine; Dorsac, Verner, Sauron, Parent, qu'on dit être neveu de M. le général Gérard; il mérite une mention particulière; c'est lui qui voyant succomber d'un coup de feu un citoyen portant le drapeau tricolore, qui allait tomber avec son défenseur, le releva et se tint avec lui au milieu du feu le plus vif; c'est lui qui a tué un brigadier commandant des gardes-du-corps qui sans doute avait déjà fait plusieurs victimes; enfin, c'est le même Parent qui le premier a planté son drapeau sur les tours de Saint-Sulpice; il s'est trouvé à toutes les affaires de cette journée, a partout déployé un courage et une présence d'esprit admirables, et a reçu en récompense la croix de la légion-d'honneur.

Tous ont rivalisé de zèle, d'intrépidité, de dévouement; l'ardeur et l'enthousiasme étaient au comble. On dit même qu'on a reconnu des femmes déguisées en hommes combattant avec un acharnement incroyable et ne trahissant le secret de leur sexe et de leur incognito que lorsque, épuisées de fatigue, elles tombaient sur un banc ou sur les marches de quelque édifice public.

D'autres excitaient l'ardeur des combattans, trop faibles pour combattre elles-mêmes, et distribuaient le signe de ralliement que chaque citoyen s'est fait un devoir et un honneur de porter. De ce nombre était Mlle Maria Froger, qui, la première, sur la place de la Bourse, au milieu des premiers combats dont cette place fut le théâtre, distribuait des cocardes tricolores aux braves citoyens.

On assure que lors de l'attaque de la caserne de Babylone dont nous venons de rendre compte, le peuple fut obligé de s'emparer de plusieurs maisons, entre autres de celle située rue des Brodeurs, n° 2, dont le jardin n'est séparé de la caserne que par un mur d'appui. Effrayés par l'approche de l'attaque, les habitans s'enfuirent laissant les meubles et un service de vermeil sur les tables; au retour, ils furent agréablement surpris de retrouver l'argenterie et d'autres effets précieux qu'ils n'avaient pas eu le temps d'emporter.

Plusieurs jeunes créoles des îles de France, Bourbon et Martinique, se sont fait remarquer dans cette

belle journée, à l'attaque de la caserne des Suisses, on les a vu, sous le commandement d'un élève de l'école polytechnique, soutenir pendant plusieurs heures le feu continuel des Suisses, et monter les premiers à l'assaut.

Avant de passer de l'autre côté de la Seine, où nous attendent des événemens qui ont décidé du sort de toute une nation, voyons ce qui se passait encore dans les quartiers composant le faubourg Saint-Germain. Ici je vois la défense vigoureuse des habitans du Gros-Caillou ; on les voit soumettre successivement à leurs armes, et l'école militaire, et l'hôtel des Invalides ; plus loin j'aperçois un prêtre, dans quels rangs? dans ceux du peuple, armé d'un fusil ; il l'anime par son exemple à défendre ses droits et à venger le sang de ses frères indignement versé. Quel est donc ce vénérable ecclésiastique? c'est le curé de Sainte-Valère, ministre d'un Dieu de paix, mais aussi d'un Dieu juste ; il ne craint pas de se ranger dans le parti des opprimés ; mais toute sa paroisse est là pour le protéger, pour le venger, pour le pleurer s'il succombe ; car il est aimé ce bon prêtre, qui enseigne ce que l'on doit au ciel, et qui comprend ce qu'on doit à la dignité de l'homme fait à l'image de Dieu. Il est engagé dans une action périlleuse ; c'en est fait... il va succomber. Accourez donc, hommes forts, hommes courageux, vous sur lesquels les yeux de la multitude se portent avec orgueil ; venez, soutiens de vos frères, venez délivrer

leur digne pasteur ; ce n'est pas trop de toute votre vigueur, de toute votre intrépidité... O surprise ! le voilà qui revient ; qui donc l'a sauvé ?... deux enfans, l'un de douze, l'autre de quinze ans ; voilà les libérateurs que le ciel lui destinait.

Peut-on ne pas se souvenir de ce passage de notre divin Racine :

. . . . Il peut briser nos fers
Par la plus faible main qui soit dans l'univers !

Il est impossible de passer sous silence tout ce qui est relatif à l'occupation du parvis Notre-Dame par l'armée citoyenne qui s'en était déjà emparée la veille. On ne fut pas peu surpris de voir aux fenêtres de l'archevêché des prêtres tirer sur le peuple, et appeler par cette imprudente attaque la vengeance d'un peuple justement irrité. Alors la fureur éclate, il attaque l'archevêché dont on l'a ainsi obligé de faire deux fois la conquête ; la grille est brisée, le peuple inonde les cours, enfonce les portes, massacre quelques prêtres qu'il trouve les armes à la main, et fait prendre la fuite aux autres.

Alors, passant subitement de l'agitation au calme, de l'austérité républicaine à la mollesse des chanoines, sous ces lambris dorés, sur ces coussins de pourpre, il goûte les douceurs du repos si cher aux guerriers après la victoire.

Quelques-uns poursuivent leur vengeance jusque sur des meubles d'un goût recherché, tandis que

d'autres se possédant mieux et voulant faire profiter leurs frères blessés de l'avantage qu'ils viennent de remporter, transportent à l'Hôtel-Dieu le linge et les matelas dont ils se sont emparés; quant à la vaisselle d'or et d'argent, ne voulant pas se l'approprier, ils prirent d'un commun accord la résolution de la jeter dans la Seine, d'où elle ne tarda pas à être retirée par les soins de M. Bavoux, député, qui avait accepté les fonctions de préfet de police provisoire.

On assure que deux cents poignards furent trouvés ainsi que plusieurs barils de poudre; voilà les témoins irrécusables des intentions criminelles du parti prêtre, de ces hommes qui, ministres d'un Dieu de paix, cachaient un cœur farouche sous des apparences d'onction et d'humanité.

En effet, pour peu qu'on réfléchisse sur la sécurité de la cour et de presque tous ceux qui y tenaient, il est impossible de ne pas convenir que personne n'attendait de la part du peuple une résistance aussi générale et une aussi sanglante insurrection. M. de Peyronnet avait annoncé qu'avec quatre hommes et un caporal, tout serait apaisé; M. Mangin avait répondu, assez imprudemment comme on voit, de l'influence de sa police; M. de Polignac avait rassuré complètement Charles X sur le succès de cette exécrable entreprise; il en avait

répondu sur sa tête[1]. Il était impossible que l'archevêque, jouissant à la cour d'une faveur non contestée, ne partageât pas la sécurité générale dont le sentiment était si profondément empreint qu'il résista long-temps à l'évidence.

Alors il est naturel de se demander si la poudre dont on a trouvé quelques barils, si les poignards, arme favorite, comme on le sait, des Jacques Clément, des Jean Châtel et des Ravaillac, pouvaient être considérés comme préparatifs d'une défense que rien ne semblait nécessiter.

D'ailleurs le poignard est-il bien l'arme ordinairement d'usage pour repousser une attaque? Nous laissons cette question à résoudre à nos lecteurs, et nous leur abandonnons toutes les conjectures auxquelles peut donner lieu cette étrange découverte.

L'impartiale histoire pourra peut-être un jour éclaircir ce mystère, dévoiler d'odieuses trames, et jeter un jour affreux sur la cause jusqu'à présent inconnue des désastres de la Normandie.

Nous avons déjà dit qu'après avoir obtenu l'avan-

(1) La duchesse de Berry voyait mieux que toute la cour l'issue probable de ces criminelles tentatives; cependant la sécurité du favori, président le conseil, l'étonnait; M. de Polignac, disait-elle, en a répondu sur sa tête; une dame de sa suite lui dit: La tête de M. de Polignac ne peut pas répondre de grand chose. Madame sourit tristement. Allons, dit-elle, ma résolution est prise, j'irai me jeter aujourd'hui aux pieds du roi, pour obtenir la révocation de ces fatales ordonnances et arrêter l'effusion du sang. (Ceci se passait le mercredi 28 juillet 1830.)

tage sur un point, le peuple se dirigeait de suite vers les lieux où l'attendaient de nouveaux obstacles, de nouveaux périls, de nouveaux lauriers à cueillir. On savait que le Louvre, les Tuileries, la rue Saint-Honoré et le Palais-Royal étaient encore au pouvoir des Suisses et d'une partie de la garde qui paraissait plus déterminée à la résistance. La population du Gros-Caillou traversa donc les quais et les ponts, et vint se répandre dans les différens lieux dont nous avons parlé, qui déjà depuis le matin voyaient une foule de combats partiels, mais aucune action décisive.

Dans ces engagemens particuliers, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer le courage, le sang-froid et la persévérance qu'ont déployé Luché, fumiste, et Rosset fils: ces deux braves ont fait feu toute la journée sans désemparer, ont fatigué les Suisses et la garde, et contribué puissamment à les décourager ou à les détruire.

Luché vengeait ses deux frères qu'il aimait tendrement et qui venaient de tomber sous les coups de l'impitoyable garde. Les troupes royales, ou pour se défendre, ou pour accabler plus sûrement leurs adversaires, occupaient militairement plusieurs maisons de la rue Saint-Honoré.

L'une d'elles, située en face d'un bureau de tabac très connu [1], était occupée par des soldats du 3e de la garde et par un officier. Leur feu très vif et constam-

(1) À la Civette.

ment soutenu jonchait la terre de morts. C'est alors qu'au milieu des balles et de la mitraille qui pouvaient l'atteindre à chaque instant, on vit un jeune homme, Louis Octen, s'avancer jusqu'au milieu de la rue armé d'un fusil, et sommer l'officier de la garde de cesser le feu. Sur sa réponse négative, accompagnée de paroles qui ne devaient pas laisser beaucoup d'espoir de le ramener à des sentimens plus humains, ce jeune homme l'ajuste, et le fait tomber mort à ses pieds.

Au Théâtre-Français les Suisses s'étaient établis aux fenêtres et au balcon, position avantageuse, d'où ils faisaient beaucoup de mal; ils étaient soutenus par l'artillerie qui se trouvait en face de la rue de Richelieu dans la rue de Rohan, et les citoyens ne pouvaient riposter qu'en tirailleurs à un feu si bien nourri. Ce qui s'est passé dans ce coin de Paris est presque incroyable, et si notre travail parvient à nos arrière-neveux, peut-être ne voudront-ils pas croire à des traits qui étonnent même ceux qui en ont été les témoins. Là, le colonel Duverger et le capitaine Flandin chargeant mutuellement leurs armes, à portée de la mitraille et de la fusillade sous les colonnes du Théâtre-Français, dirigent toute leur adresse sur les troupes de la rue de Rohan, et principalement sur les artilleurs.

Sous ces mêmes colonnes, un jeune tambour, un enfant, au milieu de toute cette mousqueterie, battait la charge sans interruption et narguait les

Suisses, qui, placés au-dessus de lui, envoyaient une mort certaine à tous ceux qui devenaient le but de leurs coups.

C'est-là que Mme Lepage, jeune femme digne d'inspirer le plus touchant intérêt, risquait ses jours pour aller distribuer aux braves de la poudre et des balles.

Là encore Michel Pougetou, attiré par une invincible curiosité, mais sans armes, voit tomber auprès de lui Jeannisson, marchand boucher; saisi d'effroi et d'indignation, il profite d'une décharge presque générale du peuple, il enlève une hache des mains d'un sapeur, et jure de vendre chèrement sa vie: un coup de feu part, il n'est pas atteint, il cherche alors et reconnaît dans la mêlée celui qui en voulait à ses jours; il court à lui, l'abat à ses pieds, et se retire sans être atteint.

Enfin le croira-t-on? un nommé Benoît, cocher de cabriolet, voyant que l'artillerie qui vomissait la mort dans la rue de Richelieu faisait un ravage affreux dans les rangs du peuple, se dévoue pour faire cesser ce carnage, en deux coups de feu met hors de combat deux artilleurs, court sur les deux autres, les blesse ou les oblige à la fuite, et s'empare le premier de la pièce de canon. Alors avec une rapidité qui ne peut se rendre, plus de cent cinquante personnes l'entourent, la protégent l'enlèvent, et Benoît à cheval sur la pièce qu'il a prise, est traîné en triomphe avec elle jusqu'à la place de

la Bourse où elle est déposée pour servir à la défense du peuple.

A chaque pas, des scènes de carnage, d'intrépidité, d'héroïsme, du sang, des cadavres, l'odeur de la poudre, plus de voitures, plus de circulation; certains quartiers protégés par leurs barricades, tristes et silencieux comme les tombeaux; dans d'autres, des habitans sans armes et rougissant presque de honte et de colère de n'avoir pu s'en procurer, regardant à chaque coin de rue le combat qui continue à l'autre bout, puis applaudissant avec transport à chaque nouvelle de succès, au passage d'une troupe de braves allant au combat, ou d'une compagnie de militaires qui ont rendu leurs armes sans vouloir s'en servir contre le peuple; on entend les cris *Vive la garde nationale! Vive la ligne!* des applaudissemens des encouragemens; et cette disposition singulière d'hommes dont l'avenir est sur le point de se décider, dont le sort sera fixé avant la fin de la journée, et qui l'envisagent sans crainte, avec fermeté, avec résignation; d'autres plus confians dans la valeur de nos braves, dont ils ont été témoins, avec espoir, avec joie: voilà Paris, voilà le tableau que présentait cette grande capitale le 29 juillet 1830, vers midi.

L'acharnement contre l'odieuse troupe des gendarmes était extrême; la sédition avait commencé par leurs violences, la guerre avait été déclarée par leurs sabres et leurs pistolets, le premier sang versé

l'avait été sous leurs coups, et l'on sait par quels traits de férocité froide et cruelle ils avaient mérité l'exécration générale.

Quinze de ces malheureux étaient retranchés dans l'hôtel Polignac : on voulait en faire justice ; le peuple demandait à grands cris qu'on les leur livrât, et menaçait d'aller les saisir lui-même ; mais l'honorable M. Casimir-Périer, membre de la chambre des députés, usa dans cette conjoncture de l'influence qu'il avait sur le peuple ; il lui représenta que ce serait s'avilir que d'égorger des hommes pour qui toute défense raisonnable était impossible, qui ne demandaient qu'à se rendre, qui détestaient la conduite de leurs camarades, qui n'en étaient pas responsables par cela seul qu'ils appartenaient au même corps, et qui peut-être ne l'avaient pas imitée; enfin, aidé dans cette négociation difficile par MM. Rollet et Laberge, médecins, il arracha ces hommes au sort affreux qui les menaçait.

Vers le même point, à peu de distance de la rue de la-Paix, se trouvaient encore des soldats de la garde royale. Retranchés aux angles de chaque rue, ils tiraient sur toute créature vivante qui passait sur les boulevards ; hommes, femmes, enfans, vieillards, rien n'échappait à leurs coups, ils avaient reçu l'ordre d'intercepter à tout prix les communications.

La victoire du peuple n'était pas encore achevée, cependant il était très probable qu'avant la fin du jour il aurait définitivement reconquis son indépen-

dance, ainsi toute autorité allait être absolument détruite. Depuis deux jours, préfets, sous-préfets, maires, adjoints, commissaires de police, tout avait disparu, tout avait été complètement annulé ou était sans aucune influence; cet état de choses dérivait naturellement de la conduite du prince à l'égard du peuple. La force morale d'un roi est de deux sortes; l'une fondée uniquement sur l'amour et l'affection qu'on lui porte, dans ce cas on obéit à ce qu'il désire, uniquement et par la seule raison qu'il le demande et qu'on ne veut pas l'affliger par la résistance; mais cet amour il ne le doit qu'à la persuasion où l'on est qu'il ne veut que ce qui est bon et utile, et dans le plus grand intérêt de son peuple.

L'autre espèce de force morale repose, il le faut dire, sur la crainte.

Si le monarque est absolu, si sa volonté tient lieu de raison et de droit, on obéira par la crainte qu'il n'emploie la force pour contraindre à la soumission; mais dès qu'il cessera d'être le plus fort, il cessera de régner s'il a eu l'imprudence de substituer la force au droit, et de tout réduire à une question de forces physiques.

Il est évident que s'il n'est pas le plus fort, il n'est plus rien.

Il n'est pas moins clair que les délégués ne peuvent pas avoir plus de pouvoir que celui de qui ils le tiennent, que leur puissance suit absolument les mêmes phases, s'élève, s'augmente, diminue, ou

s'éteint en même temps que celle du monarque; quand le monarque ne peut plus faire respecter la sienne, il ne peut pas davantage faire respecter l'autorité de ses mandataires, qui dès lors ne sont plus rien. C'est donc une très mauvaise chose pour un roi que l'absolutisme dans des temps de lumière et quand on règne sur une nation civilisée; c'est la position la plus fausse et la plus dangereuse qu'il soit possible de voir.

Mais si au contraire le chef d'une grande nation ne règne que par le droit et par des lois fondamentales reconnues et respectées, cette loi qui ne repose pas sur lui seul, mais sur le consentement et l'assentiment général, emprunte de cette unanimité une force qui est en dehors de la royauté, qui sert d'appui au monarque, se trouve être son plus ferme soutien, quoiqu'en apparence elle mette des restrictions à son pouvoir.

C'est donc la position la plus favorable pour un prince que de régner paisiblement à l'abri des lois et d'une constitution parvenue à un degré de perfection qui lui concilie les suffrages publics. Nous nous y soumettrons tous comme à une règle impassible à laquelle on ne peut reprocher ni haine ni faveur.

Que nos lecteurs nous pardonnent cette digression; mais elle a paru nécessaire au sujet que nous traitons, non-seulement pour expliquer notre pensée relativement aux pouvoirs délégués, mais encore pour expliquer l'inaction des différentes autorités par

l'anéantissement du pouvoir qui les avait constituées.

Ainsi donc il devenait urgent de pourvoir le plus tôt possible au remplacement d'un ordre de choses qui allait se dissoudre ; on pouvait craindre pour le peuple lui-même et pour son bonheur que l'enivrement de la victoire ne le poussât au-delà des bornes, et ne lui fît perdre à la fois le fruit et l'honneur d'un succès qui paraissait assuré. Il pouvait, privé de chefs, se livrer à des violences condamnables, et détruire en un instant l'intérêt qui s'attache à un grand peuple se levant tout entier comme un seul homme pour reconquérir son indépendance.

Déjà cette nécessité avait été comprise d'abord par le général Dubourg[1], ensuite par les élus du peuple, dépositaires de sa confiance, et dont le devoir était de prendre dans l'intérêt de leurs mandataires toutes les mesures les plus propres à assurer son bonheur et son indépendance, c'est-à-dire la liberté et l'ordre public ; c'est dans cet esprit qu'il a publié la proclamation suivante :

CONCITOYENS !!!

« Vous m'avez, par une universelle acclamation, élu pour votre général ; je serai digne du choix de la noble garde nationale de Paris : nous combattons pour nos lois et la liberté. Concitoyens, le triomphe est certain.

(1) N'a paru revêtu de son uniforme que le jeudi, la veille il avait combattu en habit civil, accompagné de M. Evariste Dumoulin et d'une foule de braves citoyens.

« Je vous engage à respecter les ordres des chefs qui vont vous être donnés et à leur obéir.

« Des troupes de ligne se sont déjà rendues, des troupes de la garde sont prêtes à se rendre. Les traîtres qui ont excité la guerre civile, et qui croyaient impunément faire massacrer le peuple, seront bientôt forcés à rendre compte devant les tribunaux de la violation des lois et de leurs complots sanguinaires.

« Au quartier-général, place de la Bourse, où est le rendez-vous.

Paris, 28 juillet 1830. Le général DUBOURG[1]. »

(1) Après l'élection du général Lafayette, le général Dubourg lui remit le commandement, et lui écrivit la lettre suivante :

« MON GÉNÉRAL,

« Je remets entre vos mains le commandement dont les citoyens m'avaient investi par une universelle acclamation, et je vous donne ma parole qu'à dater de cet instant, non-seulement je ne donnerai aucun ordre, mais que, de plus je ne revêtirai pas l'uniforme qui me fut apporté par les citoyens. Je croyais, et je persiste à croire ma conduite digne d'une récompense nationale, car enfin, si l'acclamation des citoyens m'a élevé spontanément, moi, homme obscur, au commandement, parce que les braves m'avaient vu au premier rang là où il y avait du danger, il est certain que s'ils en eussent vu un autre plus en avant, ils l'auraient avec raison préféré : d'où donc peuvent provenir ces soupçons injurieux, sinon d'un sentiment jaloux ? J'ai été à Gand, cela est vrai; mais si j'avais été à Fontainebleau quand Napoléon y fut abandonné, je ne l'aurais pas abandonné, moi ; j'ai assez montré quel était mon mépris pour les lâches et les traîtres, puisqu'en 1815, lorsque j'étais commandant du gouvernement du Pas-de-Calais et le général Bourmont gouverneur de la division, j'ai refusé de le voir et j'ai quitté mon commandement pour ne pas avoir de rapport avec ce traître. Cet exemple n'a pas, que je sache, été beaucoup imité, il a y long-temps que je serais lieutenant-général si j'avais voulu servir la cour.

Dans un pareil moment il fallait mettre à la tête d'un mouvement aussi fortement prononcé des hommes connus par leur dévouement aux intérêts populaires, par leurs vertus et leurs talens, et par le témoignage d'une vie pure et sans tache. Nous ne ferons pas l'injure à nos concitoyens, à notre belle

Je ne suis point courtisan et ne le serai jamais. Je remets, mon général, entre vos mains le commandement dont j'ai été investi par une immense acclamation; je préfère cette nomination-là à celle qui a donné le bâton de maréchal à Bourmont. Si je ne suis pas traité par le gouvernement comme je crois le mériter, il me reste du moins, j'en suis sûr, l'amitié et l'estime de tous les meilleurs citoyens, à la tête desquels j'ai eu l'honneur et le bonheur de marcher pour la destruction d'un pouvoir devenu odieux à tous les cœurs généreux.

Agréez, mon général, l'assurance de tout mon respect.

DUBOURG.

1er août 1830.

Réponse du général Lafayette au général Dubourg,

Je vous envoie, général, l'extrait de l'ordre du jour que je viens de publier; c'est avec beaucoup de plaisir que je verrai récompenser les services sur lesquels je vous ai rendu justice, et je serai moi-même empressé d'y contribuer, recevez-en la bien sincère assurance.

Hôtel-de-Ville, 1er août 1830.

ORDRE DU JOUR.

Le général, commandant en chef, doit à M. le général Dubourg la justice de dire que dans le moment du danger, il répondait avec dévouement à l'appel d'un nombre de bons patriotes; qu'il donna dans ces mémorables journées des ordres conformes aux généreux élans du peuple et au maintien de l'ordre public, et que je le trouvai établi à l'Hôtel-de-Ville, où il m'exprima le plaisir de m'y voir porté par la confiance de nos concitoyens.

Signé LAFAYETTE.

Hôtel-de-Ville, ce 8 août 1830.

France, de croire qu'elle n'eut que trois enfans capables de répondre à ses vœux et de réaliser ces conditions; mais enfin le choix de la nation se prononça en faveur de M. de Lafayette, le Nestor de la liberté dans les deux mondes; de Gérard, ce vétéran de la gloire; et de M. de Choiseul, descendant d'une des plus illustres familles de France, duc, pair et citoyen [1].

On dut penser naturellement que leur élection remplissant les vœux du peuple, qui venait d'abattre en grande partie le pouvoir de Charles X, serait une consécration de son ouvrage. Ils parurent.... Le

(1) La lettre suivante que M. le duc de Choiseul fit afficher dans tous Paris après la nomination du duc d'Orléans comme lieutenant-général du royaume, explique mieux que tous les commentaires sa noble conduite, qui sera profondément sentie par tous les cœurs généreux.

A MM. les habitans de la ville de Paris.

Mes chers concitoyens,

Une proclamation, signée des généraux *Lafayette*, *Gérard* et *duc de Choiseul*, sous le titre de membres du gouvernement provisoire, et *ayant accepté cette fonction*, fut affichée le 28 juillet, et jours suivans, sur tous les murs de Paris.

Le résultat était alors incertain; la lutte commençait, un danger imminent existait pour les signataires; dans le cas où l'armée royale eût triomphé, notre supplice eût suivi sa victoire.

Mon nom avait sans doute paru utile; mon aveu ne me fut pas même demandé. Je n'étais rien, je ne commandais rien; le seul péril était pour moi: je gardai le silence. J'aurais cru être un lâche de dire la vérité, puisqu'il ne s'agissait que de ma tête, et je me félicitai de ce que la bienveillance dont la garde nationale parisienne et mes concitoyens m'honorent avait paru de quelque utilité.

Maintenant que la victoire n'est plus incertaine, il est de ma conscience

héros des deux mondes fut porté en triomphe jusqu'à l'Hôtel-de-Ville ; le duc de Choiseul ne tarda pas à le suivre, et le général Gérard monta à cheval. On se dirigea vers l'Hôtel-de-Ville, où l'on trouva la commission établie et composée comme déjà nous avons eu l'occasion de le dire, elle s'était spécialement consacrée à l'exigence du moment et à la direction du mouvement populaire.

Bientôt une nouvelle commission municipale est nommée; elle est chargée particulièrement de veiller à la sûreté des citoyens : elle se compose de MM. Mauguin, Odilon-Barrot, Lobau, Audry-de-Puyraveau, Schonen.

Leurs actes sont contre-signés par le général Lafayette, qui prend le titre de général en chef.

Voici comment il s'exprimait dans la première proclamation qu'il adressa aux Parisiens :

Paris, 29 juillet 1830.

PROCLAMATION.

Mes chers concitoyens et braves camarades !

La confiance du peuple de Paris m'appelle encore une fois au commandement de sa force publique.

de déclarer que jamais je n'ai fait partie du gouvernement provisoire, que jamais la proposition ne m'en fut faite. J'ai accepté en silence tous les dangers à l'heure du combat, je dois hommage à la vérité à l'heure de la victoire.

Le duc de Choiseul,

Pair de France, ancien colonel de la 1re légion, et major-général de la garde nationale parisienne.

J'ai accepté avec dévouement et avec joie les devoirs qui me sont confiés, et, de même qu'en 1789, je me sens fort de l'approbation de mes honorables collègues aujourd'hui réunis à Paris. Je ne ferai point de profession de foi : mes sentimens sont connus. La conduite de la population parisienne, dans ces derniers jours d'épreuve, me rend plus que jamais fier d'être à sa tête. La liberté triomphera, ou nous périrons ensemble.

Vive la liberté ! vive la patrie !

LAFAYETTE.

Cet ordre de choses s'établissait, donnait des garanties de sécurité, et calmait les craintes de ceux qui croyaient voir la révolution de 1793 ressuscitée avec toutes les horreurs de l'anarchie.

Le peuple cependant se préparait à de nouveaux combats, et se disposait à attaquer le Louvre, les Tuileries et le Palais-Royal, positions encore au pouvoir des troupes royales.

L'attaque du Louvre est celle qui a véritablement décidé du sort de Paris. Aussi le peuple et ceux qu'il s'était choisi pour chefs dans ces glorieuses journées, sentirent qu'il fallait, outre le courage, mettre de la prudence à une entreprise qui devait avoir un résultat si important.

On ne parut point effrayé des positions formidables qu'occupaient la garde royale et les Suisses, et

qui pouvaient, sous plus d'un rapport, faire douter du succès. En effet, lorsqu'on examine les localités, on ne peut concevoir que les Suisses et la garde n'aient pas pu conserver ces postes importans, qui semblaient présenter une fortification naturelle. Mais le courage national, qui ne connaît pas d'obstacles, devait surmonter toutes ces difficultés.

Il n'est pas inutile de faire remarquer l'ensemble et l'impétuosité avec laquelle a été conduite l'attaque du Louvre; une partie des citoyens qui avaient enlevé, non sans péril et sans de grands efforts, la caserne de la rue de Babylone, s'y trouvaient réunis.

La résistance fut opiniâtre, on sentait bien que c'était là le dernier boulevard de la monarchie.

Si la défense présentait quelque facilité à cause de la position vraiment forte, résultat de la situation naturelle des lieux, elle devenait pénible par la nécessité où se trouvaient les troupes qui la défendaient de soutenir l'attaque par trois endroits différens.

En effet, les postes de la rue du Coq, de la Colonnade et du pont des Arts furent attaqués presque en même temps, par l'élève de l'école polytechnique nommé Maduel, du côté de la rue du Coq, et par le général Gérard, du côté qui regarde l'Institut.

De ce côté la défense fut opiniâtre; des bourgeois postés aux Quatre-Nations répondaient au feu de l'ennemi par un feu non moins soutenu.

Dès les premiers momens on vit avec un étonnement mêlé d'admiration un homme s'avancer jusqu'au milieu du pont des Arts, et là ajuster et renverser un Suisse : au même instant, il essuie une décharge générale ; victime de son dévouement, il reçoit une balle à la jambe. La douleur cruelle qu'il ressentit ne l'empêcha pas de faire un effort sur lui-même et de regagner les siens.

Pendant cette scène, les citoyens, ayant à leur tête le jeune Maduel, élève de l'école polythecnique, attaquent le côté du Louvre qui fait face à la rue du Coq.

C'est là qu'au premier rang, parmi les combattans, on vit le jeune Boussange, âgé de 13 ans, qui se distingua par une valeur prématurée.

Depuis quelques instans un feu très vif devenait funeste aux deux partis, et n'amenait aucun résultat définitif. Un seul homme vêtu d'une blouse eut l'audace de braver le feu des combattans de s'avancer le pistolet au poing jusqu'à la portée de ceux qui défendaient la grille d'entrée : Je vous somme, leur dit-il, d'ouvrir ; et la grille s'ouvrit au moment même où des gens du peuple ayant escaladé en se faisant la *courte-échelle*, venaient ouvrir eux-mêmes une autre porte à leurs compagnons. Ce brave se nomme Garaud, il exerce la profession de sculpteur.

Alors ils pénètrent dans l'intérieur, poursuivent les Suisses qui se réfugient aux Tuileries, en laissant la terre jonchée de leurs morts. On ne tarda pas à

les suivre dans ce dernier asile qui leur fut bientôt enlevé.

Ce fut un jeune homme de 16 ans, nommé Charles Petit-Père, qui le premier entra au Louvre, et en ouvrit les portes au peuple : armé d'un fusil à deux coups et de deux pistolets, il a bravé des dangers inouïs ; criblé de blessures, on l'a porté en triomphe à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, où on avait établi une ambulance.

Le jeune Bourgeois, qui d'un coup de pistolet renverse une sentinelle, est lui-même renversé par un coup de feu qui lui casse la jambe.

Malgré la rapidité avec laquelle furent exécutées l'attaque et la prise du Louvre ; durant ce peu de temps, les Suisses le défendirent avec tant d'acharnement qu'ils firent un grand nombre de victimes dans les rangs du peuple.

Il ne vit pas sans une mortelle douleur tant de braves camarades étendus sur la poussière. Une idée religieuse trouva place dans ces cœurs altérés de vengeance et ne respirant que le carnage. On désira rendre à ces dépouilles mortelles les derniers devoirs ; en conséquence un prêtre de Saint-Germain-l'Auxerrois (M. Paravey) fut mandé ; il vint, il consentit sans peine à bénir un terrain attenant à la colonnade du Louvre, où furent déposés les restes de ces braves citoyens qui ont trouvé la mort dans cette attaque.

La place où gisent ces victimes du plus héroïque

dévouement n'est indiquée que par une croix de bois sur laquelle on lit cette modeste et sublime inscription : *Aux citoyens morts pour la patrie.*

On dit que la cérémonie de l'inhumation se fit avec le plus religieux silence ; les prières prononcées par le digne ecclésiastique furent écoutées avec le plus profond recueillement. Quel tableau ! un peuple armé, vainqueur, encore couvert du sang de ses ennemis, encore tout dégouttant de carnage, découvrant son front, pliant le genou à la voix du prêtre invoquant le Dieu des miséricordes et des armées en faveur des martyrs de la liberté !... L'histoire moderne offre-t-elle rien de semblable ?

Pendant cette religieuse et touchante cérémonie, le nommé Rouvat disposait l'intérieur de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois de manière à en former une ambulance et y faisait transporter les blessés.

Nous avons dit que les troupes auxquelles était confiée la défense du Louvre et qui en occupaient l'intérieur s'étaient repliées sur les Tuileries et renforçaient ainsi celles qui déjà s'y trouvaient ; cette réunion formait une masse imposante et capable d'opposer une vigoureuse résistance, à laquelle d'ailleurs elles paraissaient déterminées.

Vainqueur du Louvre, le peuple et ceux qui dirigeaient les mouvemens, sentirent qu'il n'y avait pas un instant à perdre, et qu'il fallait savoir profiter de l'ardeur que donne la victoire pour se porter sur

le château des Tuileries, dernier refuge des défenseurs de la royauté de Charles X. Singulière destinée! c'est dans son palais que cette puissance devait recevoir le coup mortel, et la prise du palais des rois consommait la victoire du peuple, et lui mettait véritablement le sceptre dans la main, sauf à lui à le donner au plus digne et à celui dont les qualités éminentes et les principes bien connus étaient plus capables de faire son bonheur.

Bientôt cette troupe de citoyens qui revenait victorieuse du Louvre, fut grossie par les cohortes déjà fameuses par plus d'un succès dans le faubourg Saint-Germain, et qui le matin l'avaient préservé d'une nouvelle invasion.

Alors ayant uni leurs forces et opéré cette jonction, l'attaque des Tuileries commença immédiatement.

C'est au commencement même de cette attaque qu'eut lieu un trait de courage et en même temps de générosité qu'on ne saurait passer sous silence.

Un élève de l'école polytechnique s'avance vers la grille, et s'adressant à un officier qui vient au-devant de lui: «Ouvrez, dit-il, je vous somme d'ouvrir, autrement vous serez tous exterminés, car la liberté et la force sont pour le peuple.» L'officier refuse et lâche son pistolet; mais le coup qui aurait infailliblement tué ou grièvement blessé le jeune commandant, ne part pas; celui-ci conservant tout son sang-froid, saisit son adversaire, lui met la pointe

de son épée sur le cœur, « Votre vie est à moi, lui dit-il, je pourrais vous égorger, mais je ne veux pas verser de sang. »

Profondément ému d'une semblable générosité, l'officier arrache sa décoration, et la présente à son noble antagoniste en disant : « Brave jeune homme, personne n'est digne plus que vous de porter ce signe de l'honneur ; recevez-le de ma main ; officier supérieur, j'ai joui jusqu'à présent de quelque crédit, je suis certain qu'il vous sera continué ; puis il lui demande son nom, *élève de l'école polytechnique*, répond le jeune homme, et il retourne aussitôt vers les siens.

C'est encore au commencement de cette attaque des Tuileries, que Joubert portant le drapeau tricolore, marchait le premier à la tête de la colonne qui s'avançait au pas de charge vers l'arc de triomphe du Carrousel, sans faire la moindre attention aux balles qui tombaient autour de lui de toutes parts, et qui atteignaient tant de jeunes gens distingués, tant d'hommes intrépides ; de ce nombre fut ce brave et malheureux Farcy, un des rédacteurs du *Globe*, auquel son ardeur et son intrépidité coûtèrent la vie.

Joubert avec Thomas, Guinard, Picard et Gauja, attacha le premier l'étendard tricolore sur le château des Tuileries quand le peuple s'en fut rendu maître. On assure qu'en cherchant dans les greniers du château, on trouva le drapeau tricolore qui servait en 1815 et dans les années précédentes ; il

était couvert de poussière, comme on le pense bien, mais on secoua cette poussière[1], et on fit de nouveau flotter cet étendard sur la demeure des rois.

La défense fut opiniâtre et acharnée; les troupes qui garnissaient cette importante position étaient assez nombreuses, de plus on avait mis une pièce de canon à l'embouchure de la rue de l'Échelle et de la petite rue Saint-Louis, et aux différentes rues qui aboutissaient au château. On doit juger de l'effroyable carnage que fit l'artillerie; la mousqueterie était également des plus meurtrières, et les troupes citoyennes perdirent beaucoup de monde.

C'est à l'entrée de la rue de l'Échelle que l'on voit jusqu'à quel degré de barbarie peut conduire l'esprit de parti, ou l'obéissance passive, ou la nécessité de la défense.

Une femme (que ne pouvons-nous livrer le nom de cette héroïne à l'admiration de la postérité!) une femme voit l'épouvantable effet de l'artillerie sur le peuple et sur ses braves défenseurs, elle en est frappée, elle conçoit un noble projet, celui d'arrêter cette boucherie au péril de ses jours; elle s'avance auprès du canonnier, et lui dit: « Je vous en supplie, épargnez-nous, épargnez vos concitoyens, ne tirez plus. » Elle avait remarqué que la pièce avait été re-

(1) On se rappelle ces vers de Béranger dans une chanson intitulée le *Vieux Drapeau*, qui avec plusieurs autres eut l'honneur de la persécution.

Quand secourai-je la poussière
Qui ternit tes nobles couleurs ?

chargée, et déjà l'on s'apprêtait à y mettre le feu; elle redouble ses supplications, elles sont inutiles; « Eh bien, dit-elle en se mettant à l'embouchure de la pièce, c'est sur moi que vous tirerez! Aurez-vous bien le cœur de massacrer une femme qui s'offre à vos coups?» L'artilleur étonné, lui dit en la prenant par le bras: «Ma petite dame, ôtez-vous que je fasse mon devoir, tout ceci ne vous regarde pas, vous allez vous faire écharper.» Mais elle s'accroche avec force à cette pièce qu'elle tient embrassée; rien ne l'en peut détacher; «Non, criait-elle, non, vous ne tirerez pas, ou bien ce sera sur moi.» L'artilleur, ému profondément, hésitait, ne savait que faire et maudissait la guerre civile et ses fureurs. L'officier qui commande voit qu'on se dispose à profiter de l'hésitation du canonnier pour s'emparer de la pièce. «Malheureux, lui dit-il, feu, ou je te passe mon sabre au travers du ventre.» Soit habitude de l'obéissance, soit crainte de cette menace, il met le feu à la pièce, le coup part, la malheureuse femme vole en lambaux, et ses horribles débris vont avec la mitraille faire de nouvelles blessures à ses concitoyens qu'elle avait voulu sauver.

A l'embouchure de la rue Saint-Louis, on a vu un homme monté sur un cheval se précipiter au grand galop sur la pièce qui faisait un ravage affreux. Son cheval est tué, lui renversé et blessé; il se relève et lutte corps à corps avec un des artilleurs, ce qui donne le temps d'attaquer et de décider à la

fuite ceux qui défendaient la pièce, et les canonniers eux-mêmes qui l'entraînent pour éviter qu'elle ne tombe au pouvoir des citoyens.

Le combat qui décida du sort des Tuileries ne dura pas plus d'une heure et demie, mais il fut général, il fut terrible, et si l'avantage obtenu fut considérable, la perte ne le fut pas moins de part et d'autre.

On a peine à comprendre une aussi grande, une aussi opiniâtre résistance de la part de cette garde royale, découragée par les mauvais succès des jours précédens, manquant de pain et souvent de munitions par l'imprévoyance des ministres qui avaient commandé cette horrible exécution. Cette conduite, cette défense vis-à-vis de tout autre ennemi que le peuple, que leurs concitoyens, seraient dignes d'éloges que nous ne pourrions leur donner sans insulter aux mânes de leurs victimes.

Quant aux Suisses, ils ont montré un acharnement, une rage qui tenait moins encore de la nécessité de la défense que de la haine. On cite d'eux des traits qui font frémir; ils ont surpassé ce que nous avons raconté de plusieurs gendarmes, la honte de l'espèce humaine.

Les Suisses avaient fait des prisonniers, et les obligeaient sous peine de la vie de leur fabriquer des cartouches; à la prise du Louvre et des Tuileries, forcés de fuir, ils égorgèrent sans pitié ces

malheureux, avant de céder la place aux vainqueurs ; on les trouva noyés dans leur sang.

L'issue de l'affaire des Tuileries donna au peuple l'entrée du château : le voilà donc conduit par la victoire dans le palais de ses princes, de ceux qui naguère se prétendaient ses maîtres ; il est vraiment le peuple souverain, car tout a cédé, tout a disparu devant les flots irrités de ce torrent qui a tout envahi ; il est souverain car il tient le sceptre, et s'asseoit familièrement sur le trône de son roi dont il vient de briser pour jamais la puissance.

Une monarchie de quatre siècles à jamais perdue, et renversée en quatre jours, voilà l'œuvre extraordinaire consommée par la victoire des Tuileries.

Avec le peuple généreux qui venait de verser tant de sang, et le sien pour la conquête de son indépendance, étaient entrés ces hommes de désordre et de rapine, qu'on voit toujours à la piste de grands désastres, comme les corbeaux et les vautours à la suite de sanglantes batailles ; déjà ils étaient à l'œuvre et commençaient le pillage avec ardeur ; mais le peuple s'y opposa, une lutte vraiment incroyable s'engagea entre ceux qui voulaient prendre et ceux qui ne voulaient pas déshonorer la victoire.

On alla en instruire à la place de Grève le chef d'état major Zimmer, qui envoya M. Maës de qui nous tenons ce fait, et que nous extrayons d'un rap-

port détaillé qu'il a bien voulu nous communiquer. On seconda les intentions de ces hommes généreux qui avaient vaincu et ne voulaient point souiller leur triomphe et la demeure des rois par le pillage et les excès.

« Je fus envoyé, dit-il, avec les deux cents soldats citoyens que je commandais, aux Tuileries pour y rétablir l'ordre, avec M. Brongniart, élève de l'école polytechnique, dont la conduite a été si belle dans toutes ces journées, et qui ne m'a pas quitté. Parvenu à faire cesser le pillage, moi et mes faubouriens ayant fouillé tous ceux qui sortaient du château, je fis déposer tous les objets volés dans deux guérites placées à l'entrée de la grille du jardin du côté du pont Royal, et je les confiai à huit gardes nationaux armés.

« Deux fois je fis évacuer la salle des maréchaux et je parvins à faire cesser tout-à-fait le pillage. »

On sait que la plupart des objets précieux en or, argent ou vermeil furent déposés soit à la Bourse, soit à l'Hôtel-de-Ville. M. Guillard, officier de l'ancienne armée, et qui a dans ces mémorables journées rendu aussi de grands services à la cause de la liberté et à l'ordre public, nous a montré un procès-verbal dressé par lui à la Bourse, et contenant le détail des objets d'or et d'argent qui avaient été restitués, ou volontairement déposés. Le poids total de ces objets pouvait monter à 1,200 livres.

On n'oubliera pas non plus que deux ouvriers, dont

le nom ne nous est pas parvenu, ayant trouvé dans les appartemens de la duchesse de Berry une cassette damasquinée pleine d'or et d'un poids assez considérable, l'ont reportée à l'Hôtel-de-Ville sans exiger aucun prix de cette belle action ; ils n'ont pas même voulu prendre de reçu de la casette ; modestie, bien louable, admirable simplicité de la part de ces hommes qui ont trouvé leur action toute naturelle, et n'ont pas même voulu accepter un titre qui aurait pu dans leur famille en perpétuer le souvenir.

Que de scènes terribles ou bouffonnes, funèbres ou plaisantes, se sont succédées en quelques heures dans cet asile des rois pris d'assaut par le peuple !

L'un se couche sur le lit même du monarque et fait remarquer qu'en pensant à la vengeance, que sans doute il préparait depuis long-temps, il n'a pas dû y dormir bien tranquille.

L'autre s'asseoit sur le trône, une bouteille de champagne à la main, un verre de l'autre, et déclare que sur le trône le vin de champagne n'est pas plus agréable qu'ailleurs.

La cave est envahie... Ils ne se firent aucun scrupule de goûter de tous les vins ; ce sont des danses, des cris, des hurlemens... On visite tout ; au moins on veut tout voir, si depuis le rétablissement de l'ordre on n'emporte rien ; on remarque chez le duc d'Angoulême une collection d'almanachs depuis le 16e siècle ; fort peu de livres chez le roi, si ce

Royal; plusieurs avaient été atteintes, quelques-unes même avaient succombé. Cette atrocité inutile révolta au dernier point; on se vengea sur les meubles de la duchesse d'Angoulême des balles qui étaient parties de son appartement; tout fut jeté par la fenêtre, brisé et jeté à l'eau. Il est à remarquer qu'on en usa de même à l'égard des meubles de l'archevêque de Paris.

On assure que dans cette même journée plusieurs ouvriers à peine vêtus et présentant au premier aspect les livrées de la misère, ayant trouvé un portefeuille abondamment rempli de billets de banque qui pouvaient former une somme de quatre cent mille francs, le rapportèrent à l'Hôtel de Ville et le remirent entre les mains du gouvernement provisoire.

De même Charles Gautier rapporta une quantité assez considérable de bijoux de grand prix qui s'étaient rencontrés sous sa main.

Le nommé Bourgeois, commis dans une maison de commerce, a porté à l'Hôtel-de-Ville une cassette en or massif, d'un travail exquis et qui se trouvait dans la chambre du roi.

Ces traits de patriotisme et de désintéressement, qui ne sont pas les seuls de cette journée, honorent un peuple dont la majorité est saine, qui avait été mal connu ou calomnié, et dont l'honneur et la délicatesse ne sauraient être contestées que par la mauvaise foi.

Pendant que toutes les scènes que nous avons rapportées se passaient aux Tuileries, bien que la victoire fût définitivement consommée par la prise du château, cependant des actions partielles avaient encore lieu au Palais-Royal et dans les rues environnantes.

Depuis le matin, les soldats de la garde, cantonnés dans les maisons, ne cessaient de diriger un feu très vif et meurtrier sur le peuple et la garde nationale. Ces combats, véritables escarmouches, furent bientôt remplacés par une action plus générale et plus régulière qui commença à une heure et ne fut terminée que trois heures après.

On avait à combattre le 1er et le 3e régiment de la garde qui occupaient l'intérieur du Palais-Royal, une compagnie du 3e et plusieurs compagnies du 6e étaient retranchées dans les maisons qui forment les encoignures de la place et de la rue Saint-Honoré; la garde ne cessait de tirer, et son feu était si peu interrompu qu'on n'avait point encore osé enlever des jeunes gens qui avaient succombé sous leurs coups la veille, et dont les corps étaient gisans sur les trottoirs de la rue de Valois.

Vers une heure, un soldat vint annoncer que les troupes réunies dans les Champs-Élysées avaient demandé une suspension d'armes, et que le gouvernement provisoire l'avait accordée. Alors un gendarme sortit du corps de garde en agitant un mouchoir blanc en signe de trêve, et en criant : « Ne tirez

plus, ne tirez plus! » Mais les soldats ne tinrent aucun compte de cet avertissement, tant les esprits étaient animés, soit par la chaleur ou par les boissons qu'on leur avait distribuées : alors arriva une troupe de cinquante citoyens qui débouchèrent de la rue Saint-Honoré, se répandirent sur la place, en criant *Vive la Charte!* et en invitant les gardes à cesser le feu ; mais il ne discontinuait pas; alors un jeune homme pose son fusil, se met à genoux devant les croisées d'où partaient les coups : « Mes frères, je vous en supplie, leur dit-il en présentant sa poitrine, ne tirez plus ; s'il vous faut encore du sang, si vous voulez encore une victime, je suis prêt, frappez; mais au nom du ciel épargnez vos frères! » On dit que pendant ce dévouement sublime on entendit encore deux ou trois coups de fusil; mais le calme revint: les citoyens furent bientôt en grand nombre sur la place ; ils allèrent trouver les gardes du 1er régiment qui se tenait dans la cour du Palais-Royal, et les supplièrent par tout ce qu'il y avait au monde de plus sacré de poser les armes. Ils y consentirent et fraternisèrent avec les citoyens; on se serra les mains en signe de paix à travers les grilles; les portes s'ouvrirent; les soldats et le peuple allèrent ensemble au corps-de-garde de la gendarmerie à pied. Cette troupe, à la première demande qu'on lui en fit, rendit ses armes et ses munitions sans la moindre résistance.

On alla dans la rue de Chartres, et on croyait

que tout était pacifié parce que quelques citoyens avaient fraternisé avec des grenadiers qui se trouvaient retranchés dans des maisons d'où ils avaient long-temps tiré sur la place.

Mais il paraît que l'accord était loin d'être unanime, et la sécurité des citoyens qui se promenaient sur la place était imprudente. Il y parut bientôt : un homme vint de la rue de Chartres en criant de toutes ses forces : « Ne posez pas vos armes, nous sommes trahis! » Au même instant, part de la rue de Chartres un bruit terrible de mousqueterie. Nous laissons à juger à nos lecteurs l'affreuse position d'hommes pour la plupart sans armes, qui étaient venus sur cette place par suite d'une trompeuse sécurité ; ils ne savaient où se réfugier pour éviter la mort. D'un autre côté, les gardes qui se trouvaient dans la cour du Palais-Royal, et qui avaient rendu leurs armes, se trouvaient exposés sans moyens de défense aux coups de leurs camarades.

Un combat vif, soutenu, acharné, dura plus de trois heures : quatre fois il fut interrompu, quatre fois le peuple exhorta les soldats à se rendre, en leur promettant qu'on ne leur ferait aucun mal et qu'on ne se livrerait à aucune vengeance ; mais les soldats n'osèrent s'y fier, et ils devaient d'autant moins compter sur la clémence du peuple, que cette nouvelle et plus terrible action ne s'était engagée que par eux, et qu'on avait crié à la trahison. Enfin le feu ne cessa de leur part que quand ils n'eurent plus de

cartouches : alors le peuple en arrêta un grand nombre; une partie périt misérablement, le reste trouva son salut dans la fuite. Quant à ceux qui furent arrêtés, on leur fit retourner leurs habits, en signe du changement d'opinion qu'on espérait en eux; on les promena comme en triomphe sur la place, et ils furent forcés de crier *Vive la Charte!* exclamation que, pendant quatre jours, ils n'avaient cessé d'accueillir à coups de fusil; on les enferma au corps-de-garde, et ils furent relâchés pendant la nuit.

Ceux qui s'étaient retranchés dans les maisons de la rue Saint-Honoré faisant le coin de la place furent pris d'assaut et très maltraités; plusieurs s'échappèrent; mais comme ils avaient fait beaucoup de mal par leur obéissance à leurs officiers, quelques uns de ceux-ci payèrent de leur vie le sang dont ils auraient pu arrêter plus tôt l'effusion.

Ce combat de trois heures et les engagemens du matin avaient été très meurtriers, et beaucoup plus que les combats de la veille eu égard au nombre des troupes en présence.

Nous avons été voir le dépôt des morts qu'on avait établi dans la rue de Rohan; il n'y avait pas moins de neuf cents cadavres; on y avait réuni sans doute une partie de ceux qui restèrent sur le carreau après la prise des Tuileries, mais la perte des citoyens pendant cette journée fut considérable.

Il faut être juste avant tout, et nous devons dire ici que la valeur et l'acharnement furent égaux de

part et d'autre ; la garde se battit en désespérée. Incertains sur le sort qu'on leur préparait, ils vendirent chèrement leur vie ; le sentiment du mal qu'ils avaient fait au peuple pendant trois jours les empêcha de croire à sa clémence dont un très grand nombre cependant ressentit les effets.

Les citoyens, les gardes nationaux, les chefs que le peuple s'était donnés, les soldats, les officiers de l'ancienne armée firent des prodiges.

Nous ne saurions oublier, sans commettre une injustice, tous les étrangers qui firent cause commune avec le peuple, comme chefs ou comme soldats; il faut donner des éloges à un zèle qui n'étant pas soutenu par le patriotisme, par l'amour du pays, trouvait sa source dans la philantropie et l'enthousiasme qu'excite un peuple tout entier bravant la mort, la donnant et la recevant pour conquérir son indépendance.

Passerons-nous sous silence la belle conduite de M. Théologue Paléologue, descendant des empereurs grecs, ancien officier au service de la France et compagnon de Napoléon à l'île d'Elbe? Des infirmités dues à de glorieuses blessures ne l'ont pas empêché de prendre part à plusieurs affaires importantes, dans cette journée et dans les précédentes, d'une manière très active, et de diriger la valeur inexpérimentée des combattans.

Son fils aîné, aspirant à l'école polytechnique, partageait les périls et la gloire de ces braves élèves.

En effet, Charles, éclairé enfin sur l'exaspération des esprits, avait consenti à faire un pas rétrograde, et on avait affiché avec peine dans un très petit nombre d'endroits, parce que la circulation était partout interrompue, la proclamation suivante :

« Français,

« Les malheurs de la journée d'hier ont vivement affligé mon cœur; je donne l'ordre pour que le feu cesse à l'instant.

« CHARLES. »

Mais quand le feu aurait cessé tout-à-fait de la part des troupes (ce qui n'était pas vrai, et ce qui ne fut pas exécuté, soit parce que l'ordre ne put être transmis, ou par toute autre cause), il n'était pas bien sûr que les citoyens voulussent consentir, après avoir obtenu tant d'avantages, à mettre bas les armes. Il était déjà bien tard pour que cette proclamation ne fût pas interprétée comme une manière indirecte de demander merci et quartier pour des troupes harassées qui n'avaient pris depuis trois jours ni repos ni nourriture.

Aussi le peuple ne voulut pas céder, et l'opinion générale se manifesta par cette autre proclamation qui fut affichée à côté de celle de Charles X :

« Braves citoyens,

« Nos ennemis, effrayés de votre courage, cher-

chent à l'endormir en répandant le bruit que les mesures atroces du gouvernement qui n'est plus ont été révoquées; il n'en est rien: c'est pour vous faire mettre bas les armes, c'est pour vous égorger par surprise qu'ils propagent ce bruit; restez armés et en bon ordre; suivez les braves généraux qui marchent à votre tête, et vous sauverez la France et la liberté que votre confiance perdrait à jamais. »

Ainsi cette mesure tardive eut un effet contraire à celui qu'on attendait, et qu'elle aurait infailliblement obtenu le mardi dans l'après-midi, et même le mercredi au matin.

Mais vaincus à peu près sur tous les points, les ministres ne s'en tinrent pas là; ils consentirent enfin à se retirer: il faut croire qu'on parvint à leur persuader qu'il y allait de leur tête.

Alors le roi ordonne à un gentilhomme de sa cour d'aller trouver M. de Mortemart, et de lui dire qu'il le nomme ministre des affaires étrangères et président du conseil; qu'il lui donne pour collègues le général Gérard, comme ministre de la guerre, Dupin aîné comme garde des sceaux, et que plus tard les autres seront nommés à la satisfaction des députés; qu'en outre il retire les ordonnances qui ont causé tant d'irritation, et les troupes qui avaient été envoyées à Paris, et qu'il ne doute pas que tout ne rentre dans l'ordre après des concessions si fortes, qui ne lui sont au surplus arrachées que par son amour pour la paix intérieure.

On ne trouva pas d'abord M. de Mortemart pour lui faire part des intentions du roi ; enfin on fit parvenir cette résolution aux membres du gouvernement provisoire ; mais il était alors plus de deux heures de l'après-midi ; les événemens avaient marché vite, et la cause de la monarchie était absolument et définitivement perdue.

Le gouvernement provisoire répondit avec beaucoup de dignité que sans doute cette détermination de Charles X, si elle avait été ou prise ou connue plus tôt, aurait eu l'effet que paraissait en attendre le monarque, mais que les troupes royales étaient en pleine déroute, que la cause du peuple triomphait sur tous les points, qu'il était vainqueur partout, qu'il était armé, qu'il était par conséquent trop tard pour lui faire des conditions ou lui dicter des lois, et qu'il ne serait pas sûr de les lui proposer sérieusement.

Ainsi expira le pouvoir qu'on avait voulu étendre au-delà des limites acceptées et convenues solennellement ; ainsi croula sur elle-même, de vétusté peut-être, une monarchie de quatorze siècles, par la faute de sept ministres audacieux, imprudens, sans respect pour la foi jurée et pour l'opinion publique, qu'ils ont cru pouvoir réduire ou régénérer par la terreur, ou bien encore parce que tout a une fin dans ce monde, et que le moment marqué par le suprême modérateur de toutes choses était arrivé.

Charles avait, dit-on, rendu deux ordonnances,

l'une contre l'école polytechnique dont elle prononçait la dissolution, et l'autre contre le duc d'Orléans qu'il déclarait traître à la patrie, et mettait hors la loi en ordonnant à tous ses sujets de lui courir sus.

Ces deux derniers actes d'une puissance déchue eurent un effet tout contraire.

L'école polytechnique est devenue plus que jamais une institution nationale ; les élèves de cette école, qui ont déployé tant de nobles qualités, sont non-seulement aimés, mais vénérés par le peuple de Paris, qui lui-même a montré tant de courage : ses sentimens sont devenus ceux de toute la France.

Quant au prince, objet de la seconde mesure, cette injustice et la surveillance qu'une police soupçonneuse avait fait établir autour de sa demeure à Neuilly, ne le rendirent que plus cher aux Français.

A quatre heures, l'étendard tricolore, signe de victoire, signe de la destruction d'un pouvoir oppresseur, et qui avait essayé de devenir sanguinaire, flottait partout. Le calme commença à renaître ; et comme, ainsi que nous l'avons dit, toute circulation de chevaux et de voitures avait été interrompue depuis trois jours, le combat fini, un silence profond succéda dans toute la ville à la plus grande agitation. On maintenait, on perfectionnait même les barricades dans la crainte du retour des troupes royales qui avaient opéré leur retraite par les

Champs-Élysées, et s'étaient portées vers le bois de Boulogne.

Le gouvernement provisoire, composé, ainsi que nous l'avons dit, du général Lafayette, du général Gérard, et du duc de Choiseul, avait le pouvoir exécutif, et ayant à diriger et à surveiller les intérêts généraux de toute la France, s'occupait sans relâche de cette haute mission. Des courriers partirent avec la plus grande célérité dans toutes les villes du royaume. Des mesures furent si bien prises par ces hommes dont les talens égalent le patriotisme, que la transition de l'ancien régime au nouvel état des choses se fit presque partout sans secousse, sans trouble et sans effusion de sang.

Paris cependant, avec son immense population en grande partie armée, ivre de son triomphe, sans aucune des autorités auxquelles le soin de l'ordre public est ordinairement confié, n'ayant que les chefs qu'il s'était donnés et qui l'avaient conduit à la victoire, Paris réclamait des administrateurs. Une commission municipale dont nous avons déjà parlé, mais qui ne fut définitivement établie que dans la journée du jeudi, se composa de MM. Lafitte, Casimir-Périer, Gérard, Mauguin, avocat à la cour royale; Odier, Odillon-Barrot, avocat à la cour de cassation; de Schonen et Audry de Puyraveau.

La sagesse de leurs mesures, l'étendue de leurs lumières justifient assez le choix de nos concitoyens

pour qu'il soit inutile de faire de chacun d'eux un éloge que leur modestie n'avouerait pas.

La tranquillité s'établit donc dans la ville par leurs soins; aucun accident, ou tumulte grave, ne vint souiller le triomphe de la liberté.

Le général Lafayette avait accepté le titre de commandant en chef de la garde nationale de Paris [1]: il fit connaître cette acceptation par la proclamation suivante :

ÉTAT-MAJOR DE LA GARDE NATIONALE.

« Le général Lafayette prévient MM. les maires et membres du comité municipal des divers arrondissemens qu'il a accepté le commandement en chef de la garde nationale que lui avait déféré le vœu du public, et qui vient de lui être donné à l'unanimité par les députés réunis chez M. Lafitte.

« Il invite les maires ou comités de chaque arrondissement à envoyer un officier prendre les ordres du général à l'Hôtel-de-Ville, où il va se rendre, et l'y attendre.

« Pour M. le général Lafayette et par son ordre : l'aide-de-camp,

« Signé BEAUVAIS POQUE. »

(1) Par ordonnance de Sa Majesté en date du 20 août 1830, M. le général Lafayette a depuis été nommé général en chef commandant des gardes nationales du royaume.

Enfin, pour compléter la nomination des autorités constituées chargées de veiller à l'ordre et à la tranquillité, M. Alexandre de Laborde fut nommé préfet de la Seine, et M. Girod de l'Ain, préfet de police, en remplacement de M. Bavoux, qui avait consenti à se charger provisoirement de ces fonctions, et qui s'en était acquitté avec talent, zèle et fermeté.

Cependant on était tranquille, eu égard à l'extrême effervescence à laquelle la ville de Paris avait été en proie dans les jours précédens : plus de cet immense tumulte, plus de fusillade, plus de coups de canon, plus de victimes, mais on n'était pas sans inquiétude.

Les troupes royales s'étaient ralliées au nombre de trois ou quatre mille dans les Champs-Élysées, à la barrière de l'Étoile, et plus tard dans le bois de Boulogne; elles avaient encore de l'artillerie; on appréhendait qu'elles ne fissent une dernière tentative sur Paris; on fortifiait les barricades, on les perfectionnait; on se tenait sur ses gardes, et le moindre bruit donnait l'alarme; il y eut dans la soirée deux ou trois alertes, mais qui n'eurent aucune suite, et qui n'avaient aucun fondement.

De plus, on avait répandu le bruit que, pour se venger de la capitale, on la voulait bombarder; que les bombes seraient dirigées sur les boulevards, le quartier du Palais-Royal et la chaussée d'Antin; que les mesures étaient prises en conséquence; qu'on

avait fait venir de Vincennes toute l'artillerie de siége, et que, dans la nuit, au moment où on s'y attendrait le moins, les bombes viendraient troubler dans leur sommeil les Parisiens victorieux.

Enfin plusieurs autres sujets d'inquiétude se retraçaient à l'imagination frappée, et empruntaient des circonstances une teinte plus terrible.

Le peuple était vainqueur; une grande partie de ceux qui avaient combattu aux Tuileries avaient visité les caves; on assurait qu'ils n'avaient pas plus épargné le vin de Charles X que ses soldats.

La démarche de plusieurs d'entre eux le prouvait assez: si on appréhendait que l'enivrement de la victoire ne fût contraire à l'ordre dans ces hommes qu'on n'appréciait pas, combien la crainte ne devait-elle pas être plus vive, lorsqu'il s'y joignait l'ivresse causée par les vins et les liqueurs du château, seule conquête dont ils aient voulu profiter !

Cependant la journée et la soirée se passèrent sans aucun des désordres qu'on avait tant redoutés, et c'est ainsi qu'on revint sur le jugement téméraire qui avait été formé, sur l'opinion peu favorable qu'on s'était faite à l'avance de leur retenue.

On fut véritablement étonné que des gens du peuple, que ceux qu'on n'avait coutume de désigner que par le terme injurieux de *canaille*, s'étaient cependant, malgré leurs armes, leur victoire, leur ivresse, et le délabrement de leur costume, com-

portés en honnêtes gens, et avaient prouvé suffisamment la vérité de cette sentence :

Les hommes sont égaux, ce n'est pas la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

C'est dans cette conjoncture que l'on put remarquer toute la mobilité du caractère des Français. Le péril passé, ils semblent n'en conserver aucun souvenir. Les rues, les places publiques, les promenades sont assiégées par une foule curieuse ; les fenêtres se pavoisent de drapeaux tricolores ; des dames élégamment parées visitent les rues qui, deux heures auparavant, étaient le théâtre de sanglans débats.

A l'obscurité succède une illumination spontanée, soit pour célébrer la victoire du peuple, soit pour remplacer les reverbères éteints.

Cependant on craignait toujours une attaque, une surprise, un bombardement ; on avait l'esprit frappé de cette dernière menace: la nuit se passa dans cette appréhension. Le calme succéda peu à peu à ce tumulte qui, depuis quelques heures, n'était plus celui de la guerre, mais qui se ressentait quelque peu de la joie du triomphe à laquelle on n'osait pas encore tout-à-fait se livrer. On remarquait partout une active surveillance ; chacun était sous les armes ; on écoutait au loin les cris de guerre, et le pas mystérieux des patrouilles, et le mot d'ordre de cette nuit semblait être ce refrain si connu qu'on entendait chanter de temps à autre :

Veillons au salut de l'empire,
Veillons au maintien de nos droits.

La matinée du vendredi, que tout annonçait devoir être calme, ramena tout-à-fait la confiance et la sécurité dans l'esprit des Parisiens. Cependant on restait sur le qui-vive, et le service militaire se faisait par les citoyens avec une admirable régularité; car la ville n'étant pas encore tout-à-fait rassurée sur les intentions des princes, était encore sur le pied de guerre, mesure que Charles X lui-même avait provoquée et rendue indispensable, lorsque, dans la matinée du mercredi, il avait déclaré par une ordonnance, Paris *ville-rebelle en état de siége.*

La malveillance, en répandant le bruit de l'arrivée du duc d'Angoulême à la tête d'une colonne de douze mille hommes, avait cru alarmer les citoyens jusqu'au découragement; mais loin d'atteindre leur but, les alarmistes virent bientôt toute la population sous les armes.

Malgré les désastres désormais irréparables éprouvés par la cause royale, le roi et sa cour étaient encore paisibles à Saint-Cloud, et la terrible catastrophe qui avait renversé à jamais le trône de Charles X ne paraissait pas avoir encore amené dans cette résidence la moindre commotion. Et de même que la vérité est soigneusement écartée de l'oreille des rois, de même les courtisans avaient su empêcher de parvenir jusqu'au prince les accens de la liberté.

Un moment il se crut vainqueur, et fut sur le point de rendre grace au ciel du succès de ses armes contre son peuple.

Un des derniers actes d'autorité qu'il fit dans cette persuasion, fut de prononcer la dissolution de l'école polytechnique, ainsi que nous l'avons déjà dit, et aussi des écoles de droit et de médecine, qui, comme on sait, avaient pris une part très active aux combats du peuple contre un pouvoir oppresseur.

Mais cette erreur ne fut pas de longue durée : le duc de Raguse arriva. Reçu par le duc d'Angoulême, il lui annonça sans détour la ruine complète de la monarchie. « Vous êtes un traître, lui dit le prince aussitôt, vous nous avez traités comme l'*autre*. » A ces mots, le maréchal répondit fièrement : « Prince, sans les traîtres vous n'eussiez jamais régné. — Rendez-moi votre épée, maréchal, et gardez les arrêts, » repartit le duc d'Angoulême.

Alors se retournant vers la garde, il lui dit : « Nous allons marcher sur Paris. » Mais la troupe découragée répondit à cet appel par un morne silence. Quelques murmures s'élevèrent du milieu des soldats ; on en arrêta une vingtaine, et l'on assure qu'ils payèrent de leur vie cette imprudente manifestation de leur pensée ; et cependant ils n'avaient d'autre désir que celui d'échapper à l'horrible devoir de massacrer leurs concitoyens.

Tel était l'homme que les destinées appelaient un jour à gouverner la France.

Le lendemain de cette sanglante exécution, le roi et sa suite se replièrent sur Versailles où ils espéraient trouver un accueil plus favorable à leurs

desseins. Il avait successivement offert et sans succès comme on l'a vu d'abord, le retrait des ordonnances, la nomination d'un ministère dévoué aux intérêts populaires, la convocation des chambres pour le 3 août, enfin son abdication en faveur de son fils Louis XIX, le dauphin.

Mais ces propositions avaient été rejetées avec froideur et quelque dédain peut-être, par les mandataires d'un peuple qui avait conquis son indépendance.

La veille même de leur triste départ, un général de l'ancienne armée était venu leur tenir le langage de la vérité; il avait trouvé Charles profondément abattu; il lui avait fait un tableau rapide de la situation de la capitale, et le roi osant à peine jeter un regard sur le général lui dit qu'il n'avait jamais voulu sortir de la Charte, et que les mesures qu'il avait prises ne tendaient qu'à y rentrer. « Comment, pour y rentrer! reprend le vieux militaire; mais votre majesté a été indignement trompée : à qui pourrait-on persuader en France que telle était sa volonté, quand ses derniers actes et tant d'autres ont toujours été attentatoires à la Charte, à l'honneur national, à l'indépendance du peuple? — Eh bien! puisque ces ordonnances ont choqué la nation, elle doit être contente, car je les ai fait rapporter par deux autres ordonnances que j'ai rendues hier. J'ai renvoyé mes ministres; mais malheureusement M. Mortemart n'a pas pu se rendre au conseil d'hier; il pouvait peut-être tout sauver. — Il est trop tard; aujourd'hui

l'abdication de votre majesté même en faveur de son fils ne pourrait satisfaire la nation. Il était admis au conseil, il a connu ces actes, il y a participé, il en est le complice; si votre majesté avait été bien conseillée, elle aurait dû maintenir M. le dauphin dans l'opposition : alors en abdiquant en sa faveur, la France aurait pu croire à la bonne foi de ses paroles et de ses actes; mais, j'ai l'honneur de le répéter à votre majesté, il est trop tard aujourd'hui; on parle déjà de proclamer le duc d'Orléans. Voyez, sire, avec quelle rapidité les choses ont marché.» Charles X de plus en plus abattu, ne répondit que ces mots : « Que voulez-vous que j'y fasse ? »

C'est après cette pénible conversation que le roi quitta Saint-Cloud.

Cette résidence royale fut envahie peu d'heures après par les soldats-citoyens. A peine défendue, ils s'en rendirent maîtres facilement après un léger engagement contre la garde royale et les Suisses, qui se retirèrent précipitamment.

Dans cette escarmouche, Perard, ancien officier, eut le bonheur de se distinguer : il planta, pendant le feu de l'action, le drapeau tricolore sur le château, et eut l'honneur de remettre entre les mains du général Lafayette un drapeau pris sur les Suisses.

Tandis que nos braves concitoyens avaient par leur courage défait les troupes royales et obligé par là Charles X et sa famille à s'éloigner, le gouvernement provisoire, par de sages mesures, cherchait à

rétablir l'ordre peu à peu, à maintenir la tranquillité, protéger tous les droits, et à rappeler tous les soldats enfans de la France qui n'étaient que momentanément égarés: c'est dans ce but qu'il fit afficher l'avis suivant:

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Soldats français,

Nous ordonnons à toutes les troupes, garde royale et ligne, de se rendre dans les quarante-huit heures au camp provisoire établi à Vaugirard.

Nous donnons notre parole d'honneur qu'il ne leur sera fait aucun mal, et que chaque militaire sera traité comme ami, comme frère: il recevra ration et logement en attendant nos ordres.

Pour le général en chef,

GÉRARD.

Le général en second,

PAJOL.

Cette proclamation, dictée par un esprit de conciliation digne de remarque, eut son plein et entier effet. Un grand nombre de militaires qui n'étaient qu'égarés se réunirent à leurs drapeaux.

La même sagesse brille dans quelques autres mesures prises en faveur des citoyens pour rétablir l'ordre, la tranquillité et inspirer la confiance: nous rapporterons quelques-uns de ces actes.

COMMISSION MUNICIPALE DE PARIS.

La commission municipale de Paris

Arrête :

Les officiers de l'ancienne armée sont invités à se présenter sur-le-champ dans leurs mairies respectives. Leur patriotisme est connu, et leur expérience pourra servir utilement le courage des citoyens.

Fait à l'Hôtel-de-Ville, ce 30 juillet 1830.

MAUGUIN, DE SCHONEN.

Ordre du jour

La défense de laisser sortir des barrières de Paris sans une permission a été jugée un instant nécessaire; elle est levée par le présent ordre du jour. La circulation devient entièrement libre pour la sortie comme pour l'entrée.

Les chefs de légion veilleront à l'exécution du présent ordre.

A l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 30 juillet 1830.

Le général commandant en chef,

LAFAYETTE.

LA COMMISSION MUNICIPALE AUX HABITANS DE PARIS.

La Commission municipale de Paris invite les bons citoyens à ouvrir leurs boutiques, leurs habi-

tations, et à vaquer comme à l'ordinaire à leurs travaux.

La commission municipale invite également les bons citoyens à illuminer le devant de leurs demeures, jusqu'au moment où les réverbères brisés auront été remplacés.

Tous les citoyens sentiront le besoin de cette mesure, qui a déjà été prise dans la plupart des quartiers de Paris, et par le bon esprit de ses habitans.

Fait en l'Hôtel-de-Ville, le 30 juillet 1830.

L'un des membres de la commission,

DE SCHONEN.

Après de longues agitations, Paris avait besoin de repos, et rien n'était plus propre à rétablir la sécurité et la confiance dans le gouvernement que ces proclamations par lesquelles il se communiquait aux particuliers et se montrait constamment occupé de leurs intérêts.

Les soins les plus touchans furent prodigués aux blessés; rien de ce qui pouvait améliorer leur sort ne fut négligé.

Un incident de peu d'importance en lui-même faillit troubler un moment la tranquillité publique. Les prisonniers de la Force avaient appris la veille qu'on avait délivré les détenus pour dettes et les militaires qui se trouvaient à l'Abbaye. Ces misérables

voulurent également jouir du même privilége et d'une amnistie qu'ils regardaient comme générale ; ils se révoltèrent. Ils étaient sur le point de briser les portes et de conquérir ainsi l'impunité de leurs crimes, et ils seraient parvenus à ce but sans l'énergie qu'a déployée M. Jouslin-de-la-Salle.

Ce brave citoyen, à la tête d'une compagnie de la garde nationale, ordonna une décharge sur ces malfaiteurs : on blessa douze d'entre eux ; deux succombèrent, et le calme se rétablit.

Partout on organisait et des ambulances et des distributions de comestibles : la bienfaisance, dans ces conjonctures, ne resta pas au-dessous du courage.

Paris, tranquille à l'intérieur, réclamait impérieusement une surveillance active pour repousser au loin les inutiles tentatives des défenseurs d'une cause à jamais perdue. Les soldats citoyens ne démentirent point au dehors la conduite courageuse qu'ils avaient tenue jusqu'à ce jour : on les vit à Sèvres, sous les ordres du général de Rumigny, aide-de-camp de S. A. R. le duc d'Orléans, repousser avec vigueur les gardes royaux et les obliger à la retraite, et, sur un autre point, les chasser entièrement de Boulogne (près Paris).

On distingua le courage vraiment digne d'éloges de M. Lallemand, qui déjà figure avantageusement dans les événemens antérieurs ; à la tête de quarante citoyens, ce brave eut le bonheur de mettre en fuite

un corps de deux cents hommes ; il n'eut à regretter que dix des braves qu'il commandait.

Une observation minutieuse en apparence, mais cependant utile, peut donner une idée de l'intrépidité avec laquelle il bravait le feu de l'ennemi : le bonnet de grenadier qu'il portait (le même qui vit les désastreuses journées de Waterloo) fut percé de onze balles.

Cette journée se termina par un triste et funèbre spectacle. Dans l'après-midi, on put voir au bas de la Morgue un immense bateau rempli de cadavres, et sur lequel flottait un drapeau noir enseigne de la mort. De ces malheureuses victimes d'un héroïque dévouement, les unes étaient dans des bières mal jointes, et que le moindre choc faisait entr'ouvrir ; les autres étaient dépouillées de leurs vêtemens ; on les rangeait par piles, on les couvrait de paille, et on parsemait le bateau de chaux vive pour arrêter ou du moins pour ralentir les progrès de la putréfaction.

On y voyait des enfans de dix à douze ans, des femmes, des vieillards, qu'un plomb mortel avait frappés. La foule qui bordait les parapets sur les deux rives de la Seine, muette et silencieuse en contemplant cette funeste cargaison de cadavres, paraissait glacée d'horreur ; enfin, du milieu de ce silence de la mort partaient des cris de douleur et de violentes imprécations contre les exécrables auteurs de tant d'assassinats.

De malheureuses mères pleuraient une perte irréparable; d'autres embrassaient avec passion leurs enfans, réfléchissant avec plaisir qu'ils étaient trop jeunes pour avoir pris part à ces sanglantes querelles.

C'est en soulevant le voile qui couvre ce tableau sinistre que M. Bernard s'est écrié du haut de la tribune nationale, avec l'accent de la plus profonde indignation: « C'est sur ce bateau de cadavres que la royauté de Charles X a expiré. »

Si la journée du samedi fut moins féconde en événemens que toutes celles qui avaient précédé, elle fut cependant marquée par un fait important dans l'histoire, parce qu'il est le commencement d'un nouvel ordre de choses et d'une dynastie nouvelle, ainsi qu'on le verra par la suite de notre récit.

Après la chute du monarque et de tous les pouvoirs délégués, il n'y avait plus qu'un seul pouvoir dans l'État, c'était celui du peuple, ou celui qu'il avait délégué à ses mandataires : on devait donc mettre à profit cette honorable confiance, et, pour le sauver de ses propres égaremens, le tirer d'un état précaire qui ne pouvait durer sans de graves inconvéniens, et sans frayer la route à de nouveaux malheurs.

Le Gouvernement provisoire, improvisé dans un moment de trouble, était motivé et par l'urgence et par le noble caractère, les hautes lumières et le dévouement de ceux que la voix publique et celle des mandataires de la France avaient placés sur ce

trône fait à la hâte avec les débris encore fumans du trône de la veille. Certes M. le général Lafayette, le duc de Choiseul et le brave et honorable général Gérard, dont le souvenir se rattache à une époque de gloire également chère au peuple et dont les souvenirs vivront à jamais, étaient bien dignes de la haute mission dont ils étaient chargés; mais enfin ce triumvirat ne pouvait pas remplacer l'unité monarchique et constitutionnelle indispensable en France, pour laquelle il avait fallu passer par une longue série de malheurs, et pour laquelle encore le peuple venait de verser son sang aux cris de *vive la Charte*. Imposé par l'urgence, il ne pouvait exister au-delà des limites de cette urgence même, sans inquiéter déjà et ceux qui craignaient un directoire nouveau et ceux qui avec raison appréhendaient de nouvelles divisions. En effet, déjà plusieurs partis se formaient; et comme les esprits étaient encore tout échauffés, on sent qu'il suffisait d'une étincelle pour allumer un nouvel et plus vaste incendie. Les uns voulaient la république, franchement, sincèrement, comme si dans un aussi vaste pays que la France on pouvait gouverner avec les formes qui assurent le repos des petits états; comme si les théories des gouvernemens pouvaient suivre la progression géométrique des masses; comme si nous n'avions pas fait d'assez tristes expériences en fait de gouvernement républicain. Fallait-il se brouiller avec les puissances de l'Europe, et aux maux probables de la

guerre civile ajouter les chances incertaines de la guerre étrangère, qui n'est jamais plus funeste et plus à craindre que quand un pays, déchiré par les factions, n'a plus cet ensemble d'opérations militaires et cette union qui seule donne la force ?

C'était d'ailleurs remplir de joie des puissances jalouses qui nous avaient envoyé comme un brûlot cette fournée de ministres prêts à tout faire, ayant à leur tête un homme qui se croyait inspiré du ciel, et à qui cette révélation tenait lieu de réflexion et de jugement. Ces puissances, ou plutôt pour être juste, le parti qui domine chez elles, et qui tend à l'absolutisme à l'intérieur, comme à la prédominance au dehors, espéraient bien pour la France une conflagration générale qui durerait long-temps, et arrêterait les beaux développemens de l'industrie. Fallait-il couronner du plus brillant succès des intrigues coupables, exaucer des vœux criminels soit au dedans, soit au dehors[1] ? Non, on ne l'a pas dû ; les

(1) On sait que des traités particuliers avaient été faits avec différentes puissances. Nous rapportons celui qui fut fait entre M. de Polignac et le marquis d'Offalia, et un traité avec M. de Metternich.

Convention qu'on assure avoir été conclue entre M. de Polignac et M. d'Offalia, ambassadeur d'Espagne à Paris.

Art. 1. Le prince de Polignac s'oblige particulièrement à contribuer à élever son fidèle ami le comte d'Offalia à la dignité de premier ministre d'Espagne et de président du conseil des ministres.

2. En témoignage des principes que le comte d'Offalia a manifestés pendant son ambassade, et pour détruire tout soupçon de sa conduite antérieure, le prince de Polignac lui garantit la décoration du grand cordon bleu de France.

mandataires de la France ont fait sagement de prendre tous les moyens possibles de l'éviter. *Salus populi suprema lex esto.*

3. De son côté, le comte d'Offalia s'oblige, aussitôt l'exécution des articles précédens, à décorer le prince de Polignac de l'ordre de la toison d'or et du titre héréditaire de Grand d'Espagne de première classe.

4. Le comte d'Offalia s'oblige aussi à mettre à la disposition du gouvernement du prince de Polignac, et pour l'exécution de ses plans politiques, 30,000 hommes de toute arme, commandés par des chefs espagnols, qui recevront la solde dont ils jouissent dans leur pays, du trésor de France, dès qu'ils atteindront la frontière.

5. Pour faciliter l'exécution de l'article 4, le prince de Polignac interposera son influence pour porter le général Crutz au ministère de la guerre de S. M. C., personne dont le comte d'Offalia garantira l'opinion dévouée, par conséquent aux ordres de S. E. le prince de Polignac et disposée à coopérer aux fins que pourrait exiger la haute politique du ministère.

6. Le comte d'Offalia s'oblige également à faire tous ses efforts pour remplacer M. Aguado, banquier actuel du gouvernement espagnol à Paris, par un premier financier de France, de la confiance absolue de M. de Polignac, et dont le génie entreprenant, par son expérience des négociations d'Europe et ses connaissances particulières de la situation de la péninsule, pourra être très utile dans ces circonstances pour la meilleure intelligence des deux gouvernemens.

20 juillet.

Traité de M. de Metternich.

Art. 1. Il y aura paix et alliance entre leurs majestés apostolique et très chrétienne.

2. S. M. Charles X s'engage, pour lui et pour ses successeurs, à reconnaître le droit à la couronne de France du duc de Reichstadt, dans le cas où le duc de Bordeaux viendrait à mourir sans postérité, et ce, à l'exclusion perpétuelle des autres branches de la maison de Bourbon.

3. S. M. Charles X, ou son successeur, dès après le décès du roi de Sardaigne actuellement régnant, garantira la succession de ce prince, c'est-à-dire la couronne de Sardaigne et de Piémont, à son A. I.

D'autres voulaient le retour de la famille de Napoléon ; on parlait de son fils, Napoléon II, de ce fils dont la légitimité, même du côté de sa mère, fut contestée à une époque où sans doute on avait de grandes raisons ou plutôt un puissant intérêt de le faire, et où, moins éloignée de ces faits, la discussion en était encore possible. La famille, qui a employé ces moyens qui ont été appréciés à leur juste valeur, voit ces mêmes armes tourner contre elle. Juste

François IV, archiduc d'Autriche et duc de Modène; à cause du droit de l'archiduchesse sa femme Marie-Béatrix-Victoire-Josèphe, fille de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, et au détriment du prince de Savoie-Carignan, qui recevra en indemnité une des îles de la Grèce.

4. Sa majesté très chrétienne paiera pendant vingt ans une somme de vingt millions à sa majesté apostolique, pour l'indemnité des frais et pertes de guerre qui n'ont pas été réglés définitivement.

5. Sa majesté apostolique mettra à la disposition de sa majesté très chrétienne une armée de cent mille hommes, qui débouchera en deux corps, soit par les bords du Rhin, soit par les Alpes, pour être employée dans l'intérieur du royaume de France, à maintenir la paix et la tranquillité que les conspirateurs libéraux se préparent à troubler, en retour des mesures conservatoires que le gouvernement royal va prendre pour sa légitime défense.

6. Cette armée, entièrement soldée par la France, recevra le même traitement que les corps suisses au service de sa majesté très chrétienne.

7. Cette armée demeurera cinq ans en France. Sa majesté très chrétienne s'interdit la faculté de la renvoyer avant ce temps, et, pour gage de sa parole, remettra aux divers chefs des troupes autrichiennes le commandement des citadelles de Baïonne, Perpignan, Grenoble, Strasbourg, Lille et Besançon.

8. Sa majesté apostolique augmentera le nombre de troupes d'occupation amicale, si elle en est requise par sa majesté très chrétienne, et dans ce cas, ce surplus sera également payé selon qu'il a été réglé dans l'article 4 du présent traité.

retour des choses d'ici-bas, on lui dénie des droits semblables quand elle a contesté l'état d'un enfant né sous la pourpre, sous les lauriers, entouré à sa naissance des vœux et de l'amour du plus vaillant peuple de la terre.

Mais le fils d'un grand homme aurait pu conserver et augmenter cette affection générale d'abord due au seul hasard de la naissance, si, croissant parmi nous, recevant la même éducation que les fils de la patrie, la France avait vu avec orgueil se développer en lui les nobles qualités de son père; mais il sortit jeune du pays; son éducation fut confiée aux mains de personnes qui se croyaient intéressées à étouffer les développemens de brillantes dispositions. Élevé à l'école de Metternich et dans des principes qui n'auraient pas l'assentiment général, en l'appelant au trône, c'était nous mettre en quelque sorte sous la tutelle de ceux sans l'ordre desquels, depuis son enfance, il n'avait pas fait un mouvement, il n'avait pas eu une pensée.

Quant au duc de Bordeaux, la question se trouvera plus tard, et nous l'examinerons avec soin; qu'il nous suffise de dire que c'était un autre parti qui pouvait se déclarer et augmenter la somme des maux qu'on redoutait.

Quant aux anarchistes, aux brouillons politiques qui ne veulent que le désordre dans des vues coupables, nous n'avons rien à discuter avec eux : tous les partis, s'il s'en formait, devraient se réunir, ne

fût-ce que pour ôter tout espoir à ces ennemis de l'ordre social.

Le temps pressait, et il y avait, comme on dit, *péril en la demeure;* et d'abord pour donner un chef à la nation, un chef sur qui tous les regards pussent se reposer avec satisfaction, ne voyait-on pas sur les degrés du trône dont on venait de renverser des princes faibles, dégénérés, vieillis, un prince dans toute la vigueur de l'âge entouré d'une famille nombreuse et dont les graces séduisantes gagnent tous les cœurs? Prince-citoyen, ami des arts, soutien des artistes, des gens de lettres, de l'industrie, il avait connu le malheur, et aucun malheur ne s'était retiré de lui sans consolation; n'étant étranger lui-même à aucune des connaissances humaines, la profonde instruction suivant toujours le progrès et le développement de l'esprit du siècle, lui avait été utile aux jours de l'exil, et au lieu de mendier sa superbe protection, de l'étranger, et de solliciter une aumône fastueuse, il avait vécu de son travail et de ses connaissances, et avait ainsi conservé la dignité d'homme dans l'adversité. Il avait combattu pour la cause sacrée de l'indépendance et de la liberté; il avait porté, comme il le dit lui-même dans une de ses proclamations, avec orgueil les couleurs nationales: né près du trône, digne du trône, tous les cœurs volèrent au-devant de lui.

Et d'abord, comme si l'assentiment de la nation pouvait ne pas être général, et pour essayer l'opinion

publique sur un prince doué si éminemment de toutes les qualités royales; les députés de la France, mandataires du peuple, lui décernèrent, d'un commun accord, la lieutenance-générale du royaume. La veille de ce jour, vendredi soir, ils s'étaient rendus chez lui au Palais-Royal, et il était si peu prévenu de ce qui se préparait en sa faveur, que ce n'est que le lendemain qu'ils purent le voir, à son retour de Neuilly, et lui faire part du vœu général dont ils se rendaient les interprètes.

Le prince demanda quelque temps pour réfléchir et se consulter avec son conseil sur une communication si importante; mais, sur la représentation des députés, il comprit qu'il fallait une prompte détermination et n'exigea qu'une heure pour se décider.

Enfin, après quelque hésitation bien concevable dans une conjoncture aussi grave, il accepta, et en conséquence Louis-Philippe d'Orléans fut proclamé lieutenant-général du royaume.

Cette acceptation précieuse est consignée dans la proclamation qu'il fit distribuer lui-même et qui fut de suite affichée dans tout Paris. Voici cette pièce que nous rapportons textuellement :

« Habitans de Paris,

« Les députés de la France, en ce moment réunis à Paris, m'ont exprimé le désir que je me rendisse

dans cette capitale pour y exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume.

« Je n'ai pas balancé à venir partager vos dangers, à me placer au milieu de votre héroïque population, et à faire tous mes efforts pour vous préserver des calamités de la guerre civile et de l'anarchie.

« En rentrant dans la ville de Paris, je portais avec orgueil ces couleurs glorieuses que vous avez reprises, et que j'avais moi-même long-temps portées.

« Les chambres vont se réunir : elles aviseront aux moyens d'assurer le règne des lois et le maintien des droits de la nation.

« La Charte sera désormais une vérité.

« Louis-Philippe D'ORLÉANS. »

Le peuple, à la lecture de cette proclamation, parut, du moins quelques personnes, étonné de n'y point rencontrer la coopération de ses mandataires ; mais déjà ils avaient préparé une proclamation au peuple français, ainsi conçue :

« Français,

« La France est libre. Le pouvoir absolu levait son drapeau ; l'héroïque population de Paris l'a abattu. Paris attaqué a fait triompher par les armes la cause sacrée qui venait de triompher en vain dans les élections. Un pouvoir usurpateur de nos droits, perturbateur de notre repos, menaçait à la fois la liberté

et l'ordre : nous rentrons en possession de l'ordre et de la liberté. Plus de crainte pour les droits acquis, plus de barrière entre nous et les droits qui nous manquent encore.

« Un gouvernement qui sans délai nous garantisse ces biens est aujourd'hui le premier besoin de la patrie. Français, ceux de vos députés qui se trouvent déjà à Paris se sont réunis; et, en attendant l'intervention régulière des chambres, ils ont invité un Français qui n'a jamais combattu que pour la France, M. le duc d'Orléans, à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume. C'est à leurs yeux le plus sûr moyen d'accomplir promptement par la paix le succès de la plus légitime défense.

« Le duc d'Orléans est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle; il en a toujours défendu les intérêts et professé les principes. Il respectera nos droits, car il tiendra de nous les siens. Nous, nous assurerons par des lois toutes les garanties nécessaires pour rendre la liberté forte et durable;

« Le rétablissement de la garde nationale, avec l'intervention des gardes nationaux dans le choix des officiers;

« L'intervention des citoyens dans la formation des administrations départementales et municipales;

« Le jury pour les délits de la presse;

« La responsabilité légalement organisée des ministres et des agens secondaires de l'administration;

« L'état des militaires légalement assuré;

« La réélection des députés promus à des fonctions publiques.

« Nous donnerons enfin à nos institutions, de concert avec le chef de l'état, les développemens dont elles ont besoin.

« Français, le duc d'Orléans lui-même a déjà parlé, et son langage est celui qui convient à un pays libre : « Les chambres vont se réunir, vous dit-« il; elles aviseront aux moyens d'assurer le règne « des lois et le maintien des droits de la nation.

« La Charte sera désormais une vérité. »

Ensuite ils se rendirent chez S. A. R. le lieutenant-général du royaume, et le prièrent de vouloir bien venir en personne et à cheval à l'Hôtel-de-Ville.

Le prince se rendit à leurs vœux : accompagné des députés de la nation, parmi lesquels il avait déclaré qu'il serait heureux de faire son entrée à l'Hôtel-de-Ville : il y fut reçu par le général Dubourg, dont nous avons déjà parlé, et qui lui adressa l'allocution suivante :

« PRINCE,

« La nation vous voit avec amour, paré de ses couleurs, applaudir aux héroïques efforts qu'elle vient de faire, et accepter la haute mission de veiller au maintien de ses droits et de sa prospérité. Nous croyons aux promesses de V. A. R. ; nous y ajoutons d'autant plus de foi que nous avons une pleine et

entière confiance dans sa parole. La nation vient de conquérir sa liberté au prix de son sang; elle saurait la reconquérir encore si, à l'exemple des odieux conseillers du pouvoir déchu, des hommes coupables tentaient de la lui ravir. »

Le prince a répondu avec la plus grande dignité : « Général, si vous me connaissiez mieux, vous sauriez que je n'ai pas besoin d'être engagé par la crainte à être fidèle à mes sermens; je suis homme d'honneur, et quand je promets je tiens à ma parole. »

« J'en ai, Prince, la conviction profonde, dit le général Dubourg, et je n'ai pas eu d'autre intention que de l'exprimer à V. A. R. »; et à l'instant même, le premier il s'écria : « Vive le duc d'Orléans! »

« Vive d'Orléans! » répétèrent aussitôt cent mille voix.

Alors le prince reçut les félicitations des membres du gouvernement provisoire, et fut ensuite plutôt porté que conduit au Palais-Royal, aux cris unanimes et mille fois répétés de « vive la liberté! vive la Charte! vive le duc d'Orléans! »

Dans cette journée plusieurs régimens se rendirent aux troupes citoyennes. De ce nombre est le 50e régiment de ligne, qui revint escorté par la garde nationale; l'émotion de ces malheureux soldats était vraiment difficile à décrire. L'un d'eux avait été reconnu et appelé par sa sœur au moment où il allait faire feu.

Il avait eu la douleur de voir la maison de son

père, située dans la rue Saint-Antoine, horriblement criblée de balles; il était dans la plus grande inquiétude sur les jours de ce malheureux vieillard.

Un autre, après la réconciliation avec les citoyens, a vidé son fusil: sa première cartouche y était encore.

Quelques soldats de la garde, sincèrement repentans de leur défense acharnée et qui avait fait tant de victimes, conduisirent la garde nationale dans une maison où l'on fabriquait encore des cartouches pour le compte de Charles X.

Le bruit s'était de nouveau répandu que le roi ne renonçait pas à tout espoir, et qu'il avait encore vingt mille hommes de troupes avec lesquels il voulait reconquérir Paris et châtier les rebelles; mais il est évident que ces propos étaient répandus à dessein par des agitateurs jaloux de voir se rétablir si tôt l'ordre et la tranquillité qui ôtaient à la famille déchue et à ses partisans toute possibilité de ressaisir le pouvoir; il était évident que ce n'était qu'à la faveur de l'anarchie qu'il pouvait encore exister quelque chance pour eux.

Cependant il est certain que le duc d'Angoulême avait eu le projet de revenir sur Paris et de faire une dernière tentative; mais le découragement de ses gardes, que les uns exprimèrent par un morne silence et d'autres d'une manière plus significative et qui fut à l'instant même cruellement réprimée (1), lui ôta tout espoir.

(1) On assure que la veille vingt-cinq hommes de la garde royale avaient été fusillés à Saint-Cloud.

Quant à la dauphine, son projet était plus funeste s'il avait eu seulement un commencement d'exécution. Il ne s'agissait pas moins (disait-on) que de jeter des hauteurs de Montmartre trente mille bombes sur Paris, principalement sur les quartiers du Palais-Royal et de la Chaussée-d'Antin, si Paris ne rentrait pas dans le devoir ; elle assurait que ce n'était qu'une révolte causée par les industriels qui avaient mis sur le pavé tous leurs ouvriers à la fois ; qu'on promettait le pillage de ces riches quartiers aux faubourgs, et qu'ainsi on s'en ferait des amis ; qu'alors on proclamerait le duc d'Angoulême roi, et qu'avant d'agir d'une manière si désespérée, on traiterait avec le gouvernement provisoire, qui probablement serait supplié par toute la bourgeoisie de ne pas exposer Paris à un aussi effroyable malheur.

Le complément de ce dessein était de soulever la Vendée cette terre classique de la fidélité, d'y joindre tous les volontaires royaux qui se seraient présentés, et de marcher sur Paris.

Le projet était violent ; quant au bombardement de Paris du haut de Montmartre on faisait judicieusement remarquer que rien ne serait plus facile que de mettre vingt barils de poudre sous les carrières, de faire ainsi sauter l'artillerie et les assiégeans, et que bien certainement les Parisiens n'y manqueraient pas.

Cependant tous ces bruits inquiétaient, et surtout celui d'une descente sur Paris : il n'y avait dans cette

inquiétude aucun sentiment de peur ; on savait trop bien qu'au moyen des barricades, qu'un ordre du gouvernement provisoire avait engagé à maintenir, il n'y avait rien à redouter : mais l'incertitude est une véritable maladie pour l'esprit, et on résolut de savoir à quoi s'en tenir.

Une grande quantité de personnes se rendit à Trianon, et là l'un de nous put s'assurer par lui-même des forces que Charles X avait encore à sa disposition ; tant s'en faut qu'elles fussent méprisables : on y voyait

2 régimens de la garde suisse,
1 régiment composé des débris du 3e et du 6e,
1 régiment de hussards de la garde,
600 cuirassiers à cheval,
4 compagnies de gardes-du-corps,
1 compagnie de gardes à pied.

De plus Vincennes n'était pas rendu, et les jeunes gens de Saint-Cyr avaient reçu ordre de se tenir prêts ; un corps de dix mille hommes devait arriver, et n'était pas loin de Paris.

Mais il est juste de dire aussi que la plupart de ces troupes étaient dans le découragement le plus complet : l'état de dénuement dans lequel on les avait laissées, l'issue funeste de l'affaire de Paris les avaient indisposées au dernier point ; à ce moment même plusieurs d'entre elles manquaient du nécessaire ; la crainte de n'être pas bien reçues à Paris, et un reste d'attachement ou de respect humain les

retenaient encore sous les drapeaux; mais la désertion, pour laquelle on entrevoyait l'impunité, fit de rapides progrès et ne tarda pas à éclaircir tout-à-fait leurs rangs.

La contenance de cette petite armée était sombre; la stupeur et l'inquiétude se peignaient sur toutes les figures. Elle partait pour Rambouillet chercher un asile plus sûr pour s'y défendre en désespérée en cas d'attaque.

Charles X commandait l'avant-garde, et marchait à pied, triste, abattu, rêveur; de grosses larmes sillonnaient son visage malgré l'effort visible qu'il faisait pour les retenir. On sentait à son aspect l'émotion profonde qu'inspire la vue d'une grande ruine, un sentiment de terreur et d'étonnement en songeant aux grandeurs de ce monde si près du néant, et pourtant toujours si enviées.

Son fils commandait l'arrière-garde et n'avait l'air de rien sentir. L'immobilité de ses traits était surprenante; mais il sortait de temps en temps de cette stupeur par de violens accès de frénésie qu'il ne pouvait réprimer. Le comte de Palen, major des gardes-du-corps, dont le caractère violent paraît avoir excité plus d'une fois le mécontentement de ses subordonnés, commandait les troupes du centre.

Il restait fidèle à son caractère jusqu'au dernier moment: quelques gardes-du-corps, pendant la catastrophe, étaient, pour cause de congé, absens de leurs compagnies; un sentiment qui trouvera

grace dans tous les cœurs leur fit désirer de rejoindre Charles X, et de lui rester fidèles dans son malheur puisqu'ils en avaient été bien traités dans la prospérité ; ils se présentent au général Palen, qui leur dit brusquement : « Que voulez-vous, messieurs? vos services nous sont inutiles ; allez-vous-en. »

Les travaux du gouvernement provisoire pendant cette journée sont empreints comme toujours d'une profonde sagesse et de cet amour du bien public dont les ames généreuses sont constamment tourmentées.

Nous citerons d'abord une proclamation du général Lafayette aux débris des troupes royales qui paraissaient hésiter à rentrer dans la ville.

« Braves soldats !

« Les habitans de Paris ne vous rendent pas responsables des ordres qui vous ont été donnés : venez à nous, nous vous recevrons comme nos frères; venez vous ranger sous les ordres d'un de ces braves généraux, qui a versé son sang pour la défense du pays en tant de circonstances, le général Gérard. La cause de l'armée ne pouvait pas être long-temps séparée de la cause de la nation et de la liberté ; sa gloire n'est-elle pas notre plus cher patrimoine ? Mais aussi elle n'oubliera jamais que la défense de notre indépendance et de nos libertés doit être son premier devoir. Soyons donc amis, puisque nos intérêts et nos droits sont communs. Le général

Lafayette déclare, au nom de toute la population de Paris, qu'elle ne conserve à l'égard des militaires français aucun sentiment de haine et d'hostilité; qu'elle est prête à fraterniser avec tous ceux d'entre eux qui reviendront à la cause de la patrie et de la liberté, et qu'elle appelle de tous ses vœux le moment où les citoyens et les militaires, réunis sous un même drapeau, dans les mêmes sentimens, pourront enfin réaliser le bonheur et les glorieuses destinées de notre belle patrie.

« *Vive la France!*

« *Signé*, le général LAFAYETTE. »

Les administrations étaient sans chef, et il était urgent de faire reprendre dans l'intérêt du service public les travaux ordinaires : la commission municipale y pourvut de la manière suivante.

Commission municipale de Paris.

« Il a été nécessaire de désigner, pour chaque branche de l'administration publique, des commissions chargées de remplacer provisoirement l'administration qui vient de tomber avec le pouvoir de Charles X. La communication d'une note a donné lieu à des erreurs qu'il importe de rectifier.

« Sont nommés commissaires provisoires :

« Au département de la Justice :

M. DUPONT, de l'Eure;

« Au département des Finances :

M. le baron LOUIS;

« Au département de la Guerre :

M. le général GÉRARD ;

« Au département de la Marine :

M. de RIGNY ;

« Au département des Affaires étrangères :

M. BIGNON ;

« A l'Instruction publique :

M. GUIZOT ;

« Intérieur et Travaux publics :

M. le duc de BROGLIE.

« Paris, à l'Hôtel-de-Ville, le 31 juillet 1830.

LOBAU, AUDRY DE PUYRAVAU,

MAUGUIN, DE SCHONEN. »

Les braves Parisiens, qui s'étaient armés et qui avaient si vaillamment combattu, sont, sans y être forcés cependant, compris dans l'organisation d'une garde nationale mobile.

Commission municipale de Paris.

« Le général Lafayette et la Commission municicipale de Paris arrêtent :

« Art. 1er. Il est créé une garde nationale mobile : elle sera composée de vingt régimens, et pourra être employée hors de Paris à la défense de la patrie.

« 2. Tous les citoyens en état de porter les armes sont invités à s'y faire inscrire : à cet effet ils se trans-

porteront sur-le-champ à leurs mairies respectives, où des listes seront ouvertes.

« 3. La garde nationale mobile recevra une solde qui sera ultérieurement fixée pour les officiers et sous-officiers; pour les soldats, elle sera de trente sous par jour. La solde durera jusqu'au licenciement et quinze jours après; le licenciement aura lieu aussitôt que cette force ne sera plus nécessaire.

« 4. La garde nationale mobile est mise sous les ordres du général Gérard, qui a déjà le commandement des troupes de ligne; il fera tout ce qui est nécessaire pour la formation et l'organisation; il s'adjoindra à cet effet tel nombre d'officiers qui lui paraîtra convenable. Les listes des mairies et le bureau de la garde nationale siégeant à l'Hôtel-de-Ville sont mis à sa disposition.

« Hôtel-de-Ville, ce 31 juillet 1830.

LAFAYETTE.

« *Les membres de la Commission :*

LOBAU, AUDRY DE PUIRAVAU, MAUGUIN, DE SCHONEN.

« Pour ampliation.

« *L'un des secrétaires de la commission,*

AYLIÈS. »

La Commission municipale exprime dans l'adresse suivante les sentimens dont elle est animée pour le

bien public, et l'admiration qu'elle voue aux Parisiens.

Commission municipale de Paris.

« Habitans de Paris,

« Charles X a cessé de régner sur la France! Ne pouvant oublier l'origine de son autorité, il s'est toujours considéré comme l'ennemi de notre patrie et de ses libertés qu'il ne pouvait comprendre. Après avoir sourdement attaqué nos institutions par tout ce que l'hypocrisie et la fraude lui prêtaient de moyens, lorsqu'il s'est cru assez fort pour les détruire ouvertement, il avait résolu de les noyer dans le sang des Français : grace à votre héroïsme, les crimes de son pouvoir sont finis.

« Quelques instans ont suffi pour anéantir ce gouvernement corrompu qui n'avait été qu'une conspiration permanente contre la liberté et la prospérité de la France. La nation seule est debout, parée de ces couleurs nationales qu'elle a conquises au prix de son sang : elle veut un gouvernement et des lois dignes d'elle.

« Quel peuple au monde mérita mieux la liberté? Dans le combat, vous avez été des héros; la victoire a fait connaître en vous ces sentimens de modération et d'humanité qui attestent à un si haut degré les progrès de notre civilisation; vainqueurs et livrés à vous-mêmes, sans police et sans magistrats, vos vertus ont tenu lieu de toute organisation; jamais les

droits de chacun n'ont été plus religieusement respectés.

« Habitans de Paris, nous sommes fiers d'être vos frères : en acceptant des circonstances un mandat grave et difficile, votre Commission municipale a voulu s'associer à votre dévouement et à vos efforts ; ses membres éprouvent le besoin de vous exprimer l'admiration et la reconnaissance de la patrie.

« Leurs sentimens, leurs principes sont les vôtres : au lieu d'un pouvoir imposé par les armes étrangères, vous aurez un gouvernement qui vous devra son origine : les vertus sont dans toutes les classes ; toutes les classes ont les mêmes droits : ces droits sont assurés.

« *Vive la France !*

« *Vive le peuple de Paris ! vive la liberté !*

« LOBAU, AUDRY DE PUYRAVAU, MAUGUIN, DE SCHONEN.

« Pour ampliation.

« *Le secrétaire de la commission municipale.*

« ODILLON-BARROT. »

Les diamans de la couronne, importante propriété de la France, avaient été distraits, dans l'intention sans doute de les mettre à couvert de toute tentative coupable, puisque celui qui s'en était rendu dépositaire avait donné un reçu. La Commision muni-

cipale croit devoir rassurer sur le sort de ces objets précieux : elle le fait en ces termes.

Commission municipale de Paris.

« La Commission municipale a dû s'assurer de la conservation des diamans de la couronne. Le dépositaire habituel de cette précieuse propriété publique a déclaré que les diamans ont été retirés par M. de la Bouillerie : son reçu est déposé à la municipalité. La cour a évacué Saint-Cloud à la hâte. On espère que les diamans de la couronne seront réintégrés dans leur dépôt : c'est là une question de probité tout indépendante de la politique, et dont les princes ne peuvent pas plus s'affranchir que les particuliers. D'ailleurs M. de la Bouillerie, signataire du reçu, est personnellement responsable, et toute la rigueur des lois sur la comptabilité publique lui serait appliquée. »

M. Alexandre Delaborde, chargé provisoirement de la préfecture de la Seine, avait adressé la lettre suivante aux habitans de Paris : on la retrouvera sans doute ici avec plaisir.

Administration départementale.

BRAVES HABITANS DE PARIS, CHERS CONCITOYENS !

La commission municipale, en me chargeant provisoirement de la préfecture de la Seine, m'a confié

une fonction à la fois bien douce et bien difficile à remplir. Qui peut se flatter de mériter le rang de premier magistrat d'une population dont la conduite héroïque vient de sauver la France, la liberté et la civilisation; d'une population qui réunit dans son sein tout ce que le commerce, la propriété, la magistrature, les sciences, les arts, ont de plus distingué? Mais c'est vous surtout dont on ne peut assez faire l'éloge et protéger les intérêts, citoyens industrieux de toutes les professions, vous, dont les efforts spontánés, sans guide, sans plan, ont su trouver les moyens de résister à l'oppression et de ne pas souiller d'une seule tache la victoire.

On vous a vus ingénieux et sublimes dans le danger, bienveillans et simples dans le triomphe. Ah! croyez que j'ai appris au milieu de vous à connaître toute l'étendue de mes devoirs, en appréciant toute l'étendue de vos sacrifices.

Il va être fait un relevé des actions glorieuses de cette journée, et surtout des pertes et des malheurs qu'elle a occasionnés. Déjà la bienfaisance publique s'occupe de les réparer : nous ne resterons pas en arrière de son zèle.

Électeurs de Paris, qui, pour la troisième fois, m'avez appelé par une libre manifestation de vos suffrages à l'honneur de vous représenter, puis-je espérer que vos suffrages me soutiendront encore dans les nouvelles fonctions dont je viens d'être investi?

Habitans de la capitale, vos magistrats ne veulent vous faire sentir leur présence que par des bienfaits; vous honorerez doublement votre triomphe par le calme et l'ordre qui siéent si bien au succès. Aidez-nous vous-mêmes à vous rendre heureux : c'est le seul prix, la seule récompense que nous vous demanderons de nos travaux.

Alex. DELABORDE,

Chargé provisoirement de la préfecture de la Seine.

Paris, 30 juillet 1830.

Nous terminerons ces citations par l'ordre du jour suivant qui prouve que la libre circulation n'avait été qu'un moment interrompue.

ORDRE DU JOUR.

30 juillet 1830.

La défense de laisser sortir des barrières de Paris sans une permission a été jugée un instant nécessaire; elle est levée par le présent ordre du jour. La circulation devient entièrement libre pour la sortie comme pour l'entrée.

Les chefs de légion veilleront à l'exécution du présent ordre.

A l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 30 juillet 1830.

Le général commandant en chef,

Lafayette

Le chef du gouvernement étant le lieutenant-général du royaume, il était indispensable qu'avant de séjourner dans la capitale, les troupes prêtassent serment entre ses mains : c'est pourquoi toutes les troupes qui se trouvaient à Paris le 31 ont reçu ordre d'aller à dix heures du soir, sans armes, prêter leur serment au chef actuel du gouvernement.

Cette formalité a eu lieu effectivement sans le moindre désordre : soldats et officiers ont tous avec joie prêté le serment qu'on exigeait d'eux. Alors ils ont pu reprendre leurs armes et demeurer dans la capitale, mais on forma à Vaugirard un camp composé de tous ceux qui avaient pris les armes dans ces jours de trouble et de tout ce qui appartenait à l'état militaire.

Le lendemain premier août, tout était parfaitement calme. Le peuple paraîssait avoir oublié que, deux jours auparavant, le plus effroyable tumulte, des scènes de sang et de carnage avaient eu lieu. Les théâtres, les cafés ouvrirent; les établissemens publics, les lieux de plaisir étaient étonnés de revoir une foule empressée qui paraissait n'avoir d'autre souci que celui de se distraire et de se livrer à la dissipation.

En effet il n'y avait plus rien à faire, plus de résistance à vaincre, plus de combats à livrer; les troupes n'étaient plus à redouter, elles se débandaient et venaient se jeter dans le camp établi à Vaugirard sous les ordres du général Pajol; le cours des affaires reprenait, le tribunal de commerce pre-

nait une décision par laquelle les échéances des billets n'étaient reculées que de dix jours ; les magistrats, les commissaires municipaux s'occupaient de l'organisation intérieure sous les yeux et par les ordres du lieutenant-général du royaume.

Un des premiers usages qu'il fit de son autorité fut en faveur des couleurs nationales. Voici ce décret :

LIEUTENANCE-GÉNÉRALE DU ROYAUME.

Art. 1er.

La nation française reprend ses couleurs. Il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

Art. 2.

Les commissaires chargés provisoirement des divers départemens du ministère veilleront, chacun en ce qui le concerne, à l'exécution de la présente ordonnance.

Paris, 1er août 1830.

Signé Louis-Philippe D'ORLÉANS.

Plus bas :

Le commissaire chargé provisoirement du ministère de la guerre,

Signé Comte GÉRARD.

Quant à la garde nationale, on s'occupait de la mettre sur un pied de défense respectable, et on lui confiait spécialement le soin de maintenir la tranquillité publique : on en jugera par la pièce suivante:

GARDE NATIONALE DE PARIS.

Ordre de service.

Le général commandant en chef invite MM. les chefs de légion à prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la tranquillité publique. A cet effet, ils feront faire de nombreuses patrouilles et renforcer les postes qui ne seraient pas suffisans pour ce service. Il leur est enjoint d'envoyer sur-le-champ à l'Hôtel-de-Ville un sous-officier avec quelques hommes pour y prendre des cartouches. Ils enverront, autant que possible, la désignation des postes et l'état des hommes qui les composent.

MM. les chefs de légion qui ont des barrières dans leur commandement feront sur-le-champ doubler les postes des barrières principales ; ils ordonneront aux divers commandans de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la perception des droits.

LAFAYETTE.

Quant à la préfecture de police, elle ne sera plus sans doute aussi déconsidérée quelle le fut jusqu'à présent : M. Debelleyme nous a montré qu'on pouvait

dérations et aux formes secondaires de gouvernement toutes les garanties de liberté, d'égalité et d'ordre public que réclament la nature souveraine de nos droits et la ferme volonté du peuple français.

Déjà sous le gouvernement d'origine et d'influence étrangères qui vient de cesser, grace à l'héroïque, rapide et populaire effort d'une juste résistance à l'agression contre-révolutionnaire, il était reconnu que dans la session actuelle les demandes du rétablissement d'administrations électives, communales et départementales, la formation des gardes nationales de France sur les bases de la loi de 91, l'extension de l'application du jury, les questions relatives à la loi électorale, la liberté de l'enseignement, la responsabilité des agens du pouvoir, et le mode nécessaire pour réaliser cette responsabilité, devaient être des objets de discussions législatives préalables à tout vote de subsides; à combien plus forte raison ces garanties, et toutes celles que la liberté et l'égalité peuvent réclamer, doivent-elles précéder la concession des pouvoirs définitifs que la France jugerait à propos de conférer! En attendant, elle sait que le lieutenant-général du royaume, appelé par la chambre, fut un des jeunes patriotes de 89, un des premiers généraux qui firent triompher le drapeau tricolore. *Liberté, égalité et ordre public* fut toujours ma devise : je lui serai fidèle.

LAFAYETTE.

MINISTÈRE DES FINANCES.

AVIS AUX CITOYENS.

Le commissaire provisoire du département des finances invite toutes les autorités à protéger la perception des impôts légalement établis.

Tous les citoyens s'empresseront, en acquittant exactement les taxes, d'aider le gouvernement dans les besoins urgens de son service.

Le baron LOUIS.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

MM. les employés du ministère de l'intérieur sont invités à se rendre immédiatement à leur poste.

La tranquillité se rétablissant de plus en plus, le peuple voulut, le 2 août, commencer à détruire les barricades qui embarrassaient la circulation; qu'avait-on à craindre désormais? la position que le gouvernement avait prise devenait de plus en plus ferme. De quelque habileté que fussent pourvus les hommes qui étaient à la tête des affaires, le public n'attendait pas un retour si prompt à l'ordre et à la tranquillité; lorsqu'on se rencontrait on se félicitait mutuellement de ce que l'œuvre de la liberté se consolidait de plus en plus, du calme et de la confiance qui renaissaient de toute part; les rentes, ce thermomètre de l'opinion publique, dans un temps ou l'intérêt entre pour beaucoup dans les déter-

minations des hommes, les rentes commençaient à hausser. Enfin pour compléter tout-à-fait la sécurité et faire renaître la confiance dans tous les cœurs, on nommait M. Guizot au ministère de l'intérieur, M. Molé aux affaires étrangères; les nominations antérieures étaient confirmées: le portefeuille de la guerre, au général comte Gérard, depuis maréchal de France; celui de la justice à M. Dupont (de l'Eure), et le ministère des finances au baron Louïs.

Cependant Charles X, voyant les troupes composant son escorte diminuer de jour en jour, apprenant l'extrême irritation que les événemens de Paris avaient causée dans toutes les villes, le changement presque instantané de la forme du gouvernement, et la proclamation du duc d'Orléans comme lieutenant-général du royaume, comprit alors plus que jamais toute l'étendue de son malheur. Ce prince huit jours auparavant si respecté, si puissant, se voyait réduit à demander un sauf-conduit à ceux qui naguère étaient ses sujets, et à implorer leur protection: cruelle épreuve du sort, nouvel et plus terrible enseignement sur l'instabilité des choses humaines!

On lui envoya donc des commissaires: ce furent MM. *Odillon-Barrot*, *de Schonen*, *Jacqueminot*, *les ducs de Coigny et de Trévise*. Ils devaient l'accompagner dans son voyage et lui servir de sauf-conduit.

Mais la duchesse d'Angoulême est revenue de son voyage : elle apprend l'affreux malheur, et nous avons dit quel avait été par la suite le projet violent qu'elle avait conçu. Elle espérait nous ne savons quel secours, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle détermina le roi à refuser d'admettre les commissaires ; ils ne purent lui être présentés : deux d'entre eux retournèrent à Paris.

On motivait cette démarche imprudente sur le projet formé de revenir sur la ville de Paris avec ce qu'on pourrait rassembler de troupes, et là, de vaincre ou de périr ; mais c'était un bruit sans fondement, un projet qui était absolument inexécutable si l'on considère surtout l'abandon dans lequel se trouvait Charles X, et le petit nombre de soldats qui lui étaient restés fidèles[1].

On se trompe assez souvent dans les conjectures, parce qu'on veut absolument trouver une raison ou un motif à une action qui n'est pas toujours le produit du raisonnement et du calcul, mais bien souvent celui du hasard et des circonstances.

Cependant à Rambouillet tout était dans la consternation ; on avait compté sur les villes de la Vendée : on apprit avec désespoir qu'elles avaient adopté avec enthousiasme les couleurs républicaines.

Alors Charles prit la résolution d'abdiquer en fa-

(1) Outre la désertion de corps entiers, les régimens de la division Bordesoult, stationnés à Versailles, avaient refusé de le suivre.

veur du duc de Bordeaux. Il écrivit au duc d'Orléans auquel, dans la suscription, il donne le titre de *Lieutenant-général du Royaume.* Cette lettre était ainsi conçue:

Rambouillet, le 2 août 1830.

« Mon cousin,

« Je suis trop profondément peiné des maux qui affligent ou qui pourraient menacer mes peuples, pour n'avoir pas cherché un moyen de les prévenir. J'ai donc pris la résolution d'abdiquer la couronne en faveur de mon petit-fils le duc de Bordeaux.

« Le dauphin, qui partage mes sentimens, renonce aussi à ses droits en faveur de son neveu.

« Vous aurez donc, en votre qualité de lieutenant-général du royaume, à faire proclamer l'avénement de Henri V à la couronne. Vous prendrez, d'ailleurs, toutes les mesures qui vous concernent pour régler les formes du nouveau gouvernement pendant la minorité du nouveau roi. Ici je me borne à faire connaître ces dispositions; c'est un moyen d'éviter encore bien des maux.

« Vous communiquerez mes intentions au corps diplomatique, et vous me ferez connaître le plus tôt possible la proclamation par laquelle mon petit-fils sera reconnu roi, sous le nom de *Henri V*.

« Je charge le lieutenant-général comte de Foissac-Latour de vous remettre cette lettre. Il a ordre de s'entendre avec vous pour les arrangemens à pren-

dre en faveur des personnes qui m'ont accompagné, ainsi que pour les arrangemens convenables pour ce qui me concerne et le reste de ma famille.

« Nous réglerons ensuite les autres mesures qui seront la conséquence du changement de règne.

« Je vous renouvelle, mon cousin, l'assurance des sentimens, etc.

« CHARLES. »

LOUIS-ANTOINE.

Après cette abdication, le parti d'émigrer en Angleterre fut pris : à cet effet, on fit demander un sauf-conduit et des commissaires nationaux, qui déjà avaient été refusés récemment, pour accompagner le roi jusqu'à Cherbourg.

Cependant il paraît qu'on n'abandonna pas le projet d'essayer quelques mouvemens populaires dans cette Vendée qui avait autrefois montré tant d'héroïsme pour la défense de la royauté ; mais aujourd'hui plus de chaleur, plus d'enthousiasme : tout était indifférent et glacé.

On avait su à Paris l'affront fait aux commissaires nationaux : on en fut indigné. Le général Lafayette fit soudain demander cinq cents hommes à chacune des douze mairies : il en vint plus de vingt mille. Les voitures de tout genre, de toute nature furent mises en réquisition pour conduire en poste la garde nationale à Rambouillet.

L'épouvante fut à son comble lorsqu'on sut la

marche de cette formidable colonne qui se grossissait sur la route. Des gardes nationaux de Versailles; des partisans venus du Hâvre, de Rouen, s'y joignirent et composèrent une petite armée, dont l'ardeur singulière et les dispositions n'étaient rien moins que rassurantes pour la royale famille, obligée de commencer dès lors un voyage qui devait se terminer par l'exil.

On partit donc de Rambouillet, toutefois après avoir remis les diamans de la couronne à M. de Schonen député, l'un des commissaires.

Dès ce moment, et pour être conséquent avec la lettre que nous avons rapportée, dans laquelle Charles X abdiquait en faveur du duc de Bordeaux qu'il appelle Henri V, Charles X et le dauphin donnent l'exemple de la soumission au nouveau roi; et ne l'appellent plus que *sire* et *majesté*.

Le 4 août, Charles X se trouvait à Maintenon, là comme s'il n'avait pas perdu ou abdiqué tout caractère politique ou militaire, il publia l'ordre du jour suivant :

Maintenon, le 4 août 1830.

« Aussitôt après le départ du roi, tous les régimens d'infanterie, d'artillerie de la garde et de gendarmerie se mettront en marche sur Chartres, où ils recevront tous les vivres qui leur seront nécessaires.

« MM. les chefs de corps, après avoir assemblé

leurs régimens, leur déclareront que Sa Majesté se voit, avec la plus vive douleur, obligée de se séparer d'eux, qu'elle les charge de leur témoigner sa satisfaction, et qu'elle conservera toujours le souvenir de leur belle conduite, de leur dévouement, et de leur constance à supporter les fatigues et les privations dont ils ont été accablés pendant ces malheureuses circonstances.

« Le roi transmet pour la dernière fois ses ordres aux braves troupes de la garde et à celles de la ligne qui l'ont accompagné : c'est de se rendre à Paris, où elles feront leur soumission au lieutenant-général du royaume, qui a pris toutes les mesures nécessaires pour leur sûreté et leur bien-être à venir.

« *Signé :* le maréchal duc de RAGUSE.

« Pour ampliation :

« *Le chef d'état-major général*,

« Le marquis de CHOISEUL. »

Dès ce jour la marche fut ainsi composée :

Trois pièces d'artillerie, deux compagnies de gardes-du-corps, Charles X et le duc d'Angoulême à cheval. Dans une voiture qui suivait se trouvaient madame la duchesse d'Angoulême, madame la duchesse de Berry, le duc de Bordeaux et Mademoiselle ; puis arrivaient quelques voitures de suite, dans lesquelles on croit avoir reconnu MM. d'Haussez et Montbel : deux autres compagnies de gardes-du-corps fermaient ce cortége.

On marchait au pas et dans le plus profond silence; dans les villes et villages que l'on traversait la population se découvrait; mais tout est resté calme et aucun cri n'a été proféré.

Ce fut dans cet ordre qu'on arriva, le jeudi soir, 5 août, à Verneuil.

Le 7, Charles X est arrivé à l'Aigle, à une heure de l'après-midi: il était escorté de douze cents hommes des gardes-du-corps et gendarmes d'élite et de deux pièces de canon.

Toute la population de l'Aigle est animée des mêmes sentimens que les Parisiens. Il faut dire à sa louange qu'elle a respecté une grande infortune; elle a comprimé l'expression de ses sentimens patriotiques; on n'a pas entendu une seule fois crier *vive la Charte.* L'infortuné monarque versait de temps en temps des larmes, et cet appareil ressemblait à une pompe funèbre : c'était en effet les funérailles de la monarchie.

Le duc de Raguse était à la tête de l'état-major. On avait eu un moment l'idée de passer par Caen; mais on apprit que la population était exaspérée à tel point que le passage par cette ville ne serait pas sans danger, surtout pour Marmont.

Les gardes-du-corps qui formaient l'escorte appartenaient aux compagnies de Croï, de Luxembourg, de Noailles, et de Grammont.

Son excellence le cardinal duc de Latil, ex-ministre de France, ex-archevêque de Reims, avait pris

les devants pour préparer les appartemens à la famille déchue. Il s'était embarqué le 6 à Calais pour l'Angleterre ; son passeport portait ces mots : « M. de Latil, âgé de 70 ans, propriétaire français, avec un domestique. »

Nous ne suivrons pas les infortunés voyageurs dans tout leur trajet qui fut assez long, parce que le roi ne voulait marcher qu'à petites journées, et ne voulait point montrer de crainte, ni quitter la France comme un fugitif qui hâte de tous ses vœux le terme du voyage.

Cependant tout le monde désirait qu'il fût hors de France, puisqu'enfin c'était pour lui une indispensable nécessité de la quitter.

Ce n'était ni crainte, ni haine ; ce n'est plus ces sentimens qu'on éprouve pour une royale famille poursuivie par une inconcevable fatalité, et qui pour la troisième fois allait chercher la terre de l'exil.

Au contraire on craignait des violences ; les commissaires de la nation avaient fait naître ces appréhensions dans la lettre par laquelle ils annonçaient ce voyage : ils ajoutaient : « puisse-t-il se terminer heureusement ! »

Leur vœu et celui de tous a été exaucé. A la voix des commissaires, tout a été calme et silencieux sur le passage du cortége ; nous donnons ici quelques détails sur l'embarquement de Charles X et de sa famille (tels qu'ils ont été publiés).

« Charles X et sa famille, partis de Valogne le 16, à neuf heures du matin, sont arrivés à Cherbourg à une heure, et, sans s'arrêter dans la ville, se sont dirigés vers le grand port où ils étaient attendus par les deux bâtimens américains affrétés pour les transporter hors de France. Ils étaient escortés par environ huit cents chevaux, tant gardes-du-corps que gendarmes des chasses.

« La population de Cherbourg s'était portée sur le passage du cortége ; elle a gardé le silence le plus profond. Aucun cri n'est venu affliger les oreilles de cette famille tombée de si haut. Les commissaires du gouvernement attendaient la famille à l'entrée du pont qui conduisait du quai au paquebot royal.

« Cette pompe de cour, ces fanfares, derniers adieux d'une garde inutile, ce silence des nombreux spectateurs, tout donnait à cette grande scène un appareil théâtral et lugubre.

« D'une première voiture sont d'abord descendus M. de Damas, M. de Mesnard, Mme de Gontaut et le duc de Guiche : ils ont gagné précipitamment le navire. Mme de Gontaut s'est arrêtée devant M. le maréchal Maison, et lui a dit : « Qu'il est cruel, M. le maréchal, de quitter la France ! » Les yeux de Mme de Gontaut étaient remplis de larmes, et sa figure annonçait la plus profonde douleur.

« La voiture royale contenait Charles X, vêtu d'un simple frac bleu ; le dauphin en redingote olive, avec un chapeau gris sur la tête ; la dauphine, plus

que simplement habillée ; le duc de Bordeaux, mademoiselle, la duchesse de Berry, coiffée d'un chapeau d'homme et revêtue d'une amazone. Le duc de Bordeaux est descendu le premier : le dauphin le conduisait. Il donnait le bras à la dauphine, dont les traits étaient altérés au-delà de toute expression. La figure de Charles X était abattue : ses yeux étaient fatigués, mais il conservait du calme.

« Rien ne saurait rendre l'expression de désespoir empreinte sur la physionomie de Mme la duchesse de Berry. Elle est restée immobile pendant quelques instans sur le bord du pont, a pressé les mains d'un ancien officier de sa maison, et s'est brusquement élancée vers le paquebot.

« Jusqu'au dernier moment, les autorités maritimes de Cherbourg et MM. les commissaires ont gardé, vis-à-vis les princes déchus, l'attitude la plus convenable et la plus ferme. Cette famille qui, dans sa marche lente vers le terme de son voyage, par le choix des lieux qu'elle traversait, semblait conserver encore quelques espérances, a pu emporter la conviction que, sans colère, sans violence, la population entière la rejetait purement et simplement. Un noyau de garde, ressemblant à une armée, pouvait au besoin servir de ralliement aux partisans de l'autorité de Charles X, si Charles X avait eu des partisans. Rien n'a ému en leur faveur les habitans des provinces où ils avaient jadis semé la guerre civile. Quatre commissaires, sans escorte, n'ayant pour

eux que la puissance morale d'une grande mission et l'opinion publique, ont suffi pour maintenir partout le calme le plus profond. La famille de Charles X a pu, avant de quitter la France, calculer le degré d'abaissement dans lequel elle est tombée.

« Parmi les personnes qui accompagnaient l'ex-roi, on a remarqué le duc de Raguse, le duc Armand de Polignac, le duc de Guiche, M[me] de Bouillé, et quelques officiers de la maison. Il y a en tout soixante personnes de marque. M. le général Talon, qui a fait préparer les logemens, est reparti pour Paris aussitôt après l'embarquement.

« Les bâtimens ont pris la mer à deux heures précises.

« Le pilote qui a conduit le paquebot hors du port est revenu vers sept heures, et a rapporté qu'au moment où les princes ont vu s'éloigner les côtes de France, ils se sont abandonnés à la douleur la plus vive, et ont répandu des larmes abondantes. Charles X paraît être celui qui a montré le plus de résignation. »

Ils ne tardèrent pas à toucher les côtes d'Angleterre; suivons-les un moment et voyons l'accueil qu'on leur fit.

C'est le 17, à deux heures de l'après-midi, qu'on a signalé à Portsmouth la présence du *Great-Britain* et du *Charles-Caroll*, qui faisaient voile pour entrer dans la rade.

On savait que l'ex-roi Charles X, sa famille et sa

suite, étaient à bord de ces navires. Bientôt les environs du port furent tout couverts de monde; des avis répandus avec profusion, affichés partout, invitèrent le peuple à prendre les couleurs nationales françaises, dans le cas où le roi débarquerait, pour lui faire connaître les sentimens du peuple anglais. Déjà tous les habitans portaient la cocarde tricolore au chapeau, et les dames s'étaient parées de nœuds de rubans des trois couleurs; on arbora le drapeau français à une grande quantité de maisons, et on attendait ainsi le résultat des ordres du gouvernement.

Les deux navires entrèrent en rade sous pavillon américain; un canot fut immédiatement détaché et vint à terre avec un officier supérieur de la suite de l'ex-roi.

Le roi demanda à débarquer. On lui répondit que, comme simple particulier, il pouvait prendre terre partout où il voudrait en Angleterre, mais qu'on croyait devoir le prévenir, dans son intérêt, qu'il ne serait peut-être pas prudent qu'il descendît à Portsmouth dans l'état d'effervescence et d'irritation où se trouvaient les habitans de cette ville; qu'on l'engageait à se diriger vers un autre point où la population serait moins exaspérée.

Charles X parut, dit-on, très affecté de cette réponse; mais l'idée des dangers qu'il courrait, s'il persistait à descendre, le décida.

Quand on connut la réponse du roi, on lui envoya un remorqueur royal qui conduisit les deux navires

à Cowes, où ils se sont arrêtés, en attendant des nouvelles de Londres : l'ex-roi a retrouvé là la corvette la *Cérès* et un cutter français avec un pavillon tricolore. La duchesse de Berry, qui était très malade de la mer, est descendue à terre pour consulter un médecin.

Un officier-général français est parti de suite pour Londres, pour se consulter avec les ministres anglais relativement aux mesures que l'on doit prendre pour le roi.

Nous avons cru devoir donner à nos lecteurs ces détails d'un voyage sur lequel toute la France avait les yeux fixés. Charles X dans ce triste et dernier trajet, en voyant la population silencieuse et calme à son aspect, a pu se convaincre de l'unanimité et de l'accord qui règnent entre tous les Français, et en outre d'une vérité dure, peut-être, mais qui n'en est pas moins constante, c'est que l'indifférence pour lui est maintenant le seul sentiment qui reste encore dans les cœurs.

Que faisait cependant le lieutenant-général du royaume, après avoir accepté cette dignité? Il avait convoqué les chambres pour le 3 août 1830. Nous allons rapporter cette mémorable séance telle que l'ont racontée plusieurs journaux.

SÉANCE D'OUVERTURE

DES DEUX CHAMBRES POUR LA SESSION DE 1830.

Dès neuf heures du matin, toutes les issues de la salle provisoire de la chambre des députés étaient assiégées. Au moment de l'ouverture des portes, les tribunes ont été envahies en un clin d'œil.

A l'entrée dans la salle, on était frappé de l'aspect brillant du trône, élevé sur l'emplacement ordinairement occupé par le bureau du président et par la tribune des orateurs. Les ornemens étaient les mêmes que pour la séance royale, lorsqu'elle se tenait dans la grande salle du Louvre. De vastes draperies de velours cramoisi, parsemées de fleurs de lis d'or, étaient surmontées du dais entouré de panaches blancs. Au-dessus de la couronne royale flottait le drapeau aux trois couleurs.

Bientôt on s'est aperçu que les couleurs nationales n'étaient peut-être pas déployées avec assez d'éclat: on a monté à la hâte, sur des bâtons dorés, deux grands drapeaux tricolores, et un grand nombre de flammes aux trois couleurs, qui ont presque entièrement masqué les draperies fleurdelisées.

Le trône s'élevait au fond de l'estrade. On avait placé en avant du fauteuil royal, deux plians, l'un pour monseigneur le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, à la droite du trône; l'autre pour le duc de Nemours, a la gauche. Le siége à bras,

couvert en velours violet, ordinairement occupé par M. le chancelier de France, était à gauche du pliant de M. le duc de Nemours.

Les tribunes ouvertes au public offraient les mêmes séparations qu'à l'ordinaire; celle des journalistes, en face du trône, avait été momentanément dégagée de ses pupitres, et l'on y avait placé des siéges pour les membres du corps diplomatique. Nous ne pensons pas qu'aucun ambassadeur ait assisté en personne; mais il s'y trouvait un grand nombre de gentilshommes ou secrétaires des diverses légations, et deux chargés d'affaires étrangers qui doivent incessamment partir, l'un pour les États-Unis, l'autre pour le Danemarck.

Les députés sont arrivés peu à peu dans l'intérieur de la salle, et ont formé des groupes animés. Nous ne dirons pas les noms de ceux qui appartiennent à la gauche: la presque totalité des 221 renvoyés à la chambre par les colléges électoraux semblaient s'y être donné rendez-vous. MM. Dumeylet et Viennet, ayant aperçu à l'une des tribunes publiqués l'honorable M. Gravier, dont l'élection n'a pu être consommée dans les Basses-Alpes, lui ont témoigné hautement leurs regrets. « Vous n'êtes pas à votre place, disait l'un d'eux, la fraude vous a écarté, mais vous reviendrez. » M. de Lézardières, entouré de MM. Delalot, Bourdeau, Hyde de Neuville, Vatimesnil, Martignac, recevait leurs félicita-

tions. De nombreux complimens s'adressaient aussi à MM. Girod de l'Ain, Chardel et Bernard.

On a vu entrer par la porte opposée un groupe moins nombreux et plus taciturne. M. Berryer, M. Jacquinot-Pamplune, M. de Meffrey, M. de Conny, M. de Murat, M. de Boisbertrand, M. de Belissen, M. Bizien du Lézard, M. d'Autpoul, et M. Roger, nouvellement élu dans la Corse, s'y faisaient remarquer. Le nombre des députés de l'extrême droite, présens à cette cérémonie, pouvait se monter à une vingtaine.

MM. les pairs de France sont arrivés un peu plus tard. On en a bientôt compté plus de soixante appartenant aux diverses nuances d'opinions de la chambre héréditaire. Leur attitude paraît fort rassurante dans les circonstances actuelles. Nous avons remarqué M. le duc de Mortemart, M. le duc de Bellune, M. le duc de Valmy, M. le maréchal Jourdan, M. le duc de Choiseul, M. de Châteaubriand, M. de Montalivet, M. de Sémonville, M. le premier président Portalis, M. le premier président Séguier, M. le comte de Noé, M. le comte Roy, M. le comte Lanjuinais, M. le duc de Caraman, M. le marquis de Dreux-Brézé, Pasquier, Chaptal, le duc de Trévise et M. Bastard de l'Estang. Aucun de MM. les pairs ni de MM. les députés ne portait de costume; ils étaient généralement en habit bleu ou noir. Quelques-uns portaient le grand cordon de la légion-d'honneur; on ne voyait pas de cordon bleu.

On était encore dans l'attente de l'heure fixée pour l'arrivée du cortége, lorsque M. Laffitte est entré dans la salle, entouré de députés de la gauche ; il paraissait leur communiquer des nouvelles importantes.

Le général Lafayette a paru à l'une des portes de la salle : tous les regards se sont fixés sur lui.

A une heure précise, on entend le son du tambour qui bat aux champs. MM. les pairs et députés appartenant aux députations désignées par le sort se rendent au devant de M. le lieutenant-général. La députation de MM. les pairs se compose de sept membres, notamment de M. le duc de Praslin, M. d'Haussonville, M. de Montalivet. M. de Sémonville, grand-référendaire, marche à la tête de cette députation, en l'absence de M. le chancelier.

M[me] la duchesse d'Orléans et ses filles sont introduites et prennent place dans une tribune particulière qui leur avait été réservée dans un angle de la salle.

Le canon des Invalides se fait entendre. Monseigneur le duc d'Orléans entre dans la salle, vêtu de l'uniforme d'officier-général. M. le duc de Nemours, son second fils, en uniforme de hussard, l'accompagne. Ils montent seuls les degrés de l'estrade, et occupent, à droite et à gauche du trône, les plians qui ont été placés pour eux. Le fauteuil à bras de M. le chancelier reste vacant.

MM. les commissaires chargés des différens ministères, et les officiers de la maison de M. le duc d'Orléans, étaient restés en foule à l'entrée du couloir, à droite de l'estrade.

Les cris presque unanimes de *vive le duc d'Orléans!* ont retenti long-temps parmi MM. les pairs, MM. les députés et les spectateurs des tribunes. Aucune autre acclamation n'a été entendue.

M. le lieutenant-général du royaume a dit à toute l'assemblée, qui était debout : *Asseyez-vous, Messieurs*. Il a ensuite prononcé, le front couvert, le discours suivant. Le canon des Invalides, qui continuait ses salves, ne l'a point interrompu.

« Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés,

« Paris troublé dans son repos par une déplorable violation de la Charte et des lois les défendait avec un courage héroïque. Au milieu de cette lutte sanglante, aucune des garanties de l'ordre social ne subsistait plus. Les personnes, les propriétés, les droits, tout ce qui est précieux et cher à des hommes et à des citoyens, courait les plus graves dangers.

« Dans cette absence de tout pouvoir public, le vœu de mes concitoyens s'est tourné vers moi. Ils m'ont jugé digne de concourir avec eux au salut de la patrie ; ils m'ont appelé à exercer les fonctions de lieutenant-général du royaume.

« Leur cause m'a paru juste, les périls immenses, la nécessité impérieuse, mon devoir sacré. Je suis

accouru au milieu de ce vaillant peuple, suivi de ma famille, et portant ces couleurs, qui, pour la seconde fois, ont marqué, parmi nous, le triomphe de la liberté.

« Je suis accouru, fermement résolu à me dévouer à tout ce que les circonstances exigeraient de moi dans la situation où elles m'ont placé pour rétablir l'empire des lois, sauver la liberté menacée, et rendre impossible le retour de si grands maux, en assurant à jamais le pouvoir de cette Charte dont le nom, invoqué pendant le combat, l'était encore après la victoire.

« Dans l'accomplissement de cette noble tâche, c'est aux chambres qu'il appartient de me guider. Tous les droits doivent être solidement garantis; toutes les institutions nécessaires à leur plein et libre exercice doivent recevoir les développemens dont elles ont besoin.

« Attaché de cœur et de conviction aux principes d'un gouvernement libre, j'en accepte donc toutes les conséquences.

« Je crois devoir appeler, dès aujourd'hui, votre attention sur l'organisation des gardes nationales;

« Sur l'application du jury aux délits de la presse;

« Sur la forme des administrations départementale et municipale;

« Et avant tout, sur cet article 14 de la Charte qu'on a si odieusement interprété.

« C'est dans ces sentimens, Messieurs, que je viens ouvrir cette session.

« Le passé m'est bien douloureux; je déplore des infortunes que j'aurais voulu prévenir. (M. le duc d'Orléans prononça ces paroles d'une voix altérée.)

« Mais au milieu de ce magnanime élan de la capitale et de toutes les autres cités françaises, à l'aspect de cet ordre renaissant avec une merveilleuse promptitude, après une résistance pure de tout excès, un juste orgueil national émeut mon cœur, et j'entrevois avec confiance l'avenir de la patrie.

« Oui, Messieurs, elle sera heureuse et libre, cette France qui nous est si chère; elle montrera à l'Europe qu'uniquement occupée de sa prospérité intérieure, elle chérit la paix aussi bien que la liberté, et ne veut que le bonheur et le repos de ses voisins.

« Le respect de tous les droits, le soin de tous les intérêts, la bonne foi dans le gouvernement sont le meilleur moyen de désarmer les partis et de ramener dans les esprits cette confiance dans les institutions, cette stabilité, seuls gages assurés du bonheur des peuples et de la force des États.

« Messieurs les Pairs et Messieurs les Députés,

« Aussitôt que les chambres seront constituées, je ferai porter à leur connaissance l'acte d'abdication de Sa Majesté le roi Charles X.

« Par ce même acte, S. A. R. Louis-Antoine de France, dauphin, renonce également à ses droits.

« Cet acte a été remis entre mes mains, hier 2 août, à onze heures du soir. J'en ordonne ce matin le dépôt dans les archives de la chambre des pairs, et je le fais insérer dans la partie officielle du *Moniteur*. »

De nombreux bravos éclatent parmi les pairs de France, les députés et les spectateurs des tribunes.

M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours saluent l'assemblée, et se retirent, reconduits par les deux grandes députations, au milieu des cris de *vive le duc d'Orléans! vive la famille d'Orléans!* Aucune autre acclamation n'a été proférée.

Immédiatement après le départ des princes, les députés arrêtèrent qu'ils se réuniraient pour commencer leurs importans travaux.

L'ordre du jour amena la discussion des articles de la nouvelle Charte qui doit être désormais le gage de l'indépendance des Français, et le palladium de leurs libertés.

Après deux jours d'une discussion soutenue, tous ses articles sont adoptés, sauf quelques modifications qui parurent indispensables et que l'on pourra juger par le tableau comparatif de l'ancienne Charte avec la nouvelle, que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

Charte constitutionnelle.

ART. 1er. Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.	Conservé.
2. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'État.	Conservé.
3. Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.	Conservé.
4. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être ni poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit.	Conservé.
5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.	Conservé.
6. Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État.	Supprimé.
7. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitemens du trésor royal.	Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, professée par la majorité des Français, et ceux des autres cultes chrétiens, recevront des traitemens du trésor public.
8. Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.	Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions en se conformant aux lois.

	La censure ne pourra jamais être rétablie.
9. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle *nationales*, la loi ne mettant aucune différence entre elles.	Conservé.
10. L'État peut exiger le sacrifice d'une propriété, pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.	Conservé.
11. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.	Conservé.
12. La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.	Conservé.

Formes du gouvernement du Roi.

13. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au Roi seul appartient la puissance exécutive.	Conservé.
14. Le Roi est le chef suprême de l'État; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait des traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publi-	Le Roi est le chef suprême de l'État; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance, de commerce, nomme à tous les emplois d'administration

que, et fait les réglemens et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État.	publique, et fait les réglemens et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, *sans pouvoir jamais ni suspendre les lois elles-mêmes, ni se dispenser de leur exécution.* Toutefois aucune troupe étrangère ne pourra être admise au service de l'État sans une loi.
15. La puissance législative s'exerce collectivement par le Roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés des départemens.	Les mots *des départemens* supprimés.
16. Le Roi propose la loi. 17. La proposition de la loi est portée, au gré du Roi, à la Chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à la Chambre des députés.	La proposition des lois appartient au Roi, à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés. Néanmoins toute loi d'impôt doit d'abord être votée par la Chambre des députés.
18. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres.	Conservé.
19. Les Chambres ont la faculté de supplier le Roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qu'il leur paraît convenable que la loi contienne. 20. Cette demande pourra être faite par chacune des deux	Si une proposition de loi a été rejetée par l'un des trois pouvoirs, elle ne pourra être reproduite dans la même session.

Chambres, mais après avoir été discutée en comité secret : elle ne sera envoyée à l'autre Chambre par celle qui l'aura proposée, qu'après un délai de dix jours.	
21. Si la proposition est adoptée par l'autre Chambre, elle sera mise sous les yeux du Roi ; si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.	
22. Le Roi seul sanctionne et promulgue les lois.	Conservé.
23. La liste civile est fixée, pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée depuis l'avénement du Roi.	Conservé.

De la Chambre des pairs.

24. La Chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.	Conservé.
25. Elle est convoquée par le Roi en même temps que la Chambre des députés des départemens. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.	Conservé.
26. Toute assemblée de la Chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la Chambre des députés, ou qui ne serait pas ordonnée	Toute assemblée de la Chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la Chambre des députés est illégale et nulle

par le Roi, est illicite et nulle de plein droit.	de plein droit, sauf le cas où elle est réunie comme cour de justice, et alors elle ne peut exercer que des fonctions judiciaires.
27. La nomination des pairs de France appartient au Roi. Leur nombre est illimité; il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté.	Conservé.
28. Les pairs ont entrée dans la Chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.	Conservé.
29. La Chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et, en son absence, par un pair nommé par le Roi.	Conservé.
30. Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par leur droit de naissance. Ils siégent immédiatement après le président; mais ils n'ont voix délibérative qu'à vingt-cinq ans.	Les princes du sang sont pairs par droit de naissance; ils siégent immédiatement après le président.
31. Les princes ne peuvent prendre séance à la Chambre que de l'ordre du Roi, exprimé pour chaque session par un message, à peine de nullité de tout ce qui aurait été fait en leur présence.	Supprimé.
32. Toutes les délibérations de la Chambre des pairs sont secrètes.	Les séances de la Chambre des pairs sont publiques comme celles de la Chambre des députés.

33. La Chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État, qui seront définis par la loi.	La Chambre des pairs connaît des crimes contre la sûreté de l'État et des crimes de haute trahison qui seront définis par la loi.
34. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la Chambre, et jugé que par elle en matière criminelle.	Conservé.

De la Chambre des Députés des Départemens.

35. La Chambre des députés sera composée des députés élus par les colléges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois.	Conservé.
36. Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent.	Conservé.
37. Les députés seront élus pour cinq ans, et de manière que la Chambre soit renouvelée chaque année par cinquième.	Conservé.
38. Aucun député ne peut être admis dans la Chambre, s'il n'est âgé de quarante ans, et s'il ne paie une contribution directe de mille francs.	Aucun député ne peut être admis dans la Chambre, s'il n'est âgé de trente ans, et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.
39. Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué, payant au moins mille francs de contributions directes, leur nombre sera com-	Si néanmoins il ne se trouvait pas dans le département cinquante personnes de l'âge indiqué payant le cens d'éligibilité déterminé par la loi, leur nombre sera complété

plété par les plus imposés au-dessous de mille francs, et ceux-ci pourront être élus concurremment avec les premiers.

par les plus imposés au-dessous de ce cens.

40. Les électeurs qui concourent à la nomination des députés ne peuvent avoir droit de suffrage, s'ils ne paient une contribution directe de trois cents francs, et s'ils ont moins de trente ans.

Nul n'est électeur s'il a moins de vingt-cinq ans, et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi.

41. Les présidens des colléges électoraux seront nommés par le Roi, et de droit membres du collége.

Les présidens des colléges électoraux sont nommés par les électeurs.

42. La moitié au moins des députés sera choisie parmi des éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

Conservé.

43. Le président de la Chambre des députés est nommé par le Roi, sur une liste de cinq membres présentée par la chambre.

Le président de la Chambre des députés est élu par elle à l'ouverture de chaque session.

44. Les séances de la Chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

Conservé

45. La Chambre se partage en bureaux pour discuter les projets qui lui ont été présentés de la part du Roi.

Conservé.

46. Aucun amendement ne peut être fait à une loi, s'il n'a été proposé ou consenti par le

Supprimé.

Roi, et s'il n'a été discuté dans les bureaux.	
47. La Chambre des députés reçoit toutes les propositions d'impôts ; ce n'est qu'après que ces propositions ont été admises, qu'elles peuvent être portées à la Chambre des pairs.	Supprimé.
48. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les deux Chambres et sanctionné par le Roi.	Conservé.
49. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Des impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.	Conservé.
50. Le Roi convoque chaque année les deux Chambres : il les proroge, et peut dissoudre celle des députés des départemens ; mais dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.	Conservé.
51. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la Chambre, durant la session, et pendant les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.	Conservé.
52. Aucun membre de la Chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la Chambre a permis sa poursuite.	Conservé.

53. Toute pétition à l'une ou à l'autre des Chambres ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne à la barre.	Conservé.

Des ministres.

54. Les ministres peuvent être membres de la Chambre des députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une ou l'autre Chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.	Conservé.
55. La Chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des pairs, qui seule a celui de les juger.	Conservé.
56. Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion. Des lois particulières spécifieront cette nature de délits, et en détermineront la poursuite.	Supprimé.

De l'Ordre judiciaire.

57. Toute justice émane du Roi. Elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.	Conservé.
58. Les juges nommés par le Roi sont inamovibles.	Conservé.
59. Les cours et tribunaux or-	Conservé.

dinaires actuellement existans sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

60. L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

Conservé.

61. La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, quoique nommés par le Roi, ne sont point inamovibles.

Conservé.

62. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

Conservé.

63. Il ne pourra, en conséquence, être créé de commissions et tribunaux extraordinaires. Ne sont pas comprises sous cette dénomination les juridictions prévôtales, si leur rétablissement est jugé nécessaire.

Il ne pourra, en conséquence, être créé de commissions et tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

64. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs; et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

Conservé.

65. L'institution des jurés est conservée. Les changemens qu'une plus longue expérience ferait juger nécessaires ne peuvent être effectués que par une loi.

Conservé.

66. La peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra être rétablie.

Conservé.

67. Le Roi a le droit de faire grace, et celui de commuer les peines.	Conservé.
68. Le code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente Charte, restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé.	Conservé.

Droits particuliers garantis par l'État.

69. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats, conserveront leurs grades, honneurs, et pensions.	Conservé.
70. La dette publique est garantie. Toute espèce d'engagement pris par l'État avec ses créanciers est inviolable.	Conservé.
71. La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens. Le Roi fait des nobles à volonté; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.	Conservé.
72. La Légion-d'Honneur est maintenue. Le Roi déterminera les réglemens intérieurs et la décoration.	Conservé.
73. Les colonies seront régies par des lois et des réglemens particuliers.	Les colonies sont régies par des lois particulières.

74. Le Roi et ses successeurs jureront, dans la solennité de leur sacre, d'observer fidèlement la présente Charte constitutionnelle.

Le Roi et ses successeurs jureront, *à leur avénement*, en présence des Chambres réunies, d'observer fidèlement la présente Charte constitutionnelle.

75. La présente Charte et tous les droits qu'elle consacre demeurent confiés au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français.

Article additionnel.

La France reprend ses couleurs. A l'avenir il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

Toutes les nominations et créations nouvelles de pairs faites sous le règne du roi Charles X sont déclarées nulles et non avenues.

L'article 27 de la Charte sera soumis à un nouvel examen dans la session de 1830.

La Chambre des députés déclare troisièmement qu'il est nécessaire de pourvoir successivement, par des lois séparées et dans le plus court délai possible, aux objets qui suivent:

1° L'application du jury aux délits de la presse et aux délits politiques;

2° La responsabilité des ministres et des autres agens du pouvoir;

3° La réélection des députés promus à des fonctions publiques salariées;

4° Le vote annuel du contingent de l'armée;

5° L'organisation de la garde nationale, avec intervention des gardes nationaux dans le choix de leurs officiers;

6° Des dispositions assurant d'une manière légale l'état des officiers de tout grade de terre et de mer;

7° Des institutions départementales et municipales fondées sur un système électif;

8° L'instruction publique et la liberté de l'enseignement;

9° L'abolition du double vote et la fixation des conditions électorales et d'éligibilité.

Les lois et ordonnances antérieures, en ce qu'elles ont de contraire à la réforme de la Charte, sont et demeurent nulles et de nul effet.

Ce pacte fondamental ainsi mis en harmonie avec les besoins du moment, la chambre des députés arrêta les dispositions suivantes après une discussion spéciale :

Moyennant l'acceptation de ces propositions, la chambre des députés déclare enfin que l'intérêt universel et pressant du peuple français appelle au trône son altesse royale Louis-Philippe d'Orléans duc d'Orléans lieutenant-général du royaume, et ses descendans à perpétuité de mâle en mâle par ordre de primogéniture et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leurs descendans.

En conséquence, S. A. R. Louis-Philippe d'Orléans duc d'Orléans lieutenant-général du royaume sera invité à accepter et à jurer les clauses et engagemens ci-dessus énoncés, l'observation de la Charte constitutionnelle et des modifications indiquées, et

après l'avoir fait devant les chambres assemblées, à prendre le titre de Roi des Français.

La chambre des députés prend la résolution unanime de se transporter à pied chez le prince, alors M. Lafitte son président donne lecture de ces dernières dispositions. Le duc d'Orléans entouré de sa famille, visiblement ému, a répondu avec dignité en ces termes :

« Je reçois avec une profonde émotion la déclaration que vous me présentez, je la regarde comme l'expression de la volonté nationale, et elle me paraît conforme aux principes politiques que j'ai professés toute ma vie.

« Rempli de souvenirs qui m'avaient toujours fait désirer de n'être jamais destiné à monter sur le trône, exempt d'ambition et habitué à la vie paisible que je menais dans ma famille, je ne puis vous cacher tous les sentimens qui agitent mon cœur dans cette grande conjoncture, mais il en est un qui les domine tous c'est l'amour de mon pays, je sens ce qu'il me prescrit et je le ferai. »

Après ces paroles, le général Lafayette embrassant le roi s'est écrié : Voilà, Messieurs, le prince qu'il nous fallait, c'est la meilleure des républiques.

Le soir même la chambre des pairs, au nombre de cent quatorze, s'est assemblée à neuf heures du soir, sous la présidence de M. le baron Pasquier, pour recevoir la communication de la chambre des députés relative à la déchéance de Charles X, du dauphin

Louis XIX et de Henri V, et à l'élection de Louis-Philippe Ier[1] comme Roi des Français.

Cette séance fut remarquable par le discours de M. de Châteaubriant que nous rapportons en entier, comme un morceau d'éloquence que nos lecteurs seront bien aises de retrouver ici.

« Messieurs, la déclaration apportée à cette chambre est beaucoup moins compliquée pour moi que pour ceux de MM. les pairs qui professent une opinion différente de la mienne. Un fait dans cette déclaration domine à mes yeux tous les autres, ou plutôt les détruit. Si nous étions dans un ordre de choses régulier, j'examinerais sans doute avec soin les changemens qu'on prétend opérer dans la Charte. Plusieurs de ces changemens ont été par moi-même proposés. Je m'étonne seulement qu'on ait pu entretenir cette chambre de la mesure réactionnaire touchant les pairs de la création de Charles X. Je ne suis pas suspect de faiblesse pour les *fournées*, et vous savez que j'en ai combattu même la menace; mais nous rendre les juges de nos collègues, mais rayer du tableau des pairs qui l'on voudra, toutes

(1) L'ordre numérique suivi jusqu'à ce jour pour établir les différens degrés dans la suite des rois de France, donnait au duc d'Orléans le titre de Philippe VII. Mais ici on comprit la nécessité de créer une nouvelle dynastie qui n'avait rien de commun avec les anciennes, puisqu'elle était conférée par le peuple. M. Barbé-Marbois, à la tête de la Cour des comptes, ayant été complimenter le nouveau monarque, le salua du nom de Philippe Ier.

les fois que l'on sera le plus fort, cela ressemble trop à la proscription. Veut-on détruire la pairie? soit : mieux vaut perdre la vie que de la demander.

« Je me reproche déjà ce peu de mots, sur un détail qui, tout important qu'il est, disparaît dans la grandeur de l'événement : la France est sans direction, et j'irais m'occuper de ce qu'il faut ajouter ou retrancher aux mâts d'un navire dont le gouvernail est arraché! J'écarte donc de la déclaration de la chambre élective tout ce qui est d'un intérêt secondaire, et m'en tenant au seul fait énoncé de la vacance vraie ou prétendue du trône, je marche droit au but.

« Une question préalable doit être traitée : si le trône est vacant, nous sommes libres de choisir la forme de notre gouvernement.

« Avant d'offrir la couronne à un individu quelconque, il est bon de savoir dans quelle espèce d'ordre politique nous constituerons l'ordre social. Établirons-nous une république ou une monarchie nouvelle?

« Une république ou une monarchie nouvelle offre-t-elle à la France des garanties suffisantes de durée, de force et de repos?

« Une république aurait d'abord contre elle les souvenirs de la république même. Ces souvenirs ne sont nullement effacés; on n'a pas oublié le temps où la mort, entre la liberté et l'égalité, marchait appuyée sur leurs bras. Quand vous seriez tombés

dans une nouvelle anarchie, pourriez-vous réveiller sur son rocher l'Hercule qui fut seul capable d'étouffer le monstre? De ces hommes fantastiques, il y en a cinq ou six dans l'histoire : dans quelques mille ans, votre postérité pourra voir un autre Napoléon; quant à vous, ne l'attendez pas.

«Ensuite dans l'état de nos mœurs et dans nos rapports avec les États qui nous environnent, la république, sauf erreur, ne me paraît pas excusable. La première difficulté serait d'amener les Français à un vote unanime. Quel droit la population de Paris aurait-elle de contraindre la population de Marseille ou de telle autre ville de se constituer en république? Y aurait-il une seule république, ou vingt ou trente républiques? seraient-elles fédératives ou indépendantes? Passons par-dessus ces obstacles; supposons une république unique; avec notre familiarité naturelle, croyez-vous qu'un président quelque grave, quelque respectable, quelque habile qu'il puisse être, soit un an à la tête de l'État sans être tenté de se retirer? Peu défendu par les lois et par les souvenirs, avili, insulté soir et matin par des rivaux secrets et par des agens de trouble, il n'inspirera ni la confiance si nécessaire au commerce et à la propriété; il n'aura ni la dignité convenable pour traiter avec les gouvernemens étrangers, ni la puissance nécessaire au maintien de l'ordre intérieur: s'il use de mesures révolutionnaires, la république deviendra odieuse, l'Europe inquiète pro-

fitera de ces divisions, les fomentera, interviendra, et l'on se trouvera de nouveau engagé dans des luttes effroyables. La république représentative est peut-être l'État futur du monde, mais son temps n'est pas arrivé.

« Je passe à la monarchie.

«Un roi nommé par les chambres ou élu par le peuple sera toujours, quoi qu'on fasse, une nouveauté. Or, je suppose qu'on veut la liberté, surtout la liberté de la presse par laquelle et pour laquelle le peuple vient de remporter une si étonnante victoire. Eh bien! toute monarchie nouvelle sera forcée, ou plus tôt ou plus tard, de bâillonner cette liberté. Napoléon lui-même a-t-il pu l'admettre? Fille de nos malheurs et esclave de notre gloire, la liberté de la presse ne vit en sûreté qu'avec un gouvernement dont les racines sont déjà profondes. Une monarchie bâtarde d'une nuit sanglante n'aurait-elle rien à redouter de l'indépendance des opinions? Si ceux-ci peuvent prêcher la république, ceux-là un autre système, ne craignez-vous pas d'être bientôt obligés de recourir à des lois d'exception, malgré les huit mots supprimés dans l'art. 8 de la Charte?

« Alors, amis de la liberté réglée, qu'aurez-vous gagné au changement qu'on vous propose? Vous tomberez de force dans la république, ou dans la servitude légale. La monarchie sera débordée et emportée par le torrent des lois démocratiques, ou le monarque par le mouvement des factions.

« Dans le premier moment d'un succès, on se figure que tout est aisé ; on espère satisfaire toutes les exigences, toutes les humeurs, tous les intérêts ; on se flatte que chacun mettra de côté ses vues personnelles et ses vanités ; on croit que la supériorité des lumières et la sagesse du gouvernement surmonteront des difficultés sans nombre ; mais, au bout de quelques mois, la pratique vient démentir la théorie.

« Je ne vous présente, Messieurs, que quelques-uns des inconvéniens attachés à la formation d'une république ou d'une monarchie nouvelle. Si l'une et l'autre ont des périls, il restait un troisième parti, et ce parti valait bien la peine qu'on en eût dit quelques mots.

« D'affreux ministres ont souillé la couronne, et ils ont soutenu la violation de la foi par le meurtre ; ils se sont joués des sermens faits au ciel, des lois jurées à la terre.

« Étrangers, qui deux fois êtes entrés à Paris sans résistance, sachez la vraie cause de vos succès : vous vous présentiez au nom du pouvoir légal. Si vous accouriez aujourd'hui au secours de la tyrannie, pensez-vous que les portes de la capitale du monde civilisé s'ouvriraient aussi facilement devant vous ? La race française a grandi depuis votre départ sous le régime des lois constitutionnelles ; nos enfans de quatorze ans sont des géans ; nos conscrits à Alger, nos écoliers à Paris, viennent de vous révéler les

fils des vainqueurs d'Austerlitz, de Marengo et d'Iéna; mais les fils fortifiés de tout ce que la liberté ajoute à la gloire.

« Jamais défense ne fut plus juste et plus héroïque que celle du peuple de Paris. Il ne s'est point soulevé contre la loi, mais pour la loi; tant qu'on a respecté le pacte social, le peuple est demeuré paisible; il a supporté sans se plaindre les insultes, les provocations, les menaces: il devait son argent et son sang en échange de la Charte; il a prodigué l'un et l'autre. Mais lorsqu'après avoir menti jusqu'à la dernière heure, on a tout à coup sonné la servitude; quand la conspiration de la bêtise et de l'hypocrisie a soudainement éclaté; quand une terreur de château organisée par des eunuques, a cru pouvoir remplacer la terreur de la république et le joug de fer de l'empire, alors ce peuple s'est armé de son intelligence et de son courage; il s'est trouvé que ces *boutiquiers* respiraient assez facilement la fumée de la poudre, et qu'il fallait plus de *quatre soldats et un caporal* pour les réduire. Un siècle n'aurait pas autant mûri les destinées d'un peuple que les trois derniers soleils qui viennent de briller sur la France. Un grand crime a eu lieu; il a produit l'énergique explosion d'un principe: devait-on, à cause de ce crime et du triomphe moral et politique qui en a été la suite, renverser l'ordre de choses établi? Examinons.

« Charles X et son fils sont déchus ou ont abdiqué, comme il vous plaira de l'entendre, mais le trône n'est pas vacant; après eux venait un enfant: devait-on condamner son innocence?

« Quel sang crie aujourd'hui contre lui? Oseriez-vous dire que c'est celui de son père? Cet orphelin, élevé aux écoles de la patrie dans l'amour du gouvernement constitutionnel et dans les idées de son siècle, aurait pu devenir un roi en rapport avec les besoins de l'avenir. C'est au gardien de sa tutelle que l'on aurait fait jurer la déclaration sur laquelle vous allez voter; arrivé à sa majorité, le jeune monarque aurait renouvelé le serment. Le roi présent, le roi actuel aurait été M. le duc d'Orléans, régent du royaume, prince qui a vécu près du peuple, et qui sait que la monarchie ne peut être aujourd'hui qu'une monarchie de consentement et de raison. Cette combinaison naturelle m'eût semblé un grand moyen de conciliation, et aurait peut-être sauvé à la France ces agitations qui sont la conséquence des violens changemens d'un état.

« Dire que cet enfant séparé de ses maîtres n'aura pas le temps d'oublier jusqu'à leurs noms avant de devenir homme; dire qu'il demeurera infatué de certains dogmes de naissance après une longue éducation populaire, après la terrible leçon qui a précipité deux rois en deux nuits, est-ce bien raisonnable?

« Ce n'est ni par un dévouement sentimental, ni par un attendrissement de nourrice transmis de maillot en maillot depuis le berceau de Saint-Louis jusqu'à celui du jeune Henri, que je plaide une cause où tout se tournerait de nouveau contre moi, si elle triomphait. Je ne vise ni au roman, ni à la chevalerie, ni au martyre. Je ne crois pas au droit divin de la royauté, et je crois à la puissance des révolutions et des faits. Je n'invoque pas même la Charte, je prends mes idées plus haut : je les tire de la sphère philosophique, de l'époque où ma vie expire. Je propose le duc de Bordeaux tout simplement comme une nécessité d'un meilleur aloi que celle dont on argumente.

« Je sais qu'en éloignant cet enfant, on veut établir le principe de la souveraineté du peuple ; niaiserie de l'ancienne école qui prouve que, sous le rapport politique, nos vieux démocrates n'ont pas fait plus de progrès que les vétérans de la royauté. Il n'y a de souveraineté absolue nulle part ; la liberté ne découle pas du droit politique, comme on le supposait au dix-huitième siècle ; elle vient du droit naturel, ce qui fait qu'elle existe dans toutes les formes de gouvernement, et qu'une monarchie peut être libre et beaucoup plus libre qu'une république : mais ce n'est ni le temps ni le lieu de faire un cours de politique.

« Je me contenterai de remarquer que, lorsque le

peuple a disposé des trônes, il a souvent aussi disposé de sa liberté; je ferai observer que le principe de l'hérédité monarchique, absurde au premier abord, a été reconnu, par l'usage, préférable au principe de la monarchie élective. Les raisons en sont si évidentes, que je n'ai pas besoin de les développer. Vous choisissez un roi aujourd'hui, qui vous empêchera d'en choisir un autre demain? La loi, direz-vous. La loi? Et c'est vous qui la faites!

« Il est encore une manière plus simple de trancher la question, c'est de dire: Nous ne voulons plus de la branche aîné des Bourbons. Et pourquoi n'en voulez-vous plus? Parce que nous sommes victorieux; nous avons triomphé dans une cause juste et sainte: nous usons d'un double droit de conquête.

« Très bien: vous proclamez la souveraineté de la force. Alors gardez soigneusement cette force, car si dans quelques mois elle vous échappe, vous serez mal venus à vous plaindre. Telle est la nature humaine! Les esprits les plus éclairés et les plus justes ne s'élèvent pas toujours au-dessus d'un succès. Ils étaient les premiers ces esprits, à invoquer le droit contre la violence; ils appuyaient ce droit de toute la supériorité de leur talent, et au moment où la vérité de ce qu'ils disaient est démontrée par l'abus le plus abominable de la force, et par le renversement de cette force, les vainqueurs s'emparent de l'arme qu'ils ont brisée! Dangereux tronçons qui blesseront leur main sans les servir.

« J'ai transporté le combat sur le terrain de mes adversaires; je ne suis point allé bivouaquer dans le passé sous le vieux drapeau des morts, drapeau qui n'est pas sans gloire, mais qui pend le long du bâton qui le porte, parce qu'aucun souffle de la vie ne le soulève. Quand je remuerais la poussière des trente-cinq Capets, je n'en tirerais pas un argument qu'on voulût seulement écouter. L'idolâtrie d'un nom est abolie; la monarchie n'est plus une religion, c'est une forme politique préférable dans ce moment à toute autre, parce qu'elle fait mieux entrer l'ordre dans la liberté.

« Inutile Cassandre, j'ai assez fatigué le trône et la pairie de mes avertissemens dédaignés, il ne me reste qu'à m'asseoir sur les débris d'un naufrage que j'ai tant de fois prédit. Je reconnais au malheur toutes les sortes de puissances, excepté celle de me délier de mes sermens de fidélité. Je dois aussi rendre ma vie uniforme : après tout ce que j'ai fait, dit et écrit pour les Bourbons, je serais le dernier des misérables si je les reniais au moment où, pour la troisième et dernière fois, ils s'acheminent vers l'exil.

« Je laisse la peur à ces généreux royalistes qui n'ont jamais sacrifié une obole ou une place à leur loyauté, à ces champions de l'autel et du trône qui, naguère me traitaient de renégat, d'apostat et de révolutionnaire. Pieux libellistes, le renégat vous appelle ! Venez donc balbutier un mot, un seul mot

avec lui pour l'infortuné maître qui vous combla de ses dons et que vous avez perdu. Provocateurs de coups d'état, prédicateurs du pouvoir constituant, où êtes-vous? Vous vous cachez dans la boue du fond de laquelle vous leviez vaillamment la tête pour calomnier les vrais serviteurs du roi : votre silence d'aujourd'hui est digne de votre langage d'hier. Que tous ces preux dont les exploits projetés ont fait chasser les descendans d'Henri IV à coups de fourches, tremblent maintenant accroupis sous la cocarde tricolore : c'est tout naturel. Les nobles couleurs dont ils se parent protègeront leur personne et ne couvriront pas leur lâcheté.

« Au surplus, en m'exprimant avec franchise à cette tribune, je ne crois pas du tout faire un acte d'héroïsme : nous ne sommes plus dans ces temps où une opinion coûtait la vie; y fussions-nous, je parlerais cent fois plus haut. Le meilleur bouclier est une poitrine qui ne craint pas de se montrer découverte à l'ennemi. Non, Messieurs, nous n'avons à craindre ni un peuple dont la raison égale le courage, ni cette généreuse jeunesse que j'admire, avec laquelle je sympathise de toutes les facultés de mon ame, à laquelle je souhaite comme à mon pays, honneur, gloire et liberté.

« Loin de moi surtout la pensée de jeter des semences de division dans la France, et c'est pourquoi j'ai refusé à mon discours l'accent des passions,

Si j'avais la conviction intime qu'un enfant doit être laissé dans les rangs obscurs et heureux de la vie, pour assurer le repos de trente-trois millions d'hommes, j'aurais regardé comme un crime toute parole en contradiction avec le besoin des temps : je n'ai pas cette conviction. Si j'avais le droit de disposer d'une couronne, je la mettrais volontiers aux pieds de M. le duc d'Orléans. Mais je ne vois de vacant qu'un tombeau à Saint-Denis, et non pas un trône.

« Quelles que soient les destinées qui attendent M. le lieutenant-général du royaume, je ne serai jamais son ennemi, s'il fait le bonheur de ma patrie. Je ne demande à conserver que la liberté de ma conscience, et le droit d'aller mourir partout où je trouverai indépendance et repos.

« Je vote contre le projet de déclaration. »

La chambre des pairs a adopté toutes les résolutions prises par la chambre des députés, excepté celle qui avait pour but de la rendre juge de l'exclusion qu'on voulait faire tomber sur les soixante-seize pairs.

Une grande députation est nommée, elle se rend auprès du roi, accompagnée d'un grand nombre de pairs.

Le lendemain le duc de Chartres arriva avec son régiment (1er hussards) ; son père et son jeune frère

étaient venus au-devant de lui, et c'est au milieu d'une immense population que cette royale famille a parcouru le trajet qui sépare la barrière du Trône du Palais-Royal; partout les cris de *vive la famille d'Orléans* se faisaient entendre, entourés d'ouvriers, de ces hommes qui cachent souvent sous les livrées de l'indigence une ame noble et fière ainsi qu'ils l'ont prouvé, les princes les accueillirent avec la popularité la plus touchante : quelques-uns même de ces ouvriers ont embrassé les princes.

Arrivés à la hauteur de la rue Saint-Honoré, le duc de Nemours déclara franchement qu'il était en proie à une soif ardente, qu'il ne pouvait satisfaire. Un ouvrier occupé à remettre en place les pavés qui avaient servi à construire les barricades se hasarda à présenter au jeune prince une bouteille de vin. Celui-ci l'accepte avec empressement, il étanche sa soif et présente la bouteille à son père, qui suivit son exemple et remit ensuite la bouteille à l'ouvrier avec cette affabilité si touchante qui était le partage du bon Henri et que ne remplaçait pas la bonhomie étudiée de ses successeurs.

Ainsi se termine ce dernier acte d'une sanglante tragédie : trois jours ont suffi pour renverser une dynastie et en établir une toute nouvelle.

S'il nous était permis de juger les actes qui émanent d'une grande assemblée, représentant une

nation plus grande encore; nous ne saurions trop applaudir au choix de nos représentans qui viennent de saluer le roi des Français, Louis-Philippe d'Orléans, dans la persuasion où nous sommes que ce prince possède les qualités essentielles qu'un peuple qui a combattu pour sa liberté peut exiger de celui qu'il appelle à le gouverner; mais nous ne saurions en même temps nous dissimuler que la chambre élective a, dans une aussi importante délibération, agi avec beaucoup de précipitation. Nous aurions désiré plus de mouvement, plus d'opposition dans une mesure qui intéressait trente-trois millions d'habitans, lors même que ce n'eût été que pour conserver les formes vis-à-vis d'un peuple dont les armes sont encore fumantes du sang de ses oppresseurs.

Nous avons été convaincu que la volonté et les efforts unanimes d'un peuple pouvaient en vingt-quatre heures renverser un roi, anéantir une dynastie; mais s'il est facile de détruire, il n'est pas aussi aisé de réédifier, et nous croyons qu'il faut plus de temps pour proclamer l'un et fonder l'autre.

Mais que, sur une simple observation que nous avons cru devoir faire comme citoyens, et présenter comme écrivains, on se garde bien de nous attribuer des idées républicaines : on se tromperait étrangement. Nous croyons que cette forme de gouvernement est depuis long-temps jugée en France;

que ces essais qui ont été plusieurs fois tentés sont assez malheureux pour n'y pas revenir. Cet état de choses, rejeté dans le domaine du possible et comme une brillante utopie dont quelques esprits aiment encore à se bercer, appartient à l'idéologie.

Nous n'ajouterons rien à ces réflexions : nous voyons dans le choix de la nation le gage de son bonheur, et déjà nous nous sommes efforcé de faire connaître le digne prince appelé à veiller sur les destinées de la France; mais, pour achever son portrait, nous empruntons à Paul-Louis Courrier celui qu'il en a tracé :

« J'aime le duc d'Orléans, parce qu'étant né « prince, il daigne être honnête homme. Il ne m'a « rien promis; mais, le cas avenant, je me fierais à « lui, et, l'accord fait, je pense qu'il le tiendrait « sans fraude, sans en délibérer avec des gentils-« hommes, ni consulter les jésuites. Voici ce qui « me donne de lui cette opinion : il est de notre « temps; de ce siècle, non de l'autre; ayant peu vu « ce qu'on nomme ancien régime. Il a fait la guerre « avec nous: d'où vient qu'il n'a pas peur des sous-« officiers; et depuis, émigré malgré lui, jamais il « ne fit la guerre contre nous, sachant trop ce qu'il « devait à la terre natale, et qu'on ne peut avoir « raison contre son pays. Il sait cela, et d'autres « choses qui ne s'apprennent guère dans le rang où « il est. Son bonheur a voulu qu'il en ait pu descen-

« dre, et, jeune, vivre comme nous. De prince, il « s'est fait homme. En France, il combattait nos « communs ennemis; hors de France, il a travaillé « pour vivre. De lui n'a pu se dire le mot *Rien ou-* « *blié, ni rien appris.* Les étrangers l'ont vu s'in- « struire, et non mendier. Il n'a point prié Pitt ni « supplié Cobourg de ravager nos champs, de brûler « nos villages, pour venger nos châteaux. De retour, « il n'a point fondé des messes, des séminaires, ni « doté des couvens à nos dépens; mais, sage dans « sa vie, dans ses mœurs, il a donné un exemple « qui prêchait mieux que les missionnaires. Bref, « c'est un homme de bien. Je voudrais, quant à « moi, que tous les princes lui ressemblassent; au- « cun d'eux n'y perdrait, et nous y gagnerions. S'il « gouvernait, il ajusterait bien des choses, non-seu- « lement par la sagesse qui peut être en lui, mais « par une vertu non moins considérable et trop peu « célébrée. C'est son économie, qualité si l'on veut « bourgeoise, que la cour abhorre dans un prince, « mais pour nous si précieuse, pour nous admi- « nistrer si belle, si.... comment dirai-je? divine, « qu'avec elle je le tiendrais quitte quasi de toutes « les autres.

« Lorsque j'en parle ainsi, ce n'est pas que je le « connaisse plus que vous, ni peut-être autant, ne « l'ayant même jamais vu. Je ne sais que ce qui se « dit; mais le public n'est point sot, et peut juger « les princes, quand ils vivent en public. Ce n'est pas

« non plus que je sois son partisan, n'ayant jamais « été du parti de personne. Je ne suivrai pas un « homme, ne cherchant pas fortune dans les révo- « lutions, contre-révolutions, qui se font au profit « de quelques-uns. Né dans le peuple, j'y suis resté « par choix, et, quand il faudra opter, je serai du « parti du peuple, des paysans comme moi. »

C'est ainsi que cet écrivain populaire, connu par la hardiesse de sa plume et l'indépendance de sa pensée, s'exprimait sur le monarque désormais appelé à commencer à la fois et pour lui une nouvelle dynastie et pour notre belle France une ère nouvelle de paix, de bonheur et de liberté.

Bariat, tailleur,
Bouillard, maréchal-ferrant.
De Bussy, instituteur.
Boudet, fils du procureur du roi.
Boussange, âgé de 13 ans.
Bernard Dreffous.
Benjamin Voisin.
Boudin, limonadier.
Bodin (E.), chirurgien.
Barboraux, homme de lettres.
Bardal, officier décoré.

C.

Champagnac, médecin.
Cavaignac.
Cadet-Gassicourt, phármacien.
Chaillou, comp.
Castelly, comp.
Cormann, marinier.
Châteaubriand, pair.
Caillon, cocher.
Crétu, garde national.
Caron, maçon.
Chevalier, médecin.
Coulombier, élève de l'école polytechnique.
Chataignier, ouvrier.
Cunier, Auguste.
Cailleux.
Chabert (L.), stéréotypeur.
Crampel, opticien.
Chapeau, ouvrier.
Cuillier, Pierre.
Challet, ouvrier.
Cantégril.
Chière, employé à la Bourse.
Chadzko, Italien.
Chales, banquier.
Caron, artiste.
Charpentier, libraire.
Chevallon.
Choiseuil (le duc de), pair.
Caron, ancien officier.
Conan, domestique.
Courcier, vitrier.

D.

Dubois, brasseur.
Dufay, ancien militaire.
Darmaing, homme de lett.
D'octon, ouvrier, m.
Dumay, militaire.
Duplessis, pharmacien.
Dupuytren, chirurgien.
Deschaintes, chirurgien.
Dubourg, médecin.
Dubourg, général.
Dubourg, cordonnier.
Delanoix.
Desprez (Auguste), comp.
Duchâteau, imp.
Dufour, garçon de magasin.
Duverger fils, m. imprimeur.
Duverger, colonel.
Dussard.
Dehelly-Aubry (Madame), marchande de vin.
Devey, âgé de 82 ans.
Dause, ouvrier.
Delmar (Madem.), Louise.

Desgénetais, pharmacien.
David, officier.
Dublanc, pharmacien.
Destains.
Dumas (Al.), homme de lett.
Driez, négociant.
Decot, commis.
Dubois, chirurgien.
Davont.
Drolling.
Dumay, marchand de vin.
Dejean, propriétaire.

E.

Éric-Bernard, acteur.
Eslin, imprimeur.
Éverat, m^e imprimeur.

F.

Fabvier, colonel.
Fernat (madame), fabricante.
Froger (mademoiselle Maria).
Fontan, homme de lettres.
Fould, banquier.
Fain, négociant.
Foy (madame la comtesse).
Ferré, ouvrier.
Faurax.
Faure, étudiant.
Filias, ancien militaire.
Farcy (G.), homme de lett. m.
Flandin, capitaine.
Figeac (Bazile).
Frottier (madame).
Fossé, major.
Foucault, comp. m.
Fayolle fils, libraire.

G.

Goubert, chirurgien.
Gaquelier, chiffonnier.
Guyot, employé militaire.
Girard, compositeur.
Grouville.
Grevet, limonadier.
Gauja, homme de lettres.
Guinard.
Gabin, architecte.
Ganneron, présid. du tribunal de commerce.
Gossuin, propriétaire.
Godsmith, Anglais.
Grand, traiteur.
Grosjean (mademoiselle).
Gauthier, ouvrière.
Garaud, sculpteur.
Guillemot.
Guerlorget, march. de vin.
Genevray, garde national.
Gandechaux, banquier.
Ganier, médecin.
Gendrin, chirurgien.
Grignon, compositeur.
Gardel, élève en architecture.
Goichot, imprimeur. m.
Gruson, cordonnier.

H.

Hayau, fabricant.
Hébert, propriétaire.

Helly-Aubry.
Hamlet, conducteur.

J.

James
Joseph, ouvrier.
Jarnet, propriétaire.
Jorry, colonel.
Jeannisson, boucher, m.
Jules, domestique.
Joubert, étudiant.
Joubert, ouvrier.
Joseph, garçon de magasin.
Joseph, employé, m.
Jourdan (père), peint. en bât.
Jourdan (fils), peint. en bât.

L.

Legros, chirurgien.
Lachaume, chiffonnier.
Lelong, ouv. imprimeur.
Lemonnier, G.
Lacombe, capitaine.
Léger, médecin.
Lanjuinais, avocat.
Lebreton, étudiant.
Litré, étudiant.
Loiseau, capitaine.
Lamy, homme de lettres, m.
Lejeune, prote.
Le Roi, peintre.
Le Maire, statuaire.
Lesperou, ouvrier.
Laronet, chiffonnier.
Langlois, propriétaire.
Lançon, capitaine.
Ledru, avocat.
Lasalle (Jouslin de).
Laval (madame), lingère.
L'homme, imprimeur.
Levieux (madame Clara), lingère.
Lilios, sergent-major.
Laplanche, jeune.
Lassleur, étudiant.
Latapie, médecin.
Lafitte, député.
Lebon, horloger.
Laumonier, couvreur.
Laurier fils, israélite.
Levaré, François.
Levainville, négociant.
Levi (Abraham), israélite.
Lefebvre, Alexandre, lib.
Levasseur.
Lavocat, capitaine.
Lavolenne, limonadier.
Lepage (madame).
Lepage, armurier.
Lepage, père.
Latour-Dupin, capitaine.
Longervillermay, médecin.
Leuillier, maire.
Lallemand, relieur.
Lepelletier.
Lanjuinais, pair.
Luché, fumiste.
Luido, Anglais.
Laberge, médecin.
Loyson, médecin.
Luchet, négociant.

Lavallée.
Lignier (Adolphe) étudiant.
Loquet (Félix), militaire.
Levaillant, porte-drapeau.

M.

Magallon, homme de lettres.
Maurice, tanneur.
Martin, ouvrier.
Matra, ouvrier.
Miel, dentiste, m.
Mahon, jeune, négociant.
Marucci, Salvator, Italien.
Montazeau, médecin.
Martinet, médecin.
Mourette fils, m.
Michel (J.-F.), ouvrier.
Michel, décrotteur.
Madru, crocheteur.
Martinon, sellier.
Martin, domestique.
Molet, portier.
Marz, chirurgien.
Mavius, restaurateur au Bœuf à la mode.
Michalez, brodeur.
Muller.
Martin, ouvrier.
Mazet, armurier.
Monnet, portier.
Martin, négociant.
Morize, lampiste.
Moizard (madame), chapelière.
Molé, pair.
Moireau, négociant.
Millet, baronne.
Maillefer.
Maduel, élève de l'école polytechnique.
Malher, mécanicien.
Maurice, capitaine.
Massias (Charles).
Milbert, architecte.
Mirber, imprimeur. m.

N.

Nicod, peintre.
Normandin aîné.
Normandin cadet.
Nicod, médecin.
Nourrit père, artiste.
Nourrit fils, idem.
Noël, sergent-major.
Noël, calligraphe.

O.

Odillon-Barrot.
Orléans (duc d'), aujourd'hui Roi.
Otten, Louis, étudiant.

P.

Pellassy (Nestor).
Pozzo di Borgo, Russe.
Pasteur, négociant.
Priout, propriétaire.
Pilland (mademoiselle), ouvrière.
Pastoret, chancelier.
Pertus, docteur-médecin.

Picard, ancien militaire.
Pierron, ancien officier.
Poujetou (Michel), garçon perruquier.
Petitjean, étudiant.
Piquefeu, garde national. m.
Pecata, Grec.
Pérard, ancien militaire.
Paravey, prêtre.
Paravey, avocat.
Paravey jeune.
Pattui, fruitier. m.
Paul, artiste.
Pierre, marinier. m.
Petit, imprimeur. m.
Petitjean, serrurier.
Perrier (Casimir), député.
Picard.
Pervilain, sergent.
Papu, étudiant, m.
Pradher fils.
Paul Aubert, bijoutier
Portalis, premier président.
Petit, ex-sergent-major.
Pierquin, médecin.
Plée, botaniste.
Paulet, officier.
Paillhès, colonel.
Perthuis, chirurgien.
Pertho, ouvrier.

R.

Rouvier, négociant.
Regnier.
Roland, marchand de vin.
Rouvat.
Rondex, homme de lettres.
Richard, brasseur.
Rigaut, ouvrier.
Rumigny, général.
Ravez, artiste.
Robinet, pharmacien.
Regnaud, élève de l'école polytechnique.
Robertson, physicien.
Rosset (fils).
Renaud, marinier. m.
Robert (jeune), impr. m.
Rouzée, compositeur. m.
Rollet, commis.

S.

Saint-Léger, Henri.
Sient, Anglais.
Stofel, bottier.
Sanson, chirurgien.
Sébire, (Céleste), ouvrier.
Sèvres, élève de l'école polytechnique.
Souain, commissaire de police.
Sammel, médecin.
Suberbie, garde national.
Salembier, de Calais.
Séguier, premier président.
Séguier, son parent.
Sagot, ouvrier.
Séguin, de Clamecy, étudiant.
Sirtema van Gravoscius.
Séguin-Cluzel, pharmacien.

T.

Taillant, imprimeur.
Teste, officier de la garde nationale.
Thierry, capitaine.
Tonglès (madame), marchande de vin.
Turgot, capitaine de cuirassiers.
Tardieu, géographe.
Tauchan, médecin.
Thourel, avocat.
Thomas (Augustin).
Théologue, ancien diplomate.
Théologue (fils aîné)
Théologue (fils cadet).
Thomas, ouvrier.
Touchart.

V. W.

Vaillant, graveur.
Vallon, commis.
Vanneau, élève de l'école polytechnique.
Vernier, tambour.
Villemain fils, négociant.
Virgat, ouvrier.
Victor (madame).
Vairon.
Walter, artiste.
Wolff (Maurice), israélite.
Wiel, manufacturier.

X.

Xavier, ouvrier.

Z.

Zimmer, colonel.

FAITS MÉMORABLES

ET

TRAITS PATRIOTIQUES.

AVANT-PROPOS.

Nos lecteurs ont remarqué sans doute, en parcourant cet ouvrage, que nous avons omis une foule d'actions d'éclat et de beaux faits que la publicité doit cependant s'empresser de recueillir; mais est-il besoin de dire que notre plan ne pouvait admettre une aride classification? Nous nous étions proposé de consigner, dans un récit rapide, les principaux événemens de la grande semaine; de tracer à larges traits l'esquisse du vaste tableau que, pendant trois jours, nous eûmes sous les yeux; mais ces figures empreintes d'héroïsme, mais ces détails infinis, mais ces traits de patriotisme, de courage et de

bienfaisance, nous était-il possible de les coordonner, de les agencer convenablement, de les mettre tous à leur place sans nuire à la rapidité de la narration? Nous était-il possible de raconter simultanément ce qui se passait à la Bastille et dans la rue Saint-Honoré, au Luxembourg et sur le boulevard Poissonnière? Et pourtant, dans ces lieux divers et très éloignés les uns des autres, se répétaient à la même heure, au même instant, les prodiges de valeur, les actes d'humanité que l'on admirait aussi au Louvre et à l'Hôtel-de-Ville! Mettre tout cela en récit avec méthode et clarté, faire marcher tout cela de front était chose impossible, comme il était également impossible que nous fussions tout à la fois à la barrière du Trône et sur la place de la Révolution.

Quel parti devions-nous prendre, nous qui tenions à honneur de faire la part de tout le monde, nous qui voulions que chacun reçût selon ses œuvres? Narrateurs consciencieux et fidèles, nous avons voulu que notre récit marchât débarrassé de tout ce qui pouvait le ralentir. Pour lui donner de la vie, nous avons,

il est vrai, mis en scène et fait parler quelques personnages, mais ceux-là seuls qui se trouvaient le plus en évidence, soit par leur position sociale, soit par une position improvisée que leur avaient faite leur courage et leur patriotisme. Nous laissons au lecteur le soin de juger si nous avons bien compris notre tâche, et si nous l'avons dignement remplie.

Mais pour satisfaire au désir de notre cœur comme aux vœux de la France pour qui nous écrivons, il nous restait à rapporter et ces actes de bravoure si nombreux et ces faits presque surnaturels qu'enfantèrent un enthousiasme jusqu'alors inconnu et un sentiment indéfinissable de patriotisme; il nous restait encore à signaler à l'admiration publique cette généreuse abnégation de soi-même, cette charité toute divine qui firent exposer au feu de la mitraille tant d'hommes et de femmes que nous vîmes prodiguant à nos malheureux blessés les secours de leur art et les soins de leur courageuse sollicitude. Nous avons cru ne pouvoir mieux atteindre ce but qu'en faisant suivre notre ouvrage d'un

Recueil de faits sur l'authenticité desquels l'incrédulité ne pourrait élever aucun doute. Il en est quelques-uns qui certes paraîtront fabuleux à la foi même la plus robuste; mais lorsque des milliers de personnes viendront en attester la réalité et l'exactitude, qui pourra se refuser à croire à ces prodiges de valeur et d'héroïsme, alors surtout que notre miraculeuse révolution, que notre régénération politique seront là, témoignages vivans de ce qu'a su faire la France parisienne pour secouer un joug odieux et repousser un honteux asservissement?

Faut-il le dire? Tout extraordinaires que l'on trouvera certains faits d'entre ceux que nous allons énumérer le plus succinctement possible, il en est sans doute beaucoup d'autres plus extraordinaires encore qui ne sont point venus à notre connaissance, mais que des écrivains plus heureux et mieux informés s'empresseront de recueillir: de là vient que nos lecteurs chercheront peut-être en vain, non-seulement dans notre ouvrage, mais même dans le Recueil qui va suivre, des faits qui les intéressent personnellement.

Hélas! cette lacune n'est pas la seule que nous ayons à déplòrer. Ce que nous devons regretter encore, c'est de n'avoir pu parler avec assez de détails de la défense des Parisiens; c'est de n'avoir point payé un juste tribut d'éloges aux étrangers qui combattirent dans nos rangs. Honneur à eux! gloire à ces braves qui se sont réunis sous nos couleurs nationales! Puissent-ils recueillir leur part de cette liberté qu'ils nous ont aidés à reconquérir! Oui, puissent les peuples opprimés sous un joug despotique s'échauffer au feu de notre patriotisme, et, à notre exemple, recouvrer les droits dont la tyrannie les a dépouillés!

Et ces femmes qui se joignirent à nous alors que nous marchions à l'ennemi, elles que leur sexe semblait condamner à la crainte et aux larmes, les aurions-nous oubliées? Aurions-nous oublié aussi celles qui se sont dévouées avec tant de zèle au soulagement des blessés, non-seulement sur le lieu même du combat, mais encore aujourd'hui au chevet d'un lit de douleur? Ah! qu'elles reçoivent toutes par notre organe l'expression de la re-

connaissance publique, et qu'elles trouvent dans cette assurance un léger dédommagement à tant de fatigues, à tant de sacrifices! Mais déjà n'ont-elles pas trouvé dans leur cœur une bien douce récompense; n'en ont-elles pas trouvé une digne d'elles dans la gratitude si vraie, si profonde de ces hommes dont leurs soins ont adouci les souffrances; dans les félications du *grand citoyen*, et dans les paroles augustes de la reine des Français?

Que nos médecins aussi participent à ces félicitations et à cette gratitude, eux que l'on trouve partout où il y a du bien à faire, et qu'on ne retrouve plus quand on veut les remercier (1).

Ah! sans doute, dans ces jours de glorieuse mémoire, c'est l'impulsion de nos cœurs que nous avons suivie; c'est un sentiment généreux, c'est un amour violent pour la patrie et pour nos libertés publiques, c'est un enthousiasme qui ne calcule pas, c'est enfin cet irrésistible instinct de la conservation personnelle qui soulevèrent les masses comme par enchantement, qui improvisè-

(1) Historique.

rent une armée de héros, et qui, se communiquant aux vieillards, aux femmes, aux enfans même, électrisèrent toutes les ames et produisirent cet élan spontané auquel nulle force humaine n'aurait pu opposer de résistance. Dans un tel moment, alors que tout était confondu, bouleversé, que les hommes du pouvoir avaient disparu, que la France était sans roi, l'armée sans chef suprême, Paris sans autorité administrative; alors que la populace pouvait sans la crainte des lois se livrer à tous les excès d'une licence effrénée, dans un tel moment, disons-nous, quels maux n'avions-nous pas à redouter!

Vous croyez peut-être que nos propriétés vont être envahies, nos trésors enlevés, l'honneur de nos femmes outragé? Détrompez-vous : le peuple de Paris n'avait soif ni d'argent, ni de débauche: il avait soif de liberté.

A ce nom magique, tous se lèvent, tous s'avancent, tous combattent. Ils pénètrent dans les maisons, dans les palais même; mais, à l'Archevêché comme aux Tuileries, quelle probité scrupuleuse, quel désintéressement dans cette foule immense! Beaucoup sont

couverts des haillons de la misère, et pas un ne soustrait de vêtemens! ils trouvent des richesses, et ces richesses, ils ne se les approprient pas!... Je me trompe : ils ont violé des habitations particulières; ils en ont brisé les portes; ils se sont précipités en masse dans des magasins, dans des ateliers; mais ils venaient y chercher des armes pour défendre la liberté; et la sainteté d'une si belle cause avait à l'avance légitimé cet attentat à la propriété individuelle.

L'histoire écrira la révolution de 1830; elle dira ces prodiges que l'imagination ne peut croire: puissent alors les matériaux que nous venons de rassembler être consultés par elle! Puisse aussi ce faible monument, élevé à la gloire de nos concitoyens, attester aux yeux de l'Europe leur courage, leur patriotisme, et le triomphe de la liberté!

FAITS MÉMORABLES

ET

TRAITS PATRIOTIQUES.

1. M. Jame, caissier d'une maison de commerce de Paris, se trouvait le 28 juillet, rue des Prouvaires; après avoir combattu toute la journée, il fut atteint d'une balle qui, lui ayant traversé la cuisse gauche, alla frapper un autre combattant qui était derrière, et lui cassa la jambe. Quoique grièvement blessé, M. Jame, à la vue de son compagnon resté sans défense, sentit se ranimer son courage; il le prend, l'enlève et le dépose dans un endroit à l'abri des balles. Ne pouvant plus lui-même prendre part à de nouveaux dangers, il donna promptement son fusil à un jeune homme et lui dit: Allez, vengez-moi.

2. On cite un mot excellent d'un vénérable vétéran de la rue Notre-Dame-des-Victoires: « Vous avez donc rendu vos armes?» lui dit un voisin. «Rendu

mes armes! dit ce brave homme, je les prête, mais je ne les rends pas!»

---

3. Un garçon brasseur, nommé Richard, et Dubois, ancien maréchal-des-logis, se sont battus le 31 juillet, entre Sèvres et Versailles, contre vingt cuirassiers de la garde royale; ils ont démonté deux soldats, et sont revenus sur leurs chevaux à Paris.

---

4. Un officier de la garde royale se présente pour annoncer la suspension d'armes. Exaspérés par un massacre de deux jours, quelques citoyens réclament sa tête. Un des rédacteurs du *Sylphe* est assez heureux pour faire comprendre au peuple combien serait funeste à notre noble cause le meurtre d'un homme qui a rendu ses armes. Un instant après, il est choisi, par ceux-là mêmes qui l'ont désarmé, pour aller en parlementaire auprès de la garde royale.

---

5. Deux jeunes gens qui s'étaient emparés aux Tuileries d'une cassette en or massif ont été la remettre entre les mains de l'autorité constituée.

---

6. Au milieu de la fusillade, un ouvrier maçon s'a-

perçoit que la corniche d'un des pilastres de l'Hôtel-de-Ville va tomber et peut écraser plusieurs de nos braves défenseurs; aussitôt il va chercher du plâtre, rescelle la corniche, et se retire avec autant de sang-froid que s'il eût fait cet ouvrage en pleine paix.

---

7. Le nommé Levy, Abrahain, israélite, demeurant rue des Vieilles-Audriettes-Saint-Martin, n° 9, sort sans armes au premier bruit du canon, saisit l'arme d'un lancier, et entre le cinquième dans le Louvre.

Après avoir combattu long-temps, il rapporte un morceau du drapeau des Suisses. Ce brave homme, avant de retourner à ses travaux, a voulu déposer sa lance à la mairie du septième arrondissement; là des secours lui ayant été offerts, il les a d'abord refusés, en disant qu'il ne s'était pas battu pour de l'argent. Pressé d'accepter dix francs, pour subvenir à ses premiers besoins, il a enfin consenti à les recevoir en disant: «Puisque vous voulez absolument que je les accepte, je les prends, mais sous la condition que je vous les remettrai à l'instant à vous-même pour que vous en disposiez en faveur des orphelins.»

---

8. Le citoyen Charles Gautier, apprenti ouvrier, demeurant rue Saint-Avoye, n° 58, s'est battu aux Tuileries avec le plus grand courage. Vainqueur, il

est parvenu un des premiers dans les appartemens ; il a trouvé, sous des fauteuils, des bijoux, des bracelets et d'autres objets d'une très grande valeur, et il s'est empressé de les remettre aussitôt à la mairie du septième arrondissement.

---

9. Stéphanie Pillaud, ouvrière, a également déposé une robe de grande valeur.

---

10. Un garde national, que sa femme alarmée avait renfermé sous plusieurs clefs et verroux, entendant sonner le rappel, a sauté par la croisée d'un premier étage, après avoir préalablement descendu ses armes à l'aide d'une corde.

---

11. Un ouvrier dont la mise annonçait le peu d'aisance, et qui, dans la journée de mercredi, avait coopéré depuis cinq heures du matin à l'enlèvement de plusieurs postes, n'avait encore rien pris à trois heures du soir. Un jeune homme lui offre cent sous, mais le brave répond : « Je ne me suis pas battu pour de l'argent, monsieur, mais j'accepte dix sous. »

---

12. Un ecclésiastique âgé, passant dans la rue de Sèvres, parut effrayé de l'approche de deux hom-

mes qui venaient près de lui le sabre à la main, mais ces hommes lui dirent aussitôt : « Ne craignez rien, nous ne vous voulons pas de mal ; » et comme il paraissait se soutenir difficilement sur ses jambes, ils ajoutèrent : « Eh bien ! nous allons vous reconduire chez vous, quand ce ne serait que pour vous rassurer. » En effet, ils le reconduisirent avec beaucoup d'égards jusqu'à la porte de sa maison.

---

13. C'est mademoiselle Clara Levieux, du magasin de la rue Saint-Denis, n° 293, qui a arboré le premier drapeau tricolore sur les barricades de cette rue ; c'est encore un fait à consigner en l'honneur des dames.

---

14. On a vu un jeune étudiant en médecine, M. Laroulandie, s'exposer plusieurs fois dans la place du Palais-Royal pendant le feu roulant des Suisses pour en arracher nos blessés, ensuite les panser.

---

15. M. Cartewith, Anglais, fut remarqué dans le quartier du Petit-Carreau, qu'il habite, animant les citoyens à la défense, et secourant les blessés. Sa jeune fille s'est occupée trois jours à faire de la charpie.

16. Parmi les braves qui ont péri victimes de la liberté, se trouve Jean-Marie Marquet, filateur de laine, ancien sous-officier et garde national. Il laisse une veuve sans fortune avec trois enfans en bas âge.

17. M. Fossé, cité dans plusieurs journaux, non-seulement pour avoir fabriqué et fourni un nombre considérable de cartouches, mais encore pour avoir, dans les nuits et journées des 29, 30 et 31 juillet, préservé l'établissement national de la Bourse des plus grands dangers, avait été placé à ce poste important par les colonels Pailhès et Dulac, deux des plus braves officiers de l'ancienne armée; il croit de son devoir de citer au nombre des personnes qui l'ont secondé avec autant de dévouement que de courage le sieur Chèvre, employé à la Bourse, qui désarma un individu suspect qui, après avoir pénétré dans la Bourse, tenait une espingole sur la poitrine de M. Fossé pour le forcer à lui livrer passage à son magasin.

18. M. Plée, botaniste, a concouru activement à la répression de la révolte des prisons. Il a arrêté lui-même un des voleurs échappés de Sainte-Pélagie, et a rendu M. Magallon à la liberté.

---

19. *Au Rédacteur de* LA TRIBUNE DES DÉPARTEMENS.

Monsieur,

Mercredi 28, vers les six heures du soir, un jeune chirurgien breton, M. Papu, mon ami intime, a été mitraillé sur le quai Lepelletier, près de la Grève, au plus fort du combat. Sa mère et ses sœurs habitent Rennes. Un affreux désespoir va s'emparer de sa famille. Vous pouvez porter dans son sein quelque consolation en lui apprenant que le nom d'un fils, d'un frère, mort en héros, sera honoré tant que le patriotisme, le courage et la philantropie ne cesseront pas d'être des vertus parmi les hommes. Armé de son fusil, et à la tête d'un petit nombre de braves, Papu se multipliait pour ainsi dire, soit en tirant sur les soldats du digne émule de Charles IX, soit en pansant ses camarades que le feu ennemi avait atteints. Il portait les secours de son art à un des blessés, lorsqu'il fut criblé de coups. Transporté chez la portière du n° 32, où il reçut les soins les plus touchans, il a encore vécu quatre heures, formant des vœux pour le triomphe de la liberté. Son ardent patriotisme imposait silence à ses douleurs physiques; quelques instans avant d'expirer, il s'est écrié : « Faites savoir à ma famille que je meurs content, car je sens que la victoire ne saurait nous

échapper. Il est doux, il est beau de mourir pour la patrie. »

J'ai l'honneur d'être, etc.

Pierre Grand, *avocat*.

Paris, 4 août 1830.

---

20. Dans la journée du 28, lorsque, vers trois heures, les Suisses ont parcouru la rue Montorgueil, en faisant un feu continuel, quelques habitans, qui s'étaient à la hâte munis de pierres, en ont tué ou blessé un grand nombre. Le jeune Feytaud, compositeur d'imprimerie, et un autre ouvrier, placés au troisième du n° 76, n'ont cessé d'accabler l'ennemi sous une grêle de pierres, et, après avoir attiré sur la croisée où ils étaient la décharge de toute une compagnie, ils sont parvenus à tuer l'officier qui la commandait.

---

21. On a vainement essayé de donner de l'argent aux ouvriers qui ont pris une part si glorieuse à notre nouvelle révolution. Une personne qui voulait leur distribuer mille écus n'a pu leur faire accepter une seule pièce de vingt sous.

---

22. Un élève de l'école polytechnique, suivi d'en-

viron cent vingt hommes, s'est dirigé vers l'Arsenal. Arrivé à une certaine distance, il se détache avec quatre hommes de bonne volonté et se présente au poste suisse chargé de garder cet établissement. Il somme le sergent de se rendre, et comme celui-ci se dispose à se défendre, il lui tire un coup de pistolet à la jambe et le renverse. Le poste, composé de quarante soldats, a aussitôt mis bas les armes. On a trouvé dans l'Arsenal, outre un assez grand nombre de fusils à moitié confectionnés, quatre pièces de canon auxquelles ont été aussitôt attelés des chevaux fournis par les écuries d'un hôtel voisin. Un quart d'heure après, ces pièces enfonçaient la porte du Louvre.

---

23. Des soldats français ne sauraient être des assassins : le cinquième régiment de ligne a refusé de tirer sur des masses inoffensives; soldats et citoyens se sont embrassés; leur cause est la même. Aux vertus civiques comme aux actions d'éclat, la patrie saura être reconnaissante.

---

24. Le vol et le pillage n'ont pas trouvé de place dans les cœurs des défenseurs de la patrie; dans la rue Saint-Honoré et dans la rue Saint-Martin, les troupes citoyennes ont chassé de leurs rangs deux hommes coupables de vol.

25. M. Dalemberg, négociant, chevalier de la Légion-d'honneur, ancien officier d'ordonnance du lieutenant-général Nuber, s'est mis le 28 juillet à la tête d'un corps de quatre cents ouvriers qu'il conduisit au feu; après avoir essuyé plusieurs feux de peloton, rue du Faubourg-Poissonnière, il arriva sur le boulevard avec son monde; là ils trouvèrent les lanciers de la garde qui les chargèrent avec fureur: on vit alors M. Dalemberg arrêter l'un d'eux par la bride de son cheval, tirer un coup de pistolet sur lui, et le forcer à se rendre.

26. Des habitans de la rue Vertbois nous signalent la conduite intrépide d'un ex-gendarme à pied, qui, ayant revêtu un uniforme national dans la journée du 28, a combattu pendant six heures auprès de la porte Saint-Martin, et a fait tomber onze gardes royaux. De là il s'est porté rue de Richelieu et aux Tuileries, où il a encore combattu avec la même vigueur. Lorsqu'on lui offrit du vin et de l'eau-de-vie, il refusa en disant: « Le vrai Français se bat à jeun, il en a plus de calme et de sang-froid. » Ce brave n'est rentré à la maison que lorsque tout a été terminé, n'ayant reçu qu'une légère blessure.

27. Le jeune Fayolle, fils du libraire demeurant

rue du Rempart, s'est emparé le 30 juillet d'un homme à cheval, armé d'un fusil, et porteur de dépêches de la cour.

---

28. Madame Laval, de la rue Saint-Denis, nº 200, est signalée par les habitans de son quartier pour l'héroïsme de sa conduite. Mère de quatre fils, elle les a constamment encouragés dans les travaux des barricades par ses énergiques exhortations et son exemple. Ces remparts une fois terminés, elle les a armés, conduits elle-même dans les rangs de nos braves, et, uniquement occupée pendant les trois jours à leur préparer des alimens, elle les renvoyait, après quelques instans de repos, reprendre leur poste d'honneur. Ces jeunes gens ont dignement répondu au patriotique dévouement de leur mère.

---

29. Ce fut Isidore Barrault, compositeur, qui descendit le drapeau des tours de Notre-Dame.

---

30. Une des belles actions que nous aimons à rapporter est celle-ci : Le 29, dans le plus fort de la fusillade du Louvre, plusieurs gardes nationaux et autres, vis-à-vis la grande porte de la rue du Coq, avançaient et reculaient aux décharges des Suisses. Un chef de bataillon de l'ancienne armée,

Piémontais naturalisé Français, âgé de plus de 60 ans, cheveux blancs, avec un pistolet à la main, animait de la voix nos braves défenseurs et leur disait : « Courage, courage, mes amis, n'ayez pas peur; « les balles des soldats suisses ne peuvent atteindre « un cœur français, et ne doivent pas affaiblir votre « bravoure, connue de toute l'Europe : courage, « marchons à la victoire....! »

---

31. La rue Mandar est une de celles où l'attaque des Suisses fut des plus violentes, et où ils éprouvèrent une résistance héroïque. Plusieurs de leurs officiers et de leurs soldats y furent tués. Les habitans de cette rue ont déployé, ainsi que leurs concitoyens de tous les quartiers de la capitale, une bravoure au-dessus de l'expression. Un père de sept enfans, M. Hamlet, l'un des conducteurs des messageries d'Armand Lecomte et compagnie, s'est arraché des bras de sa femme pour voler où l'appelait son devoir de citoyen. Après que la barricade a été construite, quand il a eu épuisé ses munitions, et après avoir lancé sur la troupe tous les pavés qu'il avait à sa disposition, il a reçu, en fermant sa croisée, une balle qui lui a cassé le bras.

---

32. Depuis le moment où les citoyens se sont emparés du Louvre, un jeune homme qui accompagnait

les assaillans a fait preuve d'une force de caractère et d'un dévouement au-dessus de tout éloge.

Cet enfant (car il ne paraît pas être âgé de plus de treize ans) avait été chargé par M. Ch. Ledru, avocat, commandant en chef le poste du Louvre, de diriger cent cinquante hommes environ.

Ces braves citoyens, tous ouvriers et armés pour la plupart de piques, se soumettaient à ses ordres avec la docilité la plus parfaite. Le jeune écolier n'a pas voulu quitter un seul instant la faction pendant deux jours et deux nuits. Il se nomme Boussange: c'est un élève de l'école préparatoire de M. Barbet.

---

33. Dans la journée du 29 juillet, les sieurs Caillon, cocher de cabriolet, rue des Maures, n° 28; Henri Saint-Léger, employé, rue du Jour, n° 3, avec six autres braves, ont pris de vive force, près la place du Palais-Royal et sous le feu de la mousqueterie des Suisses et de la garde royale, une pièce de canon de huit (garde royale). Cette action courageuse a coûté la vie à trente-cinq des nôtres.

---

34. Le docteur Pierquin s'est battu à la porte Saint-Denis, où il est arrivé des premiers. Après avoir tiré les cinq cartouches qu'il possédait, sur les lanciers et leur commandant, il s'est livré avec zèle au pansement des blessés. Dès le 26 au soir, le docteur Pierquin, nommé médecin en chef de la

deuxième légion de la garde nationale, par M. Delaborde, a établi une ambulance au manége.

---

35. Au coin de la rue de Valois-Batave, où un combat d'une heure avait eu lieu, un ouvrier veut monter le premier dans la maison du magasin de *Jeanne-d'Arc*, où des gardes royaux étaient entrés de vive force; il en sort le premier en tenant dans ses bras deux soldats blessés, et menaçant tous ceux qui oseraient faire feu sur eux. Ces deux blessés, ainsi que plusieurs autres, ont été transportés à l'hôtel du Périgord, où tous les soins leur ont été prodigués.

Dans la même rue, quelques individus, entrés dans la maison de *Jeanne-d'Arc*, jetaient par les croisées des plats d'argent: aussitôt, les braves ouvriers qui se trouvaient là se sont empressés de les ramasser et de les porter dans une maison voisine.

---

36. Une jeune ouvrière habitant la rue de l'Odéon, à laquelle on avait donné le nom de *petite vivandière*, possédée du désir de se rendre utile aux braves défenseurs de nos libertés nationales, voulut, pendant les sanglantes journées des 28 et 29 juillet, remplir des fonctions d'autant plus périlleuses qu'elle ne put les exercer qu'au milieu du carnage. Ne prenant conseil que de son cœur, elle vendit le peu d'effets qu'elle possédait, acheta du vin et de l'eau-de-vie, et

malgré l'incompatibilité de son ancienne profession avec la nouvelle, notre vivandière improvisée, le bidon en sautoir et le panier au bras, parcourait les rangs, offrant un morceau de pain à l'un, un petit verre à l'autre, stimulant le courage de celui-ci, plaçant le premier appareil sur la blessure de celui-là; enfin se multipliant, car elle était partout.

Je l'ai vue ramenée en triomphe par les braves qui la nommaient leur libératrice. Sa modestie paraissait souffrir des éloges qu'ils lui prodiguaient.

---

37. M. Paul Caffe, chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu, revenait mardi, sur les dix heures du matin, de certifier deux actes de naissance à la mairie rue Geoffroy-Lasnier; en passant sous l'arcade de l'Hôtel-de-Ville, il rencontra le détachement de gendarmerie qui cédait sans résistance le poste de l'Hôtel-de-Ville à une troupe considérable d'ouvriers, pour la plupart armés de fusils. La place de Grève était garnie de citoyens. M. Caffe continuait son chemin, lorsqu'au bas du pont Notre-Dame il vit arriver un peloton de ving-cinq grenadiers de la garde royale, commandé par un lieutenant. M. Caffe avertit l'officier que le poste de l'Hotel-de-Ville n'est plus occupé par des troupes royales, et que, s'il a l'imprudence de s'y rendre, il sera massacré lui et les siens. L'officier répond qu'il connaît ses ordres et n'en a pas à recevoir du premier venu; il lui ordonne de

passer au large : le ton avec lequel ces derniers mots sont prononcés ne permet pas au généreux Caffe d'insister. Il retourne sur ses pas, s'appuie contre la boutique du marchand de vin qui fait l'angle du quai et de la place de Grève. A peine les soldats de la garde ont-ils dépassé l'angle, que le peuple leur crie de rendre les armes. Le lieutenant ordonne à sa troupe de coucher en joue. Aussitôt de part et d'autre a lieu une décharge meurtrière : tous les soldats sont blessés et dix tués. M. Caffe, qui avait prévu l'événement, en était resté le témoin. Muni de sa trousse, il se hâte de secourir les blessés des deux partis ; le peuple veut achever l'officier, qui était tombé la poitrine percée de deux coups de baïonnette et la cuisse cassée par une balle. M. Caffe, qui posait le premier appareil sur tous les blessés indistinctement qu'on amenait vers lui, le protége de sa personne, et le peuple se rend à la voix de celui qui remplissait si dignement son ministère. Le malheureux officier vécut encore près d'une heure et demie, et plus d'une fois il serra la main de son intrépide et jeune libérateur, demandant ainsi pardon à celui qui venait de lui donner un si salutaire conseil, repoussé avec tant de grossièreté.

---

38. Samedi 31, sur les deux heures de l'après-midi, dans la rue Saint-Honoré, près de l'Oratoire, un individu habillé en bourgeois est reconnu pour

le chef commandant dans la journée de mardi le poste des gendarmes à la préfecture de police. Ce bruit, fondé ou non, circule de bouche en bouche, et fait pleuvoir les injures sur cet homme : les uns crient qu'il faut en faire justice, qu'il faut l'exterminer. Cependant des pistolets, des poignards, des sabres nus sont dirigés contre sa poitrine par quelques hommes ivres qui l'entourent. M. Caffe perce la foule, s'écrie qu'il n'est plus besoin de victimes, que l'on ne peut pas égorger un homme sans armes ; puis il tire un petit pistolet de poche, et saisissant de l'autre main le malheureux dont chacun demande la mort, il menace de brûler la cervelle au premier qui le frappera ; il ajoute qu'il le conduit à l'Hôtel-de-Ville pour le faire reconnaître : son attitude impose à la foule. Une personne très bien vêtue, témoin de cette action, présente à l'héroïque enfant d'Esculape un très beau pistolet de calibre, en lui disant : « Jeune homme, puisque vous faites un si bel usage de vos armes, en voici une qui vaut mieux que la vôtre. » C'est avec cette arme que M. Caffe continue d'escorter jusqu'à la place de Grève le prétendu gendarme, qui n'était qu'un ex-employé des droits réunis, comme on s'en est convaincu, une fois parvenu au poste de la Grève. Tout le monde a pu voir ce malheureux qui faillit devenir victime d'une méprise, et qui était père de trois enfans, proclamer à haute voix son ancienne profession et l'énergie de son libérateur.

39. Le nommé Rozet ou Roza, Lyonnais, homme déjà âgé, arrivé depuis peu de temps à Paris, s'était mêlé parmi les braves Parisiens à l'attaque du Louvre. Il chargeait leurs armes; les balles qui sifflaient de toutes parts autour de lui ne purent le détourner de remplir l'office dont il s'était volontairement chargé. Il enflammait aussi la jeune imagination de nos preux, en leur racontant le siége de Lyon et l'héroïque résistance de ses habitans. Auprès de cet homme courageux, le nommé Orième, garçon chapelier, se faisait également remarquer par une rare intrépidité.

---

40. M. Théodore Gauteron, Dauphinois, ancien receveur principal des contributions indirectes, renvoyé sans traitement, en 1815, pour cause d'opinion, a été vu sur la place du Palais-Royal, où, malgré le feu des gardes royaux et des Suisses, il portait, pendant plus de deux heures, un drapeau tricolore et un noir. Ce brave était aussi à la prise des Tuileries et à celle du Louvre, où il est entré un des premiers; il était encore rue Croix-des-Petits-Champs quand le général Walsh commanda au cinquième de faire feu, ainsi qu'au passage du Saumon. L'arme qu'il avait, il se l'était procurée en l'arrachant à un Suisse.

---

41. Au moment où l'on venait de placer le drapeau tricolore sur la caserne de Babylone, un jeune

Suisse, les larmes aux yeux, donna à un de nos citoyens la somme de soixante francs *pour les blessés français ;* il s'est acquitté de sa commission, et a remis cette somme dans deux troncs placés à cet effet à la porte des messageries Laffitte, rue de Grenelle Saint-Honoré, dès le lendemain 29. Comme c'est peut-être la seule action de ce genre faite par un Suisse, nous nous sommes empressés de la publier.

---

42. Dans la matinée du mercredi 28 juillet, les nommés Étienne Boulin, de Rouen, et Adolphe Favre, de Lille, étaient sur le quai qui est entre celui aux Fleurs et le pont conduisant à la place de Grève, près d'un groupe de peuple armé de bâtons, cannes, sabres, pistolets ou fusils, et qui commençait à se débander par le feu d'une compagnie de la garde qui s'était séparée de son bataillon pour venir la disperser.

Le jeune Fabre saisit le fusil de l'un de ces braves citoyens qui venait de tomber à ses côtés, et perçant leurs rangs, il s'écrie : « Mes amis, en avant ! c'est la Charte que nous défendons ; mourons, s'il le faut, mourons pour elle ! en avant ! » Il s'élance ; le peuple se précipite comme entraîné sous le feu de la fusillade de cette compagnie de la garde, qui est bientôt obligée de se replier sous le bataillon qu'elle venait de quitter. Et Boulin, que l'action héroïque de son généreux ami avait enthousiasmé autant que

rempli d'admiration, s'empara du fusil de l'un de ces sublimes citoyens qui venait de payer sa dette à la patrie, et vola sur ses pas. Les balles sifflaient de toutes parts ; aucune ne le toucha : une seule traversa le pantalon du jeune Favre, sur le côté droit du genou gauche.

Tous deux se trouvaient aussi dans la même journée, en tête d'une dizaine de citoyens, à l'affaire du poste vis-à-vis Saint-Sulpice, qui a été obligé de fuir après avoir brûlé quelques cartouches. On les vit encore le lendemain à l'attaque de l'archevêché, où ils s'attachèrent à maintenir l'ordre ; ils furent des premiers à exprimer le désir que le linge et l'argenterie fussent portés à l'Hôtel-Dieu. On sait que leur vœu généreux fut accompli.

---

43. Nous devons citer, comme s'étant particulièrement distingué dans les trois mémorables journées de juillet, le nommé Constant Pillard, garçon tonnelier, âgé de vingt ans ; l'île Louviers, la place de Grève, la rue Saint-Martin, la place de la Bastille, le Louvre, les Tuileries, ont été tour à tour témoins de sa rare intrépidité. A l'île Louviers, il força le poste de lui rendre les armes, quoique lui et ses compagnons fussent en nombre très minime ; à la place de Grève, un boulet vint frapper à la grande porte de l'Hôtel-de-Ville, au moment où il montait le perron ; il fut légèrement blessé d'un éclat de

bois, ce qui ne l'empêcha pas d'aller se mêler encore aux combats du Louvre et des Tuileries.

---

44. Dans la journée du 28, M. Lebreton, au coin de la rue Saint-Nicaise, a eu le bonheur de tuer un officier du 3ᵉ de la garde ; après avoir essuyé son feu, il s'est précipité au milieu du feu de l'ennemi pour lui arracher son hausse-col.

---

45. M. Joanni Pharaon a, lui seul, harangué le 5ᵉ régiment de ligne dans la rue Neuve-des-Petits-Champs, a été le premier qui, bravant tout, a pu disposer ce corps en faveur des citoyens ; c'est d'après ses exhortations que ce régiment a tiré en l'air.

---

46. M. Ambroise Menoret, charpentier, se rendait le 28 juillet au théâtre du Gymnase, pour les travaux de reconstruction intérieure. Déjà témoin la veille des charges de cavalerie exécutées sur les boulevards, et indigné de la fusillade dont on entendait le bruit, il se met à la tête de quelques personnes réunies à la porte Saint-Denis, et s'élance sur le corps-de-garde Bonne-Nouvelle, dont il désarme le factionnaire. Vingt hommes environ de troupes de ligne composaient le poste, qui se rendit facilement. Le chef seul fit quelque résistance. Un citoyen arrêté le matin dans un rassemblement fut mis en liberté.

---

47. M. Botat du Mesnil, instituteur de S. A. R. le prince Frédéric de Danemarck, arriva à Paris dans la nuit du 25 au 26 juillet. Le 27 il était sur les tours de Notre-Dame, arborant le drapeau tricolore, et appelant au son du tocsin les citoyens au combat de la liberté. Le 28 juillet, nommé sur la place de l'Odéon, par l'un des héroïques élèves de l'école Polytechnique, chef d'une compagnie de vingt-cinq ouvriers, il contribua puissamment à la reddition de la caserne de Babylone, défendue avec acharnement par cent vingt Suisses. Apercevant M. Mesnil ou Mény, tel est le nom que l'on nous a donné, jeune artiste, tomber à ses côtés, il s'élance comme un lion, monte un des premiers dans les chambres et désarme deux Suisses qui, genoux en terre, lui demandèrent grace. Alliant la grandeur d'ame au courage, il leur laisse la vie en les constituant prisonniers. Le 28, il se trouvait à l'angle de la rue Saint-Nicaise, armé d'un fusil de chasse, dont les deux coups faisaient tomber deux hommes chaque fois que la mitraille lui laissait le temps d'ajuster. Enfin, le 4 août, il entrait à Rambouillet, où il s'était porté dans l'intention de livrer un nouveau combat en l'honneur de la liberté dont il a été dans ces glorieuses journées un des plus valeureux et des plus modestes champions.

48. Parmi les victimes de la journée du 29, nous devons signaler M. Chandepie de Boiviers, peintre, demeurant au Palais-Royal, n° 8. C'était un des plus anciens officiers de la garde nationale de 89; il laisse une veuve et une fille, jeune personne de seize ans. Jusqu'à son dernier moment, il n'a fait que s'informer si le peuple était victorieux.

---

49. M. Madden, Anglais, demeurant à Passy, blessé dangereusement à la tête, et poursuivi par un lancier, n'a dû la vie qu'à un de ses ouvriers qui combattait auprès de lui, et qui d'un coup de pistolet a terrassé son indigne adversaire.

---

50. M. Millancour, demeurant rue des Petites-Écuries, n° 45, qui a été constamment au feu, ayant été renversé par un gendarme, rue de Richelieu, a enfoncé son poignard dans le ventre du cheval, et, sans s'effrayer, s'est remis en tirailleur.

---

51. Le nommé Vincent Belay, coiffeur, rue de Verneuil, âgé de vingt-quatre ans environ, a descendu avec son fusil dans le bas de la rue Saint-Jacques, dix grenadiers suisses; laissé pour mort, il a été transporté à l'hôpital.

52. Un domesique du comte de Lanjuinais, pair de France, rue du Bac, n° 34, s'est retiré couvert de blessures.

---

53. On remarquait dans les groupes le nommé Jean-Baptiste Rony, professeur, demeurant rue Serpente, hôtel d'Anjou, destitué par la camarilla: n'ayant pu se procurer des armes, il haranguait le peuple, rue Saint-Honoré, avec une énergie qui faisait couler des larmes, et poussait les masses au combat. Dès qu'il a pu conquérir un fusil, il a été non moins intrépide qu'éloquent. C'est lui qui le lendemain a envahi un des premiers le Louvre.

---

54. Le 29, la prise des Tuileries a été décidée par un détachement de cinquante hommes environ, venu du faubourg Saint-Germain par le Pont-Royal. On remarquait parmi ces braves, M. Gauja, gérant du *National;* de Rougemont, élève de l'école Polytechnique; M. de Monglave, qui s'était déjà illustré la veille à la Grève; et le coiffeur Belay, de la rue de Verneuil, qui, bien que laissé la veille pour mort, avait repris son fusil, et gardé son courage. Ce détachement si faible a traversé héroïquement le pont sous un feu continuel de mousqueterie, qui partait du premier étage du château; et par un prodige inouï, il n'a eu que deux hommes de tués dans ce passage plus glorieux que celui du pont d'Arcole.

55. Le 28, dans la rue Charles X, un enfant embusqué seul dans une embrasure de boutique, a tué avec un pistolet le porte-drapeau d'un des régimens de la garde, et emportant le drapeau, s'est enfui à toutes jambes sans être atteint par le feu de tout le régiment. Le soir, il promenait sa capture dans les rues.

56. Le jeune Ader, étudiant, frère du rédacteur de la *Tribune des départemens*, a été tué en combattant en héros à la caserne de la rue de Babylone.

57. Deux espions qu'on prenait pour Peyronnet et Raguse, et que la foule avait conduits *dimanche* en cabriolet à l'état-major de la place Vendôme, ont été arrachés à la fureur du peuple par M. de Monglave, aide-de-camp du général Vaudoncourt, et M. Vincent, député de l'Hérault. L'un de ces espions était le frère d'un capitaine de la garde, l'autre un lieutenant adjudant de place; on a trouvé sur eux des armes et des dépêches. Ils ont été emprisonnés.

58. Des gardes royaux faisaient depuis plusieurs heures des décharges terribles sur les braves défenseurs de la liberté. Un grand nombre de ces der-

niers étaient tombés, et leurs compagnons, animés par le désir de venger leur mort, combattaient avec un tel acharnement qu'ils parvinrent à mettre en fuite leurs adversaires. Dix de ces malheureux s'avancent et offrent de rendre leurs armes. «Point de quartier pour ces brigands,» répètent mille voix ensemble, et aussitôt on marche sur eux pour les écraser; un jeune homme, M. Pelars, qui s'était avancé au milieu de la mitraille pour secourir un blessé, frémissant de douleur en voyant que le sang français va recommencer à couler, s'élance avec courage, et se tenant au milieu des deux partis: Qu'allez-vous faire, dit-il au peuple en fureur, verser le sang de vos concitoyens?... Ils sont Français, ils sont nos frères; ils nous rendent leurs armes, seriez-vous assez barbares pour les égorger?... —Regardez, monsieur, s'écrie un des plus furieux en montrant un cadavre ensanglanté, c'est mon frère, il vient de périr à côté de moi; ce sont ces bourreaux qui l'ont tué. Point de quartier,» et ces sanglantes paroles sortent de toutes les bouches. «Ils ne périront pas, ou je mourrai le premier,» leur répond le généreux jeune homme. Il se place aussitôt devant les gardes royaux, leur fait un rempart de son corps, et saisissant la baïonnette d'un fusil: «Tirez sur moi si vous l'osez!...» Ce dévouement héroïque, ce courage inaltérable frappent les esprits et désarment les plus irrités. Les gardes royaux rendent les armes; on s'embrasse de part et d'autre,

et le sang français ne coule pas... Ce trait s'est passé dans les environs de la Grève, et nous a été rapporté par un témoin oculaire.

---

59. M. Nisas, qui a déjà beaucoup souffert dans les colonies françaises pour la liberté, a pris les armes à l'insurrection de Paris. « Mon premier coup d'essai, a-t-il dit, sera contre les oppresseurs et les parjures. Quoique je ne sois pas Français, je n'en ai pas moins le caractère, car l'amour de la liberté est né dans tous les cœurs. » Il n'a cessé de combattre pendant les trois jours.

---

60. Un ancien officier (le chevalier de Saint-Nérante), couvert de blessures, pouvant à peine marcher, a été souvent remarqué au milieu de nos braves citoyens dans les journées des 27, 28 et 29, les encourageant par ses discours et son ardeur. Sur le Pont-Neuf, il entendait plusieurs personnes se plaindre de n'avoir pas d'armes; il leur cria: « Les Suisses en ont; venez, vous serez bientôt armés. » Partout ce brave a montré le courage le plus héroïque.

---

61. Le colonel Balsemao, demeurant rue du Mont-Blanc, n° 59, interpellé par plusieurs ouvriers qui, tous armés, lui criaient de venir avec eux,

leur répondit : « Oui, mes amis, celui qui a combattu en Portugal pour la cause de la liberté combattra en France pour la cause du peuple ; » et aussitôt il partit avec ces braves pour la rue Montmartre.

---

62. Parmi les étrangers qui se sont signalés par leur bravoure dans la défense de nos libertés, nous citerons M. Joseph Pellegrini, avocat, rue Rameau, n° 7, qui est venu à Paris par suite de la révolution piémontaise. C'est lui qui, dans la journée du 28 juillet, a excité les habitans de son quartier à construire des barricades dans la rue Rameau, avec les matériaux destinés au monument du duc de Berry. Dans la journée du 29, il s'est porté sur les points menacés, et est revenu combattre pendant neuf heures dans la rue Saint-Honoré, près le Palais-Royal. On l'a vu s'élancer au milieu des balles pour s'emparer du bonnet d'un garde royal qu'il venait de frapper mortellement à l'angle de la rue Richelieu.

Les faits peuvent être attestés par M. Baudoin, marchand de vin, rue Traversière-Saint-Honoré, n° 5; M. Dubouchet, docteur-médecin, rue Basse-du-Rempart, n° 14, qui n'a cessé de donner ses soins aux blessés; M. Alfred Rey, rue d'Artois, n° 44; M. Moulin, dentiste, rue Richelieu, n° 18; et par beaucoup d'autres habitans du quartier du Palais-Royal.

---

63. Le nommé Ancel (Jacob), israélite, ouvrier bottier, demeurant rue Guénégaud, n° 23, partit le mardi soir 27, à sept heures, pour aller seconder le généreux élan de nos concitoyens qui étaient déjà rue Saint-Honoré, près la barrière des Sergens; il reçut dans cet endroit une balle à la tête, au moment où il venait de tuer un tambour du 3e régiment de la garde royale. Blessé assez grièvement, il fut forcé de rentrer chez lui.

---

64. M. Julia de Fontenelle, l'un des courageux médecins qui allèrent à leurs frais à Barcelone, lors de la fièvre jaune, a, dans les journées du 28 et du 29 juillet, non-seulement prodigué tous ses soins à un très grand nombre de blessés, à la place de Grève et au Louvre, mais on l'a vu encore braver la fusillade pour aider à transporter ces victimes, et employer presque tout son linge pour panser leurs blessures.

---

65. Le 29 juillet, au milieu de la terrible fusillade du Louvre, nous avons aperçu un individu sans armes prodiguer ses soins aux malheureux blessés; sur l'observation qu'on lui fit qu'il courait le plus grand danger en bravant la fusillade, il répondit :

« Si ma situation politique comme sujet de sa majesté l'empereur d'Autriche m'empêche de prendre les armes, cela ne doit pas m'empêcher de prodiguer tous mes soins pour secourir ces braves qui viennent d'être blessés pour la défense de leurs droits. Si je deviens moi-même victime, que mon sang soit versé et offert en holocauste aux mânes des malheureux Français qui ont été égorgés dans mon pays par une populace excitée par la prédication fanatique d'un évêque. »

Lorsqu'on lui a demandé de quel pays il était, il a vivement répondu : « Je suis de Vérone, mais mon père s'est toujours conduit en honnête homme. »

Nous avons cherché à savoir son nom, et nous avons appris qu'il s'appelle Faïloni.

---

66. Le 28 juillet, vers midi ou une heure, je me trouvais sur le boulevard des Italiens, où l'on abattait les arbres pour les barricades, vis-à-vis les bains Chinois ; je marrêtai. Là arrive une troupe de quinze à dix-huit lanciers de la garde royale, lesquels s'arrêtèrent auprès de la première barricade : tout aussitôt je vois un homme d'un air vénérable qui, à huit ou dix pas de la troupe, agitait une *aigle* et défiait les lanciers aux cris de *vive la Charte!* Ces derniers aussitôt firent feu sur l'aigle et sur celui qui la portait ; mais heureusement il ne fut point atteint ; les lanciers au contraire rétrogradèrent

honteusement. Dès lors je m'approchai de l'homme qui portait l'aigle; mais quelle surprise pour moi quand je reconnus en lui un sergent-magor de l'ex-cent-huitième de ligne, que je croyais tué à la bataille de Waterloo, et avec lequel j'avais combattu en Allemagne, en Saxe, etc., et que j'avais vu blessé en Allemagne! Je l'embrassai ainsi que l'aigle chérie qu'il portait dans les dernières guerres de Napoléon.

Il me dit: « Mon vieux camarade, voilà quinze années que je porte cette aigle sur mon cœur, cachée et endormie, mais j'espère qu'elle va se réveiller... Vous avez, dit-il, entendu et vu ces maladroits... Ils ne lui ont pas seulement arraché une plume, etc. »

Il me dit aussi: « Je ne puis vous parler amplement aujourd'hui, il faut barricader... aidez-nous, etc. »

J'ai revu ce brave et ancien militaire, le 2 août; il n'avait point été blessé et j'en suis fort aise; il portait encore son aigle sur son cœur, en dedans de son gilet. J'ai retardé mon départ de Paris de plusieurs jours afin de le revoir. Il se nomme Fayet, ex-sergent-major, teneur de livres, maison de veuve Grandpré, rue Saint-Thomas du Louvre, n° 30, à Paris. (*Note communiquée.*)

---

67. Le jeudi 29, à huit heures du matin, le nommé Juvénal Lombard, vêtu seulement d'une

chemise et d'un pantalon de toile, se distinguait à l'attaque du Louvre; il avait déjà tiré onze coups de fusil, sans changer de place, lorsqu'un de ses camarades tombe auprès de lui, en criant: *Du secours, je ne suis que blessé.* Aussitôt il court au malheureux, le relève, sans pour cela quitter son fusil; le charge sur ses épaules, et se disposait à l'emporter, lorsqu'un coup de sabre vint le frapper par derrière: fort heureusement il portait un bandage, le cercle en fut brisé, sans que lui reçût une égratignure. Il se retourne à l'instant, d'un vigoureux coup de sabre, se débarrasse de son ennemi, continue son chemin avec le pauvre blessé, qu'il dépose sur un brancard, et, accompagné d'un homme qui veut bien l'aider, il porte ce malheureux dans la rue Baillet, où était une ambulance. Après que le blessé eut reçu des secours, il le transporta à l'Hôtel-Dieu. Depuis ce moment, il ne cessa de porter des blessés qu'il allait chercher partout où il en pouvait trouver.

---

68. Parmi les traits de bravoure et de noble dévouement, nous citerons M. B., colonel de hussards de l'ancienne armée, qui, après avoir dirigé, dans la journée du 29, l'attaque contre les Suisses qui défendaient à outrance le Louvre et les Tuileries, contribua ensuite puissamment à la conservation du Musée, empêcha par son zèle, et à l'aide de plusieurs estimables citoyens, la dégradation du

jardin des Tuileries, un des plus beaux ornemens de la capitale. Honneur à ce brave Alsacien !

---

69. M. Théophile Féburier, ancien officier du génie et collaborateur du journal *le Temps*, s'est constamment fait remarquer par une incroyable activité et un zèle infatigable : la multiplicité de ses services durant les 27, 28 et 29 juillet est vraiment remarquable. Après avoir habilement dirigé la construction des barricades de la rue de Richelieu et du quartier Montmartre, il a conduit au feu le lendemain une colonne de citoyens. Renversé par un violent coup de crosse, près la place des Victoires, deux heures après on ne le vit pas moins se porter partout où sa présence pouvait être utile. Le 30, on le charge du soin de reconstituer la municipalité du premier arrondissement. Il se présente seul devant la mairie ; il harangue le peuple, fait comprendre le besoin pressant d'organiser une municipalité, et s'entoure de quelques notables : les portes s'ouvrent, et, au nom de la loi qu'il invoque, le flot respectueux du peuple s'arrête au pied du vestibule. Un bureau provisoire municipal est formé. M. Théophile Féburier, en sa qualité de président, et sur la demande du bureau, adresse à M. Lecordier, ancien maire, une invitation pour reprendre ses fonctions. M. Lecordier se présente, et adresse au jeune citoyen qui l'installe des remerciemens publics au nom

de tous ses administrés. Le gouvernement provisoire a préposé M. Théophile Féburier aux travaux d'urgence à exécuter à Montmartre et aux barrières voisines.

---

70. M. Théobald Mahé, de Morlaix, propriétaire-électeur, âgé de trente-sept ans, blessé le 28 juillet, rue de la Tixeranderie, en face de celle du Mouton, d'une balle au poignet du bras droit, après s'être fait panser, n'en a pas moins continué de tirer sur les gardes royaux qui occupaient l'Hôtel-de-Ville, et d'animer par son exemple et ses paroles les braves ouvriers qui s'étaient rangés sous ses ordres. Il était à la tête de quatre ou cinq dévoués qui, sur le quai Pelletier, au coin de la place de Grève, ont soutenu seuls le feu meurtrier du poste de l'Hôtel-de-Ville, dont ils ont fini par se rendre maîtres. Il est entré aussi l'un des premiers au Louvre et au Palais-Royal. Dans la maison du café de la Régence, il s'est emparé de trois gardes royaux qui s'étaient réfugiés dans une armoire, leur a fait déposer les armes, et les a ensuite soustraits à la fureur du peuple. Malgré sa blessure, il n'est rentré chez lui et n'a quitté ses armes que le troisième jour, quand il a vu que le triomphe de la cause nationale était assuré.

---

71. Un nommé Olive Dubreuil a pris, lui quatrième, l'équipement et le cheval d'un chasseur de

la garde, et a fait fuir l'escadron après lui avoir tué deux hommes. Le fait a eu lieu aux environs de Saint-Cloud.

---

72. Nous avons vu, dans la journée du 28, MM. Louis Fiocre, marchand tailleur, passage du Saumon, âgé de vingt-deux ans, et Henri Ferlin, son commis, âgé de dix-neuf ans, tous deux montés sur une barricade de la rue Montmartre, soutenir un feu de file dirigé contre eux par quatre pelotons d'infanterie, et les forcer à battre en retraite, après leur avoir tué trois hommes et blessé un grand nombre. Se portant ensuite sur les Suisses qui venaient par la rue Mandar, ils leur ont encore tué quatre hommes, parmi lesquels se trouvait un officier.

Ces deux intrépides jeunes gens ont montré un sang-froid et un courage dignes de vrais Français. Un vieillard de quatre-vingt-quatre ans est tombé mort auprès d'eux au moment où ils les encourageait à tirer sur nos ennemis : il a reçu une balle dans la poitrine. Cet infortuné laisse une veuve de soixante-cinq ans, infirme, et à laquelle il ne reste d'autre ressource que la générosité publique, que nous nous faisons un devoir de réclamer ici pour elle.

---

73. Le sieur Bouchard (Hugues-François) mérite une place distinguée dans l'histoire de notre révolution, par le courage héroïque qu'il a montré dans

ces glorieuses circonstances. S'arrachant aux larmes et aux embrassemens de sa jeune épouse, il fut un des premiers à opposer une vigoureuse résistance aux lanciers et au troisième régiment de la garde royale, qui chargeaient sur le peuple et le fusillaient avec une cruelle constance. Les rues Saint-Honoré, de l'Arbre-Sec, la place du Carrousel furent tour à tour témoin de son intrépide valeur.

---

74. En revenant des Tuileries, le 29, un groupe de Parisiens, indignés de la conduite des Suisses, tenaient deux de ces satellites désarmés, et voulaient les jeter dans la Seine. M. Toussaint, architecte, rue des Saints-Pères, s'interpose en leur faveur, et parvient à leur sauver la vie. Ils remercièrent leur libérateur dans leur jargon germanique, et se confondirent dans la foule. Ceci se passait sur le quai Voltaire.

A quelques pas de là, rue des Saints-Pères, un individu décoré était aux prises avec trois Parisiens armés qui le traitaient de mouchard, peut-être à cause d'une tournure d'ancienne noblesse qui le trahissait. L'exaspération était telle en ce moment que ce soupçon pouvait lui devenir fatal, lorsque notre brave, s'approchant et s'informant de ce dont il était question, parvint encore à le sauver, et lorsque ce monsieur a dit être le comte de Maillé, on lui a ouvert le groupe, et celui qui paraissait le plus acharné a entonné le *Bon voyage, cher Dumollet.*

Il parvint encore dans la même journée à sauver de la destruction la belle presse mécanique anglaise de M. Duverger, menacée par une foule d'ouvriers imprimeurs armés de massues.

---

75. Un jeune homme de Rouen, nommé Louis-Bernard Peurez, s'est fait remarquer le 28 juillet, rue Saint-Martin, au coin de la rue Aubry-le-Boucher.

Un ancien militaire, membre de la Légion-d'honneur, exhortait ce jeune homme, à qui le courage brillait dans les yeux, de ne point s'exposer trop imprudemment. Il répondit avec fermeté : « J'étais hier au Palais-Royal et rue Saint-Denis, et tous mes coups de fusil ont porté ; il faut que ceux d'aujourd'hui soient de même. » Il invita son compagnon à venir en avant avec lui, ce que fit volontiers celui-ci, voyant son courage. Il voulut se mettre le premier sous une grande porte, et c'est en vain que notre ancien militaire le sollicitait de rentrer dans la petite rue qui était à côté de cette porte : « J'ai pour habitude de ne jamais rétrograder ; plutôt cent fois mourir : avançons ; soyez tranquille sur mon sort, la balle qui doit me donner la mort n'est pas encore fondue. » (Paroles de Napoléon.) Et pendant ce temps il continuait à charger et décharger son fusil sur l'ennemi, auquel il tua plusieurs hommes. Dans ce moment, le feu était engagé tellement, que les balles

tombèrent à ses pieds et sifflèrent plusieurs fois autour de lui; au bout de quelques instans, l'ennemi, composé de Suisses et de gardes royaux, fit un mouvement rétrograde. Il se mit à courir jusqu'à l'entrée du marché des Innocens: à peine détournait-il la rue, que deux gendarmes, qui fuyaient, fondent sur lui. Il couche le premier en joue, le blesse à l'épaule, et le met hors de combat; le second prend un de ses pistolets, l'ajuste, mais par bonheur son arme fait long feu. Ce jeune homme, qui s'était déjà armé du sabre de l'autre, court sur son adversaire, et l'étend sur la place.

---

76. Voici deux faits dont M. le docteur Morel, rue du Temple, n° 60, a été témoin, tandis qu'il se portait pour secourir les blessés partout où la mitraille nécessitait sa présence.

1°. Un enfant de douze à treize ans, chargé à la baïonnette par un soldat de la garde, se retourne, se précipite dans ses jambes, le renverse, lui arrache son fusil, lui passe la baïonnette au travers du corps, et revient triomphant.

2°. Le sieur Hervier, rue du Temple, n° 87, blessé grièvement à la main par une balle qui l'avait traversée, refuse, après être pansé, de se retirer chez lui, et, malgré les observations que lui faisait le docteur Morel, retourne au combat armé de pistolets

et d'un sabre. Il n'est rentré à son domicile, où sa blessure le retiendra long-temps encore, qu'après avoir vengé la perte de sa main par la mort de cinq ou six malheureux que des ordres sanguinaires avaient rendus momentanément nos ennemis.

---

77. Le nommé Bessy (Antoine), s'étant rendu au poste de la Bourse après la journée du 27 juillet, y est resté jusqu'au 1er août. Pendant tout ce temps, il n'a cessé de s'occuper avec zèle du service général, et a contribué beaucoup au soulagement des blessés, en aidant avec un zèle infatigable à leur pansement. Nous avons sous les yeux le certificat du colonel-commandant de ce poste important, qui atteste ses généreux services.

---

78. Dans la matinée du 28, les Suisses du Louvre avaient pris quelques citoyens qu'ils faisaient travailler à fabriquer des cartouches. Forcés de céder leur poste à nos braves patriotes, ces dignes satellites de Charles X égorgèrent leurs prisonniers. Nous tenons le fait d'un témoin oculaire.

---

79. Le nommé Carlier (Louis), de Lille, s'est aussi distingué d'une manière très honorable: il était l'un des porteurs de la cassette du roi, qui a été déposée à l'Hôtel-de-Ville dans la journeé du 29; il a

été blessé d'un coup de pique et transporté à l'ambulance de la Bourse.

---

80. Quelqu'un qui se trouvait à la prise du Louvre rapporte le trait suivant de trois jeunes gens d'environ quatorze à quinze ans. — Un homme ayant été blessé et son cheval tué sous lui, nos jeunes gens, ne sachant comment le retirer du feu sans attirer l'attention des satellites de Charles X, se glissèrent le long de la grille du Louvre, et tout à coup l'un d'eux, prenant le chapeau d'un de ses camarades, le jette vers le blessé; tous trois alors s'élancent comme pour reprendre le chapeau, et enlèvent le blessé, malgré le feu des Suisses. Ce fait a eu lieu vis-à-vis le pont des Arts, entre ce pont et le Louvre.

---

81. Le vendredi 30 juillet, M. Charpentier se rendit de bonne heure aux Invalides où le drapeau tricolore ne flottait pas encore. Il entra le permier avec les nobles couleurs et somma M. de Latour-Maubourg, gouverneur, de se rendre. Après bien des pourparlers, le drapeau tricolore fut arboré.

---

82. Au nombre des patriotes de province accourus pour partager la gloire et les périls des Parisiens, nous citerons M. Jules Delannoy, de Cambrai, an-

cien élève de l'école des arts et métiers de Châlons-sur-Marne. Ce citoyen, aux premières nouvelles de l'insurrection, a ouvert une souscription en faveur des victimes, et a recueilli la somme de six cents francs.

---

83. Le 27 juillet, M. Herensbert épicier rue Saint-Louis, a donné l'exemple à la garde nationale, en se rendant le premier, en grande tenue, au poste de la mairie : les citoyens ont suivi un si noble exemple.

---

84. Parmi les gardes nationaux du 8e arrondissement qui se sont le plus distingués dans les journées des 27, 28 et 29, nous citerons M. Muidebled auteur du *Manuel de la Garde nationale.*

---

85. M. Perthus, médecin, s'est pendant ces mêmes nobles journées sacrifié en portant à tous les blessés, sans distinction, les soins de son art, qu'il a particulièrement prodigués à l'ambulance Bonne-Nouvelle, où, sur douze médecins qui ont été appelés, il fut le seul qui brava la mitraille pour y parvenir. C'est de lui qu'on pouvait véritablement dire qu'il était partout où sa présence était nécessaire, et qu'on cherchait en vain dès l'instant où on voulait le remercier. M. Perthus a bien mérité de la Patrie.

---

86. Un vieillard septuagénaire dont nous regrettons de ne pouvoir donner le nom, mais que nous sommes assurés être un ancien juge de paix de Nanci, le cœur navré de douleur en voyant tomber autour de lui ses concitoyens, s'est précipité au milieu des troupes et les a conjurées de cesser le feu. Ce vénérable magistrat a été jusqu'à offrir sa vie en holocauste; la troupe en cédant à sa prière n'a malheureusement cessé ses assassinats que pour un très court espace de temps.

---

87. Le 29 juillet, au Pont-Royal, les Suisses ont eu la cruauté de tirer des croisées des Tuileries sur un enfant de huit ans qui, bravant leur mousqueterie, est venu planter son petit drapeau tricolore. Les jours de ce héros imberbe ont été heureusement conservés.

---

88. M. Milbert, architecte, descendait le Pont-Royal jusqu'au guichet du château, lorsqu'il fut couché en joue par un soldat suisse; ce citoyen, armé seulement de sa canne à toiser, en assène un coup à ce misérable, qui tombe mort; un second veut lui faire éprouver le même sort, et la même arme le jette à côté de son camarade; un troisième enfin vient et appréhende Milbert au corps; une

lutte s'engage, le citoyen est assez heureux pour se débarrasser, et courant à l'un des deux fusils appartenant à ceux qu'il a renversés, il s'en sert victorieusement contre son adversaire. Ayant ainsi échappé comme par miracle à une mort presque certaine, il court au Musée où seul il a forcé l'entrée, sans le secours du bataillon sacré des artistes qui n'est arrivé qu'après le danger.

---

89. Il est impossible de se figurer à combien de traits d'héroïsme et de dévouement les affaires des derniers jours de juillet ont donné naissance : sur tous les points, des ambulances avaient été ouvertes pour recueillir les blessés, auxquels les femmes s'empressaient de prodiguer les soins les plus tendres. La maison Cadet-Gassicourt, rue Saint-Honoré, n° 108, a été, pour ainsi dire, une des premières à donner l'exemple : parmi les locataires de cette maison, une quête a été faite au profit des blessés; les dames qui se sont le plus distinguées par leur dévouement sont mesdames Jenéau, Formanoire, Lambert, Potier et Boucher.

---

90. Monsieur Charles N... a été un des plus intrépides de ceux des citoyens qui se sont emparés de l'Hôtel-de-Ville : il a également coopéré à la prise des Tuileries.

---

91. Deux jeunes gens, Louis-François Cottin de Lyon, et Antoine Gallot de Paris, ayant enfoncé la porte qui communique du Musée du Louvre aux Tuileries, crièrent par la fenêtre de la chambre du roi : *Vive la Charte !* Ce cri fit voir que le château n'était plus occupé par les troupes royales. Aussitôt toutes les portes en furent ouvertes par le peuple-soldat, qui brisa quelques cassettes, quelques meubles; mais le trône, les tableaux et les objets d'art furent respectés. Ce même M. Cottin, dont nous venons de parler, apporta au poste du Palais-Royal des diamans enlevés aux Tuileries par un malheureux qui les lui avait cédés pour dix francs, son unique fortune : il ne voulut point recevoir de récompense.

---

92. Leroy (Thomas) a tué deux gardes royaux au coin de la rue des Boucheries-Saint-Honoré. — Mallet (François-Joseph) était à la tête des colonnes aux attaques des rues de l'Échelle et de Rohan; il battait la charge sur une caisse enlevée au poste du château, et déployait un drapeau tricolore. — Le nommé Glenat, compositeur d'imprimerie, s'est bien montré pendant les trois journées des 27, 28 et 29; il a eu son chapeau percé d'une balle. — Prestat, tailleur, sans aucune arme, s'est glissé parmi les combattans au Louvre, a d'abord enlevé la hal-

lebarde d'un Suisse, et plus tard le fusil d'un autre. Obligé de se retirer à cause de la douleur que lui causait une balle morte qui était venue le frapper au pied, il est rentré chez lui avec un fourniment complet, enlevé à un Suisse qu'il avait tué. — Morel (Adolphe), commandant un peloton, a fait des prodiges de valeur. — Rieux, après avoir fait mordre la poussière à plusieurs soldats, a été tué après le désarmement du détachement du troisième. — Madame Weber se trouvait, le 27, exposée sur la place du Palais-Royal à la mousqueterie des troupes : elle tenait son enfant dans ses bras. En se retirant, elle encourageait les citoyens à défendre leurs droits, malgré le danger qu'elle courait.

---

93. Liout (Jean-François) nous apprend lui-même que la mission dont il s'était chargé a été de maintenir autant que possible l'ordre parmi ses compagnons, à la distribution du vin qui fut faite au peuple, sur la place des Victoires. « J'exhortais mes concitoyens, dit-il, à *mettre de l'eau dans leur vin ;* mon conseil fut suivi, et chacun conserva son sang-froid et la présence d'esprit si nécessaire dans une semblable occurrence. » —La dame Vieille-Casse, rue de l'Aiguillerie, n° 4, s'est occupée dès le 28 à panser tous les blessés qui se trouvaient dans son quartier; le 29, voyant passer dans la rue Saint-Denis les troupes nationales qui se rendaient à l'Hôtel-de-

Ville, elle sort de chez elle après s'être, au préalable, munie de linge, de vinaigre, d'eau de Cologne et d'éther. Arrivée aux rues adjacentes à celle Saint-Honoré, où l'attaque et la défense étaient déjà des plus vigoureuses, elle achète du vin, prend de l'eau, et distribue aux malheureux que le courage seul soutenait de quoi ranimer leur énergie. On l'a vue successivement au Louvre, aux Tuileries, soigner les blessés, empêcher le pillage, montrer enfin le plus grand dévouement à la cause nationale. — Chacun voulant concourir au soulagement des malheureux blessés, le nommé Petit-Jean, brocheur, rue Mazarine, a voulu leur payer aussi son tribut, en brochant gratuitement une portion d'un ouvrage relatif aux circonstances dont nous parlons.

---

94. M. Thiébaut, garde national de la huitième légion, après avoir combattu avec intrépidité, a eu le bonheur de sauver la vie à plusieurs gardes royaux désarmés. — M. Delton, de la troisième légion, a sauvé douze de ces malheureux égarés. — Le nommé Baignoles, maçon, a eu la figure entièrement brûlée par une explosion de poudre au Palais-Royal. — Mademoiselle Boucault, rue Jacob, n° 13, n'a cessé d'apporter le zèle le plus infatigable pour procurer aux blessés des secours et des soins. — Nous devons encore citer le nommé Dagélie, ex-trompette brigadier de la garde impériale, déjà couvert de bles-

sures. Le 28, il reçut deux coups de coups de sabre sur la tête, et le 29 une balle dans la jambe. — Charles Brehmer, Hanovrien d'origine, et ouvrier chez M. Gambey, rue Saint-Antoine, a fait des prodiges. Il s'arme avec deux amis, les voit bientôt périr à ses côtés, et ce malheur triple son courage. Il tire plus de 60 coups de fusil, et presque tous portent. Il ne cesse de combattre qu'après avoir eu un doigt emporté, l'autre main percée par une balle, et l'épaule fracassée. Il est aujourd'hui à l'hospice de la Pitié.—Auguste Cugnier, Suisse de naissance, ouvrier dans le même atelier, s'indigne de voir ses compatriotes tirer sur le peuple : « Ces malheureux, s'écrie-t-il, oublient donc qu'il sont les enfans de Guillaume Tell! » Il s'arme aussitôt, ne s'attache qu'aux Suisses, et en tue presque autant qu'il en ajuste. Il n'a point été blessé. — Les braves habitans de la maison n°s 12 et 14, rue du Cimetière-Saint-Nicolas, après avoir vaillamment combattu le 27 et le 28 juillet, ont confectionné, dans la nuit, plus de 10,000 balles, qu'ils ont distribuées aux défenseurs de la liberté. — Pendant que les balles pleuvaient sur le pont des Arts, le 29 au matin, un ouvrier tombe frappé à la poitrine. Le jeune Royard, employé aux postes, s'avance, malgré la mousqueterie, charge avec peine sur ses épaules le malheureux blessé plus grand et plus fort que lui, et le dépose sur une civière, dont il veut porter le brancard. Le blessé mourut en chemin, en criant *Vive la Charte!*

---

95. Le docteur Bézian nous adresse des détails intéressans sur l'ambulance qu'il a établie de concert avec les docteurs Raffin, Olivier (d'Angers), Favroit et surtout M. Briquet, dont la maison tout entière a été mise à la disposition des blessés. Tous les voisins ont rivalisé de zèle et de générosité pour les seconder. Les blessés ont montré tous un héroïsme admirable. Un d'eux, à qui l'on offrait un morceau de pain, en regrettant de n'avoir pas autre chose, s'est écrié : « Du pain et la liberté, et nous serons heureux ! » Un mourant, auquel on donnait les derniers soins, les refusa en disant : « Je sens que bientôt je ne serai plus; occupez-vous de ceux qui peuvent encore se battre pour la liberté ! » Un autre disait à ses camarades : « Prenez mes balles qui sont dans mon gousset, et le peu de poudre qui est dans cette petite bouteille, et courez à l'ennemi; il est presque vaincu. » Un des blessés a fait cette réflexion : « On ne nous accusera pas, tout pauvres que nous sommes, d'avoir volé ; nous n'avons rien pris à personne; nous désirons même de tout notre cœur qu'il n'arrive rien de fâcheux à Charles X et à sa famille ; et nous espérons, par notre conduite, qu'on ne nous traitera plus de vile canaille, de populace... Nous nous sommes battus pour conquérir la liberté ; et déjà on nous a promis de nous l'assurer... » Quel langage un jour d'insurrection ! et quel

peuple que celui qui garde autant de raison dans le combat!

---

96. Le jeune Buret, étudiant en droit, condamné pour avoir pris part aux derniers troubles du Palais-Royal, a bravement combattu à la tête de 22 jeunes gens. Il était à l'attaque du Louvre et des Tuileries, où il est entré l'un des premiers. — Au nombre des victimes de la journée du 29, il faut mettre M. Causin fils: à la tête d'un détachement de la section, il s'était mis en tirailleur dans la maison n° 211, rue Saint-Honoré, où il a reçu la mort d'un coup de canon à mitraille. — Ce sont des chasseurs de la deuxième compagnie de la douzième légion qui ont arboré le drapeau tricolore sur le dôme du Panthéon. — On nous désigne MM. Saunier frères, potiers en terre, rue Copeau; Duchemin, potier en terre; Royer, fondeur de suif; Fâche, peintre; Camuset, serrurier; Tannay, fabricant de pains d'épice, et Dufresne, tambour. — M. Milbert, entrepreneur de charpente, boulevard du Mont-Parnasse, armé d'une seule canne, a étendu mort un Suisse, et donné un coup de baïonnette à un troisième; puis il est allé faire faction dans les galeries, pour préserver les monumens des arts. — Une marchande d'oranges, Marguerite Joséphine Burlandeux, femme Chanvaux, ayant emprunté des habits d'homme pour voler au secours de ses concitoyens les 28 et 29 juillet s'est signalée par un courage extraordi-

naire. Elle a aidé plus tard à panser les blessés. — Le jeune Émile Laviolette, de Limoges, persécuté dans sa ville natale pour s'être élevé contre les missionnaires, s'est signalé dans les journées des 27, 28 et 29 par des actes de bravoure et d'humanité. Un garde royal l'ayant frappé de son sabre, place du Châtelet, il le fit prisonnier et ensuite l'arracha à la fureur des citoyens.

---

97. Une attestation du major commandant supérieur du poste des Tuileries, et signée de six autres citoyens, certifie que, parmi les gardes nationaux qui se sont conduits de la manière la plus brillante, s'est trouvée mademoiselle Joséphine Mercier, maîtresse sage-femme, rue Monsieur-le-Prince, n° 15; elle n'était connue des gardes nationaux que sous le nom de *Victor*, élève en médecine. Cette femme intrépide, quoique d'une complexion délicate, ne paraissait pas avoir plus de quinze ans sous l'habit d'homme. La redingote verte dont elle était revêtue était percée de deux balles. La première dans les découvertes, elle a souvent exposé sa vie en soignant les blessés.

---

98. Le nommé David, soldat de la ligne, demeurant rue du Bac, n° 38, a été tué près du marché des Innocens, au moment où, monté sur une barricade, d'où il avait immolé les gardes royaux, il plan-

tait un drapeau tricolore. On doit beaucoup d'éloges à M. Dacheux, inspecteur des secours aux noyés et asphyxiés, qui, dans les journées du 28 et du 29, s'est porté partout où sa présence était utile, a relevé les morts et conduit les blessés dans sa maison, les pansant de sa propre main, leur donnant des soins et des alimens. Après la prise du Louvre, M. Dacheux a fait transporter les morts sur le terrain en face de l'église, est allé chercher un ecclésiastique pour prier sur leurs restes. Il continua de distribuer de l'argent et plus de soixante pains par jour aux malheureux.

---

99. Le colonel Saint-Charles, officier de la Légion-d'Honneur, maltraité par un gouvernement qui répudiait nos gloires nationales, et aujourd'hui employé aux messageries, s'est réuni aux combattans pendant les journées des 28 et 29, les a soutenus de son expérience et de ses exhortations, et n'a quitté le feu qu'après avoir été blessé rue Saint-Honoré, lors de la prise d'une pièce de canon.

---

100. Nous devons une mention honorable au fils de l'ancien général Freytag. Ce jeune homme, à la tête d'une poignée de braves, a combattu au Louvre, aux Tuileries; il s'est montré partout dirigeant les barricades et excitant l'ardeur des citoyens par son exemple.

Le lendemain, à la tête de deux cent cinquante patriotes, il forma des patrouilles à Montmartre pour tranquilliser et maintenir la population.

---

101. MM. les médecins, chirurgiens et pharmaciens se sont généralement empressés de prodiguer leurs soins et leurs secours aux blessés dans les journées des 27, 28 et 29 juillet. La reconnaissance nous signale parmi ces honorables citoyens, M. Fontaine, ancien chirurgien-major de la garde à l'île d'Elbe, et M. Monier père, son confrère, qui avaient établi une ambulance rue Saint-Martin, n. 245; M. le docteur Delafolie, dont les soins ont sauvé MM. Félix et Havaux, blessés dangereusement et recueillis dans la maison de M. Croppi, rue des Mauvais-Garçons, n. 9; MM. les docteurs Dubois et Giraud, demeurant rue Saint-Paul, dont l'infatigable zèle et le dévouement ne se sont point rallentis pendant les trois jours. Ces messieurs racontent un trait de civisme qui mérite d'être distingué: «Deux femmes apportent les premiers blessés à la mairie; point de charpie, point de linge encore; l'une et l'autre à l'instant déchirent leurs chemises, et les blessés reçoivent un premier pansement.

M. Pouget, médecin du bureau de charité du 11ᵉ arrondissement, et M. Mallet, chirurgien aide major au 15ᵉ de ligne, ont prodigué les secours de leur art au milieu des plus grands dangers.

---

102. M. le docteur Pailloux se multipliait auprès des blessés qui tombaient sous le feu meurtrier des assaillans à la porte Saint-Denis, rue Bourbon-Ville-Neuve et rue de Cléry.

---

103. Un jeune homme, nommé Désiré Fréman, âgé de 17 ans, apprenti horloger aux Batignoles, parti de Paris le 31 juillet avec le détachement qui s'est porté à Saint-Cloud, a été victime de son dévouement à la cause de la liberté, dans la charge qui s'est effectuée vis-à-vis le pont de Sèvres; il reçut deux coups de feu; un lancier, voyant qu'il respirait encore, lui porta un coup de lance; recueilli par le propriétaire de l'hôtel du Nord, et ensuite transporté à l'hospice de Saint-Cloud, il y est mort le même jour, à huit heures du soir. Ce jeune homme, la seule victime qu'on ait à déplorer à l'attaque de Sèvres, laisse une mère veuve sans fortune, dont il était l'unique appui.

---

104. M. Augustin Thomas, manufacturier du faubourg Saint-Martin, est un des jeunes Parisiens qui ont montré le plus de dévouement à la patrie. Dans la journée du 27, il resta presque toujours embusqué derrière la seconde barricade de la rue Saint-Denis. Deux autres jeunes gens, qui franchissaient avec

lui la barricade de la rue Sainte-Foi, furent tués à bout portant. M. Thomas les vengea à l'instant même, et étendit morts les deux soldats qui, il faut le dire, foulaient aux pieds leurs victimes après les avoir dépouillées. Pendant toute la journée du 28, M. Thomas, à la tête d'environ cent cinquante jeunes intrépides comme lui et criant comme lui : *mort ou liberté !* s'est signalé contre les cuirassiers postés sur le boulevard Saint-Martin ; lui et les siens n'avaient plus de cartouches : ils les attaquèrent à l'arme blanche, en renversèrent une partie de leurs chevaux, et mirent le reste en déroute. Après la victoire, un de ces cuirassiers sauvé de la fureur du peuple par M. Thomas, reçoit encore aujourd'hui les soins les plus empressés dans sa maison.

---

105. Le jeune Auguste Rigaux, voyageur de Reims, s'est distingué dans ces journées. Sur huit coups de fusil, il a tué sept Suisses. Il est entré l'un des premiers au Louvre et aux Tuileries.

---

106. Le jeune Hillot-Pierret se trouvant dans la mêlée, rue Saint-Martin, reçut d'un officier supérieur un fusil double. Il rallia aussitôt plusieurs ouvriers, se mit à leur tête, et au coin de la rue Aux-Ours, leur décharge fit reculer l'ennemi. Près de la porte Saint-Martin, voyant un officier qui venait de

tuer un enfant, il s'avança sur lui, le renversa mort, et s'opposa à ce qu'on le dépouillât, en disant aux braves qui l'avaient suivi de leur propre gré : « Ne souillez point votre belle conduite ; la patrie a besoin de votre bras ! en avant !

---

107. M. Bernard Gailliat, mécanicien-horloger, s'était posté rue d'Angivilliers pour repousser les Suisses du Louvre. Armé d'un fusil de munition, il a fait un feu tellement actif pendant plus de trois heures, que son arme a crevé entre ses mains. Heureusement il n'a point été blessé ; mais l'explosion l'a renversé. Le fusil est déposé au *Constitutionnel.*

---

108. Tandis qu'on se battait dans la rue Saint-Honoré, un ancien officier de cavalerie distribuait du pain à quelques citoyens qui n'avaient rien pris depuis la veille. Au moment où il donnait un pain à un ouvrier armé d'un sabre et d'un pistolet, un garde royal fait feu, et s'élance ensuite sur l'officier qu'il allait percer de sa baïonnette, lorsque ce brave et reconnaissant ouvrier relève l'arme avec son sabre et brûle la cervelle au soldat.

---

109. Un corps nombreux, composé de sapeurs-pompiers et d'autres citoyens des communes envi-

ronnant Paris, tous bien armés, le drapeau tricolore en tête, s'est rendu sur le terrain du Louvre. Là ils ont salué les mânes des défenseurs morts pour la liberté, et qui reposent sur cette terre désormais sacrée. Ils se sont transportés ensuite sur la place du marché des Innocens, pour remplir les mêmes devoirs sur la tombe des braves qui y sont inhumés.

---

110. Un citoyen, se laissant emporter par son courage, s'avance jusqu'au milieu du pont de la Grève, et tombe percé de balles. Un de ses amis s'élance à son secours, le trouve mort, plante à ses côtés un étendard tricolore, arme son fusil et venge la mort de son ami; puis, saisissant à la fois le drapeau et le corps du brave, il regagne, malgré la fusillade, les rangs des citoyens, qui le reçoivent avec admiration.

---

111. Parmi les maisons que l'on considère comme ayant le plus souffert dans les journées des 27, 28 et 29 juillet, on peut principalement remarquer celle située grande rue du faubourg Saint-Antoine, en face celle Charonne, et portant les numéros 78, 80 et 82.

La chute de trois officiers supérieurs tués devant cette maison fut probablement la cause de l'exaspération des artilleurs, qui de suite, firent feu sur elle avec une batterie de douze et deux obusiers de vingt-quatre.

Le premier coup de canon rasa au niveau du toit une grande mansarde ; le second enleva le faîte d'une autre mansarde, et un troisième traversa un mur qui soutenait un gros corps de cheminées.

D'après un pareil succès ils espérèrent probablement mettre bas la maison, en pointant aussitôt un des obusiers sur le corps de cheminées appuyé sur le mur. Le premier obus prit ce mur par un des angles, y fit une brèche considérable, retomba sur le toit, y fit son explosion et en enfonça une grande partie. Le deuxième obus, dirigé sur le milieu du mur, traversa trois cheminées, et en crevant une de ces cheminées, descendit jusqu'au premier étage, où il éclata ; une glace fut cassée, une cloison renversée, les armoires brisées : les deux fenêtres furent enfoncées et jetées dans la rue, entraînant avec elles jusqu'aux rideaux.

Pour éviter les accidens qui auraient pu suivre un tel désastre, le propriétaire a cru devoir y mettre de suite les ouvriers.

Un particulier a été tué à l'une des croisées de la dite maison.

---

112. Les citoyens du quartier des halles ont creusé, au coin de la rue de la Cordonnerie, un tombeau provisoire qu'ils ont orné de fleurs, de lauriers et d'éloges funèbres en l'honneur de ceux de leurs voisins qui ont trouvé là une mort honorable en défendant la patrie.

On y lit les noms de François d'Octon, mort le 28 juillet, et de Pottin, verdurier à la halle, mort le 29, avec cette inscription :

Honneur au courage malheureux :
Ils sont morts pour la liberté !

---

113. Un jeune garde national s'étant trompé dans un mouvement d'exercice, devint le jouet des spectateurs. « Messieurs, dit le jeune homme, je ne me « suis pas trompé hier en combattant les ennemis « de la liberté. »

---

114. Un jeune homme, monté sur un cheval de grand prix, et dont l'habit et l'équipement annonçaient l'opulence, cherchait, demandait partout des armes pour courir où l'on se battait et concourir à la défense commune. Il aperçoit, porteur d'un bon fusil de munition, un brave artisan dont l'extérieur annonçait un pauvre chiffonnier : « Mon ami, lui crie aussitôt le jeune homme, j'achète ton fusil cent francs ! — Eh ! non, monsieur, c'est mon bon ami. — Cinq cents francs. — Non, non, monsieur ; il a déjà jeté deux ennemis par terre, il en couchera d'autres ; je garde mon bon ami. »

---

115. Encore un fait digne de la postérité ! Pen-

dant la journée à jamais mémorable du mercredi 27, lorsque, vers trois heures, le feu le plus soutenu, partant du quai de la Grève, battait le quai opposé depuis l'Horloge jusqu'au petit pont de l'île Saint-Louis, une vingtaine de jeunes gens, protégés par le parapet, occupaient et défendaient la tête du pont suspendu de la place de Grève. De derrière ce rempart ils faisaient une fusillade nourrie et tuaient beaucoup de Suisses : ceux-ci fatigués par des ennemis aussi redoutables, veulent les débusquer de la position. Au nombre de quinze ou vingt, ils s'avancent sur le pont ; à l'instant les intrépides citoyens se présentent comme de vieux soldats.... leur feu part, trois Suisses tombent ; effrayés, les autres se retirent. Aussitôt un des plus jeunes combattans s'élance sur le pont ; il court au milieu des balles dirigées sur lui ; il arrive aux trois soldats étendus morts, il s'empare de leurs fusils, de leurs cartouches, et revient au milieu de ses frères d'armes en leur criant : « Amis ! voici des armes et des balles ! »

---

116. Le mardi, à 11 heures du matin, environ cent cinquante de nos braves marchaient sur la barrière de Belleville. On en prévint le commissaire de police, nommé Souain ; il se rendit aussitôt à ce poste, et dit au brave officier du 53e de ligne qui vient de s'immortaliser : « Ce sont des Français ! ce sont nos frères ! Je vous défends de faire feu sur

eux, ni de faire fermer la barrière pour leur empêcher l'entrée. Que vos soldats rentrent à l'instant; qu'il n'y ait qu'un factionnaire devant les armes; et si ceux qui se présentent exigent vos fusils, remettez-les-leur. »

Cet officier a obéi, et il n'y a pas eu une goutte de sang français répandue à Belleville.

---

117. M. Richard, marchand de vin, rue des Canettes, reçut une balle qui lui traversa la poitrine et vint faire saillie au-dessus de la clavicule. On en fit l'extraction. Il s'empara de la balle, la baisa fortement, et dit: « Portez cela à ma femme, et dites-lui que c'est pour ma chère patrie.... » On a l'espoir de lui conserver la vie.

---

118. On a pendu à une lanterne, dans le faubourg Saint-Antoine, un boulet de gros calibre, avec cette inscription au-dessous: « *Paroles touchantes du bon roi Charles X à son peuple.* »

---

119. Le 28 au soir, au moment où le feu d'une pièce de canon décimait la foule entassée dans la rue Planche-Mibray, un des braves du peuple s'écrie: « Qui vient avec moi prendre cette pièce? je « ne veux que des hommes sans armes!..... » Suivi de huit à dix hommes, il s'élance et tombe percé

d'une balle au moment où il allait atteindre le but. Ses camarades se dispersent; le blessé est relevé et conduit à l'ambulance, où des soins lui furent donnés; la balle fut extraite, et la plaie bandée. Le brave se relève alors: « Lâches, s'écria-t-il, vous m'avez abandonné au moment où la pièce était à nous! réparez votre honte; suivez-moi. » Il part, essuie le feu de la pièce, et cinq minutes après elle était à lui. Il était 7 heures; douze heures après, le 29 au matin, ce brave, percé de coups, gisait à quelques pas du champ de bataille.

---

120. Sur le quai de la Grève, au coin de la rue des Barres, un citoyen a eu la singulière idée d'exposer aux regards du public un boulet de 8, suspendu par un ruban tricolore, et surmonté d'une large cocarde avec cette inscription:

Prune de Monsieur[1].

28 *juillet* 1830.

---

121. Quoique marié depuis quelques mois seulement, M. Benjamin Lartique neveu, d'une des premières maisons de Toulouse, ne balança pas à prendre les armes pour la défense de sa patrie. Le 29 juillet, au moment où, à la tête de quelques braves, il venait de forcer un peloton de garde royale

[1] Charles X, avant d'être roi, se titrait *Monsieur*.

à se replier de la rue de Rohan dans celle de Richelieu, il reçut un coup de feu qui lui fracassa et traversa l'épaule droite. « Maudite balle! s'écria-t-il aussitôt avec douleur, tu vas m'empêcher de renverser encore quelques ennemis de la liberté! »

---

122. Le sieur Moinet, ouvrier vernisseur, blessé dans la journée du 28 d'une balle à la main gauche, qui nécessita l'amputation du pouce, se rendit le lendemain au combat du Louvre, où une deuxième balle lui sillonna la partie latérale et inférieure droite de la poitrine, dans une étendue de sept à huit pouces: il continua à combattre malgré cette dernière blessure, se précipita sur un garde royal et le tua d'un coup de baïonnette.

Ce fait est attesté par le docteur F. Deschamps et par M. Nodon, qui ont conjointement donné des soins au blessé.

---

123. Le brave capitaine Amon, du 5e de ligne, refusa nettement de commander le feu sur le peuple, qu'un de ses chefs appelait la *canaille de Paris*. On le vit alors entre les deux armées, atteint des balles de l'une et de l'autre, veiller au salut de ses concitoyens, et recommander sans cesse à son détachement de ne point verser le sang de ses frères.

124. M. Piochon, épicier, rue de Sèvres, se trouvant de garde le 29 juillet, fit partie du détachement qui marchait sur l'École militaire. Un chasseur de la garde tomba de cheval et fut blessé : M. Piochon s'empressa de le relever, prit son porte-manteau et le retira des mains de la multitude. Ce militaire voulut se rendre à l'hôpital : « Non, non, lui dit M. Piochon, vous êtes mon prisonnier, et vous allez me suivre. » Il le conduisit chez lui et lui prodigua ses soins pendant trois jours.

125. Dernièrement un curé des environs de Paris entonna, vers la fin de l'office, le *Domine, salvum fac;* mais arrivé au *fac*, il s'arrêta tout court. On attendait la suite, lorsque, sans s'intimider, il reprit d'une voix mâle et de toute la force de ses poumons : *Domine, salvum fac le gouvernement provisoire.*

Cette scène a fini au milieu des éclats de rire de tout l'auditoire.

126. Pendant que les balles pleuvaient sur le pont des Arts, le 29 au matin, un ouvrier tombe frappé à la poitrine. Le jeune Royard, employé aux postes, s'avance, malgré la mousqueterie, charge avec peine sur ses épaules le malheureux blessé, plus grand et plus fort que lui, et le dépose sur une civière dont il veut porter le brancard. Le blessé mourut en chemin en criant : *Vive la Charte!*

127. Une marchande d'oranges, madame Marguerite-Joséphine Burlaudeux, femme Chauvaux, ayant emprunté des habits d'homme pour voler au secours de ses concitoyens, les 28 et 29 juillet, s'est signalée par un courage extraordinaire. Elle a aidé plus tard à panser les blessés.

---

128. *Respect aux morts!* telles ont été les généreuses paroles des soldats citoyens, et tous ces braves ont trouvé un linceul et un convoi pour leurs frères; nos ennemis mêmes ont été ensevelis.

---

129. M. Noël, sergent-major de la garde nationale, luttant contre les difficultés qu'opposaient encore quelques employés, reste de l'administration Mangin à la préfecture de police, n'a pas eu de repos qu'il n'ait fait restituer la presse du *National* qui avait été illégalement confisquée.

---

130. Parmi les braves citoyens qui ont été blessés, on nous invite à citer le jeune Sexe, ouvrier horloger, qui, tout criblé de balles, ayant reçu en outre deux coups de baïonnette dans la poitrine et un coup de sabre dans l'avant bras droit, a fait prisonnier un officier de la garde et plusieurs soldats, après avoir participé à la prise du Louvre et des Tuileries.

---

131. Un jeune homme, âgé de vingt-deux ans, nommé Émile Laviolette, de Limoges, persécuté dans sa ville natale pour s'être élevé contre les missionnaires, s'est signalé dans les journées des 27, 28 et 29 juillet par des actes de bravoure et d'humanité. Un garde royal l'ayant frappé de son sabre, place du Châtelet, il le fit prisonnier, et ensuite l'arracha à la fureur des citoyens.

---

132. Mercredi soir, au camp de Rambouillet, un enfant de quinze ans se lamentait auprès d'un énorme veau qui rôtissait à un feu d'enfer. «Qu'as-tu donc? lui dit-on.» Ce que j'ai! on m'a pris mes armes. «On t'en donnera d'autres. Qu'est-ce que c'était que tes armes?» — «C'était une tringle de lit que j'avais effilée; ils me l'ont prise pour en faire une broche.»

---

133. Nous ne saurions passer sous silence la conduite héroïque de M. Poulton, ancien officier, et actuellement libraire, près la place Saint-Germain-l'Auxerrois.

A peine la fusillade se faisait-elle entendre dans Paris, que ce vieux Nestor de notre ancienne armée sentit renaître dans son cœur ce courage qui tant de fois l'avait soutenu dans les combats. Il s'arme, et

soutient un feu vif contre les Suisses qui étaient embusqués dans le Louvre.

Une douzaine de citoyens, renfermés avec lui dans la chapelle des fonts baptismaux de Saint-Germain-l'Auxerrois, faisaient un feu continuel à travers les grilles; ils tuèrent un grand nombre de Suisses.

Lorsque ceux-ci eurent battu en retraite et abandonné le Louvre, les patriotes se précipitèrent partout; après avoir brisé ce qui appartenait à leurs ennemis, ils entraient chez le concierge du château et allaient tout saccager: « Mes amis, s'écria M. Poulton, ne déshonorez point votre victoire par une lâcheté, car c'en serait une que de piller un malheureux qui n'est point cause des troubles; croyez-vous qu'il ne gémit pas comme vous des maux qui règnent sur la France? Mes amis, guerre aux persécuteurs de nos droits, de nos libertés, et respect aux propriétés! »

Ces paroles, prononcées avec force, produisirent l'effet que pouvait en attendre M. Poulton sur de vrais patriotes; ils se retirèrent tous en criant: *vive la liberté!* et le concierge dut à la fermeté de ce brave citoyen la conservation de sa fortune.

---

134. L'Archevêché a été envahie par le peuple. Il ne commit d'abord aucun excès, et ne cherchait que des vivres et des rafraîchissemens; mais cette disposition pacifique a été tout-à-fait changée par

la découverte inattendue de deux barils de poudre et de cent poignards. Dès ce moment la fureur de la multitude n'a plus connu de bornes, et le palais archiépiscopal a été entièrement dévasté. Cependant aucun des meubles n'a été détourné au profit du peuple. Beaucoup ont été jetés à la Seine. L'argenterie a été portée à l'Hôtel-Dieu.

---

135. Les traits qui honorent le peuple de Paris pullulent. Un jeune homme mal vêtu se présente, le 28 juillet au matin, chez un propriétaire : « Vous devez me reconnaître, monsieur, lui dit-il, il y a trois mois j'ai badigeonné votre maison : maintenant je vais me battre, mais voyez mes haillons, on me prendra pour un voleur, prêtez-moi un de vos vieux habits. »

Ce brave patriote s'est battu toute la journée; il s'est encore battu le 29, et le 30 il a rapporté le vieil habit.

---

136. Dans la rue Saint-Denis, au moment où madame Chariot allait jeter un pavé par sa fenêtre sur les Suisses, ceux-ci lui tirèrent des coups de fusil; deux balles portèrent dessus le pavé qu'elle tenait, et qui fut lancé assez adroitement pour en tuer un. Madame Chariot heureusement n'a pas été blessée, mais tous les carreaux de sa croisée ont été cassés.

racha sa croix d'honneur. Le Suisse courut alors sur elle ; mais cette courageuse femme lui dit encore en lui présentant un pistolet : « Scélérat, si tu fais un pas, tu es mort ! » Le Suisse, stupéfait, la regarda se retirer, et n'osa pas se servir de son arme contre elle.

La croix d'honneur a été déposée par cette femme à la mairie, pour être vendue au profit des veuves et des orphelins.

---

141. Un citoyen, qui est entré un des premiers au château des Tuileries dans la journée du 29, y a trouvé une lettre ainsi conçue ; « Mon cher..... venez me voir demain ; nous lirons ensemble le psaume LX. »

---

142. Un ex-gendarme à pied, ayant revêtu un uniforme national dans la journée du 28, a combattu pendant six heures auprès de la porte Saint-Martin, et a fait tomber onze gardes royaux. De là il s'est porté rue de Richelieu et aux Tuileries, où il a encore combattu avec la même vigueur. Lorsqu'on lui offrit du vin et de l'eau-de-vie, il refusa en disant : « Le vrai Français se bat à jeun ; il en a plus de calme et de sang-froid. » Ce brave n'est rentré à la maison que lorsque tout a été terminé, n'ayant reçu qu'une légère blessure.

143. Un nommé Jean Grenier, ouvrier poêlier, rue de la Mortellerie, n° 20, s'est présenté dans la matinée du 31 juillet au commandant du poste de l'hôtel Saint-Aignan, rue Sainte-Avoie, septième arrondissement. « Sergent, dit-il, voici mon sabre, je l'ai bien employé pendant trois jours; maintenant je retourne à mon ouvrage; il me devient inutile, j'en fais don à la garde nationale. »

Ce trait de patriotisme le plus désintéressé a été accueilli comme il devait l'être. Le sabre était très richement monté, et plusieurs gardes nationaux offraient de lui en payer le prix. « Je ne vends pas mon sabre, disait-il, je le donne. » Et en effet, il en fit don à un grenadier du poste qui en manquait.

144. Rue Saint-Honoré, un jeune citoyen de vingt-deux ans est allé prendre, au milieu des balles et de la mitraille, un officier supérieur à la tête de son régiment; il l'a désarmé en entier sur la place même, et ne l'a ramené au milieu du peuple qu'entièrement privé de ses armes et de ses vêtemens.

145. Le colonel du 51e de ligne s'est écrié sur la place de l'Hôtel-de-Ville: « Mes amis! mon régi-

ment n'est pas à Paris, je ne puis pas le réunir à vous ; mais je me joins à mes concitoyens à la vie à la mort. »

---

146. On a forcé les Suisses prisonniers à faire des cartouches pour le peuple.

---

147. Parmi les braves qui, dans la journée du 29, se sont distingués à la fusillade du boulevard Saint-Denis et de Bonne-Nouvelle, se trouvait un ouvrier charpentier qui, en deux heures de temps, a tué quatorze gardes royaux. Une balle qu'il a reçue au genou gauche l'a forcé à suspendre ce qu'il appelait son service. Comme on le transportait chez lui et que quelques personnes voulaient lui donner de l'argent et le recevoir chez elles pour le soigner : « C'est inutile, a-t-il répondu, chacun pour soi. »

---

148. Une lettre particulière envoyée de Paris à Londres la veille des ordonnances du 26, nous apprend que Charles X et ses ministres avaient résolu, dans leur dernier conseil, de terrasser l'opposition libérale, *coûte que coûte.*

---

149. Madame Fernot, fabricante de tapis, place Saint-Germain-l'Auxerrois, a reçu chez elle les blessés et a passé la nuit à leur prodiguer des secours.

150. M. E. Duverger, fils, maître imprimeur et l'un des employés principaux de l'imprimerie royale, fut l'un des premiers qui protesta contre les actes arbitraires du dernier gouvernement ; en butte aux persécutions de M. Mangin, il fut l'objet d'un procès-verbal dirigé contre lui et M. Lejeune, prote de son imprimerie. Mais la glorieuse révolution opérée en si peu de temps ne permit pas aux ennemis de la chose publique d'exécuter un aussi horrible attentat, tout fut renversé par la souveraineté populaire, et dès lors, on vit M. Duverger prêter ses presses à tous les besoins du moment; son imprimerie fut déclarée celle du *Gouvernement provisoire;* il ordonna que des balles fussent fondues chez lui, des cartouches confectionnées; il alimentait ainsi nos valeureux soldats-citoyens et encourageait par son exemple et ses confrères et ses ouvriers. C'est en reconnaissance d'un semblable acte de patriotisme, que M. E. Duverger, qui avait été nommé provisoirement commissaire du gouvernement près de l'imprimerie royale, a été avec justice confirmé dans ces importantes et pénibles fonctions. C'est un semblable citoyen, c'est ce même homme, plein d'honneur, de dévouement et de probité, que la *congrégation* a osé désigner aux ouvriers imprimeurs *excités*, par elle, à la rébellion, sous l'injurieuse dénomination de JÉSUITE :

Il est de la justice et de la vérité de dire, que

dans toutes les circonstances difficiles où s'est trouvé M. Duvergér, il a été dignement secondé par M. Lejeune, prote de son imprimerie.

---

151. Le général Excelmans est venu à Paris vers une heure, porteur de propositions de Saint-Cloud. Le général a failli être massacré ; il a été sauvé par deux jeunes et courageux citoyens, MM. Barthélemy, auteur de *la Villéliade*, et Guillemot. Le vieux soldat paraissait rougir d'être chargé d'une pareille mission ; il ne lui a été donné aucune suite.

---

152. On a trouvé un projet de contre-révolution complète dans les papiers de madame la Dauphine. Il sera bientôt rendu public.

---

153. Le vol et le pillage n'ont pas trouvé de place dans les cœurs des défenseurs de la patrie ; dans la rue Saint-Honoré et dans la rue Saint-Martin, les troupes citoyennes ont chassé de leurs rangs deux hommes coupables de vol.

---

154. On assure que M. Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie, a dit, au sujet des mémorables journées des 28 et 29, qu'il a toujours souhaité pour la Russie l'alliance de la France, mais qu'aujour-

d'hui il ne connaissait aucun peuple dont l'amitié pût être aussi honorable que celle du peuple français.

---

155. M. Guelorget, marchand de vin, rue Saint-Marc, a écrit sur sa porte : « On donne à boire gratuitement à tous les citoyens qui se présentent. »

---

156. A la ci-devant Place-Royale, un homme, saisi au moment où il s'emparait d'une montre, a été fusillé sur-le-champ.

---

157. Madame Tonglès, marchande de vin, rue Feydeau, n° 11, a distribué pendant quatre jours des brocs de vin et d'eau.

RAPPROCHEMENT REMARQUABLE.

158. Le 28 juillet 1830 correspond au 9 thermidor an III; ainsi le jour de la chute des Bourbons a été le jour anniversaire de la chute de Robespierre.

---

159. Il est à peu près prouvé maintenant que M. Peyronnet a payé des agens pour incendier la Normandie.

---

160. Il a été saisi dans les Tuileries quelques pièces curieuses par les dénonciations qu'elles contiennent; elles seront publiées.

---

161. L'ex-roi avait remis à M. de Mortemart ses pleins pouvoirs, pour traiter de son abdication et même de celle du duc d'Angoulême en faveur du duc de Bordeaux; afin, disait-il, de conserver dans sa famille un lambeau de monarchie. Une négociation de cette espèce embarrassa M. de Mortemart, et il parut ne pas vouloir l'entreprendre sans avoir une autorisation écrite. Charles X, pour lever ses scrupules, lui jura foi de gentilhomme, de chevalier et de chrétien, qu'il ne reviendrait en aucune façon sur les engagemens qui seraient contractés en son nom. Il était vivement ému et versait des larmes. Cependant, comme le duc de Mortemart insistait pour une signature, Charles X répondit, en montrant sa main tremblante, qu'il n'était pas en état de signer.

---

162. On cite le jeune Salembier, de Calais, comme s'étant particulièrement distingué à la Force, au moment du soulèvement des prisonniers.

163. Les citoyens se sont emparés du palais de monseigneur l'archevêque de Paris. Lá seule punition infligée à monseigneur a été de le priver de toutes les soiries, broderies, or et argent, qui tapissaient, pavoisaient, lambrissaient ses boudoirs et son oratoire.

164. La journée du 29 juillet à Paris sera la plus grande et la plus belle page de l'histoire de France! Tous les vieillards assurent que les plus beaux jours de la révolution française n'offrent rien de pareil. Outre l'unanimité de sentimens et de courage, le peuple de Paris s'est montré plein d'esprit dans ses attaques comme dans ses défenses.

165. Dans la journée du 29, aussitôt que le détachement de la ligne qui occupait le poste de l'Abbaye eut rendu les armes aux gardes nationaux de la 11e légion, M. Suberbie, l'un d'eux, les fit rafraîchir chez le sieur Dumas, marchand de vin au coin de la rue des Boucheries, ainsi que deux déserteurs qu'on venait de mettre en liberté, et qu'il incorpora dans l'un des détachemens de la 11e légion qui marchaient à l'attaque des Tuileries. Un Anglais, témoin de l'énergie générale, lui dit:

« Monsieur, la bravoure que montrent les Français pour reconquérir leur liberté, fera l'admiration de tous les peuples. —Oui, répond le garde national, et notre prévoyante sagesse après la victoire nous méritera le respect des rois. »

---

166. Parmi les patriotes du noble et antique faubourg Saint-Germain, qu'on peut citer comme ayant pris une part active dans les dernières journées, nous rappellerons les importans services rendus par M. Courcier, vitrier; ce brave fut l'un des premiers qui organisa un bataillon de la 10e légion; ardent ami de la liberté, il s'est trouvé partout où était le danger. En récompense d'aussi nobles services, M. Courcier a été nommé adjudant-major provisoire dans la 11e légion de la garde nationale de Paris.

---

167. M. Beuck, associé de la maison Martin-Thiss, a pendant les journées mémorables contribué de tout son pouvoir aux succès des armes nationales; ardent au combat, après la victoire M. Beuck a fourni tout son linge aux ambulances, et aidé de sa bourse plusieurs malheureux ouvriers blessés.

---

168. La belle conduite des habitans de Chaillot mérite d'être citée. Ces braves gens, éclairés sur la

légitimité de leurs droits par MM. Luchet et Villémain fils, de Lorient, après avoir désarmé trois postes, ont soutenu, au nombre de soixante-quinze, pendant toute la journée du 29, le feu des régimens de la garde qui voulaient opérer leur retraite par la barrière de Passy.

---

169. Ce qui prouverait que le coup d'état qui vient d'avoir lieu était médité depuis long-temps, c'est ce mot de M. le vicomte de Champagny, sous-secrétaire d'état de la guerre, à M. le baron Perregaux, colonel du 15e léger, qui demandait à faire partie de l'expédition d'Alger : « Nous vous réservons pour une meilleure mission. »

---

170. Madame de Polignac, en passant à Versailles, a été reconnue et arrêtée d'abord, puis autorisée à continuer sa route. « Passez, madame, lui a-t-on dit ; mais que son excellence ne s'y fie pas. »

---

171. Parmi les officiers du régiment de lanciers qui ont péri dans l'attaque des Tuileries, on cite le duc de Fimarcon.

---

172. Un grand nombre de blessés ont été accueillis à la pharmacie de M. Cadet Gassicourt. Toute espèce de soins et de secours leur ont été prodigués.

Coq-Saint-Honoré à la Chambre des Pairs. Il a été reconnu. Alors la foule s'est précipitée à sa rencontre et l'a accompagné aux cris de *vive Châteaubriand! vive le défenseur de la liberté de la presse!* Un instant M. de Châteaubriand a été porté en triomphe; il a été conduit jusqu'aux portes de la Chambre des Pairs.

---

179. M. Molé, qui entrait à la Chambre en même temps que M. de Châteaubriand, a été salué des plus vives acclamations.

---

180. La lettre suivante a été adressée aux journaux par Mme Foy, veuve du général.

«Les jours mémorables qui viennent de s'écouler «ont coûté du sang et des larmes, ont fait des veuves «et des orphelins.

«Ce n'est point à titre de consolation, mais comme «dette sacrée envers leur infortune, que mes enfans «et moi vous prions de recevoir la somme de 2,000 fr. «pour notre part de souscription que tout Français «s'empressera sans doute de leur offrir.

«La comtesse Foy.»

---

181. Le major Fossé s'est chargé du dépôt des poudres et de la confection de plus 250,000 cartouches à la Bourse, pendant les journées et les nuits des 29, 30 et 31 juillet. On doit à son activité, se-

condée puissamment par le commissaire de la Bourse, M. Baudesson de Richebourg, la conservation de ce monument, qui était exposé à de graves dangers par l'imprudence ou l'inexpérience des braves défenseurs de nos libertés.

---

182. La rue Saint-Nicaise a été les dernier siége des massacres ; le peuple a reconnu la rue de la machine infernale, la rue du premier forfait de Polignac : elle a été le théâtre de sa défaite.

---

183. Une ambulance pour le pansement des blessés a été établie rue Saint-Marc, n° 10, dans les bureaux du *Journal du Commerce*. Le docteur Latapie s'est offert pour donner des soins aux blessés.

---

184. Paris de 1830 a réhabilité Paris de 1814.

---

185. On a arrêté deux millions appartenant à la duchesse d'Angoulême, et 800,000 fr. en or, appartenant au cardinal Latil.

---

186. On a armé contre le peuple les séminaristes et les chanoinés de Notre-Dame.

---

187. Le beau drapeau tricolore qui flotte sur la colonne Vendôme avait été adressé par une dame à l'auteur du *Vieux Drapeau.*

---

188. M. le colonel Zimmer, chef provisoire de l'état-major de la garde nationale, s'est acquis des droits éternels à la reconnaissance de la nation. Il a été secondé dans toutes ses opérations par M. Franque, avocat à la Cour royale de Paris, qui l'assistait en qualité de secrétaire général.

---

189. MM. les députés ont décidé qu'ils ne porteraient plus leur ancien costume, où se trouvent des fleurs de lis brodées, et qu'ils assisteraient en habit noir à la séance d'ouverture de la session.

---

190. Un détachement d'ouvriers, ayant à sa tête un élève de l'école polytechnique, a enlevé le poste du dépôt d'artillerie.

---

191. On assure que les Suisses avaient dix francs par jour pour égorger les Parisiens ; ces soldats étrangers étaient d'autant plus coupables, que leur capitulation avec la France ne les soumet pas à l'obligation de tirer sur le peuple. Cette clause est expresse.

La proclamation suivante a été adressée aux Suisses venant d'Orléans par les habitans d'Étampes et d'Angerville.

« 192. Enfans de la Suisse, souvenez-vous de votre Gessler, souvenez-vous de votre Guillaume Tell! Respectez des citoyens combattant pour leurs lois violées: au-delà d'Arpajon, vous marcherez vers un volcan.

VIVE LA CHARTE! A BAS LES MINISTRES! »

Cette pièce a produit son effet et a fait suspendre la marche de ce régiment.

---

193. M. de Latil a été arrêté à Vaugirard; sa voiture était remplie de vases d'église en or et en argent, et de pierres précieuses. On a remis le tout à la municipalité, et le prélat a passé outre. On n'a point touché aux indulgences.

---

194. Celui qui a arboré le drapeau tricolore sur les tours de Saint-Germain-l'Auxerrois, est un ancien trompette aux chasseurs de la garde royale. Il a été blessé à la main.

---

195. Les 5e, 50e et 53e régimens et le 15e d'infanterie légère étaient fort calmes et paraissaient fort

affectés des événemens. Ce dernier régiment n'avait pas encore tiré lorsque le colonel, M. le baron Perregaux, menacé par la gendarmerie d'être dénoncé, a commandé le feu : trente hommes de la compagnie de carabiniers du 1er bataillon ont été tués ou blessés. Parmi les premiers, on cite le lieutenant Marie, et le sous-lieutenant Lenôtre parmi les seconds. Ce dernier a reçu deux coups de feu au bras gauche.

---

196. On a entendu le dialogue suivant entre deux ouvriers : « Dis donc, toi, pour quoi que tu es à présent ? Veux-tu une république ? » — « Faut voir, faut voir. Nous avons fait la première ouvrage, nous sommes des gens de peine ; maintenant laisse faire aux gens d'étude, aux savans, ils arrangeront ça pour le mieux. »

---

197. On a remarqué que les étrangers, Russes, Anglais, Allemands, ont beaucoup aidé les défenseurs de la Charte. Ils les ont reçus chez eux quand ils ont été blessés, ils leur ont apporté des rafraîchissemens et des vivres : ainsi toute l'Europe aura en quelque chose pris part à ces mémorables journées.

---

198. Ils avaient dit : Force restera à la loi, et force est restée à la loi.

199. En parlant de la belle et noble conduite de M. Théologue Paléologue ancien diplomate et officier supérieur en retraite, nous avons omis de dire que les fils du compagnon de Napoléon à l'île d'Elbe, M. Théologue Alexandre, fils aîné, et M. Théologue Hyppolite, imitant le généreux exemple de leur père, ont rivalisé de zèle et de courage dans les journées à jamais mémorables dont nous avons essayé de tracer l'esquisse.

Le plus jeune, M. Constantin Théologue, éloigné de la capitale pendant l'action, n'a pu, à son grand regret, y prendre part. Tout annonce que ce jeune homme, qui fait partie de la garde nationale en qualité de simple volontaire, ainsi que ses deux frères dont nous venons de parler, sera digne d'eux et d'un père qui leur montre l'exemple de toutes les vertus civiques.

---

200. Le citoyen Charles Gauthier, apprenti ouvrier, demeurant rue Sainte-Avoye, n° 58, s'est battu aux Tuileries avec le plus grand courage. Vainqueur, il est parvenu un des premiers dans les appartemens. Il a trouvé sous des fauteuils des bijoux, des bracelets d'une grande valeur, et s'est empressé de les remettre aussitôt à la mairie du septième arrondissement.

---

201. L'honorable maire de Montrouge, M. Ar-

mand Leuiller, en tête de la garde nationale de sa commune, a conduit au quatier-général de l'Hôtel-de-Ville le 50e de ligne qui s'était rendu à lui. Les soldats de ce régiment sont entrés avec leurs armes, et ont traversé Paris aux cris de *vive la charte! vive la liberté!* La population parisienne a répondu à ces acclamations par celles de *vive la ligne! vive le* 50e! L'émotion de ces soldats est difficile à décrire : la plupart sont des enfans de Paris. L'un d'eux avait été appelé d'une fenêtre par sa sœur, qui l'avait reconnu au milieu des bataillons qui chargaient dans la rue Saint-Antoine ; il avait vu la maison de son père horriblement criblée de balles et de boulets! Un autre, ancien ouvrier du port, a déchargé son fusil : sa première cartouche y était encore. Tous déploraient l'infâme attentat auquel Charles X avait voulu les associer. Ces braves soldats ont fraternisé avec la garde nationale de Montrouge qui, pendant trois jours, s'est rafraîchie avec le vin des Jésuites.

---

202. Le jeune Achille Piquefeu, garde national de la 8e légion, frappé d'une balle au marché Saint-Jean, dans la journée du 28, a expiré chez lui, rue Culture-Sainte-Catherine, en consolant sa famille et ses amis par des paroles empreintes du plus pur patriotisme. Il a été porté au cimetière de l'Est par ses deux frères, aidés d'une jeunesse dont le cœur tressaillait d'héroïsme chaque fois que les enfans et la foule devant laquelle passait le cercueil y

lisaient d'une voix émue cette simple et majestueuse épithaphe : MORT POUR LA PATRIE !

---

203. Un élève de l'école polytechnique, suivi d'environ cent vingt hommes, s'est dirigé vers l'Arsenal. Arrivé à une certaine distance, il se détache avec quatre hommes de bonne volonté et se présente au poste suisse chargé de garder cet établissement. Il somme le sergent de se rendre, et comme celui-ci se dispose à se défendre, il lui tire un coup de pistolet à la jambe et le renverse. Le poste, composé de quarante soldats, a aussitôt mis bas les armes.

---

204. M. Driez, tenant l'hôtel de Cahors, rue des Fossés-Montmartre, n° 22, père de quatre enfans en bas âge, a été atteint, dans son domicile, d'une balle qui lui a fracassé le bras.

---

205. C'est Laumônier, couvreur, rue des Écrivains, qui a enlevé la fleur de lis et le drapeau blanc de la colonne, place Vendôme. Le drapeau tricolore a été attaché à la flèche par M. Auvignes, lampiste du théâtre des Variétés.

---

206. M. le duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume, a souscrit pour une somme de 100,000 fr. en faveur des braves qui ont été blessés dans les mémorables journées des 27, 28 et 29 juillet, ainsi que des familles de ceux qui ont succombé.

---

207. M. M...., s'adressant à un sergent, lui a dit : « *Savez-vous contre qui vous avez combattu?* » — « Hélas, oui ! C'est contre des hommes qui défendent nos droits ; mais que voulez-vous? Nous sommes militaires ; on commande : il faut obéir. » Le sergent a rejoint son corps d'un pas lent et de l'air d'un jeune homme dont la conscience, plus sûre que la raison, condamnait cette affreuse doctrine qui parvient à faire d'un homme honnête un monstre d'inhumanité.

---

208. Un enfant de quinze ans a subi l'amputation en criant : *Vive la liberté !* Sa figure était calme, malgré sa douleur. Chacun était pénétré de la démarche du corps municipal. La mère de cet enfant, qui était présente, fondait en larmes d'attendrissement. Tous les spectateurs étaient émus, et l'on disait : Quelle est donc cette classe si long-temps inconnue, qui montre tant de courage au moment du danger, tant de désintéressement après la victoire obtenue au prix du sang !

---

209. Des pantalons neufs sont trouvés dans une des casernes de la gendarmerie ; quelques personnes ont, un peu à l'étourdie, passé ces pantalons sur ceux qu'ils portaient ; aussitôt ces pantalons ont été

déchirés par leurs camarades. Tous se sont écriés : *Nous sommes venus pour vaincre, et non pour dérober*. Ici, de pauvres ouvriers, après avoir foncé les portes d'un armurier qui déjà avait livré sa poudre et ses armes, en cherchaient de toutes les dimensions, et jusque dans les tiroirs des meubles : dans un de ces tiroirs ils ont aperçu de l'argent et un billet ; le refermant aussitôt, l'un d'eux a dit : *Ce n'est pas là ce que nous cherchons.*

---

210. Le docteur Laberge, que l'on rencontrait partout où il y avait des vaincus à protéger contre le ressentiment des vainqueurs, et des blessés à panser, venait de poser le premier appareil sur la blessure d'un citoyen atteint d'un coup de feu à la tête : un brancard était nécessaire pour transporter le blessé ; le docteur Laberge en a fait demander un à un homme de police ; il a répondu : *Je n'ai pas de brancards pour ces gens-là.*

---

211. A l'un des combats contre la garde royale, celle-ci, repoussée par les citoyens, avait abandonné une pièce de canon qui se trouvait sur un espace vide ; mais il y avait du danger de s'en approcher, à cause de la fusillade. Un élève de l'école polytechnique, qui était à la tête des bourgeois armés, court sur la pièce qu'il retient de ses deux bras. « Elle est à nous, dit-il, je la garde ; je mourrai dessus plutôt que de la rendre. »

On lui crie derrière: « Les braves nous sont chers; vous allez être tué, revenez à nous! » Le jeune homme n'écoute rien et tient la pièce encore plus embrassée, malgré une grêle de balles qui pleuvent autour de lui. Enfin, la garde royale est forcée de reculer encore par le feu des citoyens, qui s'avancent alors sur le terrain, joignent la pièce et sauvent le brave qui s'en était emparé le premier.

---

212. Aux portes du château des Tuileries, un homme qui avait vu dérober quelques objets se crée, de sa propre autorité, général, compose une garde, pose des sentinelles avec ordre de fouiller quiconque sort. L'ordre s'exécute, et tout homme surpris emportant des objets enlevés est vertement corrigé et forcé de rendre ce qu'il a pris.

---

213. Pendant les journées du 27 et du 28, la maison du docteur Berthelot a été une ambulance continuelle; les blessés étaient couchés dans ses appartemens. Pendant les plus grands dangers, sous la fusillade de la place du Châtelet, il continuait à extraire les balles des membres des généreux citoyens blessés.

---

214. Tous les étrangers présens à Paris s'accordent à parler des Français avec estime et admiration.

Un Anglais, étonné de n'avoir vu durant trois jours de troubles et de combat, ni massacres ni pillage, disait, en s'adressant à un de nos concitoyens: « Vous êtes une heureuse nation ! vous n'avez point de populace ! »

---

215. L'honorable M. Laffite a mis 500,000 fr. à la disposition de la commission municipale, pour satisfaire aux premiers besoins.

---

216. Nous avons recueilli avec soin quelques propos tenus par des ouvriers entre eux, qui témoignent de leur rare bon sens et de leur excellent esprit.

Un deux disait : « Il faut pendre ce geux de Charles X ! — Non, non, lui répond aussitôt son camarade : il nous en a trop coûté pour en avoir *victimé* un inutilement. »

Lorsqu'on a placé le drapeau national sur le palais de la chambre des députés, un ouvrier, indiquant de la main la statue de la Justice, « C'est dans la main de cette statue, s'écria-t-il, qu'il faut le mettre ; c'est là sa place. »

« *Vive l'égalité!* criait un autre. Non l'égalité de fortune, ça n'est pas possible ; mais l'égalité devant la loi, la liberté pour tous, voilà ce que nous voulons. »

217. Plus de distinctions de croyance! tous les Français se sont montrés frères! ils étaient tous animés des mêmes sentimens. Plusieurs Israélites se sont distingués d'une manière particulière : M. Laurier fils a commandé le feu à la tête d'un groupe de jeunes gens ; M. Maurice Wolf a été également remarqué ; deux autres, dont le nom nous échappe, se sont montrés au premier rang; à l'assaut du Louvre, la bravoure de M. Michel Goudechaux, banquier, a été exemplaire.

218. M. François Levaré, de Château-Gontier, s'est montré partout où il y avait du danger; partout il a combattu, et a prodigué à ses concitoyens des secours, des paroles d'encouragement; pendant que les fusils et les canons royaux faisaient tomber les malheureux blessés, M. François Levaré n'a cessé de faire admettre les victimes dans les maisons, et de leur faire donner tout ce qui pouvait leur être nécessaire. Les balles ennemies ont épargné ce patriote ; les siennes ont été fatales à plus d'un soldat assassin.

219. Les habitans de Clichy, accourus en armes, après avoir occupé la barrière déjà illustrée en 1814, ont désarmé les vétérans de la caserne voisine. Ils sont venus ensuite renforcer les rangs des défenseurs de la liberté.

220. Napoléon disait : « L'école polytechnique est ma poule aux œufs d'or »

---

221. Au Musée, la foule a déchiré le tableau du sacre ; tous les autres tableaux ont été respectés.

---

222. On assure que les ordonnances du coup d'état ont été publiées surtout à cause des révélations faites par les incendiaires du Calvados ; on s'est hâté d'imposer silence à la presse pour qu'elle ne pût faire connaître ces révélations.

---

223. On a trouvé au château, sous le couvert de M. de Lantivy de Reste, capitaine archiviste de l'état-major général de la garde royale, la pièce suivante : elle montre assez quelles étaient les dispositions de la cour avant la journée du 29 :

GARDE ROYALE. — ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Ordre du jour.

Le roi a chargé M. le maréchal duc de Raguse de témoigner aux troupes de la garde et de la ligne sa satisfaction de leur bonne conduite pendant ces deux dernières journées. Sa Majesté n'attendait pas

moins de zèle et de dévouement de ses braves troupes, et leur accorde en témoignage de sa satisfaction un mois et demi de solde. MM. les chefs de corps feront leurs états de solde, et pourront les présenter demain à l'état-major général de la garde, où cette gratification leur sera payée.

---

224. M. Félix Berson, marchand boulanger, rue Saint-Denis, n° 286, a déposé pour les blessés quatre bons de chacun cinquante livres de pain, formant deux cents livres pour sa souscription. Ces quatre bons ont été remis à M. le maire du troisième arrondissement.

---

225. Le Français, généreux, se venge par des chansons de la lâche tyrannie dont il vient de secouer le joug. On faisait répéter sur la place de la Bourse un couplet dont voici le refrain :

> Eh bien ! qu'il reparte aussitôt ;
> Ce n'est plus qu'un Français de trop.

On se rappelle que Charles X, en rentrant en France, prétendait n'être qu'un Français de plus.

---

226. Le corps d'un brave, tué dans les appartemens des Tuileries, a été relevé avec respect par ceux qu'il avait conduits à la victoire, déposé sur le siége même du trône royal, et couvert de lambeaux

de crêpe, rassemblés au hasard : il y est demeuré jusqu'à ce que son frère et quelques autres personnes de sa famille soient venus réclamer ses glorieux restes.

227. Après qu'on eut appris à Saint-Cloud la retraite de la garde royale sur cette résidence, il s'est passé dans le château des scènes qui annonçaient que chacun y avait perdu la tête.

Au moment où M. le duc de Raguse est venu rendre compte du résultat de l'abominable mission dont il s'était chargé, M. le duc d'Angoulême était à cheval à la tête de quelques troupes. A peine écouta-t-il le récit du maréchal, et lui dit avec hauteur : « Savez-vous à qui vous parlez ? » — « Au Dauphin, répliqua le duc de Raguse. » — « Le roi m'a nommé généralissime, repartit le prince. » — « Je l'ignorais, répondit le maréchal; mais je n'en suis pas surpris. » — « Eh bien, ajouta le Dauphin, je vous déclare, en cette qualité, que l'échec qu'on vient d'essuyer n'est dû qu'à vous, et que vous êtes un traître. » Puis, se tournant vers un garde-du-corps, il lui ordonna de recevoir l'épée du maréchal. Le prince la prit ensuite, et chercha à la briser de ses deux mains sur le pommeau de la selle de son cheval. Enfin, il ordonna au duc de Raguse d'aller tenir les arrêts. Le maréchal se retira.

Bientôt Charles X fut informé des détails de cette singulière altercation, et il blâma entièrement la

conduite brutale de son fils; mais, ne voulant pas lui donner tort aux yeux de la cour, il restreignit la durée des arrêts à quatre heures. Après ce temps écoulé, l'heure du dîner arriva; le couvert du duc de Raguse était mis, mais il ne crut pas devoir paraître à table.

---

228. L'attaque du Louvre étant recommencée, un brave, couvert d'une blouse bleue, et le pistolet au poing, s'est avancé hardiment vers la grille, et le pistolet qu'il dirigeait sur le factionnaire ayant raté, il l'a armé de nouveau, en ordonnant d'ouvrir la grille, ou qu'il allait faire feu. Cette sommation audacieuse a obtenu une prompte obéissance. Les Suisses se sont repliés vers le château des Tuileries, et bientôt les grilles du Louvre ont été ouvertes.

---

229. M. Dufay, ancien militaire du 9e de ligne, après avoir animé ses amis et les avoir conduits au combat pendant les journées des 26 et 27, a été grièvement blessé à l'épaule par un gendarme : malgré ses blessures, il n'a pas quitté le champ de bataille.

FIN.



